



**LE VÉRITABLE
BILAN ANNUEL**

DES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES

SOMMAIRE

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE 2017	4	4. QUELS SONT LES IMPACTS DES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES SUR LA PLANÈTE ET SES HABITANTS ?	63
CHIFFRES CLÉS	5	Comment les grandes entreprises françaises pèsent sur la planète	64
1. LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES CRÉENT-ELLES DE LA RICHESSE POUR TOUTES ET POUR TOUS ?	6	Droits humains et développement : au-delà du voile de la « RSE »	69
Dividendes, rémunérations patronales... Les chiffres de l'excès	7	Accords de commerce : les moteurs d'une mondialisation déséquilibrée	75
Plans sociaux et délocalisations : l'autre visage de la course aux gains financiers	11	LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES RENDENT-ELLES LE MONDE MEILLEUR ?	77
2010-2017 : les années se suivent et se ressemblent	15	Trump, Poutine et les autres	78
Agriculture et alimentation : gagnants et perdants de la guerre des prix	17	Quoi de neuf sous le ciel de la Françafrique ?	82
Quand le CAC40 emporte ses profits aux paradis (fiscaux)	19	Armement et sécurité : quand la France exporte la mort et la répression	86
Des milliers de filiales... jusque dans de petites îles tropicales	24	Les migrants, une source de profits ?	90
Le CAC40 et ses milliardaires	26	LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES CONTRIBUENT-ELLES À UNE ÉCONOMIE SAINTE ?	92
2. LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES CONTRIBUENT-ELLES À LA SAUVEGARDE DU CLIMAT ?	28	Grands projets contestés : un modèle de développement en question	93
Quelle réalité derrière les beaux discours climatiques ?	29	Les coûts de la libéralisation et de la privatisation	97
Charbon, pétrole, gaz : le CAC40 continue à carburer aux énergies sales	33	Services publics locaux : le « modèle français » de délégation au privé en question	101
L'avenir toujours plus incertain du nucléaire	38	Oligopoly	105
Transition énergétique : oui, mais laquelle ?	42	Dix ans après, la finance a-t-elle tiré les leçons de la crise ?	107
3. COMMENT LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES TRAITENT-ELLES LEURS TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ?	46	Corruption : les « affaires » du CAC40	111
En France, le droit du travail sous pression	47	Le CAC et la France	113
Sûreté, toxicité, stress... travailleurs et travailleuses sous pression	51	LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES NUISENT-ELLES À LA SANTÉ ?	115
Hors de France, des salariés moins bien traités ?	55	Santé et environnement : ce que font les grandes entreprises à notre « cadre de vie »	116
La place subordonnée des femmes au sein du CAC40	59	Agriculture et alimentation : quand manger rend malade	120
L'ère du « sociétal-washing » ?	61	Les profits de l'industrie pharmaceutique et la santé publique peuvent-ils faire bon ménage ?	123
		LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES AMÉLIORENT-ELLES NOTRE DÉMOCRATIE ?	126
		Complaisances et conflits d'intérêts au sommet	127
		L'État français, un actionnaire comme les autres ?	131
		Lobbying : des jeux d'influence qui minent la démocratie	134
		Devant les tribunaux	139
		Menaces sur le droit à l'information	142

Chaque année, à l'occasion de leur assemblée générale d'actionnaires, les grandes entreprises françaises publient en fanfare leur rapport annuel, plein de photos édifiantes sur papier glacé. Ces publications visent avant tout à légitimer auprès des investisseurs – mais aussi des employés, des pouvoirs publics et des consommateurs – la stratégie poursuivie par les directions.

Les questions financières y occupent une place importante. La situation faite aux travailleurs et travailleuses et les impacts de leurs activités pour le reste de la société y sont souvent présentées à travers des lunettes teintées en rose (ou en vert). Les sujets qui fâchent sont passés sous silence, minimisés ou relégués au statut de note de bas de page.

Des questions aussi importantes que les inégalités entre hommes et femmes, la préservation du climat, le partage des richesses, les droits humains, la pollution ou l'avenir de notre alimentation ne méritent-elles pas un peu plus de sérieux ? Le débat sur le rôle et les pratiques des grandes entreprises ne mérite-t-il pas de s'appuyer sur des données et des faits analysés de manière indépendante et contradictoire, en dépassant les discours sclérosés de la communication ?

C'est pourquoi, dans la lignée du travail de veille et d'investigation effectué tout au long de l'année par l'Observatoire des multinationales, nous proposons aujourd'hui ce « véritable bilan annuel » des grandes entreprises françaises.

Ce « contre-rapport » veut donner un tableau plus complet de la réalité des multinationales françaises, du point de vue de la société dans son ensemble, et non pas des seuls dirigeants et actionnaires. Il propose un aperçu de l'ensemble des impacts sociaux, environnementaux, sociétaux, économiques et in fine démocratiques des stratégies poursuivies et des choix effectués par les directions et les conseils d'administration de « nos » multinationales.

Notre objectif avec cette publication est de susciter et alimenter l'indispensable débat démocratique sur ces stratégies et sur ces choix, qui nous concernent tous, mais aussi sur les politiques publiques qui les soutiennent de manière directe et indirecte. Débat qui doit avoir lieu à la fois au sein des entreprises elles-mêmes et dans la sphère publique, mais dont la possibilité même – entre secret des affaires, réduction des prérogatives des représentants du personnel et défense d'une « pensée unique » déniaient la possibilité de voies alternatives – semble plus que jamais menacée. ■

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE 2017

-  **SCANDALE SANITAIRE**
-  **CONTROVERSE**
-  **RÉGULATION**
-  **SOCIAL**
-  **ÉNERGIE / CLIMAT**



CHIFFRES CLÉS



1 317

MILLIARDS D'EUROS

C'est le chiffre d'affaires total du CAC40 en 2017, en hausse de 5,2% par rapport à l'année précédente. C'est à peu près l'équivalent du PIB de la Russie, de la Corée du Sud ou du Canada. Les bénéfices nets déclarés s'élèvent à près de 90 milliards d'euros. Les firmes qui affichent les plus gros profits sont Sanofi, BNP Paribas et Total avec respectivement 8,4, 7,8 et 7,2 milliards de bénéfices nets cette année.



4,68

MILLIONS D'EUROS

C'est la rémunération moyenne d'un patron du CAC40 en 2017, en hausse de 7,8% par rapport à 2016



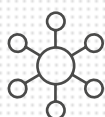
89,3 %

C'EST LE SCORE À LA SOVIÉTIQUE RÉALISÉ EN MOYENNE PAR LES RÉOLUTIONS DÉPOSÉES PAR LES DIRECTIONS DANS LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES 2017 DU CAC40.



5,06 MILLIONS

C'est le nombre d'employés directs du CAC40 dans le monde en 2017. 26% d'entre eux sont en France. En 2010, le chiffre était de 4,89 millions (dont 35% en France). Les 3 plus gros employeurs du CAC40 sont Sodexo, Carrefour et Engie avec environ 427 000, 379 000 et 238 000 employés respectivement.



16 240

C'est le nombre de filiales que déclarent 38 groupes du CAC40 (2 ne publiant aucune information à ce sujet), soit 427 filiales en moyenne. 2469 de ces filiales sont situées dans des pays ou des territoires identifiés comme des paradis fiscaux et judiciaires, soit environ 15%.



1,29 MILLIARD

1,29 milliard. C'est le nombre de tonnes de gaz à effet de serre émises dans l'atmosphère par 37 groupes du CAC40 en 2017 (sans les trois entreprises qui ne publient pas d'information à ce sujet). Ce qui équivaut aux émissions du Japon, ou encore aux émissions combinées de l'Allemagne, de la France et des Pays-Bas. Et encore ce chiffre est très sous-estimé, des multinationales comme BNP Paribas ou Carrefour refusant de mesurer les émissions de gaz à effet de serre dont elles sont responsables via leurs financements ou leur chaîne d'approvisionnement.



47,3 MILLIARDS

Ce sont les dividendes versés au titre de l'exercice 2017 par le CAC40, à quoi s'ajoutent 8,3 milliards de rachats d'actions. Soit plus de 61,8% des bénéfices déclarés en 2017 qui profitent directement aux actionnaires.



13,9 %

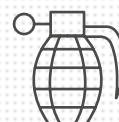
C'EST LE POURCENTAGE DE FEMMES DANS LES ÉQUIPES DIRIGEANTES OPÉRATIONNELLES DES ENTREPRISES. ELLES SONT UN PEU PLUS DE 40% À SIÉGER DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION. AU PLUS HAUT NIVEAU, IL N'Y A PLUS QUE 3,5% DE FEMMES (2 SUR 57), ET AUCUNE N'A LA DOUBLE CASQUETTE DE PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE.



PRÈSQUE 6 MILLIARDS POUR DANONE, 4,8 MILLIARDS POUR LVMH, 5,6 MILLIARDS POUR PERNOD RICARD, 7,5 MILLIARDS POUR L'ORÉAL

CE SONT QUELQUES EXEMPLES DES DÉPENSES DE PUBLICITÉ ET DE MARKETING DÉCLARÉES POUR L'ANNÉE 2017.

+ 30 %



C'EST L'AUGMENTATION DES VENTES D'ARMES FRANÇAISES PAR DASSAULT, AIRBUS, THALES, SAFRAN, NEXTER, MBDA ET QUELQUES AUTRES ENTRE 2012 ET 2016 (PRISES DE COMMANDE À L'EXPORT), LES DERNIERS CHIFFRES DISPONIBLES. SUR LA PÉRIODE 2013-2017, LA FRANCE EST DEVENUE LE 3E EXPORTATEUR MONDIAL D'ARMES DERRIÈRE LES ÉTATS-UNIS ET LA RUSSIE.

01

**LES GRANDES
ENTREPRISES FRANÇAISES
CRÉENT-ELLES
DE LA RICHESSE
POUR TOUTES
ET POUR TOUS ?**

DIVIDENDES, RÉMUNÉRATIONS PATRONALES... LES CHIFFRES DE L'EXCÈS

Les entreprises du CAC40 vont verser pour 2017 près de 47,3 milliards d'euros de dividendes, à quoi s'ajoutent plus de 8 milliards de rachats d'action. Près des deux tiers des bénéfices réalisés par le CAC 40 vont aujourd'hui directement dans les poches de leurs actionnaires. Il n'en a pas toujours été ainsi. Les rémunérations des patrons ont suivi la même trajectoire que les dividendes, de plus en plus déconnectée de celles des salariés.



SEE-MING LEE

DEUX TIERS DES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES VONT DIRECTEMENT DANS LES POCHEDES ACTIONNAIRES

Selon nos estimations, les entreprises du CAC40 verseront, au titre de l'exercice 2017, près de 47,3 milliards d'euros à leurs actionnaires. Le chiffre est en augmentation de 6,5 % par

Ce sont donc en réalité 61,8 % des profits de l'année qui ont été ainsi directement alloués aux actionnaires.

rapport à 2016 (44,4 milliards). Surtout, il s'inscrit dans une tendance de long terme qui a vu les versements de dividendes augmenter d'année en année et devenir une loi d'airain pesant sur toute

la gestion et la stratégie des entreprises. Dans les années 2000, le taux moyen de redistribution des dividendes tournait autour de 30 % ; dans les années 1970, il était plus proche de 10 %.

Au final, plus de la moitié (52,6 %) des bénéfices déclarés cette année par le CAC40 iront donc directement dans les poches des actionnaires des entreprises sous forme de dividendes. S'y ajoutent les rachats de leurs propres actions par les entreprises, destinés à entretenir leur cours en bourse, voire à gonfler artificiellement le patrimoine des actionnaires en procédant à des annulations des actions qu'elles détiennent. Tous

les groupes du CAC40 ont aujourd'hui leur programme de rachat d'actions propres. En 2017, ils représentaient 8,26 milliards d'euros. 11 entreprises du CAC ont annulé tout ou partie des actions propres qu'elles détenaient.

Ce sont donc en réalité 61,8 % des profits de l'année qui ont été ainsi directement alloués aux actionnaires. Ces chiffres confirment la tendance 2009-2016 examinée dans un récent rapport publié par Oxfam et Le Basic, qui conclut lui aussi qu'environ les deux tiers des profits du CAC40 vont dans les poches des actionnaires. Et que de ce point de vue au moins, les multinationales >>>

>>> françaises sont parmi les plus généreuses au monde : ce sont elles qui leur ont distribué la plus grosse proportion de leurs bénéfices au monde entre 2005 et 2015.

La priorité donnée aux actionnaires, présentée aujourd'hui comme quasi naturelle, s'est peu à peu imposée dans

les entreprises par divers moyens, parfois seulement idéologiques, parfois très concrets. Depuis les années 1980, par exemple, la rémunération des dirigeants des entreprises est de plus en plus alignée (à travers les « parts variables » et octroi d'actions gratuites) sur les intérêts à court terme des actionnaires. L'emploi et les salaires sont systématiquement

relégués au second plan, de même que les investissements qui permettraient de créer ou de maintenir les emplois, et de transformer l'appareil productif pour répondre aux enjeux environnementaux. Au point qu'on en vient à se demander – à rebours des discours ressassés sur le coût du travail – si ce ne sont pas bien plutôt les dirigeants et leurs rémunérations qui coûtent trop cher aux entreprises. ■

QUI SONT LES ACTIONNAIRES DU CAC40 ET COMBIEN ONT-ILS TOUCHÉ EN 2017 ?



Qui bénéficie de la manne des dividendes ? Pas vraiment les petits actionnaires individuels, qui ne représentent qu'une proportion modeste du capital investi dans le CAC40. Selon une étude d'Euronext publiée en début d'année, les actionnaires connus du CAC40 en 2016 étaient pour 25,9 % des « gestionnaires d'actifs », pour 10 % des « familles et fondateurs », pour 5,3 % d'autres investisseurs individuels fortunés, pour 3,5 % les salariés des entreprises, pour 3,1 % des investisseurs industriels, pour 3 % l'État français, pour 2,7 % des États et fonds souverains étrangers (Norvège et Qatar, plus Belgique pour BNP Paribas).

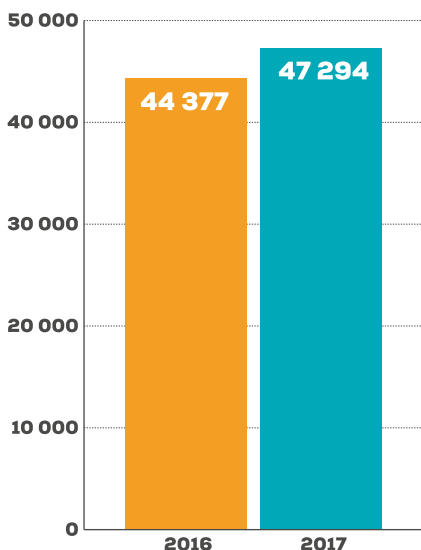
De manière schématique, l'actionariat des grands groupes français peut être divisé en trois grandes catégories. D'abord, les institutions financières et les « investisseurs institutionnels » français ou anglo-saxons. Par exemple BlackRock, le plus gros fonds d'investissement au monde, présent au capital de quasiment tout le CAC. Mais aussi Capital Group, Harris Associates, Vanguard ou First Eagle. Ensuite les milliardaires et les

grandes familles liés à une ou plusieurs entreprises de l'indice boursier parisien : Bernard Arnault et son groupe LVMH, présent également au capital de Carrefour, mais aussi les familles Bouygues, Michelin, Bolloré, Pinault, Peugeot et quelques autres. À quoi s'ajoutent quelques milliardaires étrangers comme

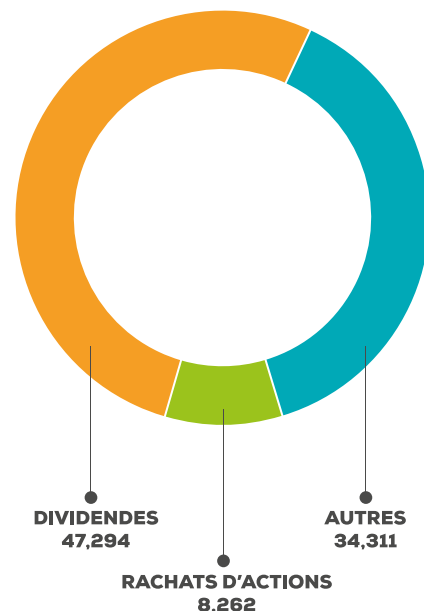
Lakshmi Mittal ou les actionnaires de LafargeHolcim (les familles Frère et Desmarais au sein de GBL, Naguib Sawiris et Thomas Schmidheiny). Enfin, l'État français est présent au capital de neuf groupes du CAC40 si l'on ne tient compte que des participations significatives.

Ces trois catégories – institutions financières, milliardaires, État français – même si elles se conjuguent parfois au capital d'un même groupe, définissent autant de types différents d'entreprises. Constate-t-on des différences significatives dans leur politique de dividendes ? Certaines entreprises liées à l'État comme Engie ou Veolia (et EDF, qui est sortie du CAC40) se caractérisent par une très grande générosité en termes de distribution de dividendes. Le taux moyen de redistribution de ces entreprises liées à l'État français (rachats d'actions compris) s'établit à plus de 68 %. Le taux de distribution de >>>

DIVIDENDES VERSÉS PAR LE CAC40 (MILLIONS €)



LE PARTAGE DES BÉNÉFICES DU CAC40 SUR L'EXERCICE 2017 (MILLIARDS €)

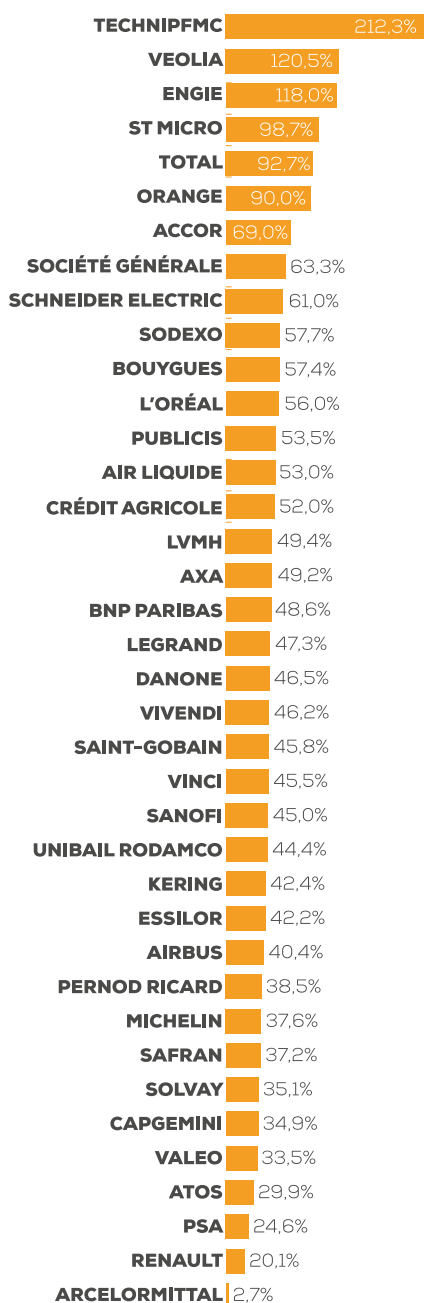


>>> dividendes des groupes liés à des milliardaires se situe, paradoxalement, à un niveau plus modeste de 47,3 %. Peut-être le signe que certaines familles fondatrices restent soucieuses de ne pas trop siphonner les finances de leur entreprise. Ce sont les entreprises tournées vers les investisseurs institutionnels (en l'occurrence, celles qui comptent BlackRock parmi leurs principaux actionnaires) qui sont les plus généreuses envers leurs actionnaires, avec un taux moyen de redistribution de 72,6 %.

Il n'est pas possible de savoir exactement combien BlackRock touchera de dividendes au titre de l'exercice 2017 parce que le niveau de ses participations tend à osciller en permanence, et parce qu'en dessous d'un certain seuil, le nombre d'actions qu'il possède dans des entreprises n'est pas forcément rendu public. En ne prenant que les entreprises du CAC40 où sa présence au capital est connue

et en utilisant les derniers chiffres disponibles, BlackRock aura virtuellement touché au moins 1,615 milliard d'euros de dividendes du CAC40 au titre de l'exercice 2017, et sans doute davantage. Un chiffre qui donne une idée du poids de ce géant de la finance, mal connu du grand public mais qui jouit d'une énorme influence sur les entreprises et même sur les États du monde entier. ■

TAUX DE REDISTRIBUTION DES BÉNÉFICES AUX ACTIONNAIRES EN 2017



LES CHAMPIONS DES DIVIDENDES

Qui sont donc les champions des dividendes parmi les groupes français ? En valeur absolue, ce sont évidemment les plus grosses capitalisations boursières de la place de Paris qui ressortent du lot. Total distribue à ses actionnaires plus de 6,6 milliards d'euros, Sanofi près de 3,8 milliards, LVMH autour de 2 milliards et demi. Les banques – BNP Paribas, Crédit agricole et Société générale – se signalent elles aussi par leurs largesses.

Si l'on regarde les taux de distribution (proportion des bénéfices reversés sous forme de dividendes aux actionnaires), qui constituent un meilleur indicateur

du poids des dividendes au niveau de chaque groupe en particulier, d'autres noms se démarquent. Deux entreprises du CAC40 – Carrefour et LafargeHolcim – distribuent des dividendes bien qu'elles aient affiché en 2017 des pertes. Trois autres – Engie, Veolia et TechnipFMC – distribuent des dividendes supérieurs aux bénéfices enregistrés (les deux premières étant d'ailleurs des habituées de la pratique). Si l'on tient compte des rachats d'actions, deux autres entreprises du CAC dépassent les 100 % des bénéfices distribués aux actionnaires : Sodexo et STMicro. Quelques autres reversent directement aux actionnaires la quasi totalité de leurs bénéfices de l'année. ■

LE SALAIRE MOYEN D'UN PATRON DU CAC40 ÉTAIT DE 4,68 MILLIONS D'EUROS EN 2017

En 2017, les grands patrons les mieux payés de l'année étaient ceux de TechnipFMC, Sanofi, et L'Oréal avec un peu plus ou un peu moins de 10 millions d'euros de rémunération totale sur l'année. Ils sont suivis par un autre groupe formé par les dirigeants de LVMH, Renault et LafargeHolcim, avec des rémunérations situées entre 7 et 8 millions d'euros. En 2016, on retrouvait déjà à peu près les mêmes entreprises en tête du classement, avec en plus Carrefour et sans TechnipFMC, qui n'avait pas encore fusionné. À l'autre bout du classement, les patrons les moins bien rémunérés sont ceux qui président aux destinées d'entreprises publiques ou parapubliques où l'État actionnaire dispose d'une influence importante, comme EDF, La Poste ou Air France (toutes hors CAC40). Les pouvoirs publics ont en effet fixé des règles strictes de limitation des rémunérations annuelles à 450 000 euros.

Globalement, la rémunération des patrons du CAC40 a représenté la somme colossale de 187 millions d'euros en 2017, contre 163,7 millions (hors TechnipFMC) en 2016. À périmètre égal, c'est une augmentation de 7,8 % d'une année sur l'autre. Pour comparaison, les dépenses moyennes par salarié des mêmes entreprises n'a augmenté que de 1,8 % entre 2016 et 2017 – plus de quatre fois moins. La rémunération des dirigeants est en effet de plus en plus alignée sur les bénéfices réalisés par les actionnaires, ce qui explique qu'elle augmente au même rythme que les dividendes, plutôt qu'au rythme des salaires « normaux ». Le patron moyen d'un groupe du CAC40 a gagné 4,68 millions d'euros en 2017. C'est l'équivalent d'environ 263 SMIC.

Les dirigeants de grandes entreprises françaises qui ont vu leur rémunération augmenter de la manière la plus spectaculaire entre 2016 et 2017 sont ceux d'Iliad (entreprise hors CAC40, multiplication >>>

>>> par dix à travers la distribution d'actions), d'ArcelorMittal, Accor, ST et Kering. Dix patrons du CAC40 ont tout de même vu leur rémunération baisser d'une année sur l'autre, souvent dans des proportions négligeables, mais dans certains cas de manière significative (Publicis et Axa).

Depuis deux ans, suite notamment aux controverses autour du salaire de

Carlos Ghosn maintenu en 2016 malgré un vote défavorable en assemblée générale annuelle des actionnaires, les rémunérations des dirigeants du CAC40 sont sujettes à un vote contraignant des actionnaires, ce qu'on appelle communément le « *say on pay* ». Le taux moyen d'approbation des rémunérations se maintient à un niveau très élevé (85,7 % en moyenne

en 2017, et 83,2 % pour 2018 pour les AG qui se sont tenues avant le bouclage de cette publication), mais tend à décroître lentement au fil des années. En 2017, c'est la rémunération des dirigeants de Renault qui avait obtenu la plus faible approbation, avec 53 %. Cette année, les dirigeants de Vinci affichent également des taux d'approbation très modestes. ■

CARREFOUR, SODEXO, RENAULT : LES ENTREPRISES LES PLUS INÉGALITAIRES



ROBERTO MALDENI

Selon leurs chiffres officiels, en 2017, les grandes entreprises françaises les plus inégalitaires étaient, dans l'ordre, Carrefour, Sodexo et Renault, avec respectivement un rapport de 251, 225 et 206 entre la rémunération totale accordée à leur plus haut dirigeant et les dépenses moyennes par salarié. En d'autres termes, il faudrait 251 ans pour un salarié de Carrefour pour gagner autant que son PDG. Ceci dit, en 2016, il en aurait fallu 440.

Les trois mêmes entreprises occupaient également les marches du podium en 2016. Ces écarts de rémunération reflètent sans doute des réalités différentes. Chez Carrefour et Sodexo, ils peuvent être mis en rapport avec le niveau relativement modeste des rémunérations au sein de ces entre-

prises. Chez Renault, ils tiennent aussi à la rémunération particulièrement élevée du PDG Carlos Ghosn, objet de controverses répétées.

Les autres entreprises qui se retrouvent dans le « top 10 » de l'inégalité sont à peu près les mêmes d'une année sur l'autre : Valeo, L'Oréal, Schneider Electric, LafargeHolcim et Essilor. LVMH et Danone ne sont pas très loin derrière. Selon les calculs d'Oxfam et du Basic sur toute la période 2009-2016, les multinationales françaises les plus inégalitaires étaient Carrefour (ratio de 306), LVMH (270) et Danone (227).

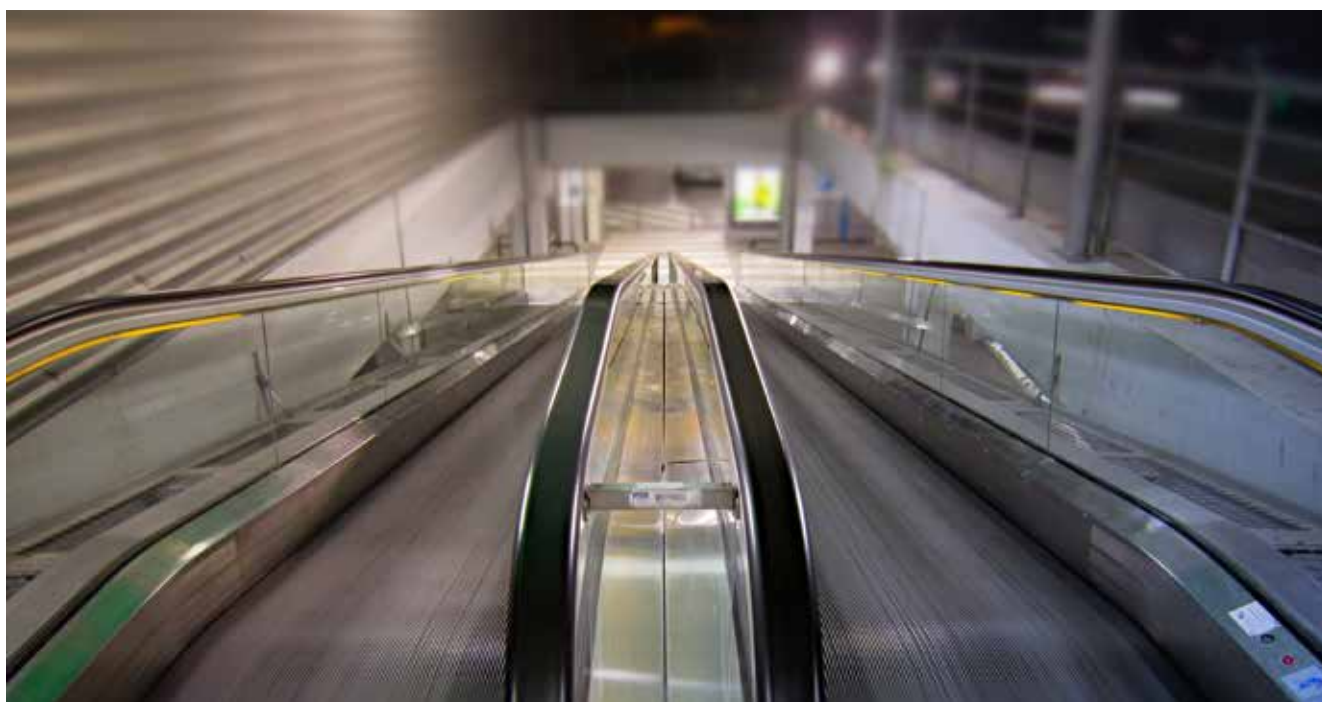
À l'autre bout du classement, les grandes entreprises françaises les moins inégalitaires sont à nouveau, sans surprise, les entreprises publiques

ou para-publiques, sujettes aux règles de rémunération fixées par l'État actionnaire. Également situées plutôt vers le bas du classement, des entreprises qui affichent des dépenses moyennes par salariés particulièrement élevées, comme Publicis, BPCE, Crédit agricole ou Dassault aviation.

En 2017, le ratio moyen entre rémunération du patron et dépenses moyennes par salariés dans les grandes entreprises françaises de notre échantillon était de 82. En 2016, il était de 73. Si l'on se restreint au seul CAC 40 (en excluant un grand nombre d'entreprises liées à l'État actionnaire), ces ratios sont respectivement de 95 et de 90. En clair, pour une entreprise typique du CAC40, un patron vaut presque 100 fois plus qu'un salarié. ■

PLANS SOCIAUX ET DÉLOCALISATIONS : L'AUTRE VISAGE DE LA COURSE AUX GAINS FINANCIERS

Le niveau exorbitant des dividendes et des rémunérations patronales n'est pas seulement un problème de partage des richesses. Il pèse sur toute l'activité des entreprises et la stratégie de leurs directions, souvent aux dépens des salariés et de l'emploi. Et se solde parfois par des désastres industriels.



CAZALUT

PARTAGE DES RICHESSES : UNE QUESTION À PLUSIEURS NIVEAUX

A lors que l'augmentation continue des dividendes et de la rémunération des dirigeants des entreprises fait de plus en plus débat, certains cherchent la solution dans une réanimation des mécanismes d'intéressement et de participation, autrement dit une forme d'alignement des intérêts des salariés (ou plutôt de certains d'entre eux) avec ceux des actionnaires. Un rapport publié en mai 2018 par Oxfam et le Basic souligne qu'entre 2009 et 2016, « sur 100 euros de bénéfices, les entreprises du CAC 40 ont en moyenne reversé 67,4 euros de dividendes aux actionnaires, ne laissant plus que 27,3 euros pour le réinvestissement et 5,3 euros de primes pour les salariés ». Si la question du partage des bénéfices nets dégagés par les multinationales

françaises entre actionnaires, salariés et investissement est importante, elle ne doit pas faire oublier tout ce qui vient avant, et qui conditionne les bénéfices générés par le CAC40.

Augmenter la part des bénéfices net revenant aux salariés ne résoudra pas tous les problèmes causés par la course aux dividendes.

Première variable d'ajustement préalable aux bénéfices et à leur répartition : les salaires. Sur la période étudiée par le Basic et Oxfam, ils ont augmenté trois fois moins vite que les dividendes et les rému-

nérations des dirigeants. Immédiatement après viennent les décisions concernant la création d'emplois via des embauches ou leur destruction via des plans sociaux. Toutes les grandes entreprises du CAC40 ou presque sont lancées dans des « plans d'économies » ou des recherches de synergies qui se traduisent souvent par une réduction des effectifs ou un accroissement de la charge pesant sur les salariés restants. Et, évidemment, une autre variable d'ajustement est l'ardoise fiscale dont doit s'acquitter le groupe, et donc ses pratiques éventuelles d'optimisation.

Même logique en ce qui concerne les fournisseurs et sous-traitants : la priorité donnée aux actionnaires incite les entreprises à rechercher le moindre >>>

>>> coût, en France ou à l'étranger. Comme le soulignent le Basic et Oxfam, « les agriculteurs français qui fournissent Carrefour gagnent en moyenne 19 130 euros par an, soit 508 fois moins que le PDG de l'entreprise ». Encore moins bien loties, « les cueilleuses de thé en Inde qui fournissent Carrefour ne gagnent que 505 euros par an en moyenne : il leur faudrait 64 ans pour gagner autant que le PDG de Carrefour en une journée ». Enfin, on peut parfois se poser des questions sur le caractère réel de la « richesse » créée par les grandes entreprises, quand elle repose sur des opérations de valorisation financière problématiques ou spéculatives, ou qu'elle ne tient pas compte des coûts cachés à long terme pour l'entreprise elle-même.

Bref, la question de fond est celle du partage des gains mais aussi des coûts (environnementaux, sociaux, sanitaires et autres) entre l'entreprise et le reste de la société et les territoires où elle est implantée. Augmenter la part des bénéfices net revenant aux salariés ne résoudra pas tous les problèmes causés par la course aux dividendes et ne représente qu'un piètre pare-feu à l'explosion des inégalités. Au mieux ne fera-t-elle qu'acheter le consentement d'une partie des salariés les mieux lotis. ■

ENGIE ET VEOLIA : LES CHAMPIONS FRANÇAIS DES DIVIDENDES SUPPRIMENT DES EMPLOIS



PARIS-CORAX

En 2017, les entreprises Veolia et Engie se sont distinguées en distribuant à leurs actionnaires davantage de dividendes qu'elles n'avaient enregistré de profits. Cette prédilection n'est pas nouvelle : selon le Basic et Oxfam, sur la période 2009-2016, les dividendes versés par Engie et Veolia représentaient respectivement 333 % et 122 % de leurs bénéfices réels.

Comment l'expliquer ? Par la voracité de certains actionnaires probablement, mais aussi peut-être par le fait qu'il s'agit de deux entreprises dont le modèle commercial et industriel (largement basé sur une relation étroite avec les pouvoirs publics) est sous tension : dans le cas de Veolia, en raison notamment de la contestation de la privatisation de l'eau et de la perte des marges considérables de l'entreprise sur le marché français ; dans le cas d'Engie en raison de la transition énergétique et des choix d'investissements hasardeux de la direction du groupe par le passé. Faut-il voir dans leur générosité outrancière vis-à-vis des actionnaires une manière de noyer les doutes sur leur viabilité à long terme ? En tout état de cause, les deux entreprises se sont simultanément engagées dans des plans de suppressions d'emploi. Celui mis en œuvre en 2017 par Veolia Eau France était le quatrième plan social en trois ans. Quant à Engie, elle s'est engagée dans un bras de fer avec ses syndicats autour de ses projets de délocalisation hors de France de centaines d'emplois de son service clients. ■

QUI PROVOQUE LA PERTE DES « FLEURONS » FRANÇAIS ? LE CAS ALSTOM

De la vente d'Alcatel à Nokia à la fusion entre Lafarge et Holcim, ces dernières années ont été marquées par des débats à répétition sur la désindustrialisation de la France et la perte de « fleurons » industriels tricolores. Aucun cas n'aura tant fait couler d'encre que celui d'Alstom, dont les activités dans l'énergie ont été vendues à General Electric en 2014, et qui prépare aujourd'hui la fusion de ses activités transport avec celles de Siemens. Une opération qui ressemble fort à une

absorption de ce qui reste d'Alstom par le géant allemand, même si elle est officiellement présentée – comme à l'habitude – comme une fusion « entre égaux ».

Les débats qui accompagnent ces rachats – uniquement lorsque c'est une entreprise française qui est rachetée par une firme étrangère, et non l'inverse – tendent généralement à en attribuer la responsabilité au gouvernement en place, soit parce qu'il n'aurait pas assez soutenu la compétitivité des entre-

prises tricolores, soit qu'il ne serait pas intervenu pour protéger des fleurons industriels stratégiques. La France s'est depuis dotée de lois et d'outils financiers pour empêcher les rachats hostiles de champions nationaux par des multinationales ou des investisseurs étrangers. Mais qu'en est-il lorsque ce sont les dirigeants et les actionnaires des groupes français eux-mêmes qui orchestrent ces opérations ? L'exemple d'Alstom en offre un exemple éloquent : la vente des actifs énergétiques à GE avait été préparée dans le plus grand secret par le PDG de l'entreprise Patrick Kron (ancien haut fonctionnaire du corps des Mines...), alors que lui-même et plusieurs cadres de l'entreprise se trouvaient potentiellement sous le coup d'une enquête de la justice états-unienne pour corruption, menace qui aurait précipité l'opération. >>>



THOMAS BRESSON

>>> Il sera récompensé avec une prime de départ exceptionnelle de 4,1 millions d'euros, à quoi s'ajoutent plus de 10 millions provisionnés pour financer sa « retraite chapeau ». Dans le même temps, les actionnaires d'Alstom se sont votés un dividende exceptionnel de 3 milliards d'euros.

Bis repetita en 2017 lorsque le nouveau PDG d'un Alstom réduit à ses activités transport, Henri Poupart-Lafarge (lui aussi ancien haut fonctionnaire, du corps des Ponts cette fois), annonce des négociations en vue d'une fusion avec Siemens, dont les syndicats craignent qu'elles se traduisent par un sabotage industriel et social des activités françaises. En 2016, suite à la menace de la direction d'Alstom de

fermer l'usine de Belfort, l'État avait commandé en urgence une quinzaine de TGV pour assurer l'avenir du site. Cette fois, l'opération de fusion est clai-

Les actionnaires d'Alstom se sont votés un dividende exceptionnel de 3 milliards d'euros.

rement soutenue par le gouvernement, au nom de la création d'un « Airbus du ferroviaire ». Henri Poupart-Lafarge s'est assuré un poste de directeur général du nouvel ensemble, et la distribution d'un nouveau dividende exceptionnel de plusieurs milliards est déjà prévue.

Dans le même temps, les derniers restes des activités énergétiques d'Alstom encore co-détenus avec GE (nucléaire, réseaux, énergies renouvelables) sont définitivement revendus à cette dernière. En 2014, GE s'était engagée à ne pas procéder à des licenciements pendant cinq ans et à créer 1000 emplois – lesquels semblent avoir des difficultés à se matérialiser. En 2016, la firme américaine a néanmoins annoncé la suppression de 6 500 emplois en Europe, dont 765 en France, dans ses activités énergie, ainsi qu'un plan social sur son site de Grenoble, dédié aux activités hydroélectriques. En ce qui concerne la fusion avec Siemens, aucune garantie sur l'emploi n'est donnée pour l'instant. ■

PAS DE « RUISSELLEMENT » POUR LES SALARIÉS DES GÉANTS DU LUXE

Les propriétaires des deux groupes champions du luxe français, Bernard Arnault (LVMH), et François Pinault (Kering) sont les milliardaires qui se sont le plus enrichis et le plus vite, depuis le début de l'année 2018. Depuis janvier, ils ont gagné 22,3 milliards d'euros selon la chaîne économique *Bloomberg*. Bernard Arnault est entré dans le club très fermé des cinq personnes les plus riches de la planète, directement à la quatrième position, selon le classement établi par le magazine états-unien *Forbes*. Sa fortune personnelle, estimée à plus de 58 milliards d'euros, est désormais supérieure au chiffre d'affaires réalisé en 2017 par LVMH. Pour cette même année, le groupe a versé 2,5 milliards de dividendes à ses actionnaires. La famille Arnault contrôlant 46,74 % du capital de LVMH, près d'un milliard d'euros est allé directement créditer ses comptes bancaires. En bas de la pyramide, les salariés du groupe détiennent, dans le cadre des plans d'épargne d'entreprise, moins de 0,1 % du capital. Soit moins de deux millions d'euros de dividendes à se partager entre les 145 000 « collaborateurs ». Ce qui fait environ 14 euros par personne. Comme PDG de LVMH, Bernard Arnault a également perçu en 2017 une rémunération totale de près de 8 millions d'euros. En tant que cadres et membres du conseil d'administration, son fils Antoine a aussi



SANTI VILLAPARIN

reçu plus d'un million d'euros de rémunération, et sa fille Delphine Arnault plus de 2,5 millions l'année passée.

Ces rémunérations reflètent-elles les politiques salariales de la maison ? « Dans les ateliers de maroquinerie, un salarié avec dix ans d'ancienneté touche 1700 euros bruts par mois, et celui qui a 30 ans d'ancienneté perçoit 2400 euros bruts », indiquait l'an dernier un délégué syndical de LVMH à *FO Hebdo*. Soit 2000 euros nets, après 30 ans à fabriquer sacs et objets de

luxe à très forte valeur ajoutée dans l'un des douze ateliers de la marque Louis Vuitton en France. Selon les rares données sociales dévoilées par le groupe, 41 % de ses 29 500 salariés de France perçoivent moins de 3000 euros bruts par mois. En Italie, la situation des salariés peut être plus précaire encore. L'ONG Clean clothes campaign avait réalisé en 2014 une enquête dans les ateliers de confection de mode de luxe dans la région de Vénétie, où Louis Vuitton a justement un atelier de fabrication de chaussures. Les enquêteurs >>>

>>> avaient constaté que les salaires des ouvrières et ouvriers oscillaient entre 1000 et 1200 euros par mois. Pour le fabricant du fameux foulard Hermès, le principe est identique : la richesse produite par l'entreprise est captée en famille. Axel Dumas, gérant d'Hermès International, et les héritiers du fondateur – 3^e place du classement des grandes fortunes hexagonales – possèdent plus de 65 % du capital – la famille de Bernard Arnault en détenant 8 %. Sur les 350 millions d'euros de dividendes versés par Hermès en 2016, diri-

geants et héritiers se partagent ainsi 227 millions, tandis que 28 millions reviennent aux Arnault. À la tête de la famille dirigeante d'Hermès, il y a Axel Dumas, gérant d'Hermès International, descendant en ligne directe du fondateur Émile-Maurice Hermès. Il a reçu, en 2016, 2,5 millions d'euros de rémunération. Pour leur participation au conseil de surveillance du groupe, au moins sept descendants Hermès ont touché entre 20 000 et 100 000 euros de l'entreprise en 2016. Qu'en est-il du côté des salariés du groupe ? Hermès emploie,

en 2016, 12 800 personnes, dont près de 8000 en France. « *Au sein d'Hermès, les salaires de départ ne sont pas mirobolants, mais nous avons des avantages. Avec les primes et l'intéressement, au bout de cinq ans, on arrive à seize mois de salaires* », indique Véronique Louvrièr, représentante syndicale FO chez Hermès. Seules 3000 personnes sont cependant directement employées par Hermès, les autres travaillent pour des ateliers filialisés, sans bénéficier des mêmes conditions. ■

CARREFOUR : ACTIONNAIRES ET DIRIGEANTS AUX DÉPENS DE L'ENTREPRISE ?



En janvier 2018, Carrefour devenait le dernier géant français en date à adopter un vaste plan de restructuration avec la suppression de 2400 emplois au siège et la vente ou la réduction de la taille de dizaines de magasins. Au total, une dizaine de milliers d'emplois pourraient être supprimés dans le monde, dont peut-être 7000 en France si les magasins mis à la vente ne trouvent pas repreneur.

Ce plan est présenté comme nécessaire étant donnée la mauvaise santé économique du groupe. Mais celle-ci n'a pas empêché actionnaires et dirigeants de s'octroyer de copieuses rémunérations. Carrefour a distribué plus de 350 millions d'euros de dividendes au titre de l'exer-

cice 2017, malgré des pertes comptables, et a redistribué en moyenne 70% de ses bénéfices aux actionnaires depuis 2009. L'entreprise figurait aussi régulièrement ces dernières années en haut du podium

Carrefour a redistribué en moyenne 70% de ses bénéfices aux actionnaires depuis 2009.

des plus grosses rémunérations patronales et des inégalités au sein de l'entreprise. Une grande partie des opérations réalisées par le groupe depuis une dizaine

d'années (retraits de certains pays, vente de magasins) semble avoir été motivée avant tout par le souci de maintenir le cours en bourse de Carrefour en ciblant les marchés les plus immédiatement rentables, plutôt que par une stratégie industrielle de long terme. Exemple de ces incohérences : les magasins Dia France, qui avaient été vendus en 2011 pour le seul bénéfice des actionnaires qui s'étaient alors accordés un dividende exceptionnel, puis rachetés en 2014, doivent à nouveau être cédés dans le cadre du nouveau plan de restructuration. ■

ALCATEL-NOKIA : HUITIÈME PLAN SOCIAL EN 10 ANS

Un autre plan social à avoir fait la une des médias en 2017 est celui annoncé par Nokia, concernant les sites acquis en France suite au rachat d'Alcatel en 2016, avec plus de 500 suppressions d'emploi à la clé. C'est le huitième plan social en dix ans selon les syndicats. Problème : l'entreprise finlandaise n'avait même pas encore rempli les engagements de maintien de l'emploi pris au moment du rachat d'Alcatel, ancien fleuron industriel français. Depuis les années 1990, les dirigeants d'Alcatel avaient enchaîné les paris économiques hasardeux, à commencer par la fusion avec Lucent qui a laissé le groupe exsangue et en quête d'un repreneur. Son patron d'avant la fusion avec Nokia, Michel Combes, était parti avec une prime de 11 millions d'euros et 20 000 emplois supprimés dans le groupe. ■

ZOOM SUR...

2010-2017 : LES ANNÉES SE SUIVENT ET SE RESSEMBLENT

L'année 2017 aura donc été marquée par une nouvelle hausse des dividendes et des rémunérations patronales, déconnectée de l'évolution des salaires et de l'emploi. Le constat est le même si l'on examine l'évolution à moyen terme des chiffres publiés par les grandes entreprises françaises. Depuis 2010, leurs dividendes ont augmenté de 44%, les rémunérations patronales de 32%, les salaires moyens de 22%, leurs effectifs mondiaux de 2,4%... et leurs effectifs en France ont baissé de 20%.

AUGMENTATION DES DIVIDENDES ET DES RÉMUNÉRATIONS PATRONALES...

S'il est une priorité clairement affichée par les entreprises du CAC40, c'est bien celle du versement de dividendes à leurs actionnaires. Entre 2010 et 2017, les dividendes et rachats d'actions ont augmenté de 44% (pour les entreprises figurant dans le CAC sur toute la période). Leur montant global flirte à nouveau avec les records atteints en 2007-2008, juste avant la crise financière. Derrière ce chiffre, il y a certes des variations significatives d'une année sur l'autre et entre entreprises, mais la trajectoire est claire. Les dividendes versés par certaines entreprises comme Renault ou Airbus ont littéralement explosé sur la période, et ils ont été multipliés par 2, 3, 4 ou plus pour plusieurs firmes du CAC40. Cette hausse a été compensée par la baisse des dividendes dans d'autres groupes auparavant très généreux, comme ArcelorMittal ou Carrefour.

Même constat du côté des rémunérations patronales. Bon an mal an, elles ont augmenté de 32% entre 2010 et 2017, passant de 143,7 millions d'euros au total (ou 3,59 millions en moyenne) pour les groupes du CAC40 à 189,9 millions (ou 4,75 millions en moyenne). Ceci dit, 2010 semble avoir été une année particulièrement faste pour les patrons du CAC40. Si l'on avait

pris 2009 pour base, l'augmentation aurait été de 71%. Les rémunérations qui affichent les plus fortes hausses sur la période 2010-2017 sont également celles des patrons d'Airbus et de Renault. Ils sont suivis de ceux d'Atos, LafargeHolcim et Vinci. Les plus fortes baisses sont à mettre au compte d'Axa, Legrand et Publicis. Dans les trois cas, elles coïncident avec un changement de dirigeant à la tête de l'entreprise.

Les salaires moyens des groupes concernés ont augmenté de 22% entre 2009 et 2016, trois fois moins que les dividendes et deux fois moins que les rémunérations patronales sur la même période.

... HAUSSE PLUS MODESTE DES EFFECTIFS MONDIAUX ET DES SALAIRES...

Les salaires pratiqués au sein des grandes entreprises françaises ont augmenté plus lentement. Selon les calculs du Basic et d'Oxfam dans leur rapport paru en mai 2018 (qui porte sur les entreprises figurant dans le CAC40 sur toute la période), les salaires moyens des groupes concernés ont augmenté de 22% entre 2009 et 2016, trois fois moins que les dividendes et deux fois moins que les rémunérations patronales sur la même période.

Les effectifs des groupes du CAC40, enfin, n'enregistrent qu'une hausse modeste de 2,44% entre 2010 et 2017 (hors Accor). Il y a eu une alternance de hausse et de baisse des effectifs mondiaux au cours de la période, et 2017 semble marquer un nouveau point haut. Il y a aussi eu des modifications importantes de périmètre pour certaines multinationales (Veolia par exemple), mais qui ne changent pas grand chose au tableau général. Les grandes entreprises françaises qui ont connu la croissance la plus importante de leurs effectifs mondiaux sur la période sont Atos, Cargemini, LVMH, Publicis, Solvay et Valeo, avec plus de 60% d'augmentation. Ce sont ArcelorMittal, Kering et Veolia qui affichent les plus fortes baisses, mais dans les deux derniers cas elles correspondent partiellement à des cessions ou des changements dans le périmètre des filiales déclarées.

... ET BAISSÉ DES EFFECTIFS EN FRANCE

Les grandes entreprises sont souvent présentées, dans le débat public en France, comme des pourvoyeuses d'emploi, ce qui justifierait les politiques d'allègements de cotisations sociales, de crédits d'impôts et de baisse programmée de la fiscalité sur les bénéfices dans le pays. Mais qu'en est-il en réalité ? Pour répondre à cette question, nous avons comparé l'effectif mondial, l'effectif en France et le chiffre >>>



RODRIGO SOLDON

>>> d'affaires des entreprises du CAC40 (dans sa composition actuelle) en 2010 et 2017. Des chiffres à prendre avec prudence, parce qu'ils ne tiennent pas compte de l'évolution du périmètre des groupes, et parce que plusieurs entreprises ne publient aucune donnée sur leurs effectifs en France. Les résultats n'en sont pas moins clairs.

En 2010, pour les entreprises du CAC40 dont les chiffres sont disponibles, les effectifs en France représentaient 1,118 million de personnes, pour un effectif mondial de 3,217 millions. Soit un peu plus d'un tiers (34,8%). En 2017, à nouveau pour les groupes dont les chiffres sont disponibles, la part de la France dans l'effectif était passée à 26% : un peu moins d'un million d'employés dans le pays, sur 3,8 millions au niveau mondial.

Entre 2010 et 2017, le chiffre d'affaires cumulé des groupes du CAC40 (composition actuelle) a augmenté de 10%. Leur effectif mondial a augmenté de 2,44%. Leur effectif en France – pour les groupes qui publient ces chiffres – a baissé de 20% (ou de « seulement » 15,6%

si l'on enlève Engie et Kering, qui ont connu des cessions ou changements de périmètre particulièrement importants). Seules neuf entreprises du CAC sur quarante ont vu leur effectif en France augmenter sur la période.

Même constat chez Michelin qui a vu son chiffre d'affaires croître de 22%, et son effectif en France décroître dans les mêmes proportions

Le phénomène paraît particulièrement accentué dans le secteur de l'industrie. Renault a vu son chiffre d'affaires augmenter de 51% entre 2010 et 2017, son effectif mondial croître de 48%, mais son effectif français baisser de 12%. Même constat chez Michelin qui a vu son chiffre d'affaires croître de 22%, et son effectif en France décroître dans les mêmes proportions (avec un effectif mondial en légère augmentation). Danone a vu son chiffre

d'affaires augmenter de 45% sur la période, avec un effectif mondial en légère hausse de 3,8%, mais son effectif en France a baissé de 9%.

D'après les chiffres disponibles, seules sept entreprises du CAC40 ont vu leur effectif français évoluer plus favorablement que leur effectif mondial entre 2010 et 2017 (ArcelorMittal, Axa, Bouygues, Crédit agricole, Pernod Ricard, Société générale et STMicro). Dans quatre de ces cas, l'effectif a seulement baissé moins rapidement en France qu'au niveau global ; dans les trois autres cas (Axa, Pernod et Société générale) il est en augmentation modeste. Il n'y a que trois groupes (Société générale, ST et Vivendi) dont l'effectif en France ait évolué plus favorablement entre 2010 et 2017 que leur chiffre d'affaires, lequel a baissé dans les trois cas. ■

ZOOM SUR...

AGRICULTURE ET ALIMENTATION : GAGNANTS ET PERDANTS DE LA GUERRE DES PRIX

COMMENT L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE ET LA GRANDE DISTRIBUTION ASPHYXIENT LE MONDE AGRICOLE

Les producteurs de lait, de fruits et de légumes ou les éleveurs protestent régulièrement contre la faiblesse des prix qui leurs sont imposés, qui ne leur permettent pas de maintenir une activité viable. En 2017 encore, les producteurs laitiers de l'Ouest de la France avaient bloqué plusieurs coopératives laitières pour protester contre les prix trop bas pratiqués par celles-ci. Pourtant, la faiblesse des prix consentis aux agriculteurs se répercute rarement sur les prix facturés aux consommateurs.

Pourquoi nombre des 462 000 agriculteurs de France, dont un quart vit sous le seuil de pauvreté, n'arrive pas à vivre décemment de leurs productions destinées aux 67 millions de consommateurs français et à l'exportation ? Cette situation s'explique en partie par le double écran de la grande distribution et de l'industrie agroalimentaire. Ces deux industries ne cessent de se renvoyer la responsabilité de la situation des paysans, mais elles s'entendent au moins implicitement pour profiter de leur contrôle des filières et pour s'accaparer la plus grosse partie de la plus-value. Comme l'a rappelé en mars 2018 une étude réalisée par le Basic pour le compte de l'Ademe, le secteur agroalimentaire se caractérise par une double concentration, à la fois au niveau de l'industrie agroalimentaire (où 353 firmes se partagent 60 % du marché) et au niveau de la grande distribution (où 6 groupes contrôlent plus de 90 % du marché, et 60 % des dépenses alimentaires).

Le développement de ces deux secteurs hyper-concentrés a permis de généraliser la vente à grande échelle et à moindre coût. La grande distribution s'appuie, pour prospérer, sur un décalage de trésorerie qui lui permet de générer plus de bénéfices : les consommateurs payent comptant alors que les fournisseurs sont réglés avec plusieurs mois de décalage. Elle a en plus pour habitude de se ménager des marges confortables, de 20 % à plus de 40 % selon les produits. Grâce à ce modèle, la grande distribution peut absorber des hausses de prix agricoles et industriels – répercutant souvent les hausses et rarement les baisses de cours agricoles – en compensant par d'autres produits, tout en lissant les prix pour les consommateurs.

À l'autre extrémité de la chaîne alimentaire, c'est nettement plus difficile : les prix agricoles à la production ont été divisés par deux entre 1980 et 2015. Les agriculteurs ne perçoivent aujourd'hui que 6 % de la valeur totale de l'alimentation, une fois déduits leurs coûts de production. Depuis une dizaine d'années, ils doivent faire face à une volatilité croissante des prix des produits agricoles à cause de la mondialisation des filières et du démantèlement progressif des outils de régulation publique. Pour le lait par exemple, la marge des distributeurs a augmenté de 100 % depuis 2001, de 50 % pour les industriels et de ... 0 % pour les agriculteurs ! Avec, par exemple, des prix garantis, les producteurs pourraient être rémunérés au moins *a minima*, sans dépendre des coûts internationaux.

QUAND LA LIBÉRALISATION DU LAIT MÈNE À UNE PÉNURIE DE BEURRE

À l'automne 2017, la pénurie soudaine de beurre dans certaines régions françaises a fait la une de tous les médias. Situation paradoxale puisque la France est excédentaire en lait, et qui s'explique par les conséquences de la libéralisation intervenue en 2015 (la fin des quotas laitiers européens). Divers facteurs, dont la publication d'études scientifiques minimisant les impacts sanitaires de la consommation de beurre, ont soudain fait bondir le prix du lait au niveau mondial : alors qu'il fallait déboursier 2500 euros pour une tonne en avril 2016, les cours ont atteint les 6800 euros en septembre 2017. Conséquence : le marché français est devenu moins rémunérateur pour les géants français du lait comme Lactalis ou Sodiaal, >>>



67 186 638

CONSOMMATEURS



ENSEIGNES DE DISTRIBUTION
SE PARTAGENT 92 % DU MARCHÉ FRANÇAIS



353

ENTREPRISES DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
SE PARTAGENT 60 % DU MARCHÉ FRANÇAIS



462 000

AGRICULTEURS-RICES

>>> cette hausse de prix ne pouvant pas être répercutée sur les consommateurs. Quant aux éleveurs, qui ne cessent de dénoncer la faiblesse des prix qui leur sont consentis par les grandes centrales laitières, ils n'ont pas non plus bénéficié de la hausse : le prix du litre de lait continue, pour nombre d'éleveurs, à leur être payé au même prix qu'il y a 30 ans, soit environ 29 centimes d'euro le litre – alors même que le prix du beurre a, lui, plus que doublé.

LES ÉLEVEURS SOUFFRENT, LES GRANDES FAMILLES DU LAIT S'ENRICHISSENT

La crise agricole n'est pas la même pour tout le monde. Depuis la fin des quotas laitiers et la libéralisation de la filière il y a trois ans, les trois plus grandes familles laitières françaises, qui possèdent de nombreuses marques de premier plan (Président, Lactel, Kiri, Gervais, Coeur de Lyon...) ont vu leur fortune augmenter de 48 % en moyenne. La famille Besnier (Lactalis), la famille Bel-Fiévet et ses ramifications (Dufort et Sauvin), et la famille Bongrain ont vu leur patrimoine augmenter de 38, 86 et 58 %

respectivement. Ce sont des milliards d'euros prélevés sur la valeur ajoutée produite par la filière, tandis que la majorité des éleveurs fait face à des difficultés financières de plus en plus insupportables, à tel point que les petites exploitations ferment les unes après les autres. Les éleveurs ont vu, eux, leurs revenus baisser de 40 % en quelques mois après la fin des quotas en 2015. Cette moyenne masque cependant de grandes disparités régionales. Et des situations qui peuvent être encore plus dégradées.

Ces problèmes ne s'expliquent pas seulement par la volatilité du cours du lait ni par l'endettement sans précédent des agriculteurs laitiers encouragés à s'étendre pour profiter de la libéralisation. Il relève encore une fois du partage de la valeur ajoutée. En 2014, les agriculteurs récupéraient en moyenne 43,3 % du prix d'une bouteille de lait. En 2016, ce chiffre tombe à 31 %.

BIO : LES MÉGA-MARGES DE LA GRANDE DISTRIBUTION

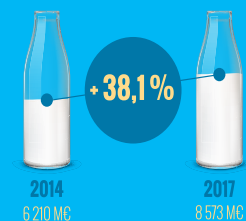
Les produits alimentaires issus de l'agriculture bio ont la réputation d'être chers, trop chers pour les ménages

modestes. Serait-ce que pratiquer une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé des paysans s'avère plus coûteux que les procédés industriels ? Pas seulement, si l'on en croit une étude publiée par l'association de consommateurs UFC Que Choisir en août 2017, qui pointe les marges extravagantes réalisées par la grande distribution sur les produits bio. L'association s'est concentrée sur le prix de 24 fruits, et légumes, de l'abricot à la salade, représentatifs de la consommation des ménages français. Il ressort que tous les produits bio sont beaucoup plus chers – 98 % en moyenne ! – que les productions conventionnelles. Cette énorme différence ne s'explique pas tant par le différentiel des coûts que par les marges brutes réalisées par les groupes de distribution. Ces marges brutes sont particulièrement élevées sur la tomate et la pomme, respectivement +145 % et +163 %, ces deux aliments étant les produits frais les plus consommés... Pas étonnant dans ces conditions que des groupes comme Carrefour ou Auchan misent aujourd'hui sur le développement de supérettes 100 % bio. ■

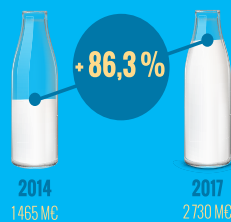
LE « RUISSELLEMENT » DES RICHESSES DANS LE SECTEUR LAITIER

EVOLUTION DES FORTUNES DES GRANDES FAMILLES ET DES REVENUS DES PRODUCTEURS DE LAIT

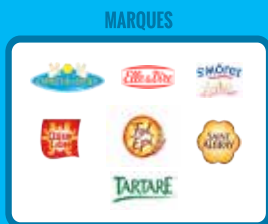
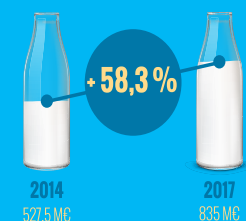
FAMILLE BESNIER (LACTALIS)



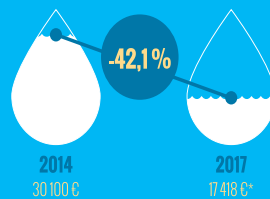
FAMILLE FIEVET (FROMAGERIE BEL)



FAMILLE BONGRAIN (SAVENCIA)



PRODUCTEURS DE LAIT



*Estimation à partir du revenu 2016 (14 515 euros) et des prévisions du ministère de l'agriculture (augmentation de 22 % en moyenne de revenus de tous les agriculteurs).

PRIX DU LAIT



(Moyenne des prix payés aux producteurs pour 1000 litres).

QUAND LE CAC40 EMPORTE SES PROFITS AUX PARADIS (FISCAUX)

Les multinationales françaises paient-elles trop d'impôt, comme leurs dirigeants se plaisent souvent à le dire ? En tous cas, nombre d'entre elles, et leurs patrons avec, déploient des trésors d'imagination pour réduire leur ardoise fiscale. Lobbying, filiales dans les paradis fiscaux, crédits d'impôts sans contrepartie, montages complexes, tous les moyens semblent bons pour échapper à la redistribution des richesses.



PHILIP ECHLER

DES MALTA FILES AUX PARADISE PAPERS : LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES AU GRÉ DES SCANDALES D'OPTIMISATION FISCALE

Chaque nouvelle année amène désormais son lot de scandales d'optimisation ou d'évasion fiscale (la nuance entre les deux termes étant seulement celle de la légalité plus ou moins douteuse du procédé), et comme chaque année, de grandes entreprises françaises se sont retrouvées à nouveau dans le collimateur en 2017. Ce qui illustre à quel point l'évitement fiscal est désormais normalisé au sein des grands groupes français, même lorsqu'il s'agit d'entreprises dont l'État lui-même est actionnaire.

Paradise Papers. Après les Lux Leaks, les Swiss Leaks et les Panama Papers, l'année 2017 a elle aussi connue sa « fuite » de grande ampleur jetant la lumière sur l'industrie globale de l'évitement fiscal : les « Paradise Papers ». Soit plusieurs millions de documents confidentiels issus du cabinet d'avocats d'affaires Appleby, basé aux Bermudes et dans plusieurs autres

paradis fiscaux. Ces documents ont mis au jour plusieurs montages fiscaux mis en place par de grandes multinationales états-uniennes comme Nike ou Apple. Mais aussi par des firmes françaises. Certaines pièces suggèrent ainsi que Dassault Aviation aurait aidé ses clients fortunés à contourner la TVA française sur les jets privés grâce à des filiales

basées sur l'île de Man. Total s'est trouvée mise en cause pour le rôle de ses filiales aux Bermudes, qui lui auraient permis de faire remonter les dividendes émanant des Émirats arabes unis et d'autres pays du Golfe en échappant à toute taxation de ces derniers. Engie aurait recouru en 2012 à un tour de passe-passe financier pour se débarrasser d'un schéma d'optimisation fiscale hérité de la firme International Power (à propos de deux centrales charbon en Australie), rachetée par le groupe français. Enfin, l'homme d'affaires Bernard Arnault a également été mis en cause pour avoir utilisé plusieurs paradis fiscaux pour réduire ses impôts ; l'un des montages consistait à >>>



PETER KIRKESKOV RASMUSSEN

>>> faire acheter son yacht par son groupe LVMH et à lui reverser des frais de location, pour ne pas avoir à le déclarer au fisc. Dans chacun de cas, les entreprises concernées reconnaissent l'existence des filiales ou des montages, mais nient qu'il s'agisse d'optimisation fiscale.

Quand les primes d'assurance versées à Auchan, PSA ou Renault atterrissent à Malte.

En localisant leurs filiales d'assurances à Malte où elles bénéficient d'un régime fiscal avantageux, des groupes français comme Renault, PSA ou Auchan ont réalisé plusieurs dizaines de millions d'économie sur leur ardoise fiscale. Une des filiales maltaises de Renault, RCI Insurance Ltd, ne compte qu'un seul employé mais réalise 108 millions d'euros de chiffre d'affaires par an, avec une marge brute de plus de 90 millions. C'est l'un des enseignements des « Malta Files », mis au jour par un consortium de médias européens dont *Mediapart* en France. Une pratique à la limite de la légalité, d'autant plus troublante de la part de deux constructeurs automobiles qui comptent l'État français parmi leurs principaux actionnaires. Les « Malta Files » ont également montré comment de nombreux grands patrons et hommes d'affaires français profitaient des largesses fiscales de la petite île méditerranéenne, notamment pour y acheter et immatriculer leurs yachts.

L'Italie enquête sur Kering et Gucci. Les autorités italiennes ont lancé une enquête sur des soupçons d'évasion fiscale au sein du groupe de luxe Kering, et notamment

de sa filiale (et principale source de profits) Gucci. Les enquêteurs évoquaient la somme de 1,5 milliard d'euros abrités en Suisse, via le Luxembourg et les Pays-Bas. Le montant total de l'évitement fiscal réalisé par Kering via le canton suisse du Tessin, au détriment non seulement de l'Italie, mais aussi de la France et du Royaume-Uni, pourrait être encore plus important. Là encore, le groupe de luxe français nie que sa filiale suisse ait été mise en place pour des raisons fiscales.

La niche fiscale belge préférée des géants français. C'est l'un des grands classiques de l'optimisation fiscale : le dispositif

des « intérêts notionnels » mis en place par la Belgique, qui permet aux multinationales de déduire de leur ardoise fiscale les intérêts (inexistants) liées à leurs opérations d'autofinancement, comme si celles-ci étaient passées par un emprunt auprès d'une banque. Ce qui explique que de grands groupes français comme EDF, Orange, Engie, Carrefour ou encore Sanofi aient localisé en Belgique leurs centrales de trésorerie. Le dispositif des intérêts notionnels leur a permis d'économiser des centaines de millions d'euros d'impôts. Il paraît néanmoins en perte de vitesse, parce que de plus en plus contesté, et parce que la baisse des taux d'intérêts le rendait moins attractif. Selon les derniers chiffres disponibles, pour 2016, sept multinationales françaises (Total, Carrefour, EDF, Vinci, Auchan, LVMH et Schneider Electric) ont toutefois encore pu économiser virtuellement plus de 180 millions d'euros d'impôts grâce à ce dispositif.

Madère, un autre paradis fiscal aux marges de l'Europe.

L'île portugaise de Madère offre elle aussi des conditions fiscales avantageuse aux fortunés et aux entreprises. Des révélations de médias allemands et autrichiens ont permis d'y retrouver la trace de plusieurs hommes d'affaires français ainsi que de multinationales tricolores, notamment Technip et Orange. Le groupe de télécom français >>>

LES CHIFFRES 2017 DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Les grands groupes sont passés maîtres dans l'art de rendre leurs calculs fiscaux incompréhensibles au commun des mortels. Nous en sommes réduits à utiliser les chiffres finaux donnés par les entreprises elles-mêmes en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices, sans comprendre complètement les différents éléments qui sont entrés en ligne de compte pour les calculer, ni ce qui explique les variations constatées d'une année sur l'autre. L'année 2017, avec la réforme fiscale américaine et la saga de la taxe sur les dividendes en France, a été encore plus obscure que d'habitude de ce point de vue.

D'après les chiffres donnés par les entreprises elles-mêmes, les champions de la fiscalité basse au sein du CAC40

étaient en 2017 Unibail-Rodamco, Air Liquide et ArcelorMittal, avec un taux d'imposition effectif de 2,7 %, 8,2 % et 8,6 %. À l'autre bout, on trouve les deux situations exceptionnelles de Carrefour et Technip (242 % et 80 % d'imposition sur les bénéfices !), puis Airbus et Veolia avec 37 et 36 % respectivement.

En termes d'impôts réellement acquittés, les champions sont BNP Paribas (3,1 milliards d'euros), Total (3 milliards) et LVMH (2,2 milliards). À l'autre bout du classement, les géants de l'hôtellerie et de l'immobilier Accor et Unibail-Rodamco s'en tirent mieux avec 50 et 70 millions d'euros respectivement, tandis que trois groupes affichent des impôts négatifs : Vivendi, Engie et Solvay. ■

>>>utilisait jusqu'en 2010 la petite île pour la commercialisation de ses offres internet... au Royaume-Uni.

Domiciliation avortée de Bernard Arnault en Belgique. En 2012, Bernard Arnault, le patron de LVMH, créait la polémique en annonçant son déménagement fiscal en Belgique, en raison du poids de l'impôt en France. Annonce qui n'a pas été du goût des autorités belges, qui ont lancé une enquête pour domiciliation fictive. La procédure se serait conclue par un règlement à l'amiable en 2017, l'homme d'affaires français acceptant de verser 2,5 millions d'euros. Le dossier aurait ensuite été transmis au fisc français et se serait soldé par un redressement fiscal d'un milliard d'euros, selon un documentaire diffusé par France Télévisions. Ce redressement a été formellement démenti par LVMH.

Les arrangements fiscaux d'un empire du lait. Alors que l'affaire du lait contaminé découvert en décembre 2017 fait la une des médias, Emmanuel Besnier et son groupe Lactalis, entreprise familiale très opaque, se sont trouvés également sous le feu des projecteurs pour leurs pratiques fiscales. *Mediapart* a pointé le rôle de sa filiale belge BSA international, détenant une soixantaine de filiales étrangères. Profitant de la très légère fiscalité belge, BSA n'aurait versé que 7,23 millions au fisc belge entre 2004 et 2014 sur ses 268 millions d'euros de résultat net cumulé. Mais c'est au Luxembourg que l'optimisation fiscale du groupe semble la plus agressive. Selon *Médiacités* et *Ebdo*, une coquille vide, Nethuns, appartenant officiellement à une filiale luxembourgeoise de la Société générale et n'employant que deux salariés à temps partiel, s'est adonnée à un montage financier complexe à hauteur de 2 milliards d'euros sous couvert de « *financement des entités du groupe Lactalis* ». Des manipulations terminées par le transfert de 1 milliard d'euros dans une autre société boîte aux lettres du groupe en Belgique. Une autre filiale, Ekabe international, révélée par le site *Les Jours*, aurait permis d'exploiter une quarantaine de marques de Lactalis, valorisées à hauteur de 189 millions dans les comptes de la coquille vide luxembourgeoise, pour un gain de 100 millions d'euros entre 2012 et 2015 et seulement 2,8 millions d'euros d'impôt sur le résultat. ■

IMPÔTS CONTRE DIVIDENDES

En 2017, les entreprises françaises du CAC40 déclarent avoir versé un peu plus de 30 milliards d'euros d'impôts sur les sociétés dans le monde. Une somme à comparer aux 56 milliards d'euros de dividendes et rachats d'actions versés au titre de l'exercice 2017 par ces mêmes groupes. En 2011, impôts versés et dividendes étaient à un niveau très proche, mais

La Banque de France estime que le premier pays d'origine des actionnaires étrangers du CAC40 est... le Luxembourg.

leur évolution a divergé depuis. Un manque à gagner fiscal qui ne risque pas d'être compensé par la taxation des dividendes, puisque de nombreux actionnaires importants du CAC40 sont basés dans des paradis fiscaux, à l'exemple de BlackRock, dont le siège se situe dans l'État états-unien du Delaware. La Banque de France estime aussi que le premier pays d'origine des actionnaires étrangers du CAC40 est... le Luxembourg. Et la France suit la même tendance de moindre imposition avec l'instauration de la « *flat tax* » sur les revenus du capital par le gouvernement d'Emmanuel Macron. ■

LE LOBBYING DU PATRONAT FRANÇAIS CONTRE LA TRANSPARENCE FISCALE



NICOLAS VIGIER

L'Union européenne doit prochainement adopter une nouvelle directive sur la transparence fiscale, reprenant le principe du « reporting pays par pays », obligeant les multinationales à publier la liste de leurs filiales avec effectifs, chiffres d'affaires, bénéfices et imposition. Si le principe de ce reporting autrefois considéré comme une hérésie est désormais largement accepté, les grandes entreprises et les milieux patronaux mènent désormais bataille pour qu'il ne soit fourni qu'aux administrations fiscales, et jamais rendu

public. Le Medef et l'Afep (structure de lobbying représentant le CAC40) se sont mobilisés pour convaincre les dirigeants européens de n'adopter qu'une version restreinte et secrète du reporting pays par pays, à travers de multiples rendez-vous avec la Commission et avec le gouvernement français. En avril 2017, le Medef a organisé une session à destination des parlementaires européens et de leurs assistants avec les directeurs fiscaux de Danone, L'Oréal et Renault pour les sensibiliser sur les « risques » du reporting pays par pays. ■

INDUSTRIES EXTRACTIVES : PROGRÈS À PAS COMPTÉS DE LA TRANSPARENCE ?

Le secteur des industries extractives (mines, pétrole et gaz) est caractérisé par son opacité financière et par des scandales à répétition alimentant les soupçons de corruption et d'évitement fiscal. La situation est particulièrement grave dans les pays africains, dont la population ne bénéficie presque pas des richesses extraites du sous-sol, lesquelles profitent surtout aux multinationales occidentales ou chinoises et, souvent, à une petite élite gouvernementale. La question est sensible notamment pour Total, un géant pétrolier très présent en Afrique, mais aussi pour Areva et ses mines d'uranium au Niger.



Depuis l'année dernière, suite à une directive européenne (dont nos champions nationaux comme Total avaient d'ailleurs cherché à atténuer les dispositions), les grandes entreprises impliquées dans des activités d'extraction minière, pétrolière ou gazière, sont désormais tenues de rendre public l'ensemble de leurs versements financiers à des gouvernements, de quelque nature qu'ils soient. Pour la France, cela concerne des firmes comme Total, Areva ou Eramet, mais aussi Engie et EDF (via sa filiale Edison). L'année dernière, l'examen de ces paiements par un groupe d'organisations non gouvernementales a relevé, notamment, des incohérences dans les déclarations fiscales de Total en Angola. Cet examen a aussi montré qu'Areva était sortie largement gagnante de la renégociation de son contrat avec le Niger en 2014 – contrat toujours pas rendu public malgré les promesses et les dispositions de la Constitution nigérienne.

Du côté de la transparence des contrats liant entreprises et gouvernements, il y a en effet encore beaucoup de progrès à faire. Début 2018, suite à une polémique sur le contrat pétrolier récemment signé entre Total et le Sénégal, le groupe français a déclaré être favorable par principe à la publication de tous les contrats... tout en en laissant l'initiative aux gouvernements concernés eux-mêmes. ■

RESCRITS, CRÉDITS D'IMPÔTS, VEROU DE BERCY : L'OPACITÉ FISCALE À LA FRANÇAISE

La France peut-elle être considérée elle aussi comme un paradis fiscal ? La question a fait débat il y a quelques années en ce qui concerne, notamment, les dispositifs comme le crédit impôt recherche (CIR) mis en place pour favoriser l'implantation d'activités de recherches et développement. L'administration fiscale française a elle aussi recours au mécanisme des « rescrits », au centre du scandale des « Luxleaks » – ces accords fiscaux non publics avec de grandes entreprises internationales, fixant par avance le niveau et les règles d'imposition. La même opacité vaut pour les négociations à l'amiable avec les multinationales qui

se retrouvent dans le collimateur du fisc. Le « verrou » de Bercy, c'est-à-dire le monopole du ministère des Finances sur la décision d'initier des poursuites judiciaires en matière fiscale, est critiqué par la société civile depuis des années. Sur 16 000 infractions fiscales de tous ordres constatées chaque année, seul un petit millier serait transmis à la justice. Sans compter que la France entérine aussi l'évitement fiscal pratiqué ailleurs, à travers ses 62 conventions fiscales avec des pays en développement, qui permettent aux entreprises tricolores de réduire leur taxation à la source sous prétexte d'éviter une « double imposition ». ■

EN FRANCE AUSSI, ON RÉDUIT LES IMPÔTS (SUR LES ENTREPRISES)

En France aussi, le taux de l'impôt sur les sociétés est appelé à baisser progressivement, comme le réclamaient depuis des années les grandes entreprises et les cercles patronaux. Il passera de 33,3 % à 25 % d'ici 2022. Une mesure symbolique destinée à favoriser « l'attractivité » du pays, qui n'en représente pas moins une concession à la logique de course au moins-disant fiscal que les dirigeants politiques français ne cessent de dénoncer par ailleurs. Le gouvernement songe déjà à d'autres allègements fiscaux pour les entreprises, tandis qu'un crédit d'impôt comme le CICE, lui, va être pérennisé sous la forme d'une réduction des cotisations patronales.

L'ÉTRANGE SAGA DE LA TAXE SUR LES DIVIDENDES

En 2012, le gouvernement français instaurait une nouvelle taxe de 3 % sur les dividendes, ciblant les très grosses entreprises pour les encourager à investir et augmenter les salaires plutôt que de reverser la plus grosse partie de leurs bénéfices aux actionnaires. Quelques années plus tard, une série de décisions de la Cour de justice de l'Union européenne, du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel – suite à des procédures initiées par des cabinets d'avocats d'affaires et par l'Afep, lobby du CAC40 – menaient à l'annulation de cette taxe, au motif qu'elle contrevient au droit européen et au principe d'égalité devant l'impôt. Des questions se posent sur les raisons pour lesquelles le ministère des Finances et le gouvernement d'alors ont pu mettre en place un dispositif de taxation si vulnérable sur le plan juridique. Contraint de rembourser la taxe sur les dividendes à tous les grands groupes, le nouveau gouvernement a instauré, à titre de compensation du manque-à-gagner, une surtaxe exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés. Surtaxe qui, elle, ne durera qu'un an. ■

LE SCANDALE DE L'OPACITÉ DES AIDES PUBLIQUES ET DES CRÉDITS D'IMPÔTS



RYAN MORRISON

C'est la face obscure de la fiscalité en France. Si le taux nominal d'impôt sur les sociétés y est plus élevé qu'ailleurs, il est compensé par une série de niches fiscales dont profitent les entreprises. Niches auxquelles se sont ajoutées ces dernières années des crédits d'impôts de plusieurs milliards d'euros, le Crédit impôt compétitivité emploi (CICE) et le Crédit impôt recherche (CIR). Le premier est censé favoriser l'emploi, le second la recherche et développement. Ils représentaient respectivement 16 et 5,5 milliards d'euros en 2017.

De nombreuses études sont venues mettre en cause l'efficacité de ces dispositifs par rapport aux objectifs affichés, notamment parce qu'ils profitent très largement aux grands groupes, et dans une proportion moindre aux PME. L'absence de transparence sur l'utilisation de ces crédits d'impôts et – dans le cas du CIR – une conception très laxiste de ce qui constitue de la « recherche » ou de l'« innovation » expliquent la méfiance généralisée dont ils font l'ob-

jet. Régulièrement, des grands groupes lancent des plans de suppressions d'emploi en France alors même qu'ils touchent des sommes conséquentes au titre du CICE. Par exemple environ 134 millions pour Carrefour en 2016, qui a annoncé en 2018 la suppression de 2400 postes dans le pays. Idem pour Sanofi qui a sabré dans ses effectifs de R&D en France tout en touchant plus de 100 millions d'euros par an au titre du CIR.

Il y a plus de 2000 dispositifs d'aides directes ou indirectes aux entreprises en France, pour un coût total avoisinant les 100 milliards d'euros.

Rappelons que le patronat a toujours refusé une quelconque contrepartie mesurable à ces crédits d'impôts en termes de créations d'emploi. Signe sans doute des faiblesses du dispositif, le CICE sera remplacé par un allègement pérenne de charges patronales.

L'opacité qui entoure le CIR et le CICE n'est peut-être que l'arbre qui cache la forêt. Ce sont toutes les aides publiques directes ou indirectes aux entreprises, attribuées au niveau national mais aussi au niveau local (régions, communes) qui manquent dramatiquement de transparence. Subventions directes, crédits d'impôts, exonérations sociales et fiscales, primes, prix garanti... Il y a plus de 2000 dispositifs d'aides directes et indirectes aux entreprises en France, pour un coût total avoisinant les 100 milliards d'euros. Bien évidemment, ce sont les plus grosses firmes – celles qui ont les moyens de se payer les conseils d'avocats fiscalistes – qui peuvent profiter au mieux de cette jungle de dispositifs.

Les citoyens, eux, ne peuvent ni mesurer l'ampleur de ces aides directes et indirectes aux entreprises, ni débattre de leur utilité et de leur efficacité. Dans d'autres pays, comme les États-Unis, il existe une forme au moins partielle de transparence sur les aides publiques et les crédits d'impôts. ■

ZOOM SUR...

DES MILLIERS DE FILIALES... JUSQUE DANS DE PETITES ÎLES TROPICALES

Une multinationale, c'est une entité dirigée souvent de manière très centralisée, mais c'est aussi une structure complexe regroupant des centaines de filiales, liées entre elles par de multiples liens, localisées tout autour de la planète. Y compris dans des territoires considérés comme des paradis fiscaux. Bref aperçu de ce que l'on sait de la structuration des groupes du CAC40.

LE CAC40 EN 2017 : PLUS DE 16 000 FILIALES CONNUES DONT 15% DANS LES PARADIS FISCAUX

Selon les informations publiées par les entreprises elles-mêmes dans leurs documents de référence ou sur leur site, le CAC40 avait en 2017 au moins 16 240 filiales dans le monde entier. Cela représente une moyenne de 427 filiales par groupe (deux d'entre eux n'ayant publié aucune information à ce sujet). Le chiffre doit être pris comme un minimum, puisque certaines entreprises ne déclarent qu'un nombre restreint de filiales (seulement les « principales ») et que d'autres publient une liste pléthorique : 2348 filiales pour Engie et 2753 pour Vinci par exemple.

Sur ces plus de 16 000 filiales, 2469 sont localisées dans des pays ou des territoires identifiés comme des « paradis fiscaux et judiciaires », soit 15,2%. Les firmes qui semblent avoir le plus grosse prédilection pour ces localisations attractives sont Axa, LVMH, Kering, ST et Danone, avec entre 35 et 22% de filiales concernées. À l'autre bout du classement, on trouve Saint-Gobain, Valeo, Veolia, Vinci et Vivendi, entre 3,5 et 7,7%.

Ces chiffres indicatifs doivent cependant être pris avec beaucoup de précautions, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que les

listes de filiales publiées sont de taille extrêmement variables selon les entreprises du CAC40, de sorte que celles qui publient des listes restreintes peuvent en profiter pour « cacher » des filiales aux localisations controversées. Ensuite en raison de la difficulté même à définir ce qu'est un « paradis fiscal et judiciaire ». Les listes de paradis fiscaux publiées par les gouvernements ou les organisations internationales sont souvent limitées. Nous utilisons ici une liste plus large produite par le Tax Justice Network, un réseau d'ONG dédié à la justice fiscale, qui inclut certes des îles paradisiaque comme les Bermudes ou les Caïmans, mais aussi des pays européens comme le Luxembourg, l'Irlande, la Suisse, la Belgique ou les Pays-Bas. Autant de pays où les firmes du CAC40 peuvent aussi avoir de vraies activités industrielles. À l'inverse, certains territoires à l'intérieur d'États plus grands, comme le Delaware aux États-Unis, Dubaï aux Émirats arabes unis ou divers territoires britanniques, peuvent aussi être considérés comme des paradis fiscaux, mais les filiales concernées sont difficiles à identifier comme telles lorsque les entreprises ne donnent qu'une localisation générique. Enfin, dans le cas des géants du luxe LVMH et Kering, il faut rappeler que leur présence dans les paradis fiscaux tient aussi pour partie à la localisation de leur clientèle...

Seules les banques sont aujourd'hui soumises à des obligations de transparence suffisantes pour se faire une idée précise de la place des paradis fiscaux dans leur dispositif financier. La dernière étude précise sur ce point a été réalisée par un groupe d'ONG françaises dans le cadre de la Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires. Elle concluait que les grandes banques françaises réalisent plus d'un tiers de leurs bénéfices dans des paradis fiscaux, alors que ces derniers ne représentent qu'un quart de leur chiffre d'affaires, un cinquième de leurs impôts, et seulement un sixième de leurs employés.

LES PARADIS FISCAUX PRÉFÉRÉS DES MULTINATIONALES FRANÇAISES SONT EN EUROPE

Le terme même de « paradis fiscal » évoque automatiquement l'image d'îles tropicales isolées, comme les Bahamas ou les Bermudes, ou parfois un peu plus proches comme Jersey. Mais la mécanique de l'évitement fiscal créée par les multinationales passe aussi et surtout par des pôles financiers (la City de Londres, Singapour, Hong Kong) et par des pays offrant des conditions fiscales avantageuses sur tel ou tel aspect particulier de leur comptabilité : les dividendes ou les redevances liées à la propriété intellectuelle, par exemple. C'est pourquoi au final les



KATIE THEBEAU

principaux paradis fiscaux utilisés par les multinationales françaises sont européens.

Le Basic et Oxfam ont réalisé un décompte détaillé des filiales déclarées par le CAC40 en 2016. Ils ont trouvé 19 filiales aux Bahamas, 12 aux Bermudes et aux Caïmans, 10 au Panama et 22 à Monaco et à Jersey, mais surtout 319 aux Pays-Bas, 232 en Belgique, 167 au Luxembourg et 137 en Suisse...

Le troisième pays de la liste est le Luxembourg avec 28 filiales. Celles-ci valent aujourd'hui à Engie une « enquête approfondie » de la Commission européenne.

CAS D'ÉCOLE : LA GALAXIE ENGIE PASSE PAR LES PARADIS FISCAUX

Engie se distingue parmi ses pairs du CAC40 une liste de plus de 2300 filiales, parmi lesquelles on en trouve au moins 327 relevant de paradis fiscaux. Principalement, certes, aux Pays-Bas (133 filiales) et en Belgique (74), deux pays où le groupe est historiquement très présent. Comme

pour Total et de nombreux groupes pétroliers, les Pays-Bas sont aussi la localisation de choix pour tous les actifs du groupe en matière d'exploitation d'hydrocarbures (en cours de revente).

Le troisième pays de la liste est le Luxembourg avec 28 filiales. Celles-ci valent aujourd'hui à Engie une « enquête approfondie » de la Commission européenne. La teneur du dossier a été rendue publique début 2017, et suggère qu'Engie pourrait avoir économisé environ 300 millions d'euros d'impôts grâce à deux « rescrits » (ou *rulings* en anglais), des accords fiscaux particuliers, conclus entre l'entreprise et l'administration fiscale luxembourgeoise. Des conclusions qu'Engie conteste. Selon des révélations du site *Les Jours*, Engie aurait abrité pas moins de 27 milliards d'euros dans ses filiales du Grand-Duché. De manière plus exotique, Engie compte également 9 filiales aux îles Caïmans, 7 à Monaco, 6 à Guernesey, 3 au Panama et à Jersey, ou encore 2 à Vanuatu.

Comment expliquer ce nombre extrêmement élevé de filiales ? D'abord, apparemment, par l'habitude de créer des dizaines de filiales

portant plus ou moins le même nom pour ses projets énergétiques en France et au Brésil, particulièrement dans le domaine de l'éolien et du solaire. Ensuite par l'histoire même du groupe Engie, à l'origine une holding financière, Suez, qui s'est progressivement agrégée des participations dans divers secteurs économiques, jusqu'à se reconstituer en groupe énergétique à travers sa fusion avec Gaz de France. Aujourd'hui, en plus de ses activités dans l'énergie, le groupe s'occupe également de gestion de prisons et de centres de détention, de stations de sport d'hiver, de textile, de caméras de surveillance, d'espionnage, de services urbains, ou encore dernièrement de l'« Uber du dépannage à domicile ». L'acquisition d'International Power en 2011 a fait hériter le groupe, comme souvent avec le rachat de firmes anglo-saxonnes, de nombreuses filiales dans les paradis fiscaux. ■

ZOOM SUR...

LE CAC40 ET SES MILLIARDAIRES

C'est un signe des temps. Selon une étude d'Euronext, en 2016, le premier actionnaire du CAC40 n'était plus, sans doute pour la première fois depuis longtemps, l'État français, mais la holding du milliardaire Bernard Arnault et de sa famille. On trouvait dans le « top 10 » deux autres familles fortunées, les Bettencourt (L'Oréal) et les Pinault (Kering). Effet sans doute de la bonne santé boursière du secteur du luxe, mais aussi plus profondément du poids à nouveau croissant des milliardaires dans notre économie.



FLICKR

LES LIENS ENTRECROISÉS ENTRE GRANDES FAMILLES ET GROUPES DU CAC40

Douze entreprises du CAC40 ont parmi leurs actionnaires principaux un milliardaire et sa famille figurant au top100 des plus grandes fortunes françaises établi par le magazine *Challenges*. Parmi ces grandes familles du XXI^e siècle, on trouve la famille Arnault (première fortune française, actionnaire de LVMH et Carrefour), la famille Bettencourt (2^e fortune française, actionnaire de L'Oréal et indirectement de Sanofi), la famille Pinault (7^e fortune de France, Kering),

la famille Bolloré (12^e, Vivendi – et bien sûr le groupe Bolloré, hors CAC40), la famille Bellon (16^e, Sodexo), la famille Guerlain (19^e, LVMH) la famille Ricard (22^e, Pernod Ricard) la famille Peugeot (24^e, PSA), la famille Moulin (25^e, Carrefour), la famille Bouygues (30^e), la famille Hennessy (31^e, LVMH), la famille Michelin (50^e), la famille Badinter (75^e, Publicis)...

À quoi s'ajoutent des entreprises dirigées ou dominées par des milliardaires ou des familles fortunées de nationalité étrangère : ArcelorMittal et son PDG Lakshmi

Mittal, mais aussi LafargeHolcim (dont l'actionnariat est dominé par quatre milliardaires : les familles Frère et Desmarais au sein de GBL, Naguib Sawiris et Thomas Schmidheiny), ou encore Solvay.

Le phénomène se vérifie si l'on va au-delà au-delà du seul CAC40 avec des entreprises comme Hermès (Axel Dumas, 3^e fortune française), Dassault (5^e fortune française en 2017), Altice (Patrick Drahi, 8^e), Iliad (Xavier Niel, 10^e), ou encore Elior (Robert Zolade, 70^e fortune). Et bien sûr il y a les groupes familiaux dont les entreprises ne sont pas cotées,

comme Auchan (famille Mulliez, 4^e fortune française), Chanel (famille Wertheimer, 6^e fortune française), Castel (famille Castel, 9^e fortune), Lactalis (famille Besnier, 11^e fortune française) ou Perenco (famille Perrodo, 13^e). Au final, virtuellement, toutes les plus grosses fortunes françaises ont leur fortune liée à une ou plusieurs grandes entreprises.

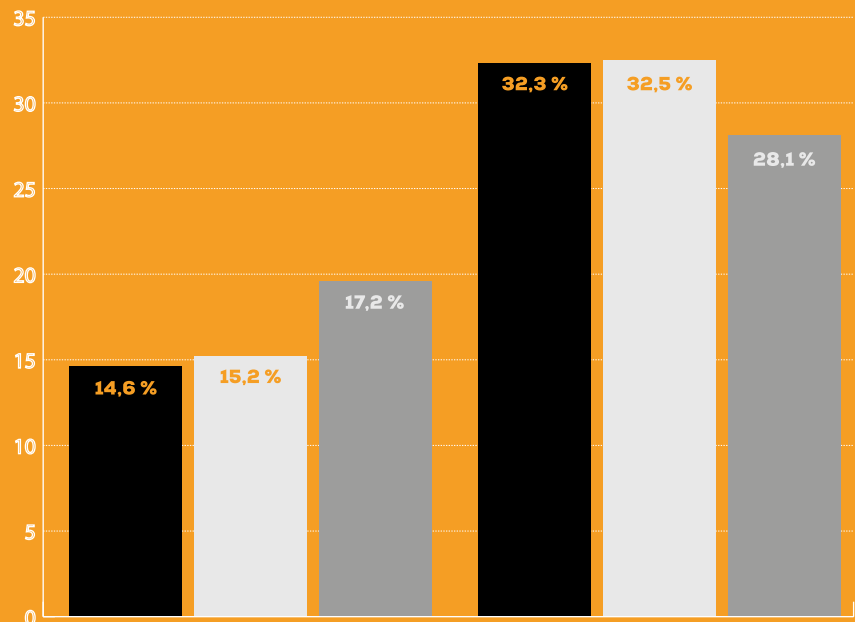
POUR UN MILLIARDAIRE, COMBIEN DE SALARIÉS ?

Bernard Arnault, le PDG de LVMH, est désormais selon le magazine *Forbes* la quatrième plus grosse fortune mondiale. Avec les plus de 58 milliards d'euros qui composent son patrimoine, il a suffisamment d'argent pour rémunérer tout l'effectif de LVMH, soit plus de 145 000 personnes, pendant presque huit ans !

Les proportions sont comparables pour d'autres milliardaires du CAC40 : la fortune de Liliane Bettencourt, héritière de L'Oréal (plus de 34 milliards d'euros selon *Forbes*), lui permettrait de payer tous les 82 600 salariés du groupe pendant 6 ans et 4 mois. Celle des Pinault (22 milliards d'euros) de rémunérer les 44 000 salariés de Kering pendant 11 ans et trois mois. La fortune de Vincent Bolloré (6 milliards d'euros) lui permettrait de payer les 75 000 salariés de son groupe pendant 15 ans.

Pour certains milliardaires dont les groupes comptent des effectifs moindres, les proportions sont encore plus énormes. Xavier Niel, le fondateur d'Iliad, avec ses 6,6 milliards d'euros estimés par *Forbes*, pourrait couvrir les salaires des presque 10 000 collaborateurs du groupe pendant 26 ans ! À l'inverse, les patrons de groupes comptant des effectifs importants s'en sortent moins bien. Lakshmi Mittal (15 milliards d'euros) ne pourrait rémunérer les 197 000 salariés d'ArcelorMittal que pendant un peu plus d'un an. Quant à Pierre Bellon (5 milliards d'euros), il ne pourrait même pas rémunérer les 427 000 salariés de Sodexo pendant 6 mois...

PROPORTION DE FILIALES DANS DES PARADIS FISCAUX



MOYENNE ÉCHANTILLON

CAC40

ENTREPRISES LIÉES À DES MILLIARDAIRES

LES GRANDES ENTREPRISES LIÉES À DES GRANDES FORTUNES SE DISTINGUENT-ELLES DES AUTRES ?

Le fait d'être dirigé ou étroitement lié à un milliardaire ou à une famille fortunée entraîne-t-il des différences visibles dans la manière dont les grandes entreprises sont gérées et dont elles répartissent la richesse ? Nous avons cherché à le vérifier en comparant les chiffres d'un groupe de multinationales françaises partageant ces caractéristiques (ArcelorMittal, Bolloré, Bouygues, Dassault, Elior, Iliad, Kering, LafargeHolcim, L'Oréal, LVMH, Michelin, Pernod Ricard, PSA, Publicis, Sodexo et Vivendi) à celle d'un échantillon de 57 grandes entreprises françaises, dont toutes celles du CAC40.

Cette comparaison révèle que les groupes qui ont des milliardaires à leur tête sont effectivement sensiblement plus inégalitaires que les autres : la rémunération annuelle moyenne du patron y est de 4,53 millions d'euros contre 3,93 millions sur tout l'échantillon (mais 4,68 millions pour le seul CAC40). Le ratio entre cette rémunération

TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF

32,3 %

32,5 %

28,1 %

et les dépenses moyennes par salarié est de 95, contre 82 pour l'échantillon. Le taux d'imposition effectif des groupes concernés est de 28,1 %, contre 32,3 % pour l'échantillon global. En matière de localisation dans des paradis fiscaux, ces entreprises affichent également une proportion plus élevée de filiales déclarées dans ces territoires avec 19,2%, contre 15,2% pour le CAC40 et 14,6% pour l'échantillon.

En ce qui concerne les dividendes en revanche, les groupes liés à des grandes fortunes se distinguent plus positivement, avec un taux de redistribution des profits aux actionnaires (rachats d'actions compris) de « seulement » 47,3 %, contre 64,2 % pour tout l'échantillon. Cette relative bonne performance doit cependant être relativisée par le fait que LafargeHolcim n'a pu être incluse dans le calcul, ayant distribué des dividendes malgré des pertes, et qu'ArcelorMittal distribue actuellement des dividendes très bas, après des années de rémunération très généreuse de ses actionnaires. ■

02

LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES CONTRIBUENT-ELLES À LA SAUVEGARDE DU CLIMAT ?

QUELLE RÉALITÉ DERRIÈRE LES BEAUX DISCOURS CLIMATIQUES ?

L'organisation de la COP21 en 2015 et la signature de l'Accord de Paris sur le climat avaient été accompagnées d'un bel élan d'unanimité de la part des grandes entreprises françaises. Chacune ou presque y avait été de ses engagements ou de ses annonces. Deux ans plus tard, l'enthousiasme est à peine retombé, et les champions tricolores se présentent toujours aussi volontiers comme des modèles de vertu climatique. Alors, l'affaire est-elle réglée ? Pas si sûr, dès lors que l'on essaie de décrypter ce qui se cache, concrètement, derrière ces beaux discours.



DEAN BEVETT

COMMENT SE DONNER UNE BONNE IMAGE EN MATIÈRE DE CLIMAT : LES SEPT PRINCIPES DE BASE

Les grandes entreprises françaises parlent beaucoup de climat, mais entre les discours et les pratiques réelles, il y a encore beaucoup de jeu. À les écouter, on pourrait croire que le problème est en passe d'être réglé. Pourtant, les émissions de gaz à effet de serre de la France sont reparties à la hausse en France depuis 2015. 22 entreprises du CAC40 déclarent en 2017 des émissions en augmentation par rapport à l'année précédente. Un rapport du Réseau Action Climat paru récemment concluait que sur 10 entreprises étudiées, aucune ne présentait une politique climat entièrement satisfaisante : une seule (Danone) et partiellement une autre (Renault) avaient des

objectifs conformes à l'Accord de Paris, mais sans rendre compte adéquatement de leurs émissions. Les deux multinationales qui ont un reporting adéquat de leurs émissions, Engie et Sanofi, n'ont pas d'objectifs conformes à l'Accord de Paris.

Comment expliquer ce grand écart ? Pour qui voudrait apprendre à se donner facilement une bonne image en matière de climat, l'examen des documents de communication des multinationales tricolores suggèrent quelques leçons de base...

1) Miser sur les effets d'annonce. « *Les promesses n'engagent que ceux qui y croient* », a déclaré naguère un célèbre

homme politique. L'adage vaut bien évidemment aussi pour les grandes entreprises en matière climatique. Elles sont très fortes dès lors qu'il s'agit de faire des annonces ou de prendre des engagements plus ou moins précis, beaucoup moins lorsqu'il s'agit d'en assurer le suivi. C'est ainsi qu'une banque qui s'est solennellement « désengagée » du charbon continue à financer des centrales utilisant ce combustible (voir section sur les énergies fossiles). L'avantage d'une annonce, c'est aussi d'introduire beaucoup de confusion entre la réalité présente et les perspectives futures, plus ou moins lointaines et plus ou moins hypothétiques, comme >>>

>>> actuellement avec les annonces sur le développement du « gaz vert » (voir la section sur la transition).

2) Jouer avec les chiffres. Certaines des grandes entreprises françaises apparemment les plus engagées pour la préservation du climat sont encore très réticentes à publier des chiffres complets permettant à tout un chacun de se faire une idée de leurs émissions de gaz à effet de serre. Quand elles le font, les chiffres restent souvent incomplets ou trompeurs, par exemple lorsqu'ils sont formulés en émissions relatives de gaz à effet de serre par tonne produite ou par employé plutôt que par émissions réelles cumulées, ou bien lorsqu'ils tiennent compte sans le dire de diverses formes de crédits carbone. Une autre manière de jouer avec les chiffres est de s'appuyer sur des scénarios climatiques qui reposent sur des hypothèses problématiques, comme le déploiement massif de nouveaux réacteurs nucléaires ou de la technologie (aujourd'hui non viable) de la capture-séquestration du carbone.

3) Regarder par le petit bout de la lorgnette. Certaines grandes entreprises françaises continuent à se focaliser sur les seules émissions issues de leurs opérations directes, en ignorant délibérément les conséquences réelles de leur activité. Par exemple, BNP Paribas concentre l'attention sur les émissions liées au transport de ses salariés ou au chauffage de ses bureaux, sans tenir compte des émissions de gaz à effet de serre occasionnées par tous ses investissements dans des projets énergétiques, qui représentent pourtant plus de 95% de ses émissions réelles. Un groupe de grande distribution comme Carrefour s'étend sur les émissions de gaz à effet de serre d'un hypermarché, et non pas sur celles liées à la production de tous les aliments et produits qui y sont vendus, même si le chiffre est quatre ou cinq fois supérieur.

4) Déplacer (ou délocaliser) le problème. Autre technique pour minimiser son bilan carbone : délocaliser les activités les plus polluantes hors de France ou d'Europe, ou bien sous-traiter ces activités à d'autres. On estime ainsi que les deux tiers des réductions d'émissions de gaz à effet de serre obtenues par l'Europe depuis 1990 ont en fait été « déloca-

lisées » hors du vieux continent, vers des pays comme la Chine, l'Inde ou le Brésil. C'est la même logique de simple déplacement du problème que l'on retrouve dans le fait de vendre à d'autres, comme le fait Engie, ses actifs dans le charbon ou le pétrole, au lieu de préparer leur reconversion ou leur fermeture.

5) Focaliser l'attention sur de fausses solutions et introduire le maximum de confusion. Face à l'exigence climatique, beaucoup d'entreprises sont longtemps restées dans l'attitude du déni. Celui-ci fait désormais place à un autre danger, peut-être tout aussi pernicieux, celui des

Toutes ces « fausses solutions » permettent aux multinationales de n'adapter qu'à la marge leur modèle commercial et de s'offrir de nouvelles perspectives de profit.

« fausses solutions ». Ces fausses solutions peuvent consister en la perpétuation de pratiques industrielles problématiques sous un vernis vert (comme le gaz, l'agriculture industrielle ou l'incinération des déchets), en des technologies coûteuses et risquées (comme la capture-séquestration

du carbone ou le nucléaire), ou encore en des activités présentées comme vertes mais dont l'impact sur le climat, bien qu'indirect, est tout aussi problématique que les énergies fossiles classiques, comme les agrocarburants. Toutes ces « fausses solutions » ont un point commun : elles permettent aux multinationales de n'adapter qu'à la marge leur modèle commercial et industriel et de s'offrir de nouvelles perspectives de profit. À l'inverse, mieux vaut pour les multinationales éviter les vraies solutions plus efficaces et sans doute moins coûteuses à long terme, mais qui n'offrent que des opportunités de profit limitées, comme l'agriculture paysanne et biologique, les transports en commun et les politiques urbanistiques appropriées (plutôt que la voiture électrique) ou encore les politiques d'efficacité et de sobriété énergétiques.

6) Développer les mécanismes de marché et de compensation pour contourner les contraintes réelles. Un autre moyen commode d'éviter toute obligation contraignante est le développement d'« instruments basés sur le marché » comme les crédits carbone ou la compensation. Le marché européen du carbone a démontré son inefficacité à provoquer une >>>

LA « STRATÉGIE CLIMAT » DE TOTAL TIENT-ELLE LA ROUTE ?

Total, qui figure parmi les principales majors pétrolières au niveau mondial, est en première ligne du débat sur le changement climatique. On estime qu'elle serait à elle seule responsable de 0,8% de toutes les émissions mondiales de gaz à effet de serre entre 1751 et 2010. C'est pourquoi, à l'image de ses homologues comme Shell ou ExxonMobil, la firme française s'est trouvée dans le collimateur de certains investisseurs éthiques, qui l'ont sommée d'expliquer en quoi son modèle commercial était compatible à moyen terme avec la sauvegarde du climat. Ce que Total a fait en publiant une « stratégie climat ».

L'Observatoire des multinationales et l'association 350 se sont associés pour décrypter ce document, et y ont trouvé de nombreuses faiblesses, voire des

omissions délibérées. La stratégie climat de Total légitime la poursuite d'investissements massifs pour développer de nouveaux gisements de pétrole et de gaz dans les années à venir, alors que les énergies fossiles sont de loin les principales responsables de la crise climatique. Cette approche n'est rendue compatible avec l'objectif des 2°C que par le truchement du recours massif à des technologies coûteuses, controversées et dont l'efficacité reste à prouver, en particulier la capture-séquestration du carbone.

Comme la plupart des autres géants de l'énergie et du pétrole, la direction de Total insiste aussi sur le rôle central joué par le gaz dans la transition énergétique, sans préciser qu'il s'agira en grande partie de gaz non conventionnel et que ses bienfaits réels pour le climat, par comparaison avec le charbon, sont très contestés. ■

>>> réelle réduction de nos émissions de gaz à effet de serre en raison de la distribution généreuse de permis gratuits aux gros pollueurs, de la facilité à obtenir des crédits carbone grâce à des projets contestables dans les pays extra-européens, mais aussi parce que la raison d'être même d'un tel dispositif est d'offrir une échappatoire à la nécessité de réduire directement ses émissions de gaz à effet de serre. La multiplication dans les pays du Sud de projets liés à la compensation carbone – essentiellement des projets de reforestation ou de préservation de zones humides destinés à générer des crédits pour les multinationales occidentales – a entraîné de nombreux

conflits avec les populations locales sur l'accès à la terre. Les bénéfices réels pour le climat de certains projets ont même été questionnés.

7) Ne penser qu'à court terme. C'est un reproche que l'on peut sans doute faire aux entreprises autant qu'aux autorités publiques. Les objectifs climatiques de la France et de l'Europe se déclinent en réduction de plus en plus drastique de nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020, 2030, 2040 et 2050. À cette dernière échéance, nous sommes censés avoir réduit nos émissions de gaz à effet de serre de 80%. Or la plupart des solutions portées aujourd'hui par les multina-

tionales permettront peut-être d'atteindre les objectifs climatiques en 2020, parce qu'ils agissent sur les leviers d'action les plus aisés à mettre en œuvre, comme de remplacer le charbon par le gaz. Pour les objectifs à l'horizon 2050, c'est un véritablement changement structurel qui serait nécessaire. Le développement de la voiture électrique, par exemple, apportera peut-être une réduction relative des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux véhicules conventionnels. Mais elle n'est certainement pas de nature en elle-même à nous faire atteindre les objectifs à long terme de réduction de nos émissions, en raison de contraintes liées à leur processus de fabrication et à leurs besoins en électricité. ■

LES AUTRES GROS ÉMETTEURS : CIMENT, SIDÉRURGIE, TRANSPORT AÉRIEN ET MARITIME

Les débats sur le climat tendent (pour de bonnes raisons) à se focaliser sur le rôle du secteur énergétique, ce qui peut conduire à oublier le rôle parfois non négligeable d'autres secteurs de l'économie dans nos émissions de gaz à effet de serre. Les entreprises concernées cherchent souvent, elles aussi, à éviter des mesures trop ambitieuses pour réduire leur impact climatique.

L'industrie automobile a longuement bataillé au niveau européen contre l'introduction de normes trop contraignantes d'émissions de CO₂ des véhicules, tout comme elle l'a fait pour les émissions d'autres polluants, ainsi que l'a révélé le scandale du « Dieselgate ». Même s'il a réussi à en réduire considérablement l'ambition, il paraît de plus en plus incertain que le secteur atteigne ses objectifs officiels de réduction d'émissions à l'horizon 2021.

Le **secteur cimentier**, représenté en France par LafargeHolcim, représente à lui seul 6% des émissions globales de gaz à effet de serre, en raison de ses besoins en énergie et du processus chimique de fabrication du ciment et du béton. Un récent rapport de l'organisation internationale CDP (ex Carbon Disclosure Project) concluait que le secteur était encore très loin de réduire ses émissions dans les proportions néces-

saires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, notamment en raison d'investissements trop modestes dans la recherche et dans la modernisation de ses installations. En Europe, le marché carbone a, contrairement à ce qui était promis, découragé de fait ces investissements, en raison d'un prix très bas du carbone et de l'immense quantité de crédits gratuits distribués à ces industries.

L'autre industrie lourde ayant un impact considérable sur le climat est la **sidérurgie**. ArcelorMittal est de loin l'entreprise qui bénéficie le plus de crédits carbone gratuits ou excessifs au niveau européen. Début 2017, alors que la réforme du marché européen du carbone était en discussion, le PDG de l'entreprise Lakshmi Mittal a fait la tournée des capitales du vieux continent pour évoquer le risque de pertes de milliers d'emplois si ces avantages étaient remis en cause. Un exemple du chantage à la délocalisation des industries lourdes hors d'Europe si celle-ci adoptait des normes environnementales trop contraignantes. De nombreuses études contestent pourtant ce risque de délocalisation.

Autre secteur responsable d'une proportion non négligeable des émissions mondiales de gaz à effet de serre : celui du **transport aérien**, qui intéresse direc-



EROP KIPABNEB

tement plusieurs de nos champions nationaux, comme Aéroports de Paris, Air France et Airbus. Volontairement oublié de l'Accord de Paris, ce secteur est l'un des seuls dont les émissions de gaz à effet de serre continuent à augmenter rapidement ; et il n'envisage pas de les limiter avant au mieux une dizaine d'années. Des échanges de correspondance entre Airbus et la Commission européenne ont démontré que cette dernière avait de fait laissé l'avionneur écrire les règles qui lui seraient applicables en matière d'impact sur le climat. L'Organisation de l'aviation civile internationale a fini par se mettre d'accord en 2017 sur un premier plan de réduction des gaz à effet de serre, extrêmement modeste dans ses objectifs et qui reposera largement sur les mécanismes contestés de la « compensation carbone ». ■

L'IMPACT CLIMATIQUE DÉMESURÉ DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

L'industrie n'est pas la seule responsable de nos émissions de gaz à effet de serre. L'agriculture industrielle, et en particulier l'élevage (viande et lait), contribue également de manière significative au réchauffement des températures globales, notamment à cause de la déforestation et autres changements d'utilisation des terres qu'elle implique. Selon l'ONG Grain, l'élevage industriel serait responsable d'environ 15% des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine. Grain a également calculé les émissions des 20 plus importants producteurs mondiaux de viande ou de lait, parmi lesquels le groupe français Lactalis, avec 24 millions de tonnes de carbone par an.

« ONE PLANET SUMMIT » : FAUT-IL VRAIMENT CONFIER LA SAUVEGARDE DU CLIMAT À LA FINANCE ?

Le 12 décembre 2017, Emmanuel Macron et le gouvernement français organisaient à Paris le « One Planet Summit ». Ce sommet mondial était destiné à célébrer les deux ans de l'Accord de Paris et surtout à mettre en avant le rôle du secteur financier dans la lutte contre le changement climatique, grâce à des « innovations » comme les obligations vertes. Tout le gratin de la finance publique et privée internationale était de la partie, à commencer par les institutions financières publiques françaises comme la Caisse des dépôts et consignations, qui se présentent volontiers comme exemplaires dans ce domaine.

En l'absence de règles et de critères clairs et contradictoires, il n'y a pourtant aucune garantie que les nouveaux instruments financiers « verts » contribuent effectivement à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Les exemples pas-

sés d'utilisations abusives d'obligations vertes ne manquent pas, comme le bouclage du financement d'un grand barrage controversé en Amazonie par Engie, ou le financement d'un aéroport au Mexique.

Quant à la Caisse des dépôts et consignations, l'examen de son portefeuille montre qu'elle reste largement investie directement et indirectement dans le secteur des énergies fossiles, y compris dans des projets d'exploitation de nouveaux gisements de charbon, de gaz ou de pétrole – en contradiction flagrante avec les beaux discours du gouvernement français à l'occasion du « One Planet Summit ».

OÙ EST LA « TRANSITION JUSTE » POUR LES SALARIÉS DE L'ÉNERGIE ?

De manière compréhensible, les milieux syndicaux ont longtemps été méfiants envers les politiques de « décarbonisation » de notre économie, craignant que les salariés des industries historiques en fassent les frais. Ils se sont désormais largement ralliés à la cause de la transition énergétique, en revendiquant une « transition juste », c'est-à-dire accompagnant les travailleurs dans une reconversion vers des emplois plus « verts ».

Pour l'instant, en France, le compte n'y est pas. Les syndicats dénoncent l'absence d'un véritable plan d'accompagnement pour les salariés des centrales électriques (charbon ou nucléaire) appelées à fermer. Les divers projets de reconversion d'installations industrielles ne garantissent pas le maintien de l'emploi à un niveau équivalent. Les employés des nouvelles activités dans les énergies vertes ne disposent pas des mêmes droits que les salariés historiques (par exemple, les salariés de la filiale d'EDF dédiée aux renouvelables n'ont pas le même statut que les autres). Une coalition d'associations et de syndicats, la Plate-forme emplois-climat,

estime possible de créer en France un million d'emplois, au moyen d'un vaste plan d'investissements et de formations dans les secteurs public et privé. Plan qui brille aujourd'hui par son absence.

DES COP TOUJOURS SPONSORISÉES PAR DES GROS POLLUEURS

La pratique est désormais bien ancrée : chaque nouvelle « conférence des parties » annuelle de l'ONU sur le climat (ou COP) est sponsorisée par quelques dizaines de multinationales, parmi lesquelles on retrouve souvent des firmes directement impliquées dans les industries les plus polluantes. La COP21 de Paris en 2015 avait marqué une apogée de cette tendance avec une liste de sponsors incluant EDF, Engie ou Renault, et visant explicitement à promouvoir « l'excellence » des entreprises françaises en matière environnementale et leur faire gagner des parts de marchés. La tendance s'est confirmée plus discrètement à la COP22 de Marrakech, puis à la COP23 présidée par les Fidji, mais organisée à Bonn en Allemagne. La liste des sponsors de ce dernier événement incluait une entreprise pétrolière, Iberdrola, un constructeur automobile, BMW, et quelques autres dont BNP Paribas, une banque pourtant historiquement très impliquée dans les énergies fossiles.

CHARBON, PÉTROLE, GAZ : LE CAC40 CONTINUE À CARBURER AUX ÉNERGIES SALES

Au-delà des effets d'annonce, les grandes entreprises françaises restent largement investies dans les énergies fossiles, premières responsables de la crise climatique. La sortie annoncée du charbon paraît au mieux très lente, et plusieurs multinationales tricolores, à commencer bien entendu par Total, sont directement impliquées dans des nouveaux projets de développement à grande échelle du pétrole et du gaz, en contradiction avec les objectifs de l'Accord de Paris.



MANUB.

LE CAC40 EN A-T-IL VRAIMENT FINI AVEC LE CHARBON ?

Les énergies dites « fossiles » (charbon, pétrole et gaz) sont la première cause du réchauffement global des températures. Et parmi les énergies fossiles, le charbon est de loin la plus « sale », au sens où sa combustion émet le plus de gaz à effet de serre, en plus d'autres polluants nuisibles à la santé. C'est pourquoi il est rapidement apparu comme la cible de choix pour commencer à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Toutes les grandes entreprises françaises concernées y ont été de leur annonce de « désengagement » du charbon. En particulier les firmes énergétiques comme Total, Engie et EDF, mais aussi les grandes

banques comme BNP Paribas, Société générale et Crédit agricole. Qu'en est-il réellement aujourd'hui ?

En 2017, le charbon représentait encore 22,4% de la production d'électricité financée par la Société générale.

Depuis 2015 et l'Accord de Paris, les **grandes banques françaises**, historiquement très impliquées dans le financement de mines de charbon ou de centrales électriques fonctionnant avec

ce combustible, ont toutes amorcé une sortie relative du charbon. Selon l'association écologiste Les Amis de la Terre, cependant, BNP Paribas, Société générale, BPCE et Crédit agricole ont encore investi 10 milliards d'euros ces trois dernières années dans des entreprises impliquées dans le charbon. Ce qui s'explique en partie par des critères d'« exclusion » trop lâches, autorisant une continuité des relations avec des firmes dont le charbon n'est pas l'activité principale. En 2017, le charbon représentait encore 22,4% production d'électricité financée par la Société générale (l'une des seules à publier des chiffres précis à ce sujet), avec un objectif de ramener cette part à 19% >>>

>>> d'ici 2020. En janvier de la même année encore, le Crédit agricole a été épinglé par les Amis de la Terre pour son implication dans le projet d'extension d'une centrale charbon en Indonésie.

Également concernés par le financement des projets charbonniers, les **assureurs**. Axa a été la première compagnie d'assurance mondiale à s'engager à réduire ses investissements dans le secteur du charbon, dès 2015. Pourtant, avec 126 millions d'euros investis dans les entreprises du charbon polonaises, Axa reste, par l'intermédiaire d'un fonds de pension, un des premiers financeurs du secteur en Pologne. Le réassureur SCOR a annoncé quant à lui, ne plus vouloir fournir « *d'assurance ou de réassurance facultative* » pour des projets d'exploitation « *de nouvelles mines de charbon thermique ou de mines et d'usines d'exploitation de lignite* ». Une mesure limitée selon Les Amis de la Terre, dans la mesure où cet engagement ne concerne ni les nouvelles centrales prévues qui auront besoin d'un réassureur pour ouvrir, ni celles déjà existantes. SCOR reste également l'un des réassureurs de PZU, l'assureur en charge de 80% des mines du pays.

Les **poids lourds de l'énergie**, EDF et Engie, ont tous les deux amorcé un désengagement du charbon en 2015, à l'occasion de la COP21. Depuis cette annonce, les capacités de génération d'électricité issues du charbon d'Engie sont passées de 13% à 7%. Mais alors que le groupe se veut désormais un leader de la transition énergétique, il n'a fermé que quatre centrales charbon, et en a revendues neuf à d'autres firmes – des cessions qui ne contribuent en rien à la lutte contre le changement climatique – au contraire même, puisque les nouveaux exploitants peuvent être tentés d'accélérer la production pour rentabiliser leur investissement. À ce jour, Engie possède encore 16 autres centrales à charbon et s'apprête à mettre en service trois nouvelles unités au Maroc, au Chili et au Brésil, revendiquant d'honorer des contrats signés avant 2015. Côté EDF, la fermeture ou la reconversion de ses centrales charbon en France est programmée à l'horizon 2022, sans que toutes les questions

soient résolues sur l'avenir des salariés ou la viabilité du remplacement du charbon par la biomasse.

Les **industries lourdes**, représentées par le cimentier LafargeHolcim et le sidérurgiste ArcelorMittal, sont elles aussi gourmandes en charbon malgré leur grande discrétion sur la question. Pour la première, on sait seulement que le charbon et le coke, un composé minéral dérivé du charbon, représentent 67% du mélange d'énergie thermique dans la production de clinker, constituant du ciment. Côté ArcelorMittal, 74% de ses consommations énergétiques en France proviennent du charbon et du coke. En 2016, plus de 6,5 millions de tonnes de charbon ont été nécessaires pour produire 9,7 millions de tonnes d'acier en France. C'est au niveau mondial, l'équivalent de ce que le groupe

extrait annuellement lui-même grâce à ses nombreuses mines au Kazakhstan et à celle de Princeton, aux États-Unis.

Dernier secteur concerné, lui aussi bien discret : celui du **chauffage urbain**. Rappelons aussi qu'Engie, via sa filiale CPCU, brûle encore du charbon dans sa centrale de production de chaleur de Saint-Ouen, chaleur injectée dans le réseau parisien. Veolia ne publie aucun chiffre sur la part du charbon dans ses installations de production de chaleur, mais indique être en train de réfléchir à son positionnement sur la production d'énergie à partir de charbon. Cependant, au-delà de sa consommation directe, le groupe se revendique comme un partenaire majeur de l'industrie du charbon à laquelle elle vend ses services pour recycler les eaux usées produites par l'industrie et les mines de charbon. ■

À L'ASSAUT DES NOUVELLES FRONTIÈRES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES



OLIVIER CABARET

Si nous voulons sérieusement lutter contre le changement climatique, la conclusion s'impose : nous devons réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre et donc, en premier lieu, notre consommation d'hydrocarbures. Ce qui implique de ne plus ouvrir de nouveaux gisements de pétrole, gaz, ou charbon. Il est même fort probable que nous devons interrompre prématurément l'exploitation de la plupart des gisements actuels.

Or l'industrie pétrolière est en train de faire exactement le contraire. Confrontée au déclin de ses gisements historiques, elle cherche à ouvrir de nouvelles « frontières » pétrolières et gazières partout dans le monde, soit avec de nouvelles technologies (comme la fracturation hydraulique) soit en investissant des régions auparavant épargnées, parce que

trop isolées ou trop compliquées. C'est le cas des gisements de pétrole et de gaz de l'Arctique, mais aussi des sables bitumineux canadiens encore non exploités, et des gisements offshore en eau très profonde comme ceux du « pre sal » brésilien, situés sous une épaisse couche de sel. Mais également de nouvelles régions comme l'Afrique des Grands lacs ou la partie Est de la Méditerranée (Égypte, Chypre, Grèce, Croatie...).

Total, la major pétrolière française, est directement impliquée dans ces différentes frontières. Elle est au premier rang de l'exploitation du « pre sal » brésilien et des gisements pétroliers de l'Ouganda. Elle est également présente en Méditerranée et au Canada. La direction du groupe a laissé entendre que celui-ci se tiendrait à l'écart des forages de pétrole en zone arctique, mais cela ne l'empêche pas d'en acheter pour sa raffineries, ni de développer des projets gazières comme Yamal LNG dans le Grand Nord. Si ces nouvelles frontières sont effectivement ouvertes malgré les coûts et les difficultés techniques, c'est l'assurance de plusieurs décennies de consommation supplémentaire d'énergies fossiles, aux dépens des équilibres climatiques et de l'Accord de Paris. ■

LA FRANCE, CHAMPIONNE DU SECTEUR PARAPÉTROLIER

La présence française dans le secteur pétrolier ne se résume pas à Total et à quelques juniors comme Perenco ou Maurel&Prom. Il faut y ajouter le vaste secteur des services à l'industrie des hydrocarbures, les firmes dites « parapétrolières » où la France compte plusieurs entreprises importantes : TechnipFMC (ingénierie et chantiers de plateformes d'extraction), Vallourec (tubes sans soudure pour le forage) et CGG (exploration pétrolière). Mentionnons aussi Schlumberger, leader mondial du secteur parapétrolier, créé en France par deux frères alsaciens mais aujourd'hui largement américanisé.

Toutes sont fortement exposées aux hauts et aux bas de l'industrie pétrolière, et ont traversé ces dernières années une période difficile du fait de la chute des cours du brut. On estime que les entreprises parapétrolières ont perdu environ un tiers de leurs effectifs au cours de cette période. De l'Arctique aux gisements offshore du « pre sal » brésilien en passant par le gaz de schiste, elles sont aussi présentes sur toutes les nouvelles « frontières » pétrolières et gazières actuelles. Un autre point commun entre TechnipFMC, Vallourec et CGG est la présence de l'État français comme actionnaire de référence, via Bpifrance.

TOTAL EN PROCÈS POUR SON IMPACT SUR LE CLIMAT

À l'été 2017, plusieurs collectivités locales de Californie lançaient une procédure judiciaire inédite contre une série de majors pétrolières, parmi lesquelles Total, pour leur rôle dans le changement climatique mais aussi pour entraver toute action ambitieuse de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. Elles ont été suivies dans les mois suivants par plusieurs grandes villes américaines, dont New York. Aux côtés de Lafarge,

qui figure elle aussi parmi les principaux responsables des émissions historiques de gaz à effet de serre au niveau mondial, Total est également visée par une enquête initiée par la Commission des droits de l'homme des Philippines à la demande d'une coalition d'organisation de la société civile. Une investigation approfondie est en cours, avec visites de terrain sur les impacts du changement climatique, et une première audience s'est tenue le 11 décembre 2017.

LE GRAND « GREENWASHING » DU GAZ

La mise en scène du gaz comme « *la moins sale des énergies fossiles* » et « *l'allié naturel des énergies renouvelables* » a été conçue il y a presque 10 ans par des firmes de relations

publiques travaillant pour les géants des énergies fossiles, soucieux de ne pas voir leur modèle commercial menacé par les exigences de la protection du climat. Le discours a été repris en chœur par Total, Engie et consorts, diffusé auprès des décideurs et du grand public à coup de campagnes publicitaires comme celle de GRTgaz (filiale d'Engie) sur « *Le gaz, énergie des possibles* ». Si au niveau de la combustion, le gaz émet certes moins de gaz à effet de serre que le charbon et même que le pétrole, il n'en reste pas moins une source d'énergie fossile. Surtout, si l'on tient compte de l'ensemble de sa chaîne de production, et notamment des fuites de méthane dans l'atmosphère lors de son extraction et de son transport, il est peut-être tout aussi nocif pour le climat que le charbon.

LES MULTINATIONALES FRANÇAISES, CHAMPIONNES DU GAZ DE SCHISTE... À L'ÉTRANGER

Seule technologie permettant d'exploiter le gaz de schiste, la fracturation hydraulique est interdite en France depuis 2011. Ce qui n'a pas empêché de nombreuses multinationales françaises de miser gros sur le développement des gaz non conventionnels ailleurs dans le monde malgré les conséquences importantes de ces activités pour l'environnement et la santé, mais aussi pour le climat. Des firmes comme Vallourec se sont positionnées sur la fourniture de services et d'équipements à l'industrie du gaz de schiste partout dans le monde. D'autres comme Solvay sont intéressées par un gaz bon marché à titre de matière première de l'industrie chimique.

Total reste la seule grande firme française directement impliquée dans l'exploitation du gaz de schiste et d'autres hydrocarbures non conventionnels, principalement aux États-Unis, mais aussi en Australie et en Argentine (où elle est accusée de manquement aux règles environnementales). En Europe, après des tentatives avortées dans plusieurs pays, Total ne détient plus que des parts dans quelques concessions potentielles au Royaume-Uni, où l'industrie du gaz de schiste se heurte une nouvelle fois à une résistance vigoureuse des militants écologistes et d'une bonne partie de la population locale.

Autre inconnue : l'Algérie. En 2017, Total et le gouvernement ont mis en scène leur « réconciliation » après une période de brouille, marquée par la signature de plusieurs contrats entre le géant et la Sonatrach. Ce qui pourrait relancer les perspectives d'une exploitation des gisements non conventionnels algériens. L'implication de Total avait été évoquée avec insistance (mais niée par l'entreprise) début 2015 lorsque le gouvernement algérien avec voulu lancer l'exploitation du gaz de schiste dans le sud saharien et s'était heurté à une résistance inattendue de la population.

ENTRE GAZ DE SCHISTE AMÉRICAIN OU GAZ DE L'ARCTIQUE RUSSE, LE CŒUR DE TOTAL, EDF ET ENGIE BALANCE



LENNY K PHOTOGRAPHY

Sur le papier, la France et ses entreprises énergétiques sont exemplaires : elles ne cessent de réaffirmer leur engagement envers l'Accord de Paris sur le climat et la transition énergétique, et elles ont renoncé aux énergies fossiles sur le territoire français. Un contraste frappant,

en apparence, avec l'Amérique de Donald Trump et la Russie de Vladimir Poutine, deux pays voués à la poursuite de l'exploitation de leurs ressources en hydrocarbures, sans tenir grand compte des conséquences probables pour le climat. Mais en apparence seulement.

Côté américain, Total participe à l'exploitation du gaz de schiste au Texas et dans l'Ohio, et aussi bien EDF qu'Engie ont signé des contrats d'approvisionnement de long terme pour recevoir dans leurs terminaux méthaniers du gaz de schiste en provenance des États-Unis, qui sera ensuite injecté dans les réseaux français.

Côté russe, Total (mais aussi Vinci et Technip) ont été directement impliqués dans le projet gazier Yamal LNG de la firme russe Novatek (dont Total possède 20%) dans l'Arctique russe, et le seront dans le projet Arctic 2 LNG appelé à le compléter. EDF et Engie ont déjà commencé à recevoir à partir de fin 2017 des chargements de gaz en provenance de ce gisement. Toutes deux sont également impliqués aux côtés de Gazprom dans des projets de gazoducs reliant la Russie à l'Europe en évitant l'Ukraine. ■

DES ÉTATS-UNIS À L'AZERBAÏDJAN, ORGIE DE GAZODUCS ET D'OLÉODUCS POUR LES BANQUES ET ENTREPRISES DE BTP FRANÇAISES

Avec la contestation des grands projets d'oléoducs comme le KeyStone XL et le Dakota Access Pipeline, le bras de fer entre militants écologistes et industrie pétrolière se déplace de plus en plus vers les infrastructures construites pour transporter les hydrocarbures vers leurs clients finaux. La raison en est simple : ces oléoducs et gazoducs sont essentiels à la viabilité économique et donc à l'exploitation effective de gise-

ment, en apparence, avec l'Amérique de Donald Trump et la Russie de Vladimir Poutine, deux pays voués à la poursuite de l'exploitation de leurs ressources en hydrocarbures, sans tenir grand compte des conséquences probables pour le climat. Mais en apparence seulement.

Ces projets sont du pain bénit non seulement pour les entreprises énergétiques directement concernées, mais aussi pour les firmes de BTP chargées de les construire, ainsi que pour les institutions qui les financent. Vinci est impliquée sur plusieurs projets, depuis l'oléoduc TransMountain au Canada, voué au transport de pétrole issu des sables bitumineux de l'Alberta, jusqu'au Trans Adriatic Pipeline, dernière tranche du Corridor gazier sud à travers la Grèce, l'Albanie et l'Italie. En plus de susciter l'ire des écologistes, ce dernier projet provoque également de fortes résistances chez les agriculteurs qui ont vu des milliers d'oliviers centenaires déracinés pour faire place à un gazoduc dont l'utilité est sujette à caution, et qui risque fort de faire manquer à l'Union européenne ses objectifs climatiques.



STEPHEN MELKSETHIAN

Toutes les grandes banques françaises sont impliquées directement ou indirectement dans le financement de projets d'oléoducs ou de gazoducs en Amérique du Nord.

ments éloignés des zones de consommation, qu'il s'agisse de sables bitumineux canadiens, du pétrole de schiste du Dakota ou le gaz de la mer Caspienne. L'Europe n'est en effet pas épargnée par les méga projets d'infrastructures énergétiques, principalement en matière de gaz. C'est notamment le cas avec le « Corridor

Toutes les grandes banques françaises sont impliquées directement ou indirectement dans le financement de projets d'oléoducs ou de gazoducs en Amérique du Nord. Elles ont notamment été dénoncées, en France, pour leur implication dans le projet emblématique Dakota Access Pipeline, objet d'une forte résistance des tribus Sioux dont le territoire allait être traversé par cet ouvrage. La Société générale est également le principal conseil financier du consortium en charge du Trans Adriatic Pipeline, basé... dans le canton de Zug en Suisse. ■

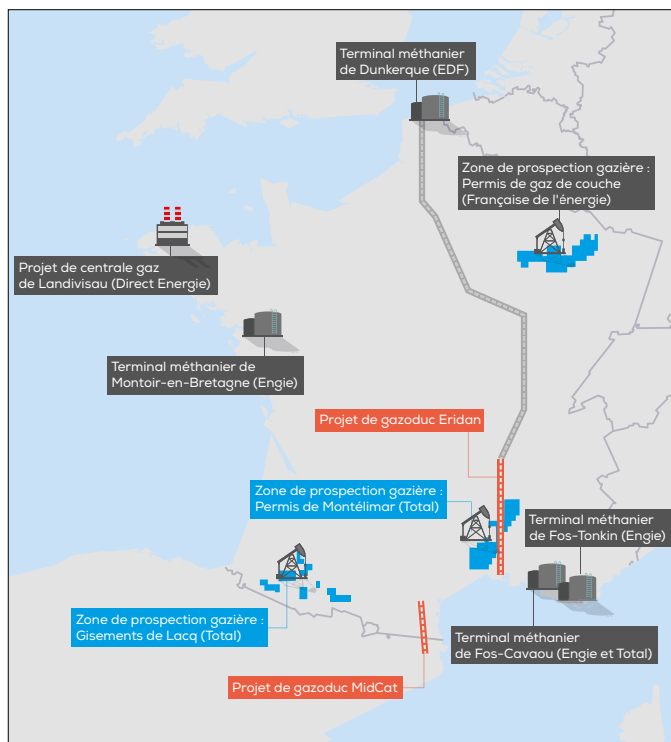
LA FRANCE S'ÉQUIPE POUR RECEVOIR D'AVANTAGE DE GAZ

La France n'est pas épargnée par la frénésie de construction de nouvelles infrastructures gazières en Europe. En 2017, EDF a inauguré le terminal méthanier de Dunkerque (détenu avec Total et Fluxys, une firme belge qui s'affirme comme l'un des acteurs majeurs du secteur), destiné à accueillir notamment du gaz de schiste américain et du gaz en provenance des gisements de l'Arctique russe. Ce terminal s'ajoutent à ceux détenus par Engie à Montoir-en-Bretagne et Fos-sur-Mer.

En ce qui concerne les gazoducs, les 37 000 kilomètres du réseau français sont contrôlés par GRTgaz, filiale d'Engie, et (pour le quart sud-ouest) par Téréga, ex TIGF, une ancienne filiale de Total revendu à un consortium formé par l'espagnole Enagas, l'italienne Snam

et EDF. Des travaux sont en cours en Champagne, en Bourgogne et dans le Midi pour augmenter leur capacité et

les interconnexions. Deux gros projets sont envisagés pour l'avenir, tous deux fortement contestés du fait de leur coût, de leur utilité douteuse et de leurs implications pour le climat. Le premier, baptisé Eridan, longerait la vallée du Rhône, passant à proximité de plusieurs sites nucléaires. Le second, baptisé MidCat, relierait les réseaux français et espagnols à travers la Catalogne, les Pyrénées et l'Occitanie. Porté par Téréga, par la Commission européenne et par les intérêts espagnols, qui y voient un moyen d'écouler le gaz arrivant en Espagne dans des infrastructures aujourd'hui sous-utilisées, il est refusé même par les grands acteurs français du secteur en raison de son budget exorbitant de 2 milliards d'euros, qui serait répercuté sur les factures des usagers. ■



OBSERVATOIRE DES MULTINATIONALES

LES SYMPATHIES GAZIÈRES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les banques jouent un rôle crucial dans le montage et le financement des grands projets d'extraction ou de transport de charbon, de pétrole et de gaz. C'est pourquoi elles sont ciblées depuis quelques années – parfois avec succès – par les militants écologistes pour bloquer des projets nuisibles au climat, depuis les oléoducs nord-américains jusqu'aux mines de charbon australiennes. Si BNP Paribas est historiquement la plus impliquée dans les

énergies fossiles parmi les banques françaises, la Société générale s'est illustrée ces derniers temps par son engagement résolu dans le secteur gazier.

On la retrouve aussi bien derrière le projet de gazoduc Trans Adriatic Pipeline, dont elle est le principal conseil financier, que derrière un projet de terminal sur la côte du Texas destiné à l'exportation du gaz de schiste américain. Avec 2,4 milliards de dollars investis dans

les entreprises développant des projets de gaz de schiste en Amérique du Nord, elle est la 7^e banque internationale et la 1^{ère} française dans ce secteur, loin devant BNP Paribas (qui a annoncé son retrait de toute la filière gaz de schiste), Crédit Agricole ou encore Natixis.

Ceci expliquerait-il cela ? On retrouve dans le conseil d'administration de la Société générale plusieurs représentants de l'industrie gazière, à commencer par son nouveau président Lorenzo Bini Smaghi, également président du conseil d'administration d'Italgas, le leader italien de la distribution urbaine de gaz, et ancien président du groupe italien Snam, l'un des principaux exploitants de gazoducs d'Europe. S'y ajoutent Robert Castaigne, ancien cadre de Total et administrateur de Novatek, l'entreprise gazière russe qui développe Yamal LNG, et Gérard Mestrallet, ancien PDG d'Engie, l'entreprise héritière de Gaz de France. ■

EN FRANCE, UNE LOI SUR LA FIN DES HYDROCARBURES PRIVÉE DE SON MORDANT

La France aura été, en 2017, l'une des premières nations au monde à bannir l'exploitation des hydrocarbures sur son sol. Un geste symbolique pour donner corps aux objectifs de l'Accord de Paris. À y regarder de plus près néanmoins, la portée de la loi Hulot reste modeste : la France importe l'immense majorité de son pétrole et de son gaz. Sur le territoire français lui-même, l'exploitation du gaz et du pétrole reste possible jusqu'en 2040, voire au-delà. En effet, les lobbys pétroliers et miniers ont obtenu la reconnaissance du droit à un renouvellement quasi automatique de leurs concessions. ■

L'AVENIR TOUJOURS PLUS INCERTAIN DU NUCLÉAIRE

Le nucléaire a longtemps été l'un des titres de fierté de l'industrie française. La secteur va-t-il survivre aux déboires du réacteur EPR, à la restructuration d'Areva, aux difficultés financières d'EDF et autres scandales, alors que sa pertinence paraît de plus en plus douteuse au regard de l'essor des énergies renouvelables ?



FLICKR

L'« ÉQUIPE DE FRANCE DU NUCLÉAIRE » : RESTRUCTURATION ET FRAGILITÉ FINANCIÈRE

Après une année 2016 marquée par la faillite d'Areva, les inquiétudes sur la santé financière d'EDF, les retards de l'EPR et la révélation d'anomalies importantes sur des pièces fabriquées à l'usine du Creusot (présentes dans de nombreuses centrales en France et dans le monde), l'industrie nucléaire française voulait que 2017 soit l'année de la reconstruction.

Le groupe Areva a été démantelé, son activité réacteurs revendue à EDF et ses activités uranium regroupées au sein d'un nouveau groupe, baptisé Orano, avec la participation de deux groupes japonais à hauteur de 5% chacun du capital. Ce sauvetage aura coûté 4,5 milliards d'euros en tout à l'État français, en tenant compte des actifs les plus

risqués, comme l'EPR finlandais, maintenus au sein d'une structure spécifique.

Mais la fragilité financière du secteur nucléaire demeure. En 2016, EDF n'a pu afficher des bénéfices qu'en décidant

**Le sauvetage d'Areva
aura coûté 4,5 milliards d'euros
en tout à l'État français.**

unilatéralement de prolonger la durée de vie de ses centrales de 10 années supplémentaires sans attendre l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire. L'ONG environnementale Greenpeace accuse l'entreprise de masquer ses difficultés

financières et de refuser de regarder en face le « mur d'investissements » auquel le groupe énergétique va être confronté dans les prochaines années avec les besoins de maintenance de ses réacteurs, le démantèlement des anciens sites (dont EDF sous-estimerait le coût au regard de ce que font les autres pays européens), ou encore le projet Hinkley Point. En 2017, l'entreprise affiche à nouveau des résultats décevants, avec un chiffre d'affaires et un résultat opérationnel à la baisse, et des bénéfices nets rendus possibles seulement par la vente de 49% de ses parts dans RTE à la Caisse des dépôts. EDF, dont l'État français est actionnaire à 84%, continue cependant à distribuer des centaines de millions d'euros de dividendes, en numéraire et en actions. ■

SÛRETÉ NUCLÉAIRE EN FRANCE : TOUJOURS BEAUCOUP DE QUESTIONS

Dans son rapport annuel 2017, l'Autorité de sûreté nucléaire juge l'année écoulée « globalement satisfaisante » du point de vue de la sûreté nucléaire, et le contexte « moins préoccupant » qu'un an auparavant. Raison principale de ces conclusions : l'ASN estime que les problèmes rencontrés sur les pièces fabriquées à l'usine du Creusot, et notamment ceux liés à la cuve de l'EPR de Flamanville, sont en voie de résolution. Elle rappelle cependant que « l'ampleur des enjeux de sûreté et de radioprotection reste sans précédent » à cause du vieillissement du parc nucléaire français. Dans le même temps, les militants anti-nucléaire et notamment l'ONG écologiste Greenpeace multiplient les actions pour dénoncer les risques du nucléaire. Jusqu'à se retrouver sous le coup de peines de prison (voir la partie sur les procédures bâillon). En 2017, l'ASN a répertorié 1040 incidents sur les installations nucléaires de base, dont 2 de niveau 2, 87 de niveau 1 et 949 de niveau 0 sur l'échelle INES (allant de 0 à 7) ; en 2016, il y avait eu 847 incidents de niveau 0 et 101 de niveau 1.

L'accident de Paluel et les risques du « grand carénage ».

Les centrales nucléaires hexagonales arrivent au bout de la durée de vie prévue initialement, soit 40 ans. EDF, qui souhaite prolonger leur exploitation de dix, voire de vingt ans, a lancé un grand programme de remise à niveau de ses réacteurs vieillissants, baptisé le « grand carénage » – et ce alors même que l'Autorité de sûreté nucléaire n'a pas encore autorisé un éventuel prolongement. Des incidents sont venus mettre le doute sur la capacité d'EDF, dans son mode d'organisation actuel, à faire face aux exigences du grand carénage. En mai 2016, l'opération de remplacement d'un générateur de vapeur dans la centrale de Paluel (Normandie) avait tourné au désastre, avec la chute accidentelle de cette pièce de 465 tonnes au sein même de l'enceinte de confinement. Par chance, cet accident n'a pas occasionné de fuite de radioactivité et n'a pas fait de victimes. Un rapport d'expertise rendu fin 2017 au Comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail a directement mis en cause le recours excessif à la sous-traitance, et la déperdition d'informations et de compétences que celui-ci a entraîné.

Polémique sur les piscines et le risque terroriste.

En octobre 2017, l'ONG écologiste Greenpeace rendait publiques les principales conclusions d'une étude commandée à sept experts internationaux sur la vulnérabilité des centrales nucléaires françaises face à des attaques terroristes. Leur constat est alarmant : conçues avant tout pour contenir des incidents qui pourraient survenir à l'intérieur, avec des mesures de sécurité centrées sur les réacteurs eux-mêmes, les centrales sont relativement mal protégées face aux menaces en provenance de l'extérieur et qui toucheraient des parties a priori périphériques des centrales. Principal



point de vulnérabilité mis en avant par Greenpeace : les piscines de refroidissement des combustibles usés, nettement moins protégées que les réacteurs. Les piscines des centrales nucléaires françaises contiennent, selon les derniers chiffres disponibles, presque 10 000 tonnes de combustibles usés, et on en trouve à peu près la même quantité dans les piscines de l'usine de retraitement de La Hague. La direction d'EDF a contesté la réalité de ces risques, assurant que les piscines sont suffisamment protégées.

Selon l'Autorité de sûreté nucléaire, « l'ampleur des enjeux de sûreté et de radioprotection reste sans précédent ».

Les problèmes de la cuve de l'EPR sont-ils vraiment réglés ? L'affaire empoisonnait toute l'industrie nucléaire française depuis des mois : la découverte de falsifications et d'anomalies dans des pièces fabriquées dans l'usine d'Areva au Creusot, y compris la cuve du futur réacteur EPR de Flamanville, déjà installée au moment

de ces révélations. Chargée d'évaluer le risque, l'Autorité de sûreté nucléaire a fini – après avoir plusieurs fois repoussé sa décision – par rendre en 2017 un avis favorable à la poursuite du chantier et à la mise en service du réacteur, avec des contrôles renforcés. Pour les écologistes, >>>

LA FERMETURE DE FESSENHEIM ACTÉE

Le conseil d'administration d'EDF a fini au printemps 2017 par acter la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, la plus vieille de France, à l'horizon 2019, au moment où doit être mis en service l'EPR de Flamanville. Maintes fois repoussée, cette fermeture faisait partie des promesses de campagne de François Hollande. Elle se fera au prix d'une indemnisation conséquente d'EDF par l'État. Les salariés du site et les territoires environnants, victimes de l'attitude de déni d'EDF et des partisans de l'atome d'un côté et des considérations purement politiciennes du gouvernement de l'autre, déplorent l'absence d'un véritable plan d'accompagnement de cette fermeture. ■

>>> c'est l'effet des pressions d'EDF et d'Areva, parce qu'un éventuel avis négatif aurait virtuellement condamné à mort l'EPR de Flamanville, et avec lui tout le secteur nucléaire français. Ils ont dénoncé l'absence de transparence d'EDF et d'Areva et leur refus d'étudier un scénario alternatif au maintien de la cuve.

La centrale de Belleville-sur-Loire sous surveillance renforcée. En septembre 2017, la centrale de Belleville-sur-Loire a été placée sous « surveillance renforcée » par l'Autorité de sûreté nucléaire, suite à plusieurs problèmes constatés en 2016 et une inspection du site

en avril 2017. Selon l'ASN, EDF n'aurait pas pris les mesures suffisantes pour répondre à la hausse du nombre d'incidents.

Alertes sur les moteurs diesels de secours et les systèmes de pompage d'eau froide en cas de séismes. L'Autorité de sûreté nucléaire a déclaré deux incidents de niveau 2 sur l'échelle INES en 2017, tous deux liés à une vulnérabilité potentielle des réacteurs nucléaires français en cas de séisme. Le première alerte, en juin, concerne les moteurs diesel de secours de 20 réacteurs, à la fois pour des défauts de conception et en raison d'une

maintenance insuffisante. La seconde, en octobre 2017, met en cause le système de pompage d'eau froide, dont la tuyau-

Un éventuel avis négatif de l'ASN sur la cuve de l'EPR de Flamanville aurait virtuellement condamné à mort tout le secteur nucléaire français.

terie serait vulnérable en cas de séisme et d'inondations. Les réparations ont été engagées. ■

DE LA GRANDE-BRETAGNE À LA CHINE EN PASSANT PAR FLAMANVILLE : OÙ EN EST L'EPR ?



FREDERIC BISSON

Une cinquantaine d'EPR vendus d'ici 2045, 10 EPR vendus d'ici 2016... La direction d'Areva a longtemps nourri des espoirs mirobolants pour son nouveau réacteur de troisième génération. Six réacteurs EPR sont aujourd'hui en construction dans le monde. Les énormes problèmes rencontrés en France et en Finlande, ainsi que les controverses sur leur coût, font que ces réacteurs n'apparaissent plus vraiment aujourd'hui comme une option viable. Les équipes d'EDF planchent désormais sur un nouvel EPR.

Flamanville. Le démarrage du réacteur EPR de Flamanville est prévu pour la fin de l'année 2018 pour une mise en service en 2019, soit un retard de 7 ans par rapport à la date prévue initialement. Le coût total du projet est désormais officiellement estimé à 10,5 milliards d'euros, le triple du budget originel. Plusieurs problèmes lourds ont été constatés, dès 2008 au niveau du béton, puis plus récemment dans la structure de l'acier de la cuve. Sans parler des problèmes de

droits des travailleurs constatés sur le chantier. De nouvelles anomalies, sur les soudures du circuit secondaire cette fois, ont été découvertes par EDF en avril 2018, contraignant le patron de l'entreprise à admettre que le calendrier de mise en service serait retardé.

Finlande. Le réacteur d'Olkiluoto, en Finlande, a été le premier EPR mis en chantier en 2005, dans le cadre d'une collaboration entre Areva et TVO, entre-

prise énergétique finlandaise. Comme à Flamanville, le chantier a été marqué par de nombreuses difficultés. La mise en service, prévue initialement en 2009, pourrait avoir lieu en 2019, et le budget a été multiplié par trois. Ces difficultés ont donné lieu à un litige à plusieurs milliards d'euros entre Areva et TVO, qui semble désormais en voie de règlement.

Chine : un EPR pas si modèle. Les deux réacteurs EPR construits par EDF et ses partenaires chinois à Taishan (à 60 km au sud-ouest de Hong Kong) ont longtemps été présentés comme l'antithèse de Flamanville et Olkiluoto : un projet mené à bien dans les temps et sans problèmes particuliers. L'année 2017 est venue démentir ces espoirs, puisque les cuves des réacteurs de Taishan se sont trouvées elles aussi concernées par des défauts de fabrication. D'autres incidents ont été signalés, de sorte que la mise en service commerciale du premier des deux réacteurs, prévue pour 2016, puis repoussée à fin 2017, n'aura pas lieu avant fin 2018, au mieux.

Hinkley Point : le projet de trop pour EDF ? Après de longues controverses, le gouvernement britannique a fini par donner son feu vert à la construction par EDF de deux réacteurs nucléaires à Hinkley Point, sur la côte du Somerset, dans le sud ouest de l'Angleterre. Outre les considérations environnementales et l'inquiétude, notamment, de l'Irlande voisine, l'essentiel du débat a tourné >>>

» autour du prix de rachat garanti par la Grande-Bretagne à EDF, très nettement supérieur aux prix de gros actuels de l'électricité. Un investissement considérable donc qui, selon ses détracteurs, aurait dû être utilisé pour le développement des renouvelables. Côté EDF, le projet a été fortement contesté en interne, car représentant un pari financier risqué dans un contexte de

fragilité. Sur place, les travaux ont commencé, avec déjà des dépassements de coûts et des inquiétudes sur la sûreté. La mise en service des deux réacteurs est toujours annoncée pour 2025 et 2026.

Jaitapur : pari à haut risque. Depuis dix ans, la France négocie avec l'Inde la construction de réacteurs EPR à

Jaitapur, sur la côte du Maharashtra, à l'ouest du pays, dans une zone présentant des risques sismiques. Le projet est fortement contesté par les communautés locales qui verront leurs sources de subsistance détruites. De nouveaux accords de principe sont régulièrement signés, mais les négociations achoppent toujours sur le coût et sur la responsabilité en cas d'accident. ■

LES AUTRES NOUVEAUX PROJETS NUCLÉAIRES NE FONT PAS MIEUX QUE L'EPR DE FLAMANVILLE

Le réacteur EPR de Flamanville n'est pas la seule installation nucléaire à avoir accumulé les délais et dépassé allègrement le budget initial. Le réacteur de recherche Jules Horowitz et l'Iter, réacteur expérimental à fusion nucléaire, verront le jour avec plusieurs années de retard, et ont vu leur coût multiplié par trois ou quatre. Tous deux sont situés à Cadarache, sur le site du Commissariat à l'énergie atomique.

EN BELGIQUE, LES RÉACTEURS NUCLÉAIRES D'ENGIE PRÉOCCUPENT PAR-DELÀ LES FRONTIÈRES

L'EDF belge s'appelle... Engie, via sa filiale Electrabel. L'entreprise française gère le parc de réacteurs nucléaires belges, soit quatre à Doel et trois à Tihange – une gestion marquée par de nombreuses controverses sur la « rente » qu'elle en

tire. À l'image de leurs homologues français, les réacteurs belges sont vieillissants et soumis à des arrêts réguliers pour maintenance. Des micro-fissures ont été détectées sur certains d'entre eux, sans qu'il y ait consensus sur leur dangerosité. À tel point qu'ils inquiètent par-delà les frontières, en Allemagne et au Luxembourg, où élus et citoyens ont demandé formellement leur mise à l'arrêt. Après beaucoup de tergiversations, le gouvernement belge vient de confirmer la sortie du nucléaire d'ici à 2025.

TENSIONS AUTOUR D'UN PROJET D'INCINÉRATEUR DANS L'USINE DE MALVÉSI

C'est dans son usine de Malvési, près de Narbonne, qu'Areva transforme l'uranium en combustible pour réacteurs nucléaires. Pour traiter les déchets nitrés et radioactifs qui s'accumulent depuis plusieurs décennies dans des bassins, l'entreprise veut mettre en place un système d'incinération bap-

tisé Thor pour « Thermo organic reduction ». Un procédé énergivore et jugé trop risqué par des associations locales, qui s'inquiètent de la pollution atmosphérique qui en résultera, et appellent à la « résistance citoyenne ».

C'EST OFFICIEL : LE NUCLÉAIRE EST UN OBSTACLE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le 7 novembre 2017, à la sortie du Conseil des ministres, le gouvernement français, par la bouche de Nicolas Hulot, a définitivement enterré l'objectif officiel de réduction de la part du nucléaire à 50% en France à l'horizon 2025. C'était l'une des dispositions phares de la loi sur la transition énergétique adoptée en 2015, mais les moyens concrets de sa mise en œuvre étaient toujours restés obscurs, du fait de l'obstruction d'EDF et des défenseurs du nucléaire à tous les niveaux de l'État. Motif invoqué ? L'arrêt prématuré des réacteurs nucléaires ferait grimper les émissions de gaz à effet de serre de la France, en l'absence de moyens de productions renouvelables suffisants. Les partisans français de l'atome ne cessent d'invoquer l'exemple de l'Allemagne où la fermeture des centrales nucléaires aurait relancé selon eux le charbon. Cette version de faits est pourtant démentie par de nombreuses études qui montrent que la fin du nucléaire allemand a en fait été compensée par l'essor des renouvelables. L'obsession française du nucléaire et les sommes investies dans cette source d'énergie sont précisément, selon de nombreux observateurs, la raison du retard français en matière d'énergies renouvelables.



TIHANGE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : OUI, MAIS LAQUELLE ?

Tout le monde – y compris les grandes entreprises françaises, longtemps sceptiques – semble s'accorder aujourd'hui sur l'impératif de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables. Mais derrière ce consensus apparent se cache des différences fondamentales sur ce que cette « transition » recouvre exactement.



LA RAFFINERIE DE LA MÈDE CONVERTIE À L'HUILE DE PALME

L'apparente unanimité autour des impératifs de la transition énergétique peut cacher des gouffres de différences. Nul projet ne l'illustre mieux que la « bioraffinerie » de Total à La Mède (Bouches-du-Rhône), dédiée à la production d'agrocarburants, qui doit entrer en service à l'été 2018.

C'est en 2015 que Total a annoncé la fermeture de sa raffinerie historique de La Mède et sa reconversion en une unité de production de biodiesel. Une partie des emplois du site devaient ainsi être préservés. Cette fermeture, qui faisait suite à celle de la raffinerie des Flandres en 2010, ne relevait d'ailleurs en rien d'un désengagement progressif de ce type d'activités de traitement d'hydrocarbures, mais plutôt d'un choix de délo-

calisation, puisque Total développe dans le même temps une immense raffinerie à Jubail, en Arabie Saoudite. Le groupe pétrolier n'en a pas moins présenté ce projet comme un signe de son engagement envers les énergies « vertes ».

Le développement de l'huile de palme en Malaisie et en Indonésie a entraîné une vague de déforestation particulièrement destructrice.

Pourtant, les agrocarburants comme le biodiesel sont aujourd'hui largement déconsidérés. Promus comme une réponse relativement « facile » à mettre en œuvre face au réchauffement

climatique, leur développement a été fortement encouragé par les politiques publiques en Europe et aux États-Unis. Il s'est rapidement avéré cependant qu'en remplaçant des cultures à destination alimentaire moins lucratives, les agrocarburants concourent à la hausse des prix des denrées agricoles. Pire encore, si l'on tient compte des émissions de gaz à effet de serre occasionnées par la déforestation et le changement d'usage des sols, certains agrocarburants sont sans doute tout aussi nocifs pour le climat que les énergies fossiles. C'est pourquoi l'Europe revient aujourd'hui sur les mesures de soutien aux agrocarburants décidées il y a quelques années, malgré la résistance des entreprises qui ont fait leur fortune grâce à elles, comme le groupe français Sofiprotéol-Avril. >>>

>>> En ce qui concerne la bioraffinerie de La Mède, Total a tout d'abord annoncé que son agrocarburant serait fabriqué à partir d'huiles alimentaires usagées – un vœu pieux dès lors qu'il n'y a actuellement en France aucun système pour collecter ces huiles usagées en quantité suffisante. En réalité, l'agrocarburant de Total à La Mède sera bien fabriqué à partir d'huiles végétales issues de cultures spécialisées, et en particulier d'huile de palme. L'huile de palme a été privilégiée sur les autres options – comme le biodiesel à base de colza produit en France – pour son coût plus faible. Un choix qui a d'ailleurs rendu furieuse la profession agricole française. Outre les problèmes associés aux agrocarburants en général, l'huile de palme est particulièrement problématique parce que son développement en Malaisie et en Indonésie a entraîné une vague de déforestation particulièrement destructrice, affectant des espèces animales emblématiques comme les tigres de Sumatra ou les orang-outans. L'industrie de l'huile de palme se développe aujourd'hui également en Afrique équatoriale, où elle crée des problèmes similaires.

Le grand public a été largement sensibilisé à ces problèmes en ce qui concerne l'utilisation de l'huile de palme dans

l'industrie agroalimentaire ; ils valent aussi évidemment pour son utilisation en vue de la production de carburant, qui impliquerait des quantités encore plus énormes. Selon un document mis au jour par Greenpeace et les Amis de la Terre, le seul projet de La Mède devait initialement augmenter les importations françaises d'huile de palme de 64%, à hauteur de 550 000 tonnes par an. Total se défend en assurant qu'elle

Certains agrocarburants sont sans doute tout aussi nocifs pour le climat que les énergies fossiles.

n'achètera pour sa raffinerie que de l'huile de palme « certifiée », c'est-à-dire respectant en théorie un certain nombre de critères assurant qu'elle n'a pas été produite dans des conditions trop problématiques. Un argument qui ne convainc pas les écologistes, qui soulignent que de nombreuses études et rapports, émanant de chercheurs, d'ONG ou d'institutions publiques, ont démontré les insuffisances des systèmes de certification actuels, conçus par et pour les industriels.

Entre-temps, le projet est devenu une véritable affaire d'État. L'Union européenne envisage en effet d'interdire l'utilisation d'huile de palme dans les carburants d'ici 2021, mais se heurte à l'opposition de plusieurs États membres dont la France. Du côté du gouvernement français, le ministre Nicolas Hulot a annoncé un plan de lutte contre la « déforestation importée » (autrement dit l'importation de produits issus de la déforestation) et évoque une interdiction possible de l'huile de palme dans un avenir plus ou moins lointain. Autant d'éléments qui rendent le projet de Total non viable à moyen terme. Pourtant, une autorisation vient d'être donnée à Total pour ouvrir à l'été 2018 une bioraffinerie dont le principe même est en contradiction avec ces objectifs. Tout au plus a-t-il été précisé que l'huile de palme brute ne représenterait pas plus de la moitié de la matière première raffinée, soit 300 000 tonnes, et que sa part devrait diminuer progressivement. Il semble que l'argument de la vente d'armes, et en particulier du Rafale, à la Malaisie soit entré en ligne de compte dans la position du gouvernement français. Le gouvernement de ce pays, très lié à l'industrie de l'huile de palme, aurait mis ces contrats dans la balance. ■

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES RISQUENT-ELLES DE DEVENIR UN BUSINESS COMME LES AUTRES ?

C'est un sujet délicat mais qui, si l'on n'y prend garde, pourrait bien finir par empoisonner tout le débat sur la transition énergétique en France. Pendant des décennies, les grandes entreprises tricolores n'ont pas brillé par leur enthousiasme pour les énergies renouvelables, misant sur le nucléaire, les agrocarburants, voire la poursuite de la consommation d'hydrocarbures. Ce qui explique en grande partie le retard de la France en la matière. Désormais ce temps semble révolu : nos entreprises jurent toutes par le développement des renouvelables, multipliant les annonces et les engagements. Mais cet enthousiasme ne va pas sans susciter quelques questions.

Tout d'abord, une certaine confusion est entretenue entre le développement des renouvelables en France et

à l'étranger. Les entreprises comme Total, Engie ou EDF développent l'essentiel de leurs nouveaux projets dans ce domaine dans d'autres pays. Ils s'offrent ainsi une image plus verte sans changer significativement leurs pratiques en France (ou plus largement en Europe). Le développement de projets solaires ou éoliens portés par des multinationales européennes occasionne d'ailleurs de plus en plus de conflits fonciers avec les populations locales dans les pays du Sud où ces projets sont localisés. C'est le cas au Mexique, dans l'isthme de Tehuantepec, où EDF et les entreprises espagnoles impliquées dans le développement d'éoliennes sont accusés par les communautés indigènes de piétiner leurs droits traditionnels et de s'appropriier indûment leur territoire.

Ensuite, aussi important et même primordial qu'il soit, le déploiement des énergies renouvelables en France même ne peut pas non plus se faire dans n'importe quelles conditions. D'autant plus s'il est confié essentiellement au secteur privé (mais avec un soutien massif des pouvoirs publics sous forme de prix garantis, d'appels d'offres, etc.), dont la préoccupation première reste d'assurer ses profits et de minimiser ses coûts. Qui parle en effet pour les énergies renouvelables en France ? La principale association professionnelle du secteur, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) est en réalité une émanation des grands groupes énergétiques comme Total, EDF, Engie et quelques autres. Elle se préoccupe essentiellement de s'assurer les meilleures conditions de la part des >>>



IP PHOTO ARCHIVE

>>> pouvoirs publics, ainsi que de faciliter les procédures d'autorisation de nouveaux projets.

Ce système favorise un certain type de projets éoliens ou solaires : plutôt de grande ampleur, plutôt détenus par des actionnaires extérieurs aux territoires et plutôt conçus selon des calculs financiers à l'échelle nationale, voire internationale. On a assisté à une multiplication de conflits locaux autour de projets d'énergies renouvelables – notamment éoliens – qui ne sont pas uniquement le fait de conservateurs rétrogrades. Les industriels et le gouvernement peuvent être tentés de

renouveler les errements du passé en voulant imposer « leurs » projets conçus par des entreprises et des technocrates depuis le niveau national, au nom de l'intérêt supérieur du pays et de l'impératif climatique.

Ceci rejoint un autre point crucial : celui de la démocratie énergétique. Ailleurs en Europe, la transition énergétique est allée de pair avec un mouvement de relocalisation, voire de « remunicipalisation » de l'énergie, avec la création de nouvelles coopératives ou de nouvelles entreprises publiques locales développant leurs propres parcs de production solaires ou éoliens en phase avec leurs

besoins. Ce mouvement est d'ailleurs combattu par les grands groupes qui voyaient leurs intérêts menacés. En France, cette dynamique de relocalisation entre partiellement en contradiction avec la tradition du service public national de l'énergie. Mais justement celui-ci est de plus en plus mis à mal par les politiques de libéralisation, avec pour résultat un secteur énergétique dominé par trois grands groupes EDF, Engie et Total (depuis le rachat de Lampiris et Direct Energie).

Enfin, l'engouement des industriels pour les énergies renouvelables passe souvent totalement sous silence l'autre pilier de la transition, à savoir l'efficacité et la sobriété énergétiques. Pourtant, ces dernières représentent en théorie la manière la plus efficace et la moins onéreuse de réduire nos consommations d'hydrocarbures et d'électricité, à travers des modes d'action comme les politiques de transport, l'urbanisme, la rénovation du bâti, etc. Un développement des énergies renouvelables sans baisse de la consommation pourrait en outre créer rapidement des problèmes d'accès à certaines matières premières. Problème : les politiques d'efficacité énergétique se traduisent beaucoup plus difficilement en source de profits pour des grandes multinationales. ■

LA VOITURE ÉLECTRIQUE EST-ELLE UNE SOLUTION ?

La France investit beaucoup d'argent, et beaucoup d'énergie politique, en vue du développement de la voiture électrique. Soutien à la recherche, aides à l'achat, installation des bornes, fiscalité avantageuse... La voiture électrique apparaît comme une solution idéale pour remplacer les véhicules polluants, promouvoir des champions nationaux comme Renault ou Bolloré, qui a beaucoup investi sur le créneau, mais aussi assurer une continuité de la demande en électricité justifiant la poursuite du nucléaire. Mais derrière cet enthousiasme, les études manquent sur la consommation réelle de ces véhicules, les implications d'une demande accrue en minerais spéciaux, voire sur les bénéfices réels en termes d'émissions de gaz à effet de serre de la généralisation de ces véhicules. Et ce sont autant d'investissements qui ne sont pas dirigés dans d'autres formes de mobilité ou pour repenser notre organisation sociale et urbaine. ■

« BIO » MASSE, « BIO » CARBURANTS, « BIO » GAZ, « BIO » DÉCHETS... L'AVÈNEMENT DES ÉNERGIES « VERT SALE »

Quelles sont les sources d'énergie qui méritent le titre de « renouvelables » ? Pour l'éolien et le solaire, la cause est plus ou moins entendue. Mais les industriels se sont empressés d'inclure dans la catégorie des énergies vertes des technologies dont les bienfaits pour le climat sont contestables, qui n'ont rien de « renouvelable », ou qui entraînent d'autres problèmes. L'enjeu n'est pas seulement d'image, car les énergies renouvelables bénéficient de fait d'aides publiques et d'une fiscalité plus avantageuse.

Parmi ces énergies pseudo-vertes promues par nos multinationales, citons les agrocarburants (voir l'article sur la raffinerie de La Mède), ou encore l'incinération des déchets, rebaptisée « valorisation énergétique ». Certaines entreprises vont jusqu'à qualifier les déchets de ressource « renouvelable » parce qu'ils ne cessent d'arriver. L'incinération des déchets, en plus de polluer l'environnement, est pourtant un procédé très peu efficace d'un point de vue énergétique ; d'un point de vue climatique et de bien d'autres points de vue, la véritable solution serait une politique de prévention des déchets.



COMMUNICATIONEVEIRE

Une autre source d'énergie à avoir subi ainsi une cure intensive de verdissement est le gaz. Initialement, l'argument développé par des firmes comme Total et Engie était que le gaz était la « plus propre » des énergies fossiles. Aujourd'hui, cet argument étant de plus en plus remis en question, il est

remplacé par celui selon lequel le gaz fossile sera bientôt remplacé par du gaz « vert ». Le problème étant que cette appellation de gaz vert peut recouvrir des réalités très différentes, depuis des petits méthaniseurs jusqu'à d'immenses installations accompagnant des fermes industrielles conçues sur le modèle de la « ferme des mille vaches »

LINKY : UN COMPTEUR « INTELLIGENT » CHAUDEMMENT CONTESTÉ

Enedis, la filiale d'EDF en charge des réseaux électriques sur le territoire français (hors régions locales) a entrepris de généraliser l'utilisation de compteurs dits « intelligents », baptisés Linky. Ceux-ci se sont rapidement retrouvés au centre de critiques, où se mêlent la suppression d'emplois de techniciens chargés de vérifier les compteurs, les craintes sanitaires liées aux ondes électromagnétiques, les risques d'atteinte à la vie privée en cas de piratage ou d'usage abusif des données par les distributeurs, et enfin (et peut-être surtout) la dénonciation du coût énorme de ces compteurs pour un bénéfice environnemental qui reste sujet à caution. En théorie, les données récoltées par Linky doivent permettre de gérer le réseau plus « intelligemment » et donc

– peut-être – d'économiser un peu plus d'électricité.

Alors que le déploiement des compteurs Linky se heurte à une résistance des usagers, la Cour des comptes a récemment ajouté son grain de sel, en notant elle aussi le coût important du programme : 5,7 milliards d'euros au total, soit 130 euros par compteur, dont le coût sera répercuté sur la facture des usagers. Ceci sans que les bienfaits invoqués en termes d'économies d'énergie pour les utilisateurs ne se matérialisent. Seul bénéficiaire pour l'instant : l'entreprise Enedis, rémunérée pour leur installation, et dont les profits sont, selon les syndicats, siphonnés chaque année par sa maison mère EDF. Au 30 septembre 2017, un peu plus de 6 millions de compteurs Linky avaient été installés en France. ■

Même ambiguïté avec la « biomasse », c'est-à-dire généralement le bois, appelé à remplacer le charbon dans certaines centrales électriques françaises. En théorie, il s'agit d'une ressource renouvelable, sauf lorsque des plantations d'arbres remplacent les forêts primaires ou lorsque la hausse de la demande en bois mène à la surexploitation de certaines régions, comme on le constate aujourd'hui en Amérique du Nord, d'où provient une partie du bois brûlé dans les centrales européennes. ■

03

COMMENT LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES TRAITENT-ELLES LEURS TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ?

EN FRANCE, LE DROIT DU TRAVAIL SOUS PRESSION

En 2017, la France a connu une nouvelle réforme de son droit du travail, satisfaisant de nombreuses revendications du patronat. De moins en moins protecteur, le code du travail est aussi régulièrement contourné, qu'il s'agisse de licenciements abusifs, de discrimination ou d'atteintes aux libertés syndicales. Si elles se défont volontiers des abus les plus problématiques sur des sous-traitants, les grandes entreprises elles aussi prennent parfois des libertés avec les droits des travailleurs.

GEMALTO, PSA, AUCHAN... QUI SONT LES ENTREPRISES QUI ONT PROFITÉ LE PLUS RAPIDEMENT DES ORDONNANCES MACRON ?

Plusieurs dirigeants de multinationales françaises, comme ceux de Total, Engie ou Veolia, se sont publiquement félicités de la réforme du code du travail par ordonnances voulue par le nouveau président Emmanuel Macron. Si l'essentiel du lobbying en faveur de cette réforme s'est fait par le biais des lobbys patronaux comme le Medef, on trouve dans le tout nouveau registre du lobbying français trace d'au moins deux multinationales tricolores qui se sont également intéressées de près à la question : la firme chimique Arkema (« être informé de l'état d'avancement de la réforme du code du travail ») et Pernod Ricard (« exprimer les besoins de Pernod Ricard sur la réforme du droit du travail initiée par le gouvernement »). Mais quelles sont les grandes entreprises qui ont cherché le plus rapidement à tirer profit de ces réformes ?

Le premier exemple est sans doute celui de Gemalto, qui a annoncé un plan social en France immédiatement après la publication des textes. Les syndicats accusent la direction d'avoir voulu profiter de la disposition des ordonnances restreignant la justification des licenciements économiques au seul périmètre national (voir plus loin dans cette section). Gemalto, qui a son siège au Pays-Bas, justifie en effet son plan social par la mauvaise santé financière de sa filiale française (artificiellement créée, selon les syndicats), alors que le groupe, en train d'être racheté par Thales, affiche de bons résultats au niveau global.



Des entreprises comme Pimkie (groupe Mulliez) et PSA seront les premières à essayer le dispositif des « ruptures conventionnelles collectives » créées par

Pimkie et PSA seront les premières à essayer le dispositif des « ruptures conventionnelles collectives ».

les ordonnances Macron, permettant de négocier des départs collectifs sans passer par un plan social ni avoir à justifier de difficultés économiques. Quelques semaines après la publication du décret mettant en place ce nouvel outil, fin 2017, Pimkie annonçait la suppression de plus de 200 postes par ce biais, tandis que chez

PSA on évoquait 1300 départs par rupture conventionnelle collective sur 2200 postes à supprimer. La direction assure que ces suppressions d'emploi ne concerneront que les structures centrales et non les usines. Les syndicats de Pimkie ont refusé de signer l'accord social nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif, mais ceux de PSA à l'exception de la CGT, l'ont accepté.

En mars 2018, PSA usera à nouveau des nouvelles possibilités offertes par les ordonnances Macron en proposant à ses salariés du site de Vesoul un accord local d'établissement contournant les règles sur les 35 heures : +7,8% d'heures de travail contre seulement +2,8% de salaires, grâce aux dispositions des ordonnances permettant de payer les heures supplémentaires à un taux réduit. ■

LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES : LE GROS CADEAU DES ORDONNANCES AUX MULTINATIONALES ET À LEURS ACTIONNAIRES

Les ordonnances relatives à la réforme du code du travail voulues par Emmanuel Macron ont été vendues comme des mesures de soutien aux petites entreprises. Elles n'en incluent pas moins une mesure emblématique qui ne concerne que les seules multinationales, et qui correspond à une vieille revendication des milieux patronaux : la restriction de l'examen des plans sociaux et des licenciements économiques au seul niveau national. Auparavant, les juges saisis de ces questions évaluaient la justification économique des licenciements à l'échelle de tout le groupe, au niveau mondial. C'est ce

qui a donné lieu à une série de décisions de justice emblématiques invalidant des plans sociaux – certes tardivement – parce que les maisons mères avaient créé des difficultés économiques plus ou moins artificielles à leurs filiales pour justifier des fermetures d'usine. Ce fut le cas par exemple pour Continental dans l'Oise (1120 emplois supprimés), Metaleurop dans le Pas-de-Calais (830 emplois supprimés), ou encore Molex en Haute-Garonne (300 emplois).

C'est cette possibilité de recours judiciaire que les ordonnances ont supprimé en restreignant le pouvoir

d'examen des juges au seul niveau national. Une différence apparemment technique, mais dont la portée est énorme dans un contexte où les établissements industriels sont désormais contrôlés par de grands groupes multinationaux structurés en une multitude de filiales et de sous-filiales. Un peu comme si l'on enjoignait aux juges de faire comme si la mondialisation n'existait pas. En 2015 déjà, la loi Macron avait supprimé l'obligation pour les sociétés mères de financer les plans sociaux de leurs filiales lorsque celles-ci se retrouvent en liquidation judiciaire. ■

GM&S : LA RESPONSABILITÉ DES DONNEURS D'ORDRES EN QUESTION

L'affaire a fait la une de la presse nationale : au printemps 2017, les salariés de GM&S, dans la Creuse, menaçaient de faire sauter leur usine pour alerter sur leur situation et sauver les emplois. Ils se sont également retournés contre Renault et PSA, les uniques donneurs d'ordres de leur usine ou presque, qui auraient de plus en plus tendance à passer leurs commandes de pièces à des usines d'Europe de l'Est ou du Maghreb plutôt qu'à de petits fournisseurs français

comme GM&S. Autres responsables de ce désastre industriel : les anciens propriétaires de l'usine, aujourd'hui sous le coup d'une enquête pour abus de biens sociaux et escroquerie, qui ont multiplié les manipulations pour siphonner les finances de l'établissement à leur profit.

Le conflit s'est finalement soldé par une reprise partielle de l'usine, laissant plus de la moitié des 277 salariés sur le carreau. L'avenir de l'usine reste loin d'être assuré,

Renault et PSA ne semblant plus trop disposés à lui passer autant de commandes que promis au plus fort de la crise. Certains des ex-salariés préparent aujourd'hui une proposition de loi « *concernant la responsabilité des donneurs d'ordre sur les entreprises sous-traitantes et leurs territoires* ». Une loi qui pourrait également viser par exemple Engie, qui a discrètement délocalisé l'année passée 1200 emplois de sous-traitants dans des centres d'appel vers le Maroc, le Portugal et l'île Maurice. ■





FRANÇOISE SOAVI

TRAVAILLEURS MIGRANTS SUR UN CHANTIER DE VINCI POUR LA RATP

C'est un aspect souvent passé sous silence dans le débat sur l'accueil des réfugiés et des migrants en Europe : le fait que ces nouveaux arrivants, particulièrement (mais pas uniquement) lorsqu'ils n'ont pas les papiers nécessaires pour travailler, sont particulièrement vulnérables à l'exploitation au travail. C'est notamment le cas dans le secteur du BTP, où ils ne sont pas employés par les grands groupes, mais par leurs sous-traitants. Il y a quelques années, des travailleurs sans-papiers avaient été identifiés sur le chantier d'un centre de rétention construit par Bouygues. En ce début d'année 2017, c'est un chantier mené pour le compte de la RATP par une filiale de Vinci qui a suscité la controverse après la grève de quelques dizaines de travailleurs turcs et kurdes – dont certains en situation irrégulière – qui n'avaient pas été payés depuis plusieurs mois. La RATP a porté plainte contre X et Vinci a finalement payé les arriérés de salaires et offert des CDI aux ouvriers.

VIVARTE, TATI... PLANS SOCIAUX À RÉPÉTITION DANS LE COMMERCE

De manière moins spectaculaire que dans l'industrie, le secteur du commerce a lui aussi été touché par des plans sociaux de grande ampleur en 2017 et les années précédentes. En janvier 2017, c'est d'abord le groupe Vivarte (La Halle aux chaussures, La Halle aux vêtements, Kookaï, André,

Minelli) qui a lancé un nouveau plan social, incluant la vente de plusieurs enseignes et la suppression de plusieurs centaines d'emploi. Un plan social incluant 1500 licenciements était déjà intervenu en 2015. Après être passé par plusieurs opérations de rachats spéculatifs (dites LBO), le groupe croule sous les dettes et subit la pression de fonds vautours. Autre plan social emblématique : celui de Tati. Son propriétaire, le groupe Eram, ayant annoncé son intention de s'en défaire, un repreneur a été finalement choisi en juin 2017, Gifi, qui a indiqué qu'il reprendrait 1428 salariés de l'enseigne, sur 1754. Eram a finalement accepté de contribuer à hauteur d'un million d'euros (sur cinq) au financement du plan social. Le groupe Mim, spécialisé dans la mode à bas prix, a lui aussi mis la clé sous la porte en 2017, laissant plusieurs centaines de salariés au chômage, malgré un projet de reprise en Scop par les salariés eux-mêmes.

BOUYGUES, CONDAMNÉE POUR TRAVAIL DISSIMULÉ, N'EST PAS EXCLUE DES MARCHÉS PUBLICS

En mars 2017, le tribunal de Caen a confirmé la condamnation de Bouygues dans le cadre d'une vaste affaire de travail détaché irrégulier sur le chantier de l'EPR de Flamanville. L'entreprise de BTP a été condamnée à une amende de 29 950 euros, juste sous la barre des 30 000 euros de pénalité qui lui aurait interdit de concou-

rir aux marchés publics. Le tribunal a pourtant reconnu la responsabilité de Bouygues dans le recrutement de 163 travailleurs détachés polonais non déclarés, par le biais d'une société d'intérim basée en Irlande et agissant par le biais d'une succursale à Chypre. Les syndicats ont dénoncé la légèreté de l'amende.

« RANKING FORCÉ » CHEZ SANOFI POUR POUSSER SES CADRES AU DÉPART

Il n'y a pas que les ouvriers qui subissent les plans sociaux et les pressions au départ. Depuis quelques années, l'entreprise Sanofi pratiquerait délibérément le « ranking forcé », consistant à sous-noter délibérément un quota fixe de salariés pour mettre la pression sur les équipes, briser les « résistances au changement » et pousser les plus récalcitrants au

De manière moins spectaculaire que dans l'industrie, le secteur du commerce a lui aussi été touché par des plans sociaux de grande ampleur ».

départ. « *Un plan social low cost* », selon les syndicats, qui s'inscrit dans le contexte de restructurations et de suppressions d'emplois à répétition au sein du groupe pharmaceutique. Ces faits ont été révélés par l'émission "Secrets d'info" de France Inter, dont l'enquête s'appuie sur de nombreux témoignages de cadres supérieurs de Sanofi ainsi que sur des courriels internes au groupe. La direction de Sanofi a admis des « anomalies » mais dément l'existence de quotas à proprement parler.

SAFRAN VISÉE PAR LA PREMIÈRE ACTION DE GROUPE EN FRANCE POUR DISCRIMINATION SYNDICALE

Depuis novembre 2016, il est possible de lancer des actions de groupe contre des entreprises pour discrimination – les *class actions* à la française. La CGT a pris l'initiative de la première procédure, en accusant le groupe Safran de discrimi-

mination syndicale. Si la réalité de la discrimination des syndicalistes en termes de salaire et d'avancement semble bien établie, chiffres à l'appui, ce cas illustre aussi les limites du dispositif prévu par la nouvelle loi, qui multiplie les obstacles.

PSA ACCUSÉE DE S'ACHARNER CONTRE SES SYNDICALISTES

En juillet 2017, des syndicalistes de l'usine PSA de Poissy ont organisé une manifestation devant le siège parisien de l'entreprise, dénonçant une campagne d'acharnement de la direction contre les militants syndicaux, passant par une « *avalanche de sanctions* », mais aussi des procédures judiciaires, comme celle initiée contre un militant CGT pour avoir tordu le doigt d'un de ses managers lors d'une bousculade. Beaucoup disent craindre que cette acharnement soit le préalable à un vaste plan social sur le site. La direction de PSA fait valoir que les poursuites initiées sont des initiatives individuelles, même si cette même direction semble avoir activement participé à la constitution des dossiers à charge.

LES MÉTHODES MUSCLÉES DE FREE POUR LICENCIER SANS PLAN SOCIAL

Le dernier venu des opérateurs téléphoniques français s'est fait une réputation de « perturbateur » des

ordres établis. Apparemment, cela vaut aussi pour les droits des travailleurs dans ses centres d'appels. Dans plusieurs de ses centres d'appels, Free semble avoir pratiqué ce qui s'apparente à des licenciements disciplinaires massifs, choisissant d'invoquer à tout va la « faute grave » pour faire fondre les effectifs, et en particulier se débarrasser des salariés les plus revendicatifs, tout en évitant le plan social. Selon l'hebdomadaire *Politis*, le centre d'appels de Colombes a ainsi vu ses effectifs chuter de 60 % en trois ans, avec 315 licenciements dont 266 pour faute grave, et des dizaines de contentieux aux prud'hommes. Quelques mois après ces révélations, Free a annoncé la vente de son centre d'appels de Colombes à un sous-traitant.

ACCOR SE SATISFAIT-ELLE DE SES PRATIQUES DISCRIMINATOIRES ?

La multinationale française de l'hôtellerie (propriétaire notamment des marques Raffles, Sofitel, Pullman, Novotel, Mercure, Ibis, Hotel F1) a été montrée du doigt par la ministre du Travail elle-même en raison de l'absence de mesures satisfaisantes pour mettre fin à la discrimination à l'embauche. En 2016, le gouvernement avait lancé une étude basée sur le « testing » ciblant 40 grandes entreprises. Résultat : 12 d'entre elles (dont les noms n'ont pas été révélés) affichaient une tendance

à discriminer les candidatures de personnes d'origine maghrébine. La plupart des entreprises en question ont accepté de mettre en place un plan d'action pour y remédier, sauf Accor et Courtepaille. Le groupe hôtelier avait d'ailleurs déjà été montré du doigt en 2009 suite à une première série de testings.

RTE : LE PREMIER « RÉFÉRENDUM D'ENTREPRISE » EN FRANCE SE SOLDE PAR UNE DÉFAITE POUR LA DIRECTION

C'était l'un des premiers référendums d'entreprise prévus par la loi El Khomri, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. 4200 salariés de la branche maintenance de RTE, la filiale d'EDF en charge du réseau d'électricité haute tension, étaient invités à se prononcer sur un projet de la direction modifiant leurs temps et horaires de travail. Le texte proposé par la direction de RTE, contesté par la CGT mais défendu par la CFDT et la CFE-CGC, prévoyait notamment la remise en cause partielle du principe de volontariat pour les chantiers dits urgents. Près de 71 % des votants l'ont rejeté.

SANOFI CONDAMNÉE POUR « ABUS DE TRAVAIL PRÉCAIRE »

Si le travail précaire ne cesse de progresser en France et en Europe, c'est majoritairement en dehors des grands groupes, dans les petites et moyennes entreprises ou chez les sous-traitants et fournisseurs. Certaines multinationales n'en semblent pas moins abuser du travail précaire en leur sein (CDD et intérimaires), et se font condamner par la justice à requalifier certains contrats en CDI ou à verser des indemnités à leurs travailleurs. C'est le cas de Sanofi, qui a fait face à plusieurs décisions de justice en ce sens ces dernières années. La CGT évoque le chiffre de 18 % de salariés précaires dans l'entreprise ; la direction affirme que le chiffre est plutôt de 11 %.



SÛRETÉ, TOXICITÉ, STRESS... TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES SOUS PRESSION

Accidents mortels qui emportent les travailleurs, exposition à la radioactivité ou à des substances toxiques, stress allant jusqu'à des suicides... Les conditions dans lesquelles les employés des multinationales françaises exercent leur métier ne sont pas toujours enviables. Mais les directions font souvent tout pour que l'on regarde ailleurs.



KYLE McDONALD

CHEZ ORANGE, DES SALARIÉS ET SOUS-TRAITANTS EXPOSÉS À DES SUBSTANCES RADIOACTIVES

C'est ce que dénoncent la commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (Criirad) et la CGT. En cause : les parafoudres – ou parasurtenseurs – massivement installés sur les réseaux et centraux téléphoniques de France pour protéger les lignes téléphoniques en cas de foudre. Se présentant sous forme de petites ampoules en verre de 1 à 5 cm de long, ces parafoudres sont interdits depuis 1978 : ils contiennent du radium 226, du tritium, ou encore du thorium 232, autant d'éléments radioactifs. Ils sont progressivement retirés par des agents d'Orange et des sous-traitants.

Problème : en cas de manipulation, ils peuvent se révéler dangereux. 400 000 de ces parafoudres radioactifs sont actuellement stockés en Auvergne, en attendant une solution d'élimination

Les travailleurs sont exposés à un risque d'inhalation de radon et de tritium

définitive. Selon une analyse récente de la Criirad, les travailleurs en charge de leur transport et de leur dépôt dans les lieux de stockage sont exposés à

un risque d'inhalation de radon et de tritium. Après quelques années, les syndicalistes ont réussi à obtenir que la mission de retraits et de stockage soit stoppée en Auvergne. Les sites d'entreposage ont été confinés. Le 12 avril, la CGT est intervenue auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire, censée suivre les opérations de retrait, pour que la mission de stockage des parafoudres soit suspendue partout en France. En dehors de l'Auvergne, où les agents se sont battus pour garder la main sur cette activité très dangereuse, ce sont les sous-traitants qui sont chargés du retrait et du stockage des parafoudres. ■



ALEXANDRE DELBOS

QUAND LE RECOURS ACCRU À LA SOUS-TRAITANCE FAVORISE L'INSÉCURITÉ AU TRAVAIL

La qualité de l'emploi et la protection des salariés influencent directement la sécurité au travail et la sûreté des installations. Le recours accru à la sous-traitance au sein des usines des grands groupes, y compris celles classées "Seveso" (celles présentant des risques d'accidents majeurs) introduit de multiples facteurs de risques supplémentaires : perte de savoir, plus grosse pression sur le rythme de travail, moindre protection en cas d'alerte, formation rudimentaire, course au moins-disant social de la part des entreprises sous-traitantes.

De nombreux accidents du travail sont liés à ces problèmes et impliquent des travailleurs précaires. Sur les quatre décès survenus en 2015 sur des sites d'ArcelorMittal, trois concernaient des travailleurs externes, sous-traitants et intérimaires. Pour les grandes entreprises, le recours à la sous-traitance pour les tâches dangereuses est aussi une manière de se défausser de leur responsabilité.

INTOXICATIONS AU PLOMB DANS L'EX RAFFINERIE PETROPLUS, RACHETÉE PAR BOLLORÉ ENERGY

L'ancienne raffinerie Petroplus, liquidée en 2013, a finalement été

rachetée par Bolloré Energy, qui détient une trentaine de dépôts de carburants en France, en Suisse et en Allemagne. Les travaux pour transformer la raffinerie en dépôt ont débuté en 2016, mais au bout de quelques mois, les médecins du travail s'inquiètent de l'état de santé de certains salariés et découvrent des traces de plomb dans leur sang. Le groupe semble n'avoir pas fait réaliser le diagnostic plomb légalement obligatoire. La justice a fait interrompre le chantier en mai 2017, mais il a repris partiellement quelques jours plus tard sans que toutes les inquiétudes soient levées.

DEUX ACCIDENTS SUR LE CHANTIER DU TERMINAL MÉTHANIER DE DUNKERQUE

Le terminal méthanier de Dunkerque, inauguré en 2017, représentait le deuxième plus gros chantier de France après celui de l'EPR de Flamanville, également porté par EDF. Les deux chantiers ont été marqués par un recours important à la sous-traitance et au travail détaché. Deux accidents sont venus démontrer les risques de ce mode d'organisation. Un ouvrier portugais, recruté par une société d'intérim pour le compte d'un sous-traitant d'EDF, a trouvé la mort sur le chantier en 2014. L'entreprise énergétique française semble avoir versé à sa veuve, selon *Mediapart*, la somme de 220 000 euros pour

acheter son silence. En 2017, c'est l'histoire racontée à nouveau par *Mediapart* de Christian Bagiu, travailleur détaché roumain sur le chantier de Dunkerque victime d'un accident du travail, mal pris en charge et laissé pour compte sans indemnisation, qui vient confirmer les abus liés au travail détaché et à la sous-traitance. Le parquet de Dunkerque a ouvert une information judiciaire. Une première enquête pour recours abusif au travail détaché, avec horaires de travail excessifs et retenues illégales sur les salaires, avait été classée sans suite en 2015.

LA POSTE : LA FACE CACHÉE DU RECYCLAGE DES CARTOUCHES D'IMPRIMANTES

Des milliers de cartouches d'imprimante usagées passent, chaque semaine, par les centres de tri de La Poste pour être réexpédiées à des fins de recyclage. D'apparence anodine, ces recharges recèlent des quantités non négligeables d'agents cancérigènes tels que le chrome, le mercure ou des nanoparticules. Ces poussières potentiellement toxiques peuvent se répandre lorsque les colis sont mal fermés ou éventrés, affectant les salariés. Ceux-ci ont lancé l'alerte et demandé plusieurs expertises qui ont confirmé leurs craintes. La direction de La Poste, qui estimait qu'il « n'y a pas de risque avéré », a tardé à prendre des mesures pour protéger ses employés et les autres colis, et celles-ci restent insuffisantes selon les syndicats.

ALERTE SUR UNE SÉRIE DE SUICIDES AU SEIN D'EIFPAGE

La CFDT a accusé en octobre 2017 la direction d'Eiffage de faire la « sourde oreille » suite à une série de suicides ou de tentatives de suicides au sein de l'entreprise. Deux suicides venaient d'avoir lieu coup sur coup au sein de la branche Infrastructures de l'entreprise, avec des messages faisant clairement le lien avec le travail. La direction d'Eiffage s'est engagée à « renforcer les dispositifs existants ».

QUAND LES EMPLOYEURS CIBLENT LES MÉDECINS DU TRAVAIL

Certains patrons n'hésitent plus à se retourner contre les médecins du travail lorsque ces derniers attestent d'un lien entre l'état de santé d'un salarié et sa situation professionnelle, en saisissant l'Ordre des médecins. Les attestations des médecins du travail peuvent en effet faire condamner les employeurs aux prud'hommes pour licenciement abusif ou les obliger à réaffecter les salariés. Selon le docteur Dominique Huez, qui a lui-même écopé d'un blâme il y a quelques années suite à une plainte d'un sous-traitant d'EDF, Orys, il y a plusieurs centaines de plaintes de ce type en France chaque année, et l'ordre des médecins montre une fâcheuse tendance à prendre le parti des employeurs.

LUMIÈRE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LA GRANDE DISTRIBUTION

En septembre 2017, la diffusion d'un numéro d'une édition du magazine télévisé "Cash investigation" consacrée pour partie aux conditions de travail chez Lidl ouvre les yeux du grand public sur le sort peu enviable de nombreux salariés dans la grande distribution. Le reportage se concentre en particulier sur la péni-



BBC WORLD SERVICE

bilité du travail des préparateurs de commande dans les entrepôts, soumis au nouveau système de la « commande vocale », ainsi que sur les traitements méprisants de nombreux managers et l'isolement délibéré des salariés les uns des autres. Un miroir sans concessions de la dégradation des conditions de travail dans le secteur depuis quelques décennies.

SCANDALE AUTOUR DE LA FAUSSE COUCHE D'UNE CAISSIÈRE D'AUCHAN

Autre illustration de cette dégradation : le cas d'une caissière de l'hypermarché Auchan City de Tourcoing, qui aurait fait une fausse couche après que ses supérieurs lui ont refusé de se

rendre aux toilettes et d'aller se soigner, malgré sa condition. Une version des faits démentie par la direction du groupe, qui assure que tout a été fait dans les règles. Les syndicats dénoncent les pratiques managériales agressives au sein de cet hypermarché, qui ne dépend pas directement d'Auchan mais d'une autre entité du groupe Mulliez. Quelques mois plus tôt, une autre caissière avait été licenciée dans le même hypermarché pour une erreur de 85 centimes dans les comptes de sa caisse.

UNE ENQUÊTE SYNDICALE ALERTE SUR LE NIVEAU DE STRESS DES SALARIÉS DE L'ORÉAL

L'Oréal n'a pas la réputation d'une entreprise particulièrement brutale envers ses salariés, mais derrière la façade clinquante peut se cacher une tout autre réalité. Une enquête de la CFDT sur les risques psycho-sociaux dans trois sites du groupe, révélée par le site *Les Jours*, révèle un niveau de stress très élevé. Dans un laboratoire, 55 % des chercheurs se déclarent en stress et 14 % en état d'épuisement professionnel. Toutes les catégories de personnel sont concernées. Un salarié sur quatre effectuerait plus de 22 heures supplémentaires par mois (non rémunérées, car les salariés sont au forfait jour), et un site affiche un taux de méfiance de 80 % envers la direction.

LE SUICIDE D'UN CHEMINOT ALERTE SUR LES CONSÉQUENCES HUMAINES DE LA « LIBÉRALISATION » DE LA SNCF

En avril 2018, un cheminot de moins de 30 ans s'est suicidé en se jetant sous un train à Pantin au moment de prendre son service. En mars 2017, un cheminot syndicaliste s'était jeté sous un train en gare Saint-Lazare. Ces drames relancent le débat sur les pratiques managériales au sein de la SNCF, après le suicide d'un autre cheminot dans le sud de la France en 2016. Le syndicat Sud-rail accuse les « pratiques inhumaines » de la direction et les « pressions managériales ». Quelques mois avant le suicide de mars 2017 gare Saint-Lazare, les syndicats avaient découvert une « liste noire » de salariés dont les noms étaient affublés d'étiquettes insultantes. Une manifestation a été organisée dans la gare rassemblant un millier de personnes, pour dénoncer « la politique d'entreprise de la SNCF et du gouvernement [qui] détruit le service public et tue ses défenseurs ». Illustration d'une ambiance délétère entre salariés et direction qui n'est pas sans rappeler celle qu'ont connue d'autres services publics soumis à une cure de libéralisation.

LES CHSCT DANS LE COLLIMATEUR

C'est sans doute l'un des changements les plus importants introduits par les ordonnances de 2017 réformant le code du travail : la disparition des comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT), regroupés avec le comité d'entreprise au sein d'une instance unique, le « comité social et économique ». À la faveur de cette fusion sont purement et simplement supprimées certaines prérogatives qui faisaient des CHSCT un véritable outil au service des conditions de travail des salariés, notamment un budget suffisant pour recourir à des expertises de qualité, et la capacité d'agir en justice pour forcer l'employeur à respecter les prescriptions légales en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Au sein de La Poste par exemple, suite à diverses expertises commandées par les CHSCT sur la dégradation des conditions de travail des facteurs, occasionnée par des projets de réorganisation à répétition, la direction a été obligée d'ap-

porter des améliorations. Les CHSCT ont également joué un rôle essentiel pour faire la preuve que les suicides au travail chez Orange ou Renault n'étaient pas liés à une fragilité personnelle ou à une situation familiale compliquée... mais qu'une organisation du travail maltraitante était bel et bien en cause.

La fin des CHSCT, c'est donc la perte d'un outil de connaissance au plus proche du travail réel.

Dans les années 2000, de nouvelles législations en France et en Europe ont renforcé l'obligation de résultats pesant sur les entreprises en matière de prévention des risques professionnels. Un arrêt décisif a été rendu en ce sens en 2008 par la Cour de cassation, l'arrêt dit "Snecma". Cette filiale aéronautique du groupe Safran prévoyait une réorganisation dans l'usine francilienne de Gennevilliers (1400 salariés). Consulté, le CHSCT commande

une expertise qui met en évidence des risques pour la santé des salariés. L'employeur n'en tient pas compte, mais la CGT porte l'affaire devant la justice, qui donne tort à l'employeur. Bref, les CHSCT étaient devenus un véritable contre-pouvoir au sein des entreprises, intolérable pour la frange la plus rétrograde du patronat français, qui réclamait leur suppression depuis des années et a fini par l'obtenir du gouvernement d'Emmanuel Macron.

La fin des CHSCT, c'est donc la perte d'un outil de connaissance au plus proche du travail réel, qui a sans doute permis d'éviter bien des drames. Et ceci alors que les pathologies classiques du travail, liées au port de charges par exemple, ne faiblissent pas, et qu'émergent de nouveaux maux du travail, comme les troubles musculo-squelettiques et les maladies dites psychosociales, liées à la restructuration permanente des firmes et aux pressions individuelles croissantes sur les salariés. ■



HORS DE FRANCE, DES SALARIÉS MOINS BIEN TRAITÉS ?

En Afrique, en Inde, et même au Royaume-Uni ou en Belgique, les salariés des implantations et filiales à l'étranger de nos grands groupes nationaux paraissent souvent moins bien lotis que leurs employés français.

LES MULTINATIONALES FRANÇAISES, « MODÈLES » DU DIALOGUE SOCIAL ?

S'il est un domaine où les multinationales françaises font généralement mieux que leurs homologues étrangères, c'est sans doute celui du dialogue social. Nombreux sont ainsi les grands groupes tricolores à avoir signé un « accord cadre » avec les fédérations syndicales internationales, c'est-à-dire l'équivalent d'un accord social au niveau de tout le groupe. C'est l'outil privilégié par les syndicats internationaux pour étendre les mécanismes de protection des salariés au niveau d'une multinationale dans son ensemble, avec l'espoir que les conditions relativement meilleures qui prévalent dans les pays européens s'étendront petit à petit aux autres implantations, particulièrement celles où les droits syndicaux sont quasi inexistantes. Un grand nombre de multinationales françaises ont également mis en place des comités d'entreprise européens ou mondiaux.

Pour autant, le tableau n'est pas entièrement rose. Les accords internationaux manquent souvent de mécanismes de mise en œuvre effectifs. Les instances représentatives du personnel au niveau européen ou mondial disposent généralement de bien moins de prérogatives que leurs équivalentes au niveau français, particulièrement en termes de droit des salariés à l'information et à la consultation. Quand elles ne sont pas utilisées par les directions pour réduire l'influence des syndicats de la maison mère en France, plus revendicatifs.

Une étude du Centre études & prospective du Groupe Alpha, parue en septembre 2017, pointe les insuffisances de la communication des grandes entreprises françaises en matière sociale. Peu d'entre elles publient des informa-



JOSE CRUZ / ABR

tions complètes sur la localisation de leurs effectifs, par exemple. Certaines, comme Carrefour et quelques autres, ne donnent même plus de chiffres sur leurs effectifs en France. La plupart des multinationales françaises fournissent aussi quelques éléments sur le dialogue social ou les libertés syndicales au sein de leur groupe, comme le nombre de salariés couverts par des accords sociaux ou le taux de salariés couverts par des

Les instances représentatives du personnel au niveau européen ou mondial disposent de moins de prérogatives qu'au niveau français.

syndicats ou des institutions représentatives. Mais ces éléments restent souvent vagues et de nature hétérogène. Et l'immense majorité des directions des multinationales tricolores ne semble pas faire la différence entre une représentation syndicale indépendante et

des syndicats « maison ». Autre point obscur de ces politiques : la sous-traitance. Une étude commandée par la Confédération syndicale internationale (CSI) alertait en 2016 sur le sort des milliers de travailleurs ignorés dans leurs chaînes d'approvisionnement. Avec 379 000 salariés dans le monde, Carrefour est déjà l'un des plus importants employeurs privés de la planète. En réalité selon cette étude, si l'on tient compte de la main d'œuvre des divers fournisseurs et sous-traitants du groupe, l'effectif de Carrefour devrait plutôt être évalué à ... 3,3 millions de personnes. Cette main d'œuvre employée chez les divers fournisseurs et sous-traitants des multinationales est bien moins protégée et dispose de moins de droit que les salariés directs de ces entreprises. Au mieux, elle est couverte par des « codes de conduite » ou autres principes directeurs à destination des fournisseurs, dont l'efficacité est sujette à caution. ■

RENAULT-NISSAN, AIRBUS, NATIXIS... : LES TROUBLANTES PRATIQUES ANTISYNDICALES DES ENTREPRISES FRANÇAISES AUX ÉTATS-UNIS



GLEN BELTZ

En août 2017, les ouvriers de l'usine Nissan de Canton, dans le Mississippi, ont finalement voté contre la création au sein de leur établissement d'une section syndicale, après des mois de bras de fer. C'est la seule usine du groupe Renault-Nissan dans le monde à n'avoir pas de représentation indépendante des travailleurs. Les syndicats

dénonçaient depuis des mois l'attitude de la direction, qui avait tout d'abord interdit la syndicalisation puis exercé une énorme pression sur les ouvriers pour qu'ils refusent la création de cette section. 80 % des ouvriers de l'usine sont noirs et travaillent dans des conditions spartiates. Des ouvriers s'étaient rendus en France pour obtenir le soutien des syndicalistes de la maison mère et de parlementaires, l'État français étant actionnaire du groupe automobile. « *Nous attendons que le syndicat américain des travailleurs automobiles cesse de vouloir syndiquer la salariés du site* », a déclaré pour sa part la direction de Renault.

De telles pratiques sont loin de constituer une exception parmi les groupes français opérant aux États-Unis. Lorsque des champions français comme Airbus ou Vallourec inaugurent une nouvelle usine de l'autre côté de l'Atlantique, ils n'ont aucun scrupule à se féliciter ouvertement qu'elle n'ait pas de syndicats, voire à inciter leurs salariés français et européens à en prendre exemple. Dans le secteur des services, plusieurs entreprises françaises comme Sodexo ou Veolia Transdev ont aussi fait, ces dernières années, l'objet de campagnes dénonçant leurs manoeuvres antisyndicales.

SUITE À LA FUSION, LAFARGEHOLCIM REFUSE DE SIGNER UN NOUVEL ACCORD CADRE INTERNATIONAL



PETER GRAVEN

Avant sa fusion avec sa concurrente suisse Holcim, l'entreprise cimentière Lafarge disposait d'un accord cadre international signé avec les fédérations syndicales internationales concernées. Accord qu'il fallait mettre à jour pour la nouvelle entité, alors que la tradition suisse de dialogue social est bien différente de la

française. Finalement, bien que le principe d'un nouvel accord cadre international ait été approuvé par l'Assemblée générale annuelle 2017 des actionnaires de l'entreprises, la nouvelle direction de LafargeHolcim est revenue sur ses engagements et a décidé de ne pas signer d'accord cadre mondial avec ses syndicats, estimant que les mécanismes en place étaient suffisants. Ces derniers ont dénoncé l'attitude de la direction et « *recours abusif de travailleurs sous-traités et de travailleurs tiers dans l'entreprise* », alors que LafargeHolcim affiche « la pire performance du secteur en matière de santé et de sécurité ».

La situation en Inde semble illustrer ces risques. Les salariés indiens du groupe s'inquiètent en effet de la multiplication des accidents mortels dans les établissements de LafargeHolcim. Une enquête officielle a par exemple été lancée en septembre 2017 après la mort de deux ouvriers sur le site de Baloda Bazar, dans le Chhattisgarh. Un autre ouvrier est mort, dans une autre cimenterie, en janvier 2018.

QUAND LES ENTREPRISES FRANÇAISES PLAIDENT AUSSI POUR LA DÉRÉGULATION DU DROIT DU TRAVAIL AILLEURS

La dérégulation du droit du travail n'est pas seulement un phénomène français. La remise en cause des statuts établis et des accords de branche est un phénomène européen, avec comme résultat une précarisation grandissante de

La liste de revendications incluait [...] une libéralisation des licenciements économiques avec restriction du pouvoir des juges, l'abolition des conventions collectives sectorielles

toute une partie de la population active. Les multinationales et leurs groupes de lobbying ont parfois fait pression, de manière plus ou moins directe, pour obtenir ces réformes. Des documents ont ainsi montré le rôle déterminant de lobbys états-uniens pour remettre en cause toute une série d'avantages acquis en Roumanie. En 2017, des échanges entre le cimentier français Lafarge et le gouvernement grec datant de 2011 ont refait surface grâce au collectif « Investigate Europe ». Le leader mondial du ciment, profitant de la crise grecque, a fait pression pour obtenir d'Athènes une dérégulation du droit du travail, au-delà de ce que les réformes engagées prévoyaient déjà. La liste de revendications incluait la révision des mécanismes d'arbitrage entre employeurs et salariés au profit des premiers, une libéralisation des licenciements économiques avec restriction du pouvoir des juges, l'abolition des conventions collectives sectorielles pour privilégier les accords d'entreprises. Autant de demandes qui ont été satisfaites et qui préfiguraient dans leur esprit la teneur des ordonnances françaises de 2017.



BATHY/POREIA

PAVILLONS DE COMPLAISANCE : COMMENT LA FRANCE CONTRIBUE AU DUMPING SOCIAL SUR LES OCÉANS

Grâce aux « pavillons de complaisance », un armateur peut faire immatriculer son navire dans un paradis fiscal maritime, tel le Panama. Ainsi, il paie moins d'impôts et échappe au droit du travail et à la réglementation en matière de sécurité ou d'environnement en vigueur dans le droit social et maritime. Si le Panama est tristement célèbre pour ces pratiques, une trentaine d'autres juridictions sont concernées, comme le Liberia, les Bahamas, les îles Marshall, Malte... mais aussi la France. En passant par ces pavillons « bis », des compagnies françaises bénéficient, sur la mer, de conditions particulièrement rentables... À l'instar des prestigieuses croisières du Ponant, qui se targuent sur leur site d'une « French touch » de luxe, d'un équipage français... Cette compagnie confie le recrutement des gens de mer à une agence de *manning* – l'équivalent d'une société d'intérim – basée à Wallis et Futuna, territoire français du Pacifique qui dispose de son propre pavillon depuis les années 1970. Pavillon qui a été qualifié de « niveau zéro de la législation sociale ». La France dispose d'un autre pavillon de complaisance, le pavillon dit Kerguelen, petites îles

perdues au milieu de l'océan indien. Tous les grands groupes français du transport maritime, la CMA-CGM, Louis Dreyfus Armateurs (LDA) et Bourbon, utilisent ces pavillons de complaisance, de même qu'Orange Marine.

QUAND LUMINUS, LA FILIALE BELGE D'EDF, LICENCIE SES SALARIÉS PAR TÉLÉPHONE

Quatorze salariés des services informatique et de vente de Luminus, filiale belge d'EDF, ont appris en juin 2017 leur licenciement... par un simple coup de téléphone. « *Allô ? Je te laisse un message pour te dire que ce n'est pas la peine de venir au travail demain.* » Certains salariés concernés ont carrément retrouvé leurs affaires dans un carton déposé à l'accueil de l'entreprise, alors que leur casier était censé être fermé à clé. La direction d'EDF a reconnu des « maladroites ». Luminus a fini par présenter des excuses, sans revenir sur les 14 licenciements. Pour justifier ces derniers, Luminus évoque un contexte économique difficile, mais la filiale d'EDF a tout de même décidé de distribuer 35 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires sur un résultat net de 55 millions. Les deux tiers iront dans les poches de la maison mère française.

AU ROYAUME-UNI, UNE FILIALE DE LA POSTE DANS LA TOURMENTE APRÈS LA MORT D'UN LIVREUR DIABÉTIQUE

Don Lane, un livreur britannique de 53 ans, est décédé en 2017 après s'être effondré au volant de sa camionnette lors d'une tournée. Il travaillait pour DPD, une filiale du groupe La Poste qui s'est spécialisée dans les livraisons pour le compte de groupes de commerce en ligne comme Amazon. Après avoir dû payer une amende de 150 livres sterling de son employeur pour cause de rendez-vous médical, il ne s'était pas rendu aux rendez-vous suivants. DPD appartient à Geopost, elle-même filiale colis du groupe La Poste. Présente dans 26 pays, cette firme emploie environ 5000 livreurs au Royaume-Uni comme travailleurs « indépendants ». Ils étaient payés seulement quand ils travaillaient et ne bénéficiaient d'aucune protection sociale. Lorsqu'ils manquent des tournées pour raisons médicales, DPD leur retenait 150 livres sterling sur leur rémunération. Suite au décès de Don Lane, ce système a été aboli, DPD offrant à ses 5000 livreurs d'être reclassés comme intérimaires ou salariés à part entière.

CONFLIT SOCIAL VIOLENT CHEZ TOTAL AU CONGO-BRAZZAVILLE

Les sites de Total au Congo ont été touchés par un conflit à l'été 2017 : les syndicats se plaignaient du non-versement de divers avantages et dénonçaient la détérioration du climat social. Des manifestations ont été dispersées par la police et certains salariés ont même invoqué des intimidations et des menaces par l'armée congolaise, à laquelle Total aurait fait appel pour rétablir l'ordre.

CONFLITS SOCIAUX À L'USINE RENAULT-NISSAN DU TAMIL NADU (INDE)

L'usine de Renault-Nissan dans le Tamil Nadu, en Inde, a connu de nombreux conflits sociaux depuis que certains ouvriers ont souhaité s'affi-

lier à un syndicat différent du syndicat maison privilégié par la direction. Des licenciements ont été révoqués par les tribunaux et un accord a été négocié avec les travailleurs début 2017 pour mettre fin à la dispute, réintégrer des travailleurs congédiés, et regrouper tous les travailleurs au sein du syndicat maison, moyennant la promesse d'élections syndicales libres. En septembre, une tentative de suicide d'un ouvrier lié au syndicat indépendant et à qui l'on avait refusé un congé (ce qui entraîne automatiquement une perte de salaire) montre que les tensions restent vives.

« LOCKOUT » CHEZ LACTALIS ET LAFARGE

C'est une pratique quasi inexistante en France mais à laquelle de nombreuses directions d'entreprises ont recours pour forcer la main à leurs travailleurs ou réprimer les ardeurs de leurs salariés trop revendicatifs : le « lockout », consistant à fermer temporairement l'entreprise et empêcher les travailleurs de rejoindre leur poste de travail et d'être payés. Deux exemples montrent que les multinationales françaises n'hésitent pas à y recourir à l'encontre de leurs salariés à l'étranger. Au Canada, dans une carrière de calcaire de Lafarge, un lockout de 18 semaines s'est terminé en mars 2017 par un accord entre les ouvriers et la direction. En Australie, un lockout chez Parmalat (filiale de Lactalis) en février et mars 2017 a également connu une issue positive, puisque les salariés ont obtenu satisfaction à leurs demandes face aux projets de leur direction, qui souhaitait recourir davantage à des travailleurs intérimaires.

RENAULT SUR LA « LISTE NOIRE » D'UN INVESTISSEUR SUÉDOIS POUR SES ATTEINTES AUX DROITS SYNDICAUX EN TURQUIE

En 2016, invoquant une instruction du ministère turc du Travail, Renault annulait des élections professionnelles et licenciat plusieurs syndicalistes dans son usine automobile

de Bursa. Les manifestations qui s'ensuivirent furent réprimées par la police. Malgré les interpellations des syndicats européens, la direction du groupe a refusé de remédier à la situation. Résultat tout de même : le constructeur français a été mis sur la « liste noire » de la banque suédoise SEB pour ses atteintes aux droits des travailleurs en Turquie.

LES OUVRIERS SLOVAQUES DE PSA EN LUTTE POUR DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE

2017 aura été une année de tensions sociales dans les usines slovaques des constructeurs automobiles d'Europe de l'ouest, comme VW ou PSA. Le pays est devenu un lieu d'implantation de choix de ces groupes pour des raisons fiscales et de moindre coût salarial, mais les ouvriers slo-

vaques semblent désormais bien décidés à récolter leur part du gâteau. Des grèves – et l'appui des syndicats d'Europe de l'ouest – leur ont permis d'obtenir des augmentations salariales, sauf à PSA, dont les ouvriers se plaignent désormais d'être les moins bien payés de tous.

TOTAL CONDAMNÉE À PAYER SES SALARIÉS YÉMÉNITES

Un tribunal yéménite a condamné Total et la société de sécurité G4S à verser les salaires arriérés d'une centaine de gardes. Ces derniers se plaignent d'avoir été abandonnés sans ménagement et laissés sans ressources lorsque la firme pétrolière française a décidé de se retirer du Yémen en raison de la guerre. Les deux firmes déclarent avoir compensé dûment leurs anciens travailleurs.

LICENCIEMENTS ET RADIATIONS : DOUBLE PEINE POUR LES TRAVAILLEURS D'AREVA AU NIGER



Sur fond de crise persistante du marché de l'uranium, Areva a annoncé la suppression de plusieurs centaines d'emplois dans ses mines d'Arlit, au Niger. Environ 200 emplois directs (sur 916) vont être supprimés dans la mine de la Somaïr à Arlit, active depuis le début des années 1970. 500 emplois indirects de sous-traitants sont également appelés à disparaître. Des baisses d'investissements sur le site sont annoncées. Les ouvriers logés par Areva devront désormais payer leur eau et leur électricité. Autant de conditions « incontournables », selon le groupe lourdement endetté, pour assurer la survie des sites nigériens dans un contexte de crise du marché de l'uranium. La direction d'Areva ne mentionne évidemment pas sa propre responsabilité dans l'accumulation de ces dettes, entre affaire Uramin, mauvaise gestion de l'usine du Creusot et pari illusoire d'un « renouveau nucléaire » sans cesse repoussé.

La cure d'austérité annoncée ne fera sans doute rien pour améliorer les conditions de travail des ouvriers d'Areva à Arlit et les problèmes d'exposition aux radiations des travailleurs et des riverains. Au Niger tout comme dans les anciennes mines d'Areva au Gabon, les ouvriers des mines d'Areva n'ont jamais pu faire reconnaître par l'entreprise sa responsabilité dans les nombreux problèmes de santé occasionnés par l'exposition à l'uranium. Hasard du calendrier : quelques semaines avant l'annonce de ces suppressions d'emploi, Almoustapha Alhacen, ancien employé d'Areva et président de l'association Aghirin'man qui dénonce l'impact environnemental et sanitaire des mines d'Arlit, s'est vu décerner le prix Résistance de la Nuclear-Free Future Foundation (« fondation pour un avenir sans nucléaire »), sorte de prix Nobel du mouvement anti-nucléaire.

ZOOM SUR...

LA PLACE SUBORDONNÉE DES FEMMES AU SEIN DU CAC40

La communication des grandes entreprises françaises est sujette à des effets de mode, et cette année, après le scandale Harvey Weinstein et le mouvement #MeToo, la cause féminine occupe le devant de la scène. Plusieurs couvertures des rapports annuels du CAC40 montrent des jeunes femmes souriantes portant casque de chantier. Et la plupart des grandes entreprises communiquent abondamment sur leurs actions pour promouvoir les femmes et les protéger contre le harcèlement et les discriminations. Derrière ces beaux discours, la réalité ne suit pas forcément.

PLUS ON SE RAPPROCHE DES LIEUX DE POUVOIR, MOINS IL Y A DE FEMMES

En matière d'égalité femmes-hommes, les grandes entreprises choisissent avec soin les données à mettre en avant, et parlent par exemple plus volontiers de la proportion de femmes dans leurs conseils d'administrations (d'autant plus que la loi les contraint désormais à atteindre une proposition de 40 % de femmes), que du faible nombre de femmes que comptent leurs organes de direction. C'est pourtant là que se prennent au jour le jour les décisions opérationnelles et stratégiques sur l'entreprise.

Avec 0 % de femmes au sein de leur direction, 13 grandes entreprises françaises sur un échantillon d'une soixantaine cultivent l'entre-soi masculin au sein de leur plus haute instance de décision : ArcelorMittal, Atos, Auchan, Bouygues, Dassault, Eiffage, LVMH, Pernod Ricard, PSA, SNCF, ST Micro, Vinci et Vivendi. La majorité du CAC 40 ne fait pas beaucoup mieux. Une dizaine d'autres champions hexagonaux ont moins de 10 % de femmes parmi les très hauts dirigeants : Airbus, Axa, Carrefour, Casino, Crédit agricole, Essilor, Safran, Vallourec et Veolia. Le taux global de présence féminine au sein des comités exécutifs (comex) ou équivalents – qui réunissent un nombre restreint de personnes

détenant les pouvoirs de décisions – atteint laborieusement les 13,9 %.

Le phénomène se retrouve évidemment au plus haut niveau. Sur les 57 PDG, directeurs généraux et présidents du conseil d'administration qui dirigent aujourd'hui les géants du CAC40, on ne trouve que 2 femmes : Isabelle Kocher, la directrice générale d'Engie, et Sophie Bellon, présidente du conseil d'administration de Sodexo. Soit 3,5 %. Aucune femme n'est encore parvenue à se voir confier la fonction suprême de président directeur général, seule aux commandes d'une entreprise. Cette faible proportion de femmes

En matière d'égalité femmes-hommes, les grandes entreprises choisissent avec soin les données à mettre en avant.

au sein des directions exécutives tranche avec leur présence au sein des conseils d'administration. Elles y sont en moyenne 40 %, soit le quota obligatoire instauré par la loi de 2011 pour les sociétés à partir d'une certaine taille. Au regard de cette loi, un peu plus de la moitié des entreprises françaises concernées sont dans les clous. Quelques unes réussissent même à atteindre ou

franchir le seuil des 50 % d'administratrices : Accor, Alstom, Atos, Engie, Kering, Legrand, Société générale, Sodexo, Thales, Total, Vivendi. Lafarge et Dassault font office de cancre avec respectivement 8 % et... 0 % d'administratrices.

CES ENTREPRISES OÙ « DES HOMMES COMMANDENT À DES FEMMES »

À considérer les chiffres sur la place des femmes, on ne peut qu'être frappé par des déséquilibres entre la forte proportion de femmes dans l'effectif de certains groupes et leur absence relative au sein de l'encadrement et de la direction. Parmi ces entreprises où, de manière quasi caricaturale, « des hommes commandent à des femmes », on trouve le Crédit agricole. La banque compte près de 54 % de femmes dans son effectif mais seulement 20,7 % dans l'encadrement et 6,3 % au sein de sa direction exécutive. Chez Elixir, spécialiste de la restauration collective, avec 69 % de femmes parmi les salariés, ce sont les employées qui créent la richesse. Mais elles ne sont plus que 44 % dans l'encadrement et seulement deux (aux côtés de sept hommes) à être associées aux décisions stratégiques. Même chose chez Carrefour (57,5 % de femmes dans l'effectif, 40 % dans l'encadrement, mais seulement >>> >>> 1 femme pour 13 hommes dans



PHIERE.COM

le comex) ou chez Axa (53,5 % dans l'effectif, 29 % dans l'encadrement 1 femme et 9 hommes au sein du comex).

PEU DE CHIFFRES SUR LES INÉGALITÉS SALARIALES

L'autre sujet brûlant en matière d'égalité hommes-femmes est celui des écarts de rémunération. Au niveau de la France, cet écart est globalement de 18,6 % à qualification égale, selon les derniers chiffres disponibles. On pourrait penser que les grands groupes, de par leur capacité financière et leurs enjeux d'image, devraient faire figure de modèle et tirer le reste des entreprises vers le haut, et certains d'entre eux se sont partiellement engagés dans cette voie. Certaines entreprises ont même mis en place des fonds spéciaux pour corriger les écarts salariaux constatés.

Les entreprises rechignent en général à communiquer sur ces sujets gênants. Seul un petit nombre d'entre elles acceptent de publier des chiffres. « *Nos programmes ne sont pas suffisamment matures*

Plus on monte dans la hiérarchie, plus les disparités sont fortes

pour communiquer sur cette question », explique Saint-Gobain (36 % de femmes au CA; 18 % au comex). {« Nous ne sommes pas en mesure de répondre à vos questions »,} répond Bouygues (47 % de femmes au CA, 0 au comex). Et Engie, qui s'est longuement étendue sur ses objectifs d'égalité, n'a pas apporté de réponses chiffrées à nos questions précises sur les inégalités salariales.

Quant aux chiffres effectivement disponibles, ils restent disparates: certains ne portent que sur la France, d'autres sur tout le groupe au niveau mondial. Les données sont parfois corrigées pour tenir compte des différences d'ancienneté, parfois non. Plus on monte dans la hiérarchie, plus les disparités sont fortes : il y a plus de différences entre hommes et femmes cadres qu'entre ouvriers et ouvrières. Les

secteurs qui affichent les plus forts écarts sont la construction (Eiffage et Vinci), les services informatiques (Atos) et la banque. Ce qui s'explique par le fait que les personnels des agences sont très féminisés, alors que les traders sont dans leur large majorité des hommes. Un audit réalisé dans la filiale de BNP Paribas à Londres, spécialisée dans les «activités de marché», avait constaté une différence de salaire horaire de 33,8 % entre hommes et femmes... ■

ZOOM SUR...

L'ÈRE DU « SOCIÉTAL-WASHING » ?

Condition des femmes, accueil des réfugiés, diversité... Les multinationales françaises se positionnent de plus en plus sur des enjeux dits sociétaux, généralement pour se donner une image progressiste. Comme souvent, la réalité n'est pas forcément en adéquation avec les discours.

QUAND LE « SOCIÉTAL » REMPLACE LE SOCIAL

Égalité hommes-femmes, accueil des migrants, droit des LGBT, diversité, lutte contre les discriminations... Autant de thématiques sur lesquelles les grandes entreprises françaises se positionnent de plus en plus volontiers. L'industrie de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de la communication a accompagné la tendance en multipliant les prix ou les labels censés récompenser les entreprises les plus vertueuses ou les plus volontaristes.

Ce sont certes des enjeux sur lesquels les grands groupes ont le pouvoir d'agir, à la fois directement et de par leur influence sur l'opinion. Ce sont aussi des enjeux qui ont l'avantage de ne pas remettre en cause directement leur manière de fonctionner dans la mesure où il suffit de coopter parmi leurs dirigeants des femmes ou des représentants de minorités ethniques conforme au « moule » préexistant. De sorte que ces promotions individuelles peuvent cacher une situation inchangée pour les populations discriminées dans le reste de l'entreprise ou chez ses fournisseurs et sous-traitants. Voire une dégradation du climat social, des conditions de travail ou des inégalités salariales. Certaines entreprises qui communiquent beaucoup sur leur promotion de la diversité, comme Sodexo, sont aussi des firmes qui pratiquent de très bas salaires...

L'élection de Donald Trump aux États-Unis semble avoir accéléré cette évolution. Les mesures et les prises de position caricaturales du nouveau président américain sur les migrants, les armes à feu ou les femmes, par exemple, ont suscité beaucoup de rejet, ainsi que des campagnes de boycott ou d'interpellation ciblant des entreprises accusées de soutenir Trump – à l'image de la campagne #DeleteUber au moment du décret anti-musulman de janvier 2017. Beaucoup de grandes entreprises nord-américaines, mais aussi françaises, ont été promptes à se distancer de Trump ou des organisations cibles de l'indignation générale, comme le lobby des armes à feu NRA. C'est ainsi que le PDG de Kering, François-Henri Pinault, s'est élevé sur les réseaux sociaux contre le décret anti-musulman de Trump, ou qu'Axa a annoncé qu'elle s'assurerait que les personnes bloquées par le même décret resteraient couvertes par leurs polices d'assurance.

Certaines entreprises qui communiquent beaucoup sur leur promotion de la diversité, comme Sodexo, sont aussi des firmes qui pratiquent de très bas salaires.

Oltre les intentions parfois publicitaires de telles annonces, quelques voix se sont élevées aux États-Unis pour se demander si ce n'était pas un moyen bon marché pour les

grandes multinationales de se donner une bonne image « sociétale » et de faire oublier leurs délocalisations, les inégalités et leurs pratiques d'optimisation fiscales – celles-là mêmes qui ont attisé aux États-Unis la frustration sociale qui explique pour partie l'élection de Donald Trump.

L'AVÈNEMENT DU « FÉMINISME-WASHING »

Afficher une politique favorable à l'égalité femmes-hommes fait désormais partie des axes de communication prisés par certaines grosses entreprises – au prix de certains raccourcis. La SNCF préfère ainsi communiquer sur la proportion de femmes – 43 % – siégeant au sein de son comité d'administration que sur la composition de son comité exécutif qui ne compte aucune femme. La SNCF aime aussi présenter son opération « Girls'day : journée de la mixité » au cours de laquelle elle fait découvrir aux jeunes filles ses métiers dits « masculins ». Plusieurs grandes entreprises mettent ainsi en valeur leurs « réseaux femmes », ou leurs chartes de bonne conduite. Comme la SNCF avec son réseau « SNCF au féminin ». Ces réseaux semblent avoir peu d'effets sur la rupture du plafond de verre qui empêche les femmes d'accéder aux postes de pouvoir. Le groupe Casino, dont le réseau « C'avec Elles » vise « à favoriser la progression de carrière des femmes cadres et lutter contre les stéréotypes » ne compte par exemple que 8 % de femmes dans sa direction. >>>



>>> Autre outil de communication au service des grandes entreprises: le label « Égalité professionnelle » qui « atteste du respect de l'égalité des droits entre vos collaborateurs hommes et femmes ». Les conditions d'obtention très souples de ce label sont vertement critiquées par les syndicats. Le groupe Casino en bénéficie, de même que BNP Paribas et Axa qui ne comptent que 10 % de femmes dans leurs directions. Même EDF avait réussi à obtenir ce label, alors qu'elle n'avait pas d'accord sur l'égalité professionnelle, pourtant obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés.

« GREAT PLACE TO WORK », BAROMÈTRES SOCIAUX... DES IMAGES BIAISÉES DE LA SITUATION DES SALARIÉS

Syndicats, bilans sociaux, comités d'entreprise et d'hygiène, sécurité et conditions de travail ne sont apparemment pas assez « fun ». Les entreprises cherchent désormais à livrer leur propre image de la réalité sociale en leur sein, aidées par une armée de consultants, experts en ressources humaines ou instituts de sondage. Sans surprise, l'image qui en résulte est nettement plus flatteuse pour les directions.

L'exemple le plus outrancier de cette tendance est sans doute le sondage annuel de l'Institut Great place to work (GPTW), qui recense les « entreprises où il fait bon tra-

vailer », abondamment repris par la presse. GPTW, cabinet de consulting international spécialisé dans la RSE, réalise ce palmarès en France depuis 15 ans. En 2017, les grands gagnants étaient, par ordre d'arrivée : Decathlon (Groupe Mulliez, la famille propriétaire d'Auchan), McDo, Kiabi, Leroy Merlin et H&M. Point commun entre ces entreprises : elles cherchent à recruter des employés jeunes et connaissent une très forte rotation de la main d'oeuvre. Selon le syndicats, le turnover est par exemple de 25 % chez Decathlon. Les bilans sociaux de cette entreprise livrent une vision très différente de la réalité qui y prévaut : plus de la moitié des effectifs travaillent à temps partiel, et la majorité des salaires tournent autour du Smic. Quant au taux de démission, il atteint 18 %, soit trois fois la moyenne nationale. Cet écart s'explique par les biais méthodologiques du sondage GPTW, qui s'appuie sur un questionnaire en ligne mais aussi sur les documents envoyés par la direction, sans consulter aucunement les représentants syndicaux.

Autre outil prisé par cette nouvelle industrie du « social-washing » : les baromètres sociaux. Réalisés par des cabinets de consulting ou des instituts de sondage (CSA, Ipsos, etc.), ils permettent de mesurer l'évolution du climat social au sein d'une entreprise à partir d'une

série d'indicateurs : stress au travail, qualité du management, degré d'implication ou de satisfaction des salariés... Touché par une vague de suicides qui a fait grand bruit en 2009-2010, Orange publie désormais deux fois par an son baromètre social, dont les syndicalistes estiment qu'il présente encore une image biaisée de la réalité.

UN RISQUE DE « RÉFUGIÉ-WASHING » ?

Dans le débat sur l'accueil des réfugiés et des migrants en Europe, certaines grandes entreprises ont choisi d'adopter une posture accueillante ou de s'engager dans des programmes d'accueil de réfugiés en entreprise. Certains patrons voient dans l'afflux de travailleurs jeunes et souvent qualifiés une « opportunité macroéconomique ». Ce « réfugié-washing » se nourrit aussi aujourd'hui d'une image valorisante du migrant ou du réfugié comme un « entrepreneur », qui a su franchir les obstacles pour parvenir en France... Si ces attitudes accueillantes doivent être saluées, elle tendent malheureusement – comme souvent en matière de « responsabilité sociétale » des grandes entreprises – à masquer les problèmes structurels par des initiatives partielles, et très en aval. La situation des travailleurs migrants en France reste globalement bien plus défavorable que pour les autres salariés, particulièrement pour les sans papiers, mais ils restent souvent dans l'ombre, dans le secteur informel ou chez les sous-traitants des grands groupes. Sans parler des causes des migrations elles-mêmes, qui sont souvent alimentées par les multinationales. ■

04

**QUELS SONT LES IMPACTS
DES GRANDES
ENTREPRISES FRANÇAISES
SUR LA PLANÈTE
ET SES HABITANTS ?**

COMMENT LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES PÈSENT SUR LA PLANÈTE

Avec des activités et des chaînes d'approvisionnement de plus en plus internationales, les grandes entreprises sont présentes aux quatre coins de la planète. Ce faisant, elles contribuent à accroître la pression sur les ressources naturelles pour satisfaire une demande de consommation qui paraît de moins en moins soutenable. Elles sont aussi régulièrement mises en cause pour leurs impacts environnementaux sur les territoires où elles opèrent.



RAIN FOREST ACTION NETWORK

CES ENTREPRISES QUI NOUS POUSSENT À ACCROÎTRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Chaque année, nous consommons l'équivalent des ressources naturelles d'une planète et demie. Bientôt, ce sera de deux planètes, et peut-être davantage encore si tout le monde finit par adopter le mode de vie nord-américain. Le constat est bien connu, bien qu'il masque des inégalités abyssales entre la consommation de ressources des riches et des pauvres.

Il y a deux ans, l'organisation environnementaliste WWF a cherché à identifier les multinationales qui consomment le plus de matières premières comme le soja, l'huile de palme ou le bois, contribuant à fragiliser des régions du monde comme l'Amazonie ou l'Asie du sud-

est. Dans cette liste, on trouve surtout des géants de la grande distribution et de l'agroalimentaire, dont certains sont peu connus du grand public. Une manière de rappeler que l'agriculture industrielle et les biens de consommation causent autant de dégâts environnementaux que les industries minière ou pétrolière. Mais c'est de manière indirecte, à travers leurs fournisseurs et leur chaîne d'approvisionnement.

Dans la liste des entreprises françaises ciblées par le WWF, on trouve tout d'abord toutes les entreprises de grande distribution (Carrefour, Auchan, Leclerc, etc.) et de la restauration collective (Sodexo, Elior), lesquelles – assez

logiquement – consomment de toutes sortes de matières premières. Suivent les entreprises laitières (Danone, Lactalis, Sodial, Savencia) qui utilisent non seulement des produits laitiers de base, mais aussi de l'huile de palme et du soja pour l'alimentation des vaches, ou encore de la pâte à papier (pour les emballages). Le secteur des agrocarburants (Avril-Sofiprotéol, mais aussi Total) se démarque lui aussi. On trouve enfin dans la liste une série de firmes plus spécialisées sur une matière première (Tereos pour le sucre, Michelin pour les hévéas...), ainsi que toutes les grandes firmes de BTP (Vinci, Bouygues...), pour leur consommation de bois. ■

CES SITES NATURELS D'EXCEPTION MENACÉS PAR DES MULTINATIONALES FRANÇAISES

Les plus de 200 sites naturels reconnus par l'Unesco comme patrimoine de l'humanité représentent environ 0,5% de la surface de la Terre, mais leur importance symbolique est souvent immense. Il suffit de penser à la Grande barrière de corail, au Grand Canyon ou aux îles Galápagos. Ils abritent en outre certaines des espèces animales les plus menacées au monde, comme les gorilles des montagnes ou les tigres de Sumatra. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les activités industrielles y restent souvent permises, avec plus ou moins de restrictions. Selon le WWF, environ un tiers des sites naturels du patrimoine mondial sont affectés par les industries extractives. Ce pourcentage est particulièrement élevé en Afrique, où pas moins de 61% des sites listés font l'objet de concessions minières ou pétrolières.

De nombreuses multinationales françaises se sont solennellement engagées à ne pas développer de projets dans les sites du patrimoine mondial. Ces engagements ne sont pas toutefois sans zones d'ombre. C'est ainsi par exemple qu'en République démocratique



RAINFOREST ACTION NETWORK

cratique du Congo, Total a promis de ne pas forer dans le parc des Virunga lui-même, mais pourrait le faire aux abords de la zone protégée, ainsi que dans le parc national de Murchison Falls en Ouganda. Or les sites du patrimoine mondial souffrent presque autant des effets indirects des activités avoisinantes que de celles qui ont lieu directement dans leur périmètre.

Quelles sont donc les sites du patrimoine mondial mis en danger par des grandes entreprises françaises ? Il y a par exemple la Grande barrière de corail, aujourd'hui menacée par le réchauffement des températures, mais aussi par la multiplication des projets charbonniers et gaziers le long des côtes australiennes. Plusieurs de ces projets ont été financés par des banques françaises, et Total est partie prenante d'un terminal méthanier en bordure de la zone protégée. Autre cas : le parc national Wood Buffalo, au Canada, menacé par le développement de l'industrie des sables bitumineux (dans lequel Total est impliquée), ou

LES PROJETS DE FORAGE PÉTROLIER DE TOTAL SUR UN RÉCIF AMAZONIEN ENTRAVÉS

La nature est parfois mal faite : alors qu'un gisement pétrolier prometteur est découvert au large du delta de l'Amazone, voici qu'on trouve aussi juste à côté, quelques années plus tard, l'un des plus grands récifs coralliens du monde, avec ses rhodolites et ses raies mantas, au cœur d'un écosystème rare et complexe long de plus de 1000 km pour près 9 300 km² de superficie. C'est l'histoire de Total au nord-est du Brésil : après avoir acquis 5 blocs pétroliers offshore dans le bassin de l'embouchure de l'Amazone, dit « Foz do Amazonas » en mai 2013, la découverte à 28 kilomètres du récif de l'Amazone révélée par la revue *Science Advances* en avril 2016 a pour le moins contrecarré ses plans. De fait, l'agence brésilienne de protection de l'environnement (Ibama) a rejeté à plusieurs

reprises les études d'impact environnemental réalisées par le pétrolier français, les estimant insuffisamment précises et brandissant la menace d'une suspension définitive de l'homologation du projet.

L'organisation écologiste Greenpeace est vent debout contre les projets de Total, et a notamment dénoncé les lacunes du dossier dans une contre-étude scientifique publiée en mai 2017. En cause, les perturbations sur la biodiversité causées par l'activité régulière de forage, sans compter les risques de marée noire. Un projet d'autant plus risqué que sa difficulté technique pourrait faire accroître sensiblement son seuil de rentabilité dans un contexte de baisse durable du cours du pétrole autour de 50 dollars. ■

Environ un tiers des sites naturels du patrimoine mondial sont affectés par les industries extractives.

le mont Nimba en Guinée menacé par des mines dont sont parties prenantes ArcelorMittal et Areva. Sans parler des sites naturels d'exception qui ne sont pas inscrits au patrimoine mondial, comme le parc naturel Murchison Falls déjà cité, le Parc naturel Obo sur l'île de São Tomé en bordure duquel Bolloré-Socfin détient une plantation d'huile de palme, ou encore la Laguna del Tigre au Guatemala où le groupe français Perenco exploite du pétrole. ■

LA FRANCE CONTRIBUE-T-ELLE À LA DÉFORESTATION DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE ?

Tout comme celles de l'Amazonie ou de l'Asie du Sud-est, les forêts primaires d'Afrique équatoriale (RDC, Cameroun, Gabon...) jouent un rôle écologique majeur dont dépendent à la fois la préservation du climat local et global, celle de la biodiversité, et le mode de vie traditionnel de nombreuses populations. Et, comme elles, elles sont de plus en plus menacées par la déforestation et les activités industrielle, en particulier par l'expansion des plantations de palmiers à huile ou encore par l'exploitation forestière destinée à l'exportation.

En 2017, l'ONG écologiste Greenpeace a notamment interpellé la Socfin, filiale du groupe Bolloré, l'ayant identifié comme une firme susceptible de contribuer directement ou indirectement à une déforestation. En réponse, la Socfin s'est engagée à appliquer une politique « zéro déforestation » - une annonce saluée par Greenpeace, qui a néanmoins ajouté qu'elle jugerait sur ses résultats effectifs.

Plus largement, la perspective d'une levée du moratoire adopté en 2008 par la RDC sur l'attribution de nouvelles

concessions forestières suscite beaucoup de craintes. L'Agence française de développement (AFD) a d'ailleurs été accusée en 2017 par une coalition d'ONG de pousser, dans le cadre de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale, un programme très favorable aux grandes concessions industrielles en RDC... au nom de la préservation de la forêt ! Au même moment ou presque, on apprenait que l'AFD avait octroyé un prêt de 15 millions d'euros à Rougier, entreprise française spécialisée dans les bois tropicaux (depuis en faillite). ■

LE MONDE ENVAHI PAR LE PLASTIQUE : LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES FRANÇAISES



KATE TER HAAR

La pollution du monde, et notamment des océans, par les déchets plastiques est un problème qui fait de plus en plus la une des médias. Il pourrait y avoir en 2050 plus de plastique que de poissons dans les mers, selon les termes retentissants d'un rapport paru en 2016. Les reportages à répétition sur le « septième continent » de plastique qui envahit nos océans ont fini par inciter les politiques à prendre des mesures, encore bien timides.

Les grandes entreprises françaises de la chimie comme Solvay ou Arkema sont impliquées dans la production de plas-

tiques, de composants chimiques nécessaires à leur production ou d'additifs. Mais c'est encore une fois le cas de Total qui retient l'attention, d'autant qu'il permet de faire le lien entre le plastique et l'exploitation des hydrocarbures qui en constituent la principale matière première. En 2017 et 2018, le groupe français a annoncé plusieurs investissements importants dans des complexes pétrochimiques, en Arabie saoudite, en Algérie et aux États-Unis notamment. Le but de ces investissements est de profiter du boom actuel de la demande mondiale de plastique. Le développement du gaz de schiste américain est allé de pair avec un renouveau de

la pétrochimie, qui a lui-même stimulé la production de plastique. Total et les autres géants français de la chimie ont investi dans de nouvelles installations de production au Texas pour profiter d'une matière première bon marché. Total et l'entreprise chimique britannique Ineos voudraient aujourd'hui répéter l'opération avec le gaz de schiste britannique. C'est aussi ce lien qui explique que les dirigeants d'une entreprise comme Solvay aient été parmi les principaux soutiens du gaz de schiste en France et en Europe.

Du côté de l'utilisation, aucune multinationale française de la grande distribution ou de l'agroalimentaire n'a encore pris de mesures significatives de réduction de l'utilisation du plastique dans les emballages. Les entreprises concernées, comme Danone, mettent plutôt l'accent sur le recyclage du plastique. De même pour les entreprises spécialisées dans le traitement des déchets comme Suez et Veolia. Pour les écologistes, le recyclage du plastique – qui ne concerne aujourd'hui qu'une fraction du plastique utilisé dans les bouteilles par exemple – n'est pas une véritable solution, parce que les procédés sont très énergivores et parce qu'il laisse aux consommateurs la responsabilité de porter leurs bouteilles à recycler. Les industriels ont pourtant fait pression au niveau européen pour éviter des mesures plus contraignantes visant à réduire à la source l'usage du plastique. ■

HUILE DE PALME : POURQUOI RIEN (OU PRESQUE) N'EST RÉGLÉ

La plupart des consommateurs sont désormais alertés sur les ravages de l'industrie de l'huile de palme, une matière première que l'on retrouve dans de nombreux produits agroalimentaires ou cosmétiques, ainsi que dans les agrocarburants. Particulièrement développée en Indonésie et en Malaisie, mais aussi de plus en plus en Afrique et en Amérique latine, cette industrie est la cause d'une déforestation massive dans les forêts primaires de ces contrées, laquelle affecte à la fois la biodiversité et les populations qui y vivent. Interpellées par leurs clients et par la société civile, les multinationales utilisant de l'huile de palme dans leurs produits ont répondu en développant des mécanismes de certification et de labellisation d'une huile de palme « responsable » ou « durable ». Les mesures plus décisives, comme l'augmentation de la fiscalité pensant sur l'huile de palme, voire la limitation des importations, ont quant à elles été repoussées sous la pression des industriels et des pays producteurs.

Ces certificats et ces labels sont-ils fiables, et sont-ils suffisants ? Non, à



FAIRPHONE

en croire de nombreuses études émanant d'ONG ou de scientifiques, et parfois d'institutions officielles comme la Cour des comptes européenne. Conçus par les industriels eux-mêmes, ils reposent sur des critères très souples et ne font au mieux que déplacer le problème en dehors des plantations certifiées, sans changer la dynamique de pression accrue sur les forêts. De nombreuses multinationales ont dû avouer, comme Nestlé ou Mars fin 2017 suite à un rapport de l'ONG Rainforest Action Network, qu'elles n'étaient pas

capables d'assurer la traçabilité de toute l'huile de palme qu'elles consommaient, et qu'une partie pouvait avoir été produite dans des plantations illégales de l'île de Sumatra, où les dernières forêts abritant rhinocéros d'Asie, panthères nébuleuses et orang-outans disparaissent rapidement. Enfin, de plus en plus surveillées en Asie du Sud-est, les géants asiatiques de l'huile de palme comme Wilmar ou Olam ont désormais tendance à déplacer leurs opérations vers des pays moins regardants et regardés, comme en Afrique. ■

LA BIODIVERSITÉ : NOUVELLE FRONTIÈRE DU GREENWASHING ?

Depuis quelques années, la préservation de la biodiversité commence à être perçue comme un enjeu majeur de responsabilité sociale pour les entreprises. Malheureusement, la prise en compte de cet enjeu se traduit rarement par une transformation réelle des pratiques d'achats de matières premières ou une limitation des projets (infrastructures, mines) afin de minimiser leur impact sur la biodiversité, et encore moins par un renoncement pur et simple à ces projets. Se développent plutôt des mécanismes d'euphémisation ou d'évitement typiques de l'industrie de la RSE, comme le recours à des labels, la mesure de l'« empreinte biodiversité » des entreprises, et peut-être à l'avenir la généralisation des

mécanismes de « compensation biodiversité », consistant à préserver la biodiversité à un endroit pour mieux la détruire ailleurs.

QUAND LES IMPORTATIONS FRANÇAISES DE VIANDE ENTRAÎNENT LA DÉFORESTATION DE L'AMÉRIQUE DU SUD

Dans le Gran Chaco, une région de 110 millions d'hectares répartis principalement entre l'Argentine et le Paraguay, les forêts disparaissent à un rythme comparable, voire supérieur à celui des forêts tropicales d'Amazonie. En cause : les pratiques de grandes entreprises comme Cargill et Bunge, qui détruisent les écosystèmes pour y imposer des monocultures industrielles de soja, principalement génétiquement modifiées, au détriment des populations locales et de la biodiversité. Mais la

responsabilité des multinationales ne s'arrête pas à ces géants du négoce. Plusieurs ONG se sont associées pour interpeller 20 entreprises françaises de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution comme Carrefour, Auchan, Bigard, Sodexo ou encore Lactalis. Elles rappellent que la France a importé 3,9 millions de tonnes de produits à base de graines de soja en 2016, principalement à destination des animaux d'élevage. Une majeure partie de ce soja est produit en Amérique latine, à la suite de déplacements forcés de populations autochtones vivant de la forêt, de pollutions et destructions massives de terres, sans parler des effets dévastateurs sur la santé publique de l'utilisation à outrance de pesticides (augmentation des malformations congénitales, des cancers et des maladies respiratoires). Avant de se retrouver, en bout de chaîne, dans les paniers des consommateurs français.

UN PROJET DE MINE D'OR GÉANTE EN GUYANE CRÉE LA CONTROVERSE

Si la France métropolitaine ne compte plus de mines significatives en activité, il n'en va pas de même de ses territoires d'outre-mer. La Nouvelle-Calédonie abrite l'un des principaux gisements mondiaux de nickel, qui a fait la fortune de la multinationale Eramet. La Guyane, quant à elle, recèle des filons d'or, qui jusqu'ici n'ont été exploités que de manière artisanale – ce qui ne signifie pas sans

conséquences environnementales et sanitaires. L'exploitation de l'or guyanais pourrait cependant passer à l'échelle industrielle avec le projet Montagne d'or, une mine géante à ciel ouvert (2,5 km de long sur 400 m de large et 400 m de profondeur) proposée par un groupe russo-norvégien, Nordgold. Un projet de telle ampleur ne manquera pas d'avoir des impacts environnementaux considérables,

notamment en termes de déchets toxiques issus de l'exploitation, qui inquiètent beaucoup de Guyanais. Quant à ses bénéfices économiques réels pour le territoire, il sont de plus en plus contestés, et pas seulement par les écologistes. Le projet minier a le soutien d'Emmanuel Macron, mais son ministre Nicolas Hulot s'y oppose. Le sort de ce projet sera décidé dans les prochains mois. ■

EN FRANCE AUSSI, UN RENOUVEAU MINIER ?

La France métropolitaine pourrait-elle, elle aussi, connaître un renouveau des industries extractives sur son territoire ? C'est en tout cas ce que souhaitent certains industriels, appuyés par la classe politique. Leur argument ? Le besoin d'un accès sécurisé à certains minerais « stratégiques », notamment pour le numérique et la transition énergétique (mais aussi, quoique cela moins dit, pour les industries d'armement). Les permis d'exploration minière ont donc recommencé à se multiplier en France, portés par de petites entreprises à des fins plus ou moins spéculatives. Partout ou presque, ces nouveaux projets miniers

ont suscité la résistance d'une partie de la population locale, qui craint leurs impacts environnementaux et conteste leur intérêt économique. D'autant plus

Ces nouveaux projets miniers ont suscité la résistance d'une partie de la population locale.

que ces nouveaux permis d'exploration recouvrent souvent d'anciens gisements anciennement exploités puis abandonnés, qui continuent à ce jour de polluer l'environnement. Au final, vu la faible teneur des gisements potentiels, il y a

peu de chances que beaucoup de mines s'ouvrent à nouveau sur le territoire français.

L'actualité de 2017 a confirmé les craintes des riverains et des écologistes quant aux risques environnementaux d'une relance minière. Au début de l'année, un décret inattendu a voulu ouvrir les forêts classées aux mines et aux carrières. Parmi les sites potentiellement concernés, dont les propriétaires ont pu pousser à l'adoption d'un tel décret, celui de la mine de Salau dans l'Ariège, ou encore une carrière d'Imerys dans le Lot. ■



DROITS HUMAINS ET DÉVELOPPEMENT : AU-DELÀ DU VOILE DE LA « RSE »

Toutes les grandes entreprises françaises se gargarisent de leur « responsabilité sociale et environnementale », quand ce n'est pas carrément de leur contribution au « développement humain ». Pourtant, l'internationalisation croissante de leurs activités s'accompagne de nombreux scandales de pollution ou d'atteintes aux droits fondamentaux. Signe que les engagements affichés à Paris ont du mal à se traduire dans un changement de pratiques sur le terrain.



LES GROUPES FRANÇAIS, TOUJOURS IMPLIQUÉS DANS L'ACCAPAREMENT DES TERRES

Depuis quelques années s'est enclenché un vaste mouvement d'appropriation de terres agricoles situées dans les pays du Sud de la planète par des multinationales, des investisseurs ou des États, pour y développer des projets d'agriculture industrielle, d'agrocarburants voire simplement à des fins spéculatives. Ce phénomène connu sous le nom d'« accaparement des terres » a souvent pour conséquence de déposséder des populations traditionnelles dépourvues de titres de propriété et de détruire l'agriculture locale. Si les firmes françaises ne sont probablement parmi les acteurs majeurs de l'accaparement des terres au niveau

mondial, plusieurs d'entre elles sont impliquées dans des transactions foncières à grande échelle et problématiques, particulièrement en Afrique, mais aussi parfois plus près de nous, comme en Ukraine. C'est le cas notam-

En 2017, plusieurs transactions foncières impliquant des firmes françaises ont à nouveau attiré l'attention.

ment de l'entreprise de négoce de matières premières Louis-Dreyfus, de certains fonds d'investissement détenus par le Crédit agricole, du groupe

Bonduelle, ou encore de la coopérative sucrière Tereos, sans parler de dizaines d'entreprises plus petites. Toutes ont acquis de grandes quantités de terres dans les pays du Sud ou de l'Est pour y développer leurs activités. Sans oublier bien entendu le groupe Bolloré, via sa filiale Socfin, dont les plantations d'huile de palme en Afrique et en Asie sont depuis des années au centre de controverses et d'affrontements judiciaires. En 2017, plusieurs transactions foncières impliquant des firmes françaises ont à nouveau attiré l'attention, comme celles du groupes Somdiaa en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Congo ou de la compagnie agricole Saint-Louis au Sénégal. ■

TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MINES DE COBALT DE RDC : LA POLITIQUE DE L'AUTRUCHE DES MULTINATIONALES

Le cobalt est un métal indispensable à la fabrication de batteries pour voitures électriques et gadgets électroniques. La majorité du cobalt est extrait en République démocratique du Congo, pour partie dans des mines artisanales où travaillent des enfants.

Aucune des entreprises n'a pris des mesures suffisantes pour se conformer aux normes internationales.

Alors que des ONG comme Amnesty international sonnent l'alarme depuis des années, un nouveau rapport paru en 2017 estime que la plupart des grandes multinationales qui utilisent du cobalt, de Microsoft à Renault, ne font encore rien, ou presque, pour remédier à la situation. « *Aucune des entreprises citées dans le rapport n'a pris des mesures suffisantes pour se conformer*



FAIRPHONE

aux normes internationales », estime Amnesty, alors qu'elles sont « *toutes averties des risques en matière de droits humains et des atteintes à ces droits liés aux activités d'extraction du cobalt en RDC* ». Le secteur de la voiture électrique est décrit comme « à la traîne », et Renault est l'entreprise qui affiche la pire

performance de l'échantillon en termes de prise en compte et de prévention des risques de violations des droits fondamentaux sur sa chaîne d'approvisionnement en cobalt. En réponse, le groupe automobile français a indiqué avoir mis en place un « *groupe de travail avec ses fournisseurs* ». ■

CONFLITS À RÉPÉTITION AVEC LES POPULATIONS INDIGÈNES AUTOUR DES ÉOLIENNES D'EDF AU MEXIQUE

L'isthme de Tehuantepec, dans l'État de Oaxaca au Mexique, est particulièrement prisé des multinationales de l'énergie pour y installer des grands parcs éoliens. La firme française EDF, de même que plusieurs entreprises espagnoles, y sont présentes pour y produire une électricité souvent revendue aux

usines mexicaines de multinationales nord-américaines. Ce qui n'est pas du goût des populations autochtones de la région, qui voient leurs terres peu à peu accaparées par les éoliennes. D'où des conflits fonciers à répétition. EDF assure respecter les règles de consultation préalable avant d'installer ses projets, ce que contestent certaines ONG

et une partie de la population locale : ces consultations seraient formelles et superficielles, et ne s'adresseraient pas forcément aux propriétaires légitimes des terres collectives.

EDF en est à son quatrième projet dans l'isthme. Le dernier en date, baptisé Gunaa Sicaru, fait actuellement l'objet d'une nouvelle bataille politique et judiciaire autour de la consultation des populations indigènes. Début 2018, des ONG mexicaines ont saisi le « *point de contact national* » français, une instance chargée d'appliquer les principes directeurs de l'OCDE sur la responsabilité des multinationales, des violations des droits humains qu'aurait occasionnées ce projet. Des manifestations d'indigènes zapotèques et des blocages ont également eu lieu en 2017 autour des parcs éoliens Bii Hioxo et Cinco Palmas. La police est intervenue dans les deux cas pour déloger les manifestants à la demande d'EDF. ■



PRESIDENCIA DE LA REPUBLICA MEXICANA

EN OUGANDA, LES PROJETS PÉTROLIERS DE TOTAL SUSCITENT TOUTES LES CRAINTES

La région des Grands lacs africains et plus particulièrement l'Ouganda vont-ils devenir une grande région de production pétrolière ? C'est en tout cas ce que souhaite son gouvernement. Total est la principale firme pétrolière active dans le pays, aux côtés de firmes chinoises.

Les principaux gisements ougandais sont situés dans la région du « Graben albertin », une région de lacs et de zones humides qui abrite également une précieuse biodiversité, à l'image du Parc national Murchison Falls, le principal du pays. Les activités pétrolières pourraient avoir des répercussions dramatiques sur les ressources en eau, surexploitées ou polluées par des marées noires, ce qui affecterait toute la région.

En plus des activités d'extraction proprement dite, Total est impliquée dans des projets d'oléoducs et d'infrastructures pétrolières. Tous ces projets créent une forte pression sur l'accès aux terres, dans un pays déjà densément peuplé. De nombreuses popula-



FLICKR

tions rurales sont affectées, soit qu'elles se voient carrément déplacées pour laisser la place à l'industrie pétrolière (il y a quelques mois, le chiffre de 15 000 personnes expulsées a été avancé), soit qu'elles doivent subir les conséquences environnementales de l'exploitation pétrolière et des grands projets d'infrastructures. De nombreux conflits sont signalés entre multinationales et populations s'estimant mal dédom-

magées. Total déclare quant à elle que ses politiques d'indemnisation sont conformes aux standards internationaux. Un rapport d'Oxfam international publié en septembre 2017 conclut que les projets pétroliers de Total et de l'Ouganda comportent de forts risques de compensation insuffisante, d'absence de consultation des populations et d'atteintes à leurs droits et à leurs sources de subsistance. ■

RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD SUR LA SÉCURITÉ DES USINES TEXTILES AU BANGLADESH



ABIR ABDULLAH

En avril 2013, l'effondrement de l'immeuble Rana Plaza, au Bangladesh, faisait plus de 1100 victimes et attirait l'attention du monde entier sur les conditions de sécurité et de travail des ouvrières textiles dans ce pays, où se fournissent massivement les grandes marques occidentales. Dans la foulée de la catastrophe avait été signé l'« Accord du Bangladesh sur la sécurité contre les incendies et la sécurité des bâtiments », associant multinationales donneuses

d'ordre, syndicats internationaux et ONG, sous l'égide de l'Organisation internationale du travail. Cet Accord faisait figure de petite révolution puisque c'était la première fois que des multinationales prenaient certains engagements contraignants en ce qui concerne les conditions de travail chez leurs fournisseurs, et acceptaient que syndicats et ONG aient leur mot à dire sur le processus.

Quatre ans plus tard, comme le rappelle le collectif Éthique sur l'étiquette, l'Accord a permis de résoudre « plus de 100 000 problèmes de sécurité identifiés par les inspections dans 1 800 usines de confection, employant au total plus de 2,5 millions de travailleurs ». Alors qu'il devait arriver à expiration en mai 2018, une nouvelle version a été signée, qui en reprend les grandes lignes tout en renforçant

certains aspects, comme la représentation indépendante des travailleurs. Les groupes français Carrefour et Auchan, dont les noms avaient été évoqués en lien avec le drame du Rana Plaza (des étiquettes de leurs marques ayant été retrouvées dans les décombres), se sont à nouveau associées à la nouvelle mouture de l'Accord. Les problèmes restent cependant loin d'être résolus dans le pays, puisqu'un nouvel accident mortel est survenu dans un atelier de Gazipur au moment même ou presque où était renouvelé l'Accord. ■



FICKR

LOBBYING CONTRE LES RÈGLES EUROPÉENNES SUR LES « MINÉRAIS DE SANG »

L'Union européenne a fini par adopter en 2017 son règlement sur les « minerais de sang », autrement dit les métaux comme l'étain, le tantale, le tungstène ou l'or en provenance de zones de la planète comme la RDC, ravagées par la violence, où leur exploitation est le fait de groupes armés. Les parlementaires avaient souhaité mettre en place des règles

Airbus et Safran ont fait pression sur la Commission européenne pour éviter d'avoir à mettre en place une traçabilité complète.

de traçabilité strictes visant à en éviter l'importation, mais se sont heurtés à la mauvaise volonté des milieux économiques. L'une des industries qui s'est le plus illustrée par son opposition est celle de la défense : parmi les groupes français, Airbus et Safran ont fait pression sur la Commission européenne pour éviter d'avoir à mettre en place une traçabilité complète de leur approvisionnement en minerais provenant de zones de conflit. Au final, seuls les importateurs de minerais bruts, et non de composants ou de produits finis contenant ces mêmes métaux, seront soumis aux nouvelles obligations de transparence.

LES VÊTEMENTS « MADE IN EUROPE » PEUVENT AUSSI ÊTRE SYNONYMES DE SALAIRES DE MISÈRE

Il y a les vêtements « made in Bangladesh » ou « made in Pakistan » qui suscitent maintes interrogations sur la manière dont ces vêtements ont été confectionnés ; et maintes inquiétudes sur les conditions dans lesquelles travaillent les ouvrières du textile, y compris lorsqu'il s'agit de grandes marques occidentales. Et il y a le « made in Europe », bien plus rassurant... En apparence seulement. Dans les ateliers textiles d'Europe de l'Est, des ouvrières peuvent pourtant travailler pour 89 euros par mois, comme en Ukraine, alors qu'il faudrait un salaire cinq fois plus élevé pour y vivre dignement, selon un rapport publié en novembre 2017 par la Clean Clothes Campaign. Parmi les entreprises françaises qui se fournissent dans les usines visitées par cette ONG : Decathlon, Kering (Gucci) et LVMH.

VINCI SIGNE UN ACCORD SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL SUR SES CHANTIERS AU QATAR

Fin novembre 2017, au siège de l'Organisation internationale du travail à Genève, le groupe français de BTP Vinci signait un accord officiel avec l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, la fédération syndicale du secteur et sa filiale QDVC, sur les conditions de travail

au Qatar. Cet accord salué comme pionnier par la partie syndicale inclut la garantie des droits des travailleurs, y compris chez les sous-traitants, et des mécanismes de suivi et d'audit indépendants.

Plusieurs enquêtes d'ONG et de journalistes étaient venues sonner l'alarme sur les conditions de travail sur les chantiers liés au Mondial 2022 au Qatar, où des milliers de travailleurs migrants asiatiques oeuvrent sous un soleil de plomb, souvent dans des logements sommaires, et se font confisquer leurs passeports par leurs employeurs. L'affaire avait été portée devant les tribunaux par l'association Sherpa, qui a déposé plainte contre Vinci pour travail forcé – s'attirant en représailles une série de six plaintes du groupe de BTP. L'enquête s'est conclue par un classement sans suite début 2018, mais Sherpa a annoncé son intention de déposer une nouvelle plainte avec constitution de partie civile.

TRAVAIL FORCÉ DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DE L'ORÉAL EN INDE ?

Le mica est un métal brillant utilisé dans la production de cosmétiques, et la multinationale française L'Oréal en est une grosse consommatrice. Plusieurs ONG ont tiré la sonnette d'alarme ces dernières années sur les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans les mines de mica en Inde. Un récent rapport de l'ONG britannique CORE a accusé plusieurs entreprises, dont L'Oréal, de minimiser ce risque. Le groupe français s'en défend, assurant pratiquer une « tolérance zéro » à l'égard de n'importe quel type d'esclavage moderne. Des audits indépendants seraient réalisés chaque année dans les mines fournissant le groupe. Une enquête de la Thomson Reuters Foundation sur place en décembre 2017 estime cependant que les initiatives des multinationales comme L'Oréal n'ont pas encore produit de changements sur le terrain.

AREVA TOUJOURS DANS LES DÉNI DES IMPACTS DRAMATIQUES DE L'EXPLOITATION DE L'URANIUM AU NIGER

En septembre 2017, Almoustapha Alhacen, ancien salarié d'Areva à Arlit, où le groupe français exploite depuis les années 1970 deux mines d'uranium, et désormais président de l'ONG nigérienne Aghirin'man, a reçu le prix Résistance décerné par la fondation Nuclear-Free Future à Bâle. L'occasion d'alerter une nouvelle fois sur l'impact humain de l'exploitation de l'uranium dans le nord du Niger, non seulement pour les travailleurs eux-mêmes, mais aussi pour les populations environnantes qui boivent une eau contaminée et vivent dans un environnement où les matériaux irradiés sont omniprésents. Le timide processus initié par Areva en 2010 suite à l'interpellation d'organisations de la société civile comme Greenpeace, la Criirad et Sherpa, a rapidement périclité. « *Areva refuse toujours de reconnaître qu'il y a un problème* », conclut Almoustapha Alhacen.

TRAVAIL DES ENFANTS EN OUGANDA : LAFARGE S'EN LAVE LES MAINS

En 2016, des ONG et des médias avaient alerté l'opinion sur le recours au travail des enfants dans une carrière artisanale alimentant une cimenterie de Lafarge en Ouganda. Suite à ces révélations, la firme a simplement cessé de s'alimenter dans cette carrière, laissant sur le carreau ceux dont elle avait

Lafarge a simplement cessé de s'alimenter dans cette carrière, laissant sur le carreau ceux dont elle avait exploité le travail pendant dix ans.

exploité le travail pendant dix ans. Une tendance malheureusement généralisée chez les multinationales confrontées à des scandales éthiques. Selon le rapport de deux ONG suisses, le recours au travail des enfants dans les carrières fournissant Lafarge est établi depuis le début des années 2000. Environ

150 enfants seraient concernés, dont la plupart ont subi des blessures ou d'autres impacts sanitaires du fait de la pénibilité du travail dans les carrières. La direction de LafargeHolcim conteste ces conclusions et déclare avoir diligenté sa propre enquête, selon laquelle il n'y aurait « *aucune preuve du travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement* ».

IMERYS EN AFGHANISTAN : UNE ENTREPRISE FRANÇAISE PEUT-ELLE S'APPROVISIONNER EN PLEINE ZONE DE CONFLIT AVEC LES TALIBANS ?

Après la mise en cause de Lafarge pour avoir poursuivi ses activités en Syrie malgré la guerre civile et la proximité de Daech, c'est une seconde firme française qui se trouve mise en cause pour ses investissements dans des zones de conflit où opèrent des groupes terroristes. Une enquête du *Monde* publiée en février 2017 raconte comment Imerys a choisi, malgré de nombreuses alertes et rapports d'organisations internationales, de s'approvisionner en talc au Afghanistan malgré la guerre et le risque de contribuer au financement de groupes insurgés. Outre les problématiques de financement indirect du terrorisme, l'enquête pointe également les « *conditions de travail spartiates* » sur les sites d'extraction afghans et dans les usines de traitement du matériau au Pakistan. Suite à la publication de cette enquête, Imerys a précisé que ses approvisionnements en talc en Afghanistan et au Pakistan n'étaient qu'une ressource d'appoint, représentant moins de 1% du talc qu'elle vend dans le monde. La direction de l'entreprise rappelle également que ce choix d'approvisionnement s'est fait dans le respect de la législation nationale et internationale ainsi que de ses propres règles « *de transparence, d'éthique et de qualité* », et annonce une nouvelle mission d'inspection avec un organisme indépendant.

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT TRÈS INTÉRESSÉE DE LA FRANCE

La plupart des gens imaginent que l'aide publique au développement, consentie par les pays les plus riches au profit de leurs homologues plus pauvres, est majoritairement utilisée pour satisfaire les besoins fondamentaux des populations, comme l'accès à l'eau ou aux soins. En réalité, elle est de plus en plus redirigée vers le secteur privé et vers des grands projets censés contribuer au « développement » général, mais qui bénéficieraient avant tout aux entreprises à qui ils sont confiés. Ce qui implique parfois de passer par des structures localisées dans les paradis fiscaux ou de verser cette aide publique au développement... à ses propres entreprises nationales. C'est ainsi que l'aide au développement française a souvent servi à promouvoir la privatisation de l'eau ailleurs dans le monde, pour le plus grand bénéfice de Suez et Veolia.

Un exemple récent des projets soutenus par l'Agence française de développement (AFD) qui bénéficient aux entreprises françaises est le « train express régional » en cours de construction au Sénégal et qui bénéficiera à Engie, Thales, Eiffage, SNCF et Alstom. Ou encore le métro d'Abidjan, initialement octroyé à des Sud-Coréens, mais qui retombe finalement dans l'escarcelle de Bouygues, Alstom et SNCF (Keolis). Selon un récent rapport de l'OCDE, la France se distingue également (avec la Corée du Sud et le Japon) parmi les pays qui octroient la plus grosse partie de leur aide au développement sous forme de prêts plutôt que de don (seulement 45%) - ce qui explique que l'aide française se dirige de plus en plus vers les pays émergents, plus à même de rembourser des prêts, et de moins en moins vers les pays les plus pauvres.

LES « OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE » (ODD) PRIVATISÉS ?

Les Nations unies ont solennellement adopté en 2015 une série de 17 « objectifs de développement durable » ou ODD. Succédant aux Objectifs du millénaire pour le développement, ces objectifs internationaux visent à orienter les flux d'aide au développement et les politiques publiques, dans le but d'en finir avec la pauvreté, la faim, les discriminations, les inégalités et les dégradations environnementales.

Les ODD, contrairement aux objectifs qui les ont précédés, laissent un grand rôle potentiel au secteur privé, et non plus seulement aux gouvernements. Plusieurs multinationales françaises se sont engouffrées dans la brèche, à l'image de Veolia sur l'accès à l'eau ou Danone sur l'alimentation. Pourtant, l'expérience mondiale de la privatisation de l'eau suggère que celle-ci n'est pas une réponse adaptée pour étendre l'accès à l'eau de populations par définition incapables de la payer. Tandis que le développement de l'élevage laitier intensif ou de l'eau en bouteille



vont à l'encontre de la préservation des ressources et de la préservation d'une agriculture vivrière. Bref, avec leur aspect consensuel apparent et en l'absence d'une vision discriminante de la manière de les atteindre, les Objectifs de développement durable peuvent rapidement se transformer en véhicule de *greenwashing*.

Symptomatique de l'ambiguïté des ODD : les 17 objectifs, ainsi que les

icônes qui leur sont associés, sont sous copyright, appartenant à une entreprise privée basée à Londres, liée à un consortium de multinationales, parmi lesquelles Standard Chartered ou Unilever. En 2017, il a même été signalé que des multinationales faisaient pression sur l'ONU pour que toute mention de l'optimisation fiscale, et de la nécessité de lutter contre celle-ci, soit supprimée de la rédaction des ODD. Le développement privatisé ? ■

PLANS DE VIGILANCE : RIEN DE NOUVEAU SOUS LE SOLEIL ?

Suite à l'adoption en mars 2017 de la loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, les grandes entreprises françaises ont présenté pour la première fois en 2018 leur « plan de vigilance », destiné à prévenir les atteintes graves aux

Cette manière de faire n'a pas empêché des catastrophes comme celle du Rana Plaza.

droits humains, à l'environnement et à la sûreté des personnes occasionnées par leurs activités, sur toute leur chaîne d'approvisionnement. Cette loi avait été adoptée après une bataille législative de plusieurs années, et malgré l'opposition jamais démentie des milieux patronaux. Les juges pour-

ront désormais être saisis pour vérifier l'adéquation de ces plans de vigilance et surtout pour déterminer, en cas d'atteinte avérée aux droits fondamentaux ou à l'environnement, si les mesures effectivement mises en place par les entreprises étaient à la hauteur.

L'examen des « plans de vigilance » publiés par les entreprises pour ce premier exercice suggère qu'elles ont fondamentalement choisi de faire comme si la nouvelle loi ne changeait rien. Si l'on excepte celles qui ont décidé de ne rien déclarer ou presque, la majorité des grandes entreprises françaises ne fait qu'énumérer la liste des mesures et des codes de conduite déjà mis en place auparavant, au titre de leurs politiques de « responsabilité sociale ». Autrement dit, la loi sur le devoir de vigilance n'a pas encore entraîné de véritable rupture avec l'approche consistant à édicter des principes et

des normes depuis le siège, en laissant aux équipes sur le terrain et aux fournisseurs la responsabilité de les mettre en œuvre (la plupart des temps, en se contentant de cocher les bonnes cases), et sans interroger les causes structurelles qui favorisent les violations, comme les politiques d'achat basées sur la mise en concurrence des fournisseurs pour le moindre coût. Cette manière de faire, déjà appliquée depuis une vingtaine d'années, n'a pas fait la preuve qu'elle pouvait empêcher des catastrophes comme celle du Rana Plaza ou des centaines de drames de moindre ampleur.

Contrairement aux espoirs des syndicats et d'une partie de la société civile, les plans de vigilance ont essentiellement été élaborés en interne par les directions. Prochaine étape en 2019 : la possibilité de tester la validité de ces plans devant les juges ? ■

ZOOM SUR...

ACCORDS DE COMMERCE : LES MOTEURS D'UNE MONDIALISATION DÉSÉQUILIBRÉE

Ils sont les instruments de la mondialisation et, souvent, de ses conséquences les plus problématiques : les accords de commerce et d'investissement. En France, ils ont été ces dernières années au centre du débat public avec le projet de traité de commerce Tafta entre l'Europe et les États-Unis, le Ceta entre Europe et Canada aujourd'hui en cours d'adoption, et quelques autres. Leurs critiques les accusent de favoriser les délocalisations et la course au moins-disant social et environnemental. Avec des dispositions comme l'« ISDS », ces mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États, ils peuvent même permettre à des multinationales ou à des spéculateurs de poursuivre devant des tribunaux privés et opaques les gouvernements qui adopteraient des mesures contraires à leurs intérêts à court terme.

QUI Pousse EN FAVEUR DU TAFTA, DU CETA ET DES AUTRES ACCORDS DE CE TYPE ?

La principale critique adressée aux accords de libre-échange comme le Tafta ou le Ceta est qu'ils favoriseraient trop les intérêts des multinationales et de leurs actionnaires au détriment des simples gens – qu'il s'agisse de leur emploi ou des règles sociales et environnementales qui les protègent. De fait, le travail d'investigation d'ONG et de journalistes a montré le rôle moteur des grandes structures de lobbying en Europe et aux États-Unis, particulièrement dans des secteurs comme l'agrochimie ou la pharmacie, pour pousser à l'adoption de ces accords et en inspirer le contenu.

Parce qu'ils sont très impopulaires parmi la population européenne, les entreprises elles-mêmes se positionnent rarement publiquement en faveur de ces accords de libre-échange, laissant ce soin aux lobbys dont elles sont membres, comme le Medef ou le Cercle de l'industrie en France. À considérer les arguments mis en avant pour défendre ces projets d'accord de libre-échange en France, on peut néanmoins citer

quelques secteurs particulièrement intéressés à la conclusion d'accords comme le Tafta et le Ceta : les entreprises spécialisées dans les services aux collectivités et le secteur du BTP, la pharmacie, la finance. Le secteur de l'agriculture et de l'alimentation

Le patronat français a plaidé pour une adoption rapide du Ceta par les parlementaires français fin 2017.

est quant à lui divisé : si certaines grosses coopératives ou grandes firmes laitières semblent accueillir ces accords avec enthousiasme, pour l'ouverture de nouveaux marchés et les opportunités de développement international, une grande partie du monde agricole craint les conséquences d'une libéralisation accrue.

En ce qui concerne l'adoption formelle par la France du Ceta, le traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, le nouveau registre de transparence du lobbying indique que le patronat fran-

çais, à travers le Medef, a plaidé pour une adoption rapide de ce traité par les parlementaires français fin 2017. Les associations écologistes et une partie de la profession agricole ont poussé en sens inverse.

LES MULTINATIONALES FRANÇAISES ET L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

Les procédures dites ISDS opposant multinationales et gouvernements sont au centre de la contestation des accords de libre-échange comme le Tafta et le Ceta. Au nom de la protection des « investisseurs » contre l'arbitraire des États, ils permettent à de grandes entreprises internationales qui s'estiment lésées par telle ou telle mesure politique de saisir un tribunal arbitral privé, dans le cadre d'une procédure opaque, pour demander une compensation souvent importante pour son manque-à-gagner. Les statistiques démontrent que ces procédures se concluent majoritairement en faveur des multinationales contre les gouvernements, en se basant parfois sur une conception extrêmement généreuse de ce que celles-ci peuvent considérer comme un manque-à-gagner. >>>



FLECKR

» Si ces procédures ISDS existent depuis longtemps, leur nombre a considérablement augmenté ces dernières années selon les informations disponibles, qui restent partielles : certaines procédures demeurent secrètes, et souvent la simple menace d'une procédure ISDS suffit à convaincre un gouvernement récalcitrant. Les plus visés par ces procédures sont, dans l'ordre, l'Argentine, le Venezuela, l'Espagne, la République tchèque et l'Égypte. Suite à la crise économique du début des années 2000, l'Argentine a été ciblée par pas moins de 33 procédures d'arbitrage. Parmi les plaignants, des banques mais aussi de nombreuses multinationales françaises : Suez, Veolia, EDF, Total, Saur (alors filiale de Bouygues) et Orange.

La France occupe le 7e rang dans le classement des nations dont les entreprises ont le plus recours aux mécanismes ISDS (chiffre qui ne tient pas compte du fait qu'une firme française peut lancer une procédure via sa filiale aux Pays-Bas par exemple). Parmi les grandes entreprises françaises habituées de la pratique, on trouve Veolia, Orange, EDF, Suez et Total. En 2016, par exemple, EDF a poursuivi le gouvernement espagnol dans le cadre d'une procédure ISDS pour une réduction des aides aux énergies renouvelables. L'année précédente, Total avait poursuivi l'Ouganda sur un litige fiscal, tandis qu'Orange ciblait la Jordanie pour discrimina-

tion dans le cadre du renouvellement de sa licence 2G dans le pays.

Le 6 mars 2018, la Cour de justice de l'Union européenne a rendu une décision importante estimant, dans un cas opposant un assureur privé néerlandais à l'État slovaque, que les mécanismes ISDS étaient incompatibles avec le droit européen. Une jurisprudence qui ne concerne que les cas intra-UE alors que la plupart des ISDS sont lancées par des États occidentaux contre des pays hors Union européenne.

La plupart des procédures initiées par Veolia sont liées à des contrats de privatisation remis en cause ou non renouvelés.

VEOLIA, CHAMPIONNE FRANÇAISE DES RECOURS AUX TRIBUNAUX D'ARBITRAGE PRIVÉ

Un groupe se distingue nettement au sein du CAC40 pour sa prédilection à saisir les mécanismes d'arbitrage international face aux gouvernements étrangers avec lesquels il est en litige : Veolia. La multinationale française de gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie a déjà obtenu gain de cause dans deux cas contre l'Argentine en 1997 et 2003, et mène des procédures contre l'Égypte depuis 2012, la Lituanie depuis 2016,

et l'envisage contre le Gabon dans les mois à venir. Le gouvernement de ce pays a en effet mis unilatéralement fin au contrat de Veolia pour la gestion des services nationaux de l'eau et de l'électricité, l'accusant de manquements.

La plupart des procédures initiées par Veolia sont de fait liées à des contrats de privatisation remis en cause ou simplement non renouvelés. En 2007, le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (Cirdi), officine de la Banque mondiale, avait ainsi condamné la province argentine de Tucuman à payer 105 millions de dollars, plus les intérêts et les frais, à Veolia et sa filiale argentine suite à la perte de la concession d'eau de la province en 1997. Deux ans plus tôt, l'Argentine avait été condamnée à verser 405 millions de dollars à Suez Environnement pour la renationalisation du service d'eau à Buenos Aires en 2006, dont Veolia était actionnaire minoritaire.

Parmi les deux procédures en cours, le cas égyptien est emblématique de la défense par une multinationale comme Veolia d'intérêts purement pécuniaires au détriment de l'intérêt public. Jugeant inacceptable l'augmentation du salaire minimum dans le pays, elle porte plainte, toujours devant le Cirdi, contre l'Égypte. Les nouvelles grilles de salaires contreviendraient aux engagements pris dans le partenariat public-privé pour le traitement des déchets de la ville d'Alexandrie et réduiraient sa marge. En Lituanie, la municipalité de Vilnius, a décidé de ne pas renouveler le contrat de Veolia qui gérait le service de chauffage urbain de la capitale en raison des prix élevés pratiqués par l'entreprise et de plusieurs sanctions administratives liées à manipulation des prix. Veolia a initié une procédure en arbitrage international alléguant un « harcèlement ». La Lituanie a répliqué par une contre-procédure. ■

05

**LES GRANDES
ENTREPRISES FRANÇAISES
RENDENT-ELLES
LE MONDE MEILLEUR ?**

TRUMP, POUTINE ET LES AUTRES

Tout autour de la planète, les régimes autoritaires semblent avoir le vent en poupe. Les démocraties occidentales ne sont pas non plus à l'abri de la tentation d'un populisme anti-migrants, comme on l'a vu avec l'élection de Donald Trump aux États-Unis et quelques autres. Comment les entreprises françaises se positionnent-elles dans ce nouveau monde plus « illibéral » ?



EVAN GUEST

LES AMITIÉS TRUMPIENNES DE CERTAINES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES

L'arrivée de Donald Trump à la Maison blanche, en janvier 2017, a été vue par beaucoup comme un séisme politique. C'était aussi un séisme économique, quoique les relations entre le nouveau président américain et les grandes entreprises de son pays soient compliquées. Donald Trump a peuplé son administration d'anciens dirigeants de Goldman Sachs ou ExxonMobil, et lancé un programme de dérégulation demandé depuis longtemps par les milieux d'affaires. Dans le même temps, il a directement remis en cause certains dogmes les plus sacrosaints de ces mêmes milieux d'affaires sur le libre-échange. Les mesures et prises de position provocatrices du nouveau locataire de la Maison blanche sont aussi entrées en collision avec le souci des grandes multinationales d'apparaître progressistes sur le plan sociétal, sur des sujets comme l'accueil des migrants ou l'orientation sexuelle.

À l'image de leurs homologues américaines, certaines grandes entreprises françaises ont essayé d'amadouer Donald Trump et son administration ou de s'afficher à leurs côtés, dans une démarche où il est difficile de faire la part entre ce qui relève de la proximité idéologique, de la convergence d'intérêts et du réalisme économique. Petit tour d'horizon.

Plusieurs entreprises françaises ont versé des contributions modestes à la campagne de Donald Trump.

Il y a d'abord les proximités personnelles. Bernard Arnault, le patron de LVMH, avait été l'une des premières personnalités françaises à venir rendre

visite à Donald Trump à la Trump Tower de New York suite à son élection. Wilbur Ross, que le nouveau Président américain a désigné comme secrétaire d'État au Commerce, siégeait au conseil d'administration d'ArcelorMittal.

Il y a ensuite les mécanismes de financement de la vie politique aux États-Unis. Les entreprises, directement ou via les « *political action committees* » (PACs) qu'elles hébergent, contribuent financièrement aux campagnes menées pour le Sénat, la Chambre des représentants et la Présidence. C'est ainsi que la PACs de plusieurs entreprises françaises ont versé des contributions modestes à la campagne de Donald Trump en 2016. Plus intéressant : Suez figure aussi dans la liste des entreprises qui ont financé son « équipe de transition » mise en place pour gérer la passation de pouvoir. En tout état de cause, les financements de >>>

>>> ce type passent plus souvent par les associations professionnelles dont les multinationales françaises sont membres, comme l'American Petroleum Institute, dont sont membres plusieurs firmes françaises et au conseil d'administration duquel siège un cadre dirigeant de Total, ou encore de la Financial Services Roundtable, dont sont membres Axa et BNP Paribas.

Autre forme de soutien : celui apporté à des projets emblématiques et controversés du nouveau Président américain. C'est ainsi que LafargeHolcim a défrayé la chronique lorsque son patron a ouvertement envisagé de participer à la construction du mur anti-migrants voulu par Donald Trump à la frontière avec le Mexique. Le groupe s'est rétracté



quelques jours plus tard. Dans le même esprit, plusieurs grandes banques françaises ont confirmé après l'élection de Donald Trump leur soutien financier à l'oléoduc Dakota Access Pipeline et aux entreprises qui le portent, bien que ce projet ait fait l'objet d'une résistance emblématique des Sioux et que le Président américain ait envoyé les forces de l'ordre pour démanteler leur campement par la force.

Enfin, il y a les entreprises qui ont saisi avec un certain enthousiasme l'opportunité de nouvelles dérégulations offertes par l'administration Trump. Un bon exemple est celui de la firme chimique Arkema, qui a perdu le contrôle d'une de ses usines chimiques au Texas suite au passage de l'ouragan Harvey en août 2017. Il a été révélé suite à cette affaire qu'Arkema avait fait du lobbying, directement et par le biais des lobbys de l'industrie chimique, pour un assouplissement des règles de sécurité relatives aux usines de ce type. Parmi les autres secteurs qui ont poussé de la même manière pour obtenir la suppression ou l'abandon de normes sociales ou environnementales, on trouve notamment les industries automobile et pétrolière. ■

AUTOUR DU PROJET YAMAL LNG, LIAISONS DANGEREUSES AVEC LE RÉGIME DE POUTINE ET L'OLIGARCHIE RUSSE

Le 8 décembre 2017, Vladimir Poutine inaugurerait en fanfare le complexe Yamal LNG, dans le grand Nord russe : un immense projet d'extraction gazière, associé à une usine de liquéfaction et à des installations portuaires pour exporter le combustible vers l'Asie ou vers l'Europe, malgré les glaces et des températures pouvant descendre jusqu'à -50°C. Le projet est emblématique de la proximité entre le régime russe et certaines multinationales françaises. L'un des piliers de Yamal LNG n'est autre que Total, qui contrôle 20 % du projet lui-même, mais aussi 16 % de Novatek, l'entreprise gazière russe qui en détient la majorité. Le principal actionnaire de Novatek est le Volga Group, propriété de Guennadi Timchenko, un proche de Vladimir Poutine.

Le géant pétrolier n'est pas la seule firme tricolore impliquée dans ce projet à 27 milliards de dollars. Vinci, TechnipFMC et plusieurs autres y ont également participé dans le cadre de contrats se chiffrant en centaines de millions. L'importance stratégique de ce projet pour Total et les intérêts français se mesure à la détermination avec laquelle ils se sont accrochés à sa

réalisation, trouvant des solutions pour contourner les sanctions occidentales contre la Russie. Celle-ci est désormais le premier pays contributeur aux « ressources prouvées » d'hydrocarbures de Total, un indicateur clé pour une firme pétrolière. Nul hasard non plus

Les PDG français affluent pour aller rencontrer Vladimir Poutine.

si le premier navire méthanier brise-glaces construit pour transporter le gaz de Yamal LNG – il y en aura une quinzaine au final – a été baptisé le « Christophe de Margerie », en l'honneur de l'ancien PDG de Total décédé accidentellement en Russie fin 2014, et que Vladimir Poutine a toujours présenté comme un « grand ami » de son pays.

Les dirigeants russes ont cherché à utiliser leurs relations avec les multinationales françaises, allemandes, ou autres, comme contre-feu face à la politique menée par leurs gouvernements. Dans le cas français, les dirigeants de

Total ont été trop heureux de se prêter à cette « diplomatie du business ». Ils ont été reçus par Vladimir Poutine comme des chefs d'État devant les caméras de la télévision russe, affirmant que Total « représente un peu la France elle-même ». Et les PDG français ne manquent jamais d'affluer pour aller rencontrer Vladimir Poutine en groupe ou participer aux divers forums économiques que son gouvernement organise.

Poursuivre des activités en Russie malgré les tensions avec l'Europe et les États-Unis n'est certes pas la même chose que de soutenir politiquement le régime russe et ses alliances avec l'extrême-droite européenne. Mais où passe la frontière entre les deux ? Dans la nébuleuse des relations économiques et politiques entre dirigeants russes et intérêts français, difficile de répondre. Parmi les oligarques impliqués dans Yamal LNG, on trouve certains des principaux artisans du rapprochement entre le Kremlin et le Front national et les autres partis d'extrême-droite en Europe. Le Volga Group de Guennadi Timchenko, l'oligarque partenaire de judo de Vladimir Poutine qui a aussi fondé la firme de négoce pétrolier Gunvor, contrôle la banque russe >>>



KREMLIN.RU

>>> – la First Czech Russian Bank – qui a accordé un prêt au FN en 2014.

Sergueï Narychkine, président de la Douma, le parlement russe, et désormais chef des services secrets extérieurs, est l'un des premiers à avoir accueilli officiellement en Russie Marion Maréchal Le Pen, puis Marine Le Pen, saluant dans le Front national une formation politique « *stable et persistante* » correspondant « au temps et à l'esprit de la France moderne ». Il est aussi l'ancien patron de Sovcomflot, l'armateur du méthanier brise-glaces Christophe de Margerie. Sous le coup des sanctions occidentales, Narychkine a néanmoins réussi à se rendre à Paris

début septembre 2014, en pleine crise ukrainienne, à la faveur de la tenue de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, pour être l'invité d'honneur d'un débat controversé à l'ambassade de Russie, voué à la défense de la politique du Kremlin. Parmi les autres intervenants, le patron de Total Christophe de Margerie, le numéro deux de GDF Suez Jean-François Cirelli, Serge Dassault, et un représentant de la famille Mulliez (Auchan).

Autre personnage clé : Dmitri Rogozine, le vice-premier ministre russe, chargé de superviser la construction des méthaniers brise-glace qui transporteront le gaz de Yamal. Issu du parti

nationaliste Rodina, allié historique du Front national, Rogozine est désormais chargé des questions militaro-industrielles et, plus particulièrement, de l'Arctique. « *L'Arctique, c'est notre territoire, nous en assurerons la sécurité. Et nous y ferons de l'argent* », déclarait récemment celui qui manque rarement une occasion d'afficher son soutien à l'extrême-droite européenne ou de s'illustrer par une nouvelle déclaration martiale sur les capacités militaires russes et les ambitions de son pays sur l'Arctique.

EDF et Engie, de leur côté, se sont positionnées pour recevoir le gaz issu de Yamal LNG dans leurs terminaux français, soit pour l'injecter dans les réseaux qu'elles gèrent, soit pour le transborder et l'envoyer ailleurs. Les deux entreprises énergétiques françaises sont également impliquées aux côtés de Gazprom et du Kremlin dans deux projets de gazoduc visant à contourner l'Ukraine par la mer Baltique (Nord Stream 2, dans lequel Engie possède 10%) et par le Sud à travers la mer Adriatique.

Total et Technip se sont d'ores et déjà positionnées pour participer au grand projet gazier qui fera suite à celui de Yamal LNG, Arctic 2 LNG, toujours porté par Novatek. ■

LAFARGE EN SYRIE : LE SCANDALE DE L'ANNÉE

C'est à partir de 2016 que diverses révélations dans les médias ont commencé à lever le voile sur l'histoire de la cimenterie de Lafarge à Jalabiya, dans le nord-est de la Syrie. Pour maintenir cette cimenterie stratégique en activité malgré la guerre civile, le groupe aurait consenti à verser des « taxes » à divers groupes armés et terroristes (dont Daech) entre 2011 et septembre 2014, date à laquelle l'avancée de Daech a forcé l'évacuation définitive de l'usine. Quoique l'entreprise se soit d'abord défendue en invoquant le besoin de protéger ses salariés, divers témoignages suggèrent que les dirigeants avaient bien d'abord en vue le souci de maintenir en fonctionnement cet actif stratégique, et n'ont pas toujours fait grand cas de la sûreté des

travailleurs. L'affaire a pris des proportions considérables à mesure que l'on en apprenait plus sur le rôle des différents protagonistes et l'ampleur des sommes en jeu (13 millions d'euros au total peut-être, dont l'équivalent de 20 000 euros par mois à Daech).

Des anciens travailleurs de l'entreprise et l'association Sherpa ont déposé plainte pour complicité de crime contre l'humanité et financement du terrorisme contre Lafarge, entre-temps fusionnée avec son concurrent suisse Holcim. Les principaux cadres dirigeants concernés par l'affaire dont l'ancien PDG Bruno Lafont ont été mis en examen, puis, en juin 2018, l'entreprise Lafarge elle-même.

Beaucoup de questions continuent à se poser sur le rôle exact d'autres acteurs. Par exemple celui des milliardaires actionnaires de Lafarge comme Nassef Sawiris et Albert Frère, qui suivaient de près les opérations de l'entreprise, notamment dans cette région du monde. Ils se sont empressés de rejeter toute la faute sur l'état-major français de Lafarge. De même pour le gouvernement français, qui semble avoir été tenu au courant de la situation sur place par la direction de Lafarge, et qui aurait peut-être même encouragé le groupe à rester sur place, pour des raisons stratégiques. Le patron de la sécurité de Lafarge, Jean-Claude Veillard, par ailleurs militant au Front national (et lui-même mis en examen), aurait été en contact régulier avec les services français. ■

LES AMITIÉS DES ENTREPRISES FRANÇAISES AVEC LE RÉGIME DICTATORIAL D'AZERBAÏDJAN

Le gouvernement de l'Azerbaïdjan fait partie de ces régimes dictatoriaux, connus pour leur répression des opposants et des journalistes qui mettent en lumière l'enrichissement d'une petite élite, mais que les Français et les Européens continuent allégrement à courtiser. Les ressources du pays en hydrocarbures et notamment en gaz sont l'une des principales raisons de cette complaisance. Total et Engie ont des intérêts dans le pays, et le projet de gazoduc « Corridor gazier sud » pourrait faire de l'Azerbaïdjan l'un des principaux fournisseurs de gaz de l'Europe. Les relations entre le gouvernement azéri et les dirigeants politiques et économiques européens ont fait l'objet de nombreux scandales, dont celui de la « lessiveuse azérie » : un ensemble de documents sur les flux financiers entre divers individus et entreprises européennes et quatre sociétés offshore liées au président Ilham Aliyev, sa famille et ses proches. Le nom de la Société générale apparaît dans ces documents, comme ayant reçu des virements de ces sociétés offshore pour le compte de clients. La banque assure que ces virements ne correspondaient à rien d'illégal, mais la Deutsche Bank, également réceptrice d'un virement de ces sociétés, l'a refusé en raison de sa provenance suspecte. La Société générale est très impliquée dans les projets gaziers du gouvernement azéri, en tant que principal conseil du Trans Adriatic Pipeline (voir la partie sur le climat et l'énergie) et sur plusieurs autres projets, comme une centrale gaz à Malte. Elle figure aussi parmi les membres fondateurs de la Chambre de commerce franco-azérie.

Début 2018, une autre enquête révélait les liens commerciaux noués entre le groupe hôtelier Accor et une société liée à deux filles d'Ilham Aliyev pour construire le Sofitel de Dubaï. ■

LES FIRMES FRANÇAISES COURTISENT LE NOUVEAU POUVOIR BRÉSILIEN

Parmi les régimes autoritaires et impopulaires qui ont émergé ces dernières années de par le monde figure aussi celui de Michel Temer au Brésil. Celui-ci est arrivé au pouvoir suite à la destitution dans des conditions douteuses de la présidente Dilma Rousseff, suivie du lancement de procédures judiciaires contre l'ancien président Lula, à la faveur d'une vaste série de scandales de corruption touchant toute la classe politique brésilienne... y compris Michel Temer lui-même. Mais une partie des classes dirigeantes brésiliennes semble en avoir profité pour se débarrasser du Parti des travailleurs au pouvoir depuis le début des années 2000.

Ces événements ont fait le bonheur des milieux d'affaires internationaux, notamment dans le secteur pétrolier, qui voyait d'un mauvais œil le souhait de Rousseff et Lula de maintenir un contrôle public sur les promet-

teuses réserves offshore du Brésil. Le PDG de Total Patrick Pouyanné a été l'un des tout premiers représentants d'une multinationale à venir rencontrer Temer après sa prise de pouvoir. L'entreprise française a été récompensée avec la conclusion d'un partenariat stratégique approfondi avec l'entreprise pétrolière Petrobras pour développer ensemble des projets au Brésil et ailleurs dans le monde. D'autres entreprises françaises se sont positionnées pour profiter de la vague de privatisations annoncées par le gouvernement Temer, notamment Engie dans le secteur énergétique.

HONGRIE : COMMENT L'ENTOURAGE DE VIKTOR ORBÁN S'ENRICHIT GRÂCE AUX FONDS EUROPÉENS ET À LA COMPLAISANCE D'ENTREPRISES COMME BOUYGUES

Le premier ministre hongrois Viktor Orbán a été réélu au printemps pour un troisième mandat, à l'issue d'une campagne marquée par une surenchère dans les discours anti-mi-

grants et anti-UE. Dans le même temps, son entourage continue à s'enrichir grâce à des projets de travaux publics financés en grande partie sur fonds européens. En bénéficiant parfois de la complaisance d'entreprises occidentales, comme Bouygues.

Les journalistes de Direkt36, un média hongrois, ont notamment mis en lumière les relations étroites entre l'entreprise du père de Viktor Orbán, spécialisée dans la fourniture de matériaux de construction, et la filiale hongroise de Colas (groupe Bouygues). Malgré des prix apparemment supérieurs, l'entreprise du père de Viktor Orbán, de même qu'une entreprise de fret appartenant à son frère et chargée de transporter les matériaux de construction, semblent s'être acquies une position de fournisseur privilégié pour de nombreuses entreprises hongroises ou étrangères actives sur le secteur des marchés publics en Hongrie.

CES BANQUES ET SOCIÉTÉS D'ASSURANCES FRANÇAISES QUI FINANÇENT LES COLONIES ILLÉGALES DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS

Une enquête publiée en 2017 par un collectif de syndicats et d'organisations de défense des droits humains françaises et palestiniennes, révèle comment les principales banques françaises soutiennent l'expansion coloniale israélienne aux dépens des territoires palestiniens, et de la construction de la paix. Selon ce rapport, le Crédit agricole et sa filiale LCL détiennent ainsi des participations financières dans neuf banques et entreprises israéliennes directement impliquées dans l'expansion coloniale. Le groupe BPCE et sa filiale Natixis en détiennent six, la Société générale et Axa quatre. Autre exemple : un prêt de 288 millions d'euros a été accordé par un consortium de banques – dont BNP Paribas, Société Générale, Crédit Lyonnais et Natixis – à la société Israel Electric Corporation qui pourvoit en électricité les colonies. Et les travaux sont réalisés par... Alstom.

QUOI DE NEUF SOUS LE CIEL DE LA FRANÇAIFRIQUE ?

La France a longtemps considéré son ancien empire colonial en Afrique comme sa « chasse gardée ». Depuis les années 1960, l'administration directe de la France a laissé la place à un réseau de relations étroites entre intérêts économiques français et gouvernements souvent autoritaires et corrompus, connu sous le nom de « Françafrique ». Une époque loin d'être révolue, malgré les transformations et l'arrivée de nouveaux concurrents asiatiques.

BOLLORÉ ET SES AFFAIRES AFRICAINES DEVANT LA JUSTICE

En avril 2018, l'homme d'affaires Vincent Bolloré a été mis examen pour « corruption », « abus de confiance » et « faux et usage de faux » dans le cadre de l'attribution de concessions portuaires à son groupe en Afrique de l'Ouest. L'entreprise, qui gère pas moins de 16 ports sur le continent, a formellement démenti de quelconques irrégularités dans la passation de ces marchés. D'autres dirigeants ont également été mis en examen. Les juges soupçonnent le groupe Bolloré d'avoir acquis les concessions des ports de Lomé au Togo et de Conakry en Guinée en échange de services fournis par sa filiale Havas aux présidents en place. Services qui auraient été sous-facturés. D'autres concessions portuaires attribuées à Bolloré ont suscité la polémique ces dernières années, comme celle d'Owendo au Gabon (voir ci-après) ou encore celle de Kribi ou Cameroun, acquise en 2017, au sujet de laquelle Bolloré a poursuivi en diffamation deux journalistes de France Télévisions (voir la partie sur le droit à l'information).

Autre source d'ennuis judiciaires potentiels pour le groupe Bolloré : la catastrophe ferroviaire d'octobre 2016 au Cameroun, qui a fait au moins 79 victimes. L'entreprise française, détentrice d'une concession pour la gestion de Camrail, la compagnie nationale de train, est accusée de multiples fautes et négligences. Elle aurait notamment laissé circuler le train entre Yaoundé et Douala, avec un nombre excessif de wagons, tout en ayant conscience que les systèmes de freinage étaient défectueux. Le train roulait également à une



CARSTEN TEN BRINK

vitesse excessive. Des premiers procès ont eu lieu au Cameroun en 2017, et des

plaintes ont également été déposées en France en lien avec cette affaire. ■

PLAINTÉ CONTRE BNP PARIBAS EN LIEN AVEC LE GÉNOCIDE RWANDAIS

L'association française Sherpa, spécialisée dans la défense des victimes des crimes économiques, a déposé plainte en juillet 2017, vingt-trois ans après les faits, aux côtés de l'association Ibuka et le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) contre BNP Paribas pour « complicité de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre ». En cause, le financement d'une livraison d'armes au régime extrémiste hutu en juin 1994, alors que le génocide battait son plein et que les Nations unies avaient imposé un embargo sur les ventes d'armes à destination du Rwanda. BNP Paribas a accepté de virer 1,3 million de dol-

lars au profit du marchand d'armes sud-africain Petrus Willem Ehlers, somme qui a servi à rémunérer la livraison de 44 tonnes d'armement au régime de Kigali, via les Seychelles et la RDC (alors Zaïre). Un autre établissement financier d'abord sollicité, la Banque Bruxelles Lambert (Belgique) avait refusé de s'associer à l'opération, en raison de l'embargo et des personnages sulfureux impliqués. Sherpa souligne donc que « selon les nombreux témoignages et rapports d'enquête joints à la plainte, la BNP aurait eu nécessairement connaissance de la destination des fonds et conscience que ce transfert pouvait contribuer au génocide en cours. » ■

FRICTIONS AU GABON ?



DIVULGAÇÃO PETROBRAS

Le régime gabonais a noué depuis des décennies des relations étroites avec plusieurs multinationales françaises, comme Total, Bolloré, Bouygues, Veolia, Eramet et BNP Paribas. Des relations mutuellement avantageuses puisque dans bien des cas, la holding de la famille Bongo détient des parts dans les filiales locales des entreprises françaises en question.

Ces derniers mois ont cependant été marqués par des frictions entre le régime gabonais et des entreprises françaises, qui relèvent davantage de conflits internes que d'une remise en cause du modèle de relations qui prévaut depuis des années.

C'est d'abord la procédure en arbitrage international lancée par Bolloré contre le gouvernement gabonais autour de la gestion du port d'Owendo. Confronté au mécontentement de la population qui protestait contre la « vie chère » provoquée selon elle par les marges excessives du terminal à conteneurs géré par Bolloré, le gouvernement en avait ouvert un autre, confié à la multinationale Olam. Pour le groupe français, cette initiative violait les termes de la concession initiale. Un arrangement a fini par être trouvé, par lequel Bolloré a repris le contrôle de tous les terminaux à conteneurs.

Autre source de tension : les gisements pétroliers. Au cours de l'année, Total en a cédé certains à une autre entreprise française, Perenco. Avec au passage un manque-à-gagner important pour l'État gabonais, puisque la transaction s'est accompagnée du passage à un régime fiscal bien plus favorable pour la partie privée. L'opération a créé des remous au plus haut sommet de l'État et provoqué le départ forcé de hauts fonctionnaires qui l'avaient entérinée.

Au final, le conflit qui aura fait le plus de bruit aura été le départ forcé de Veolia, qui gérait les services d'eau et d'électricité du pays et qui a été chassée à grand fracas début 2018 par le gouvernement, qui accusait l'entreprise française de manquements à ses engagements et de pollution. Si la situation des services d'eau et d'électricité du pays est déplorable, la responsabilité en revient certainement aux deux parties, de sorte que les raisons exactes de cette initiative ne sont pas claires. ■

AU CAMEROUN ET EN RDC, ORANGE AIDE-T-ELLE LES GOUVERNEMENTS À MUSELER LEURS OPPOSANTS ?

Au cours de l'année écoulée, Orange s'est retrouvée sous le feu des critiques pour sa collaboration apparente avec des régimes africains pour entraver des manifestations d'opposants. Au début de l'année, sur fond de manifestations de la minorité anglophone du Cameroun, le régime de Paul Biya a décidé de passer à la manière forte en coupant totalement l'accès à l'internet dans les provinces concernées. Les trois opérateurs du pays, dont le français Orange, se sont empressés d'obtempérer à l'in-

jonction gouvernementale. Interpellé à ce sujet, le groupe français a répondu qu'il était tenu d'obéir aux injonctions du gouvernement.

Bis repetita en RDC, où internet a été coupé dans plusieurs grandes villes du pays lors de manifestations contre le président Joseph Kabila. Un collectif d'associations congolaises a porté plainte contre les opérateurs concernés, dont Orange, et annoncé son intention de porter la bataille judiciaire dans les pays d'origine de ces multinationales. ■

COMMENT LA FRANCE POUSSE SES FIRMES ÉNERGÉTIQUES EN AFRIQUE AU NOM DU CLIMAT



TED TARFAYA

Lors de la COP21 avait été explicitement vue par le gouvernement français comme une occasion de promouvoir et vendre l'expertise de ses champions nationaux, à commencer par Engie et EDF, dans le domaine des énergies « vertes ». Cette ligne politique s'est maintenue une fois la COP passée, avec pour cible privilégiée l'Afrique.

L'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (IAER), lancée justement

lors de la COP21, devait être un projet exemplaire porté par les Africains pour les Africains, permettant d'assurer l'accès de tous à l'électricité sur le continent tout en préservant le climat. Au début de l'année 2017, la Commission européenne et la France ont suscité une levée de boucliers, et la démission du concepteur et président de l'Initiative, en cherchant à s'approprier l'IAER pour lui faire financer des projets énergétiques douteux, répondant davantage aux intérêts de

leurs entreprises qu'aux besoins des populations.

L'Afrique apparaît comme un terrain de choix pour les multinationales souhaitant développer de grandes infrastructures très profitables, d'autant plus qu'aux financements internationaux dédiés au « développement » s'ajoute désormais la manne de la finance verte. Le groupe Engie, par exemple, s'est positionné sur le marché africain à travers son partenariat avec la famille royale marocaine, via la holding SNI et sa filiale Nareva. Dans le cadre de

L'Afrique apparaît comme un terrain de choix pour les multinationales souhaitant développer de grandes infrastructures très profitables

la COP22, les deux partenaires ont signé un accord stratégique visant à développer de nouveaux projets énergétiques au Maroc et dans le reste du continent africain (Égypte, Côte d'Ivoire, Sénégal, Ghana et Cameroun). ■

« BIENS MAL ACQUIS » : LE RÔLE DES BANQUES FRANÇAISES

C'est le premier verdict historique rendu dans le cadre des procès sur les « biens mal acquis » - autrement dit les richesses accumulées illégalement par certains dirigeants africains et « blanchies » sur le territoire français. Le tribunal correctionnel de Paris a condamné en octobre 2017 le fils du président guinéen, Teodorin Obiang, à une peine de prison et une amende avec sursis, ainsi qu'à la confiscation de ses biens saisis en France. La présidente du tribunal a rappelé le « rôle essentiel » des banques françaises, en l'occurrence la Société générale, pour faciliter ces transferts de fonds : la « complaisance » de la Société générale, « a permis à tout le moins par son absence de réaction la poursuite de l'infraction ».

Dans le cadre de l'enquête sur les « biens mal acquis », initiée par un groupe d'associations françaises et africaines, d'autres procès pourraient avoir lieu visant notamment les familles d'Ali Bongo (Gabon) et de Denis Sassou Nguesso (Congo-Brazzaville). ■



FLICKR



RÉPRESSION DES OPPOSANTS AU NIGER

Depuis mars 2018, plusieurs militants de la société civile nigérienne sont en prison. En cause, une vague de manifestations commencée fin 2017, lorsque le gouvernement de Mahammadou Issoufou a présenté un projet de loi de finances impliquant des mesures d'austérité supplémentaires pour la population et des cadeaux fiscaux pour les multinationales présentes dans le pays, notamment Orange, exemptée de taxe sur les appels internationaux. En arrière-plan également, les activités d'Areva dans le pays et la faible contribution fiscale du groupe nucléaire français au budget du Niger, l'un des États les plus pauvres de la planète. Autre cause de mécontentement : la présence militaire française, officiellement pour lutter contre le terrorisme, dans laquelle beaucoup de Nigériens voient surtout le souci de protéger les actifs stratégiques de la France.

EMBOUILLE ÉLECTORALE AU KENYA POUR MORPHO-SAFRAN

Les élections présidentielles qui se sont tenues à l'été 2017 au Kenya ont à nouveau été marquées par des tensions et des accusations de fraude de la part du principal opposant au président Kenyatta. Les élections du 8 août, qui avaient vu une victoire éclatante de Uhuru

Kenyatta, ont été annulées le 1er septembre par la Cour suprême kenyane. L'opposition a notamment mis en cause le rôle de l'entreprise française de biométrie OT-Morpho (aujourd'hui Idemia), ancienne filiale de Safran, qui avait fourni les kits de reconnaissance biométrique et le système de transmission des résultats utilisés pour l'élection. Des accusations vigoureusement démenties par l'entreprise, mais

Gemalto fait l'objet d'une plainte déposée par plusieurs associations pour corruption active ou passive

qui montrent que les technologies de biométrie électorale, fortement encouragées et financées en Afrique par l'aide au développement occidentale, ne constituent pas une solution magique. Deux firmes françaises, OT-Morpho et Gemalto (bientôt rachetée par Thales), figurent parmi les leaders de ce secteur d'activité. Gemalto fait l'objet d'une plainte déposée par plusieurs associations pour corruption active ou passive en lien avec son contrat de biométrie électorale au Gabon.

RELATIONS AMBIGUËS ENTRE ORANGE ET SONATEL, SA FILIALE SÉNÉGALAISE

Le groupe français Orange est devenu l'acteur dominant du mar-

ché sénégalais des télécoms en rachetant il y a quelques années une partie de la Sonatel, l'opérateur historique partiellement privatisé. Orange a longtemps fait de la Sonatel son fer de lance pour s'étendre dans d'autres pays africains, comme le Mali, la Guinée-Conakry, la Guinée-Bissau et la Sierra Leone. Mais la relation entre Orange et la Sonatel est aussi marquée de tensions, certains Sénégalais accusant le groupe français de pratiquer l'optimisation fiscale, voire de brider le développement de la Sonatel, où la partie sénégalaise et les syndicats seraient trop puissants au goût de la maison-mère.

À QUI PROFITENT LES « ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE » ?

Les pays africains se sont trouvés sous pression, en 2017, de signer avec l'Union européenne des « Accords de partenariat économique » (APE), masquant une relation commerciale et politique très inégale sous la façade d'un traité de commerce entre égaux. Les marchés africains se trouveront encore plus grand ouverts aux multinationales européennes, à travers la suppression de droits d'importation. En contrepartie, les pays africains garderont en théorie l'accès privilégié qu'elles avaient au marché européen pour certaines matières premières. La France a été l'un des moteurs de la négociation des APE et fait pression aujourd'hui sur les gouvernements africains pour qu'ils les acceptent. Parmi les principaux bénéficiaires de ces accords, on trouve en effet les grandes firmes de négoce agroalimentaire comme Louis-Dreyfus, le groupe Mimran ou encore la Compagnie fruitière du Sénégal.

ARMEMENT ET SÉCURITÉ : QUAND LA FRANCE EXPORTE LA MORT ET LA RÉPRESSION

Les industries d'armement et de sécurité françaises affichent une santé éclatante, et bénéficient du soutien inconditionnel des pouvoirs publics. Mais c'est au prix de compromissions avec des régimes répressifs ou des belligérants accusés de crimes de guerre.

MIRAGES 2000, CHARS LECLERC, CANONS CAESAR : LES INDUSTRIELS FRANÇAIS, FOURNISSEURS OFFICIELS DU CARNAGE YÉMÉNITE



AIRMAN PETER CARNICELLI

Pour l'ONU, le Yémen traverse « la pire crise humanitaire depuis la fin de la Seconde guerre mondiale ». Depuis mars 2015, la guerre entre la coalition d'États arabes menés par l'Arabie saoudite et les Houthis yéménites a fait au moins 10 000 morts et près de trois millions de déplacés. L'Unicef estime qu'un enfant y meurt toutes les dix minutes, que 1,8 million d'entre eux souffrent de malnutrition aiguë, et que près de 400 000 enfants yéménites sont atteints de malnutrition sévère et luttent pour survivre. Un million de personnes sont atteintes du choléra alors que le système de santé est exsangue et que des hôpitaux sont aussi visés par les bombardements.

Mais le désastre yéménite est aussi un terrain de démonstration des armes françaises et les industriels de la défense sont fiers des performances de leur matériel. « Pour ce qui est des chars Leclerc, je vous confirme que leur implication au Yémen a fortement impressionné les militaires de la région », se réjouissait, il y a un an, Stéphane Mayer, PDG du groupe Nexter qui fabrique ces blindés, devant la commission de la Défense de l'Assemblée nationale. Depuis le printemps 2015, 70 à 80 chars Leclerc ont été déployés par l'armée émiratie au Yémen, notamment sur la bataille d'Aden.

Même satisfaction chez Dassault, qui fournit des Mirages 2000-9 à cette même armée des Émirats Arabes Unis, et vient de signer un contrat de modernisation de leur flotte : « L'excellence de l'avion et le succès du programme ont été démontrés avec brio par la grande disponibilité du Mirage 2000-9 et la qualité de sa participation à des opérations menées en coalition internationale », annonce un communiqué du groupe français. Les opérations en question ? Les frappes aériennes de la coalition arabe au Yémen dont certaines, selon l'ONU et des organisations non gouvernementales, pourraient constituer des crimes >>>

>>> de guerre. Autre crime de guerre : le blocus maritime, qui affame la population, et dans lequel les corvettes Baynunah du constructeur français CMN (Constructions mécaniques de Normandie) pourraient être engagées.

Nexter, Dassault, mais aussi Airbus, Thales ou CMN ont donc tous vendu chars, canons, avions de chasse, hélicoptères, drones, systèmes de visée ou intercepteur marins aux États de la coalition saoudienne, à commencer par l'Arabie Saoudite elle-même. Sur la seule année 2016, plus d'un milliard d'euros d'équipement militaire français a été livré à l'Arabie Saoudite. Pourtant, dès octobre 2015, Amnesty international appelait à suspendre les transferts d'armes à la coalition en raison des « preuves accablantes

de crimes de guerre » qui lui étaient imputables.

Un avertissement qui n'impressionne pas les industriels de la défense français. Ces derniers continuent à faire la promotion de leurs drones et autres équipements

Compte tenu des violations commises au Yémen, ces ventes d'armes pourraient bien être illégales

de pointe dans des salons d'armement de Riyad à Abu Dhabi. Des fabricants d'armes largement subventionnés par l'État, que ce soit par des avances financières, des garanties publiques à l'exportation, ou via l'emploi des fonctionnaires

pour promouvoir les équipements militaires français à l'étranger. En outre, pour gagner des contrats, ils n'hésitent pas à délocaliser leur production ou transférer des technologies de pointe aux acheteurs étrangers. Moins d'emplois en France, et une prolifération du savoir-faire militaire peu propice à rendre le monde plus sûr.

Selon un rapport du cabinet Ancile Avocat de mars 2018, compte tenu des violations commises au Yémen, ces ventes d'armes pourraient bien être illégales et exposer leurs responsables à des poursuites et, en théorie, des peines de prison et de lourdes amendes. Mais compte tenu de la détermination du gouvernement français à soutenir ces exportations d'armes, encore une fois, cet avertissement pourrait ne pas être pris au sérieux. ■

AVEC LE RÉGIME AL-SISSI EN ÉGYPTE, UN BUSINESS RISQUÉ

Emprisonnement, torture, disparitions forcées, exécutions... la répression en Égypte s'étend aujourd'hui au-delà des Frères musulmans et vise toute forme d'opposition, les médias, et plus récemment les homosexuels, traqués sur les réseaux sociaux, raflés, mis en prison. Les organisations des droits de l'homme dénoncent « la pire crise des droits humains depuis des décennies ». Une crise qui ne semble pas décourager des industriels de la défense français, qui continuent à armer le régime Al-Sissi malgré ses exactions. Alors que l'UE demande un embargo sur les ventes d'armes depuis 2013, Paris continue à fournir son partenaire, au point que l'Égypte est devenu le premier client de la France, et la France son premier fournisseur.

Dassault avec ses Rafales, Naval Group (ex-DCNS) avec ses Mistral, frégates et corvettes Gowind, Renault Truck Defense et ses blindés, Thales et Airbus avec leur satellite de télécoms militaires, Safran et son drone Patroller... Tous les grands noms de l'industrie de la défense française profitent du juteux marché égyptien. Mais aussi des groupes moins connus comme la PME Manurhin qui continue à exporter des



ANTOINE IMBERT

machines à fabriquer des munitions vers le Caire.

Des armes qui ne sont pas destinées à rester au placard. Dès 2013, des blindés, bulldozers et véhicules Sherpa vendus par Renault sont utilisés pour maîtriser des manifestants et évacuer les sit-in des sympathisants du président déchu Mohamed Morsi – plus de 1000 personnes seront tuées. Aujourd'hui encore, on retrouve les véhicules Renault Truck Defense sur les rares images de l'opération militaire lancée

par Al-Sissi au Sinaï. Une opération anti-terroriste qui menace de créer une crise humanitaire dans la péninsule. Les preuves d'utilisation d'armes interdites (bombes à sous-munitions) et des images d'exécutions extra-judiciaires laissent craindre de graves violations des droits par l'armée égyptienne. Comme au Yémen, compte tenu du risque très élevé de non-respect du droit international humanitaire sur le terrain, la France et ses fournisseurs d'armes pourraient un jour voir leur responsabilité engagée. ■

LES BANQUES ET ASSURANCES QUI FINANCENT L'ARME ATOMIQUE ET LES VENDEURS D'ARMES CONTROVERSÉS

D'après l'ONG néerlandaise Pax, entre janvier 2014 et octobre 2017, les institutions financières privées ont investi 525 milliards de dollars dans des entreprises participant à la production d'armes nucléaires. Si le top 10 de ces investisseurs se situe aux États-Unis, Pax identifie BNP Paribas et le Crédit agricole parmi les plus gros financeurs européens, aux côtés de la banque britannique Barclays. Parmi les principales sociétés produisant les systèmes d'armement nucléaire, on retrouve par exemple Airbus, Safran ou Thales, qui sont impliqués dans la production, l'entretien et le renouvellement des missiles balistiques M51, ou l'entreprise britannique BAE Systems qui fournit des

missiles air-sol à armement nucléaire à l'armée française, ou des systèmes de propulseurs via la joint-venture MBDA. Si BNP Paribas et le Crédit agricole ont adopté des restrictions d'investissements sur les armes nucléaires, celles-ci ne sont pas encore suffisantes pour couper tous les liens avec le secteur. D'autres acteurs, comme le fonds de pension néerlandais ABP, le fonds de pension du gouvernement norvégien, Banca Etica (Italie) ou la banque Triodos (Belgique et Pays-Bas) sont cités en exemples pour leur éthique sur le sujet.

Au-delà de l'armement nucléaire, les institutions financières françaises

continuent à soutenir des vendeurs d'armes controversés. L'assureur Axa aurait investi plus de 1,4 milliard de dollars dans BAE Systems, dont les armes seraient utilisées par l'armée saoudienne au Yémen. L'entreprise a également été mise en cause pour la vente de matériel de surveillance à la Tunisie ou l'Arabie Saoudite. Le Crédit Agricole a quant à lui investi plus de 1,8 milliard de dollars dans l'entreprise Lockheed Martin, dont les F16 et missiles Hellfire ont par exemple été utilisés par Israël lors de l'opération « Plomb Durci » à Gaza en 2009, dans le cadre de frappes visant indistinctement des cibles militaires et civiles, ce qui pourrait constituer un crime de guerre. ■

DE LA MILITARISATION DES FRONTIÈRES AU FONDS POUR LA DÉFENSE : RETOUR SUR LE POIDS DES LOBBYS DE L'ARMEMENT À BRUXELLES

Alors que l'Europe était initialement pensée comme un vecteur de paix, les industriels de l'armement sont en train d'obtenir de larges subventions, pratiquement sans conditions. Le but : faire financer leurs recherches par l'Europe, sans contrôle sur la prolifération des armes ainsi développées, telles que des drones ou autres systèmes de combat autonomes.

SÉCURISATION DES FRONTIÈRES : COMMENT LE COMPLEXE MILITARO-INDUSTRIEL A DÉVELOPPÉ UN MARCHÉ ET SES SUBVENTIONS

Compte tenu de la sensibilité du sujet, les marchands d'armes sont entrés par la petite porte : celle de la sécurité intérieure et de la protection des frontières. Profitant des peurs générées par l'arrivée de réfugiés ou les attaques terroristes, Airbus, Thales ou Safran obtiennent ainsi leurs premiers financements européens grâce à l'activisme de leurs lobbyistes à Bruxelles. FP7-Sécurité, premier programme européen de recherche en la matière, a ainsi été créé en 2004 à l'initiative d'un « Groupe de personnalités » abondamment composé de représentants de l'industrie.

En siégeant au sein de des commissions du FP7 entre 2007 et 2013, les industriels ont pu collaborer à l'écriture des appels d'offres... avant d'y répondre. Les mêmes entreprises qui ont défendu la création de ces programmes en sont donc devenues les principales bénéficiaires. Selon



MATTHEW PEOPLES

l'ONG Transnational Institute, pour la période 2004-2020, les financements de l'UE pour les mesures de sécurité aux frontières des États membres s'élèvent à 4,5 milliards d'euros. Drone, reconnaissance faciale, réseaux de caméras et capteurs, chiens-robots dotés d'un odorant artificiel... Avec le soutien européen, les sociétés d'armements s'engouffrent dans un marché de la sécurisation des frontières en plein boom.

Et celui-ci ne s'arrête pas aux frontières européennes. La puissante AeroSpace and Defence Industries Association of Europe (ASD, présidée par Eric Trappier, PDG de Dassault et qui regroupe Airbus, Safran, Thales, Naval Group...) plaide pour l'augmentation du « financement des activités liées à la sécurité dans le voisinage de l'UE », y compris « l'acquisition d'équipements et de services » (matériel de surveillance et de >>>

>>> patrouille, formation de forces militaires ou non).

En pratique, il s'agit d'équiper les forces de sécurité de pays tiers considérés comme critiques en terme de lutte contre les migrations. Bien souvent des régimes peu recommandables : Soudan, Égypte, Turquie, Libye... Pas forcément un obstacle éthique pour les sociétés d'armement, qui vendent déjà des armes à une partie de ces pays. Ironiquement, en soutenant ces régimes répressifs ou en guerre, elles contribuent à alimenter le flot de réfugiés qui les fuient... et dont elles veulent ensuite nous protéger. Le coût de cette politique contre-productive repose sur les contribuables européens, ainsi que les migrants qui sont contraints d'emprunter des routes plus dangereuses. En proposant de pratiquement tripler le budget de la protection des frontières dans le prochain cadre budgétaire européen, la Commission semble prête à mettre des moyens pour continuer à appliquer les recommandations de l'industrie.

LES VENDEURS D'ARMES SUR LE POINT D'OBTENIR DES MILLIARDS D'EUROS D'ARGENT PUBLIC EUROPÉEN

En 2016, le pas est franchi vers le financement du militaire: un projet pilote de 1,4 million d'euros est lancé pour la recherche dans le domaine. Prochaine étape : un « fonds de défense européen » de 5,5 milliards d'euros par an pour « stimuler les capacités de défense européennes ». Ce change-

ment de mentalité a exigé un investissement : entre 2012 et 2017, le budget lobbying des dix plus grosses entreprises d'armement en Europe – dont Safran, Thales, Naval Group ou Airbus – a doublé, pour atteindre 5,6 millions d'euros. Ce chiffre, qui ne couvre que les dépenses déclarées, est très probablement sous-estimé, et il ne prend pas en compte le lobbying exercé au niveau national – comme par exemple celui de Dassault ou Thales sur l'État français.

Le secteur militaire est ainsi en train

Même les ONG humanitaires devant faire face aux pires des catastrophes n'ont pas de financements aussi avantageux.

d'obtenir des millions qui devraient devenir des milliards, avec des modalités de financement totalement à leur avantage. « Ils bénéficient de subventions à hauteur de 125% : 100% du projet plus 25% de frais administratifs. Même les ONG humanitaires devant faire face aux pires des catastrophes n'ont pas de financements aussi avantageux », explique Laëtitia Sédou, chargée de programme du Réseau européen contre le commerce des armes (Enaat). Ces généreux financements ne sont pas accompagnés d'une réelle politique commune en matière. « Sans stratégie de long terme, on se contente de donner des fonds aux industriels. »

Concernant le type d'armes financées, à ce jour, seules les armes de destruction massive, les armes et munitions interdites par le droit humanitaire international, comme les mines anti-personnelles, les armes incendiaires et les armes totalement autonomes – des robots qui pourraient prendre la décision de tirer sans intervention humaine – seraient exclues. Les premiers financements se concentrent largement sur les drones et les systèmes robotisés qui gardent une part d'intervention humaine. L'un des premiers projets soutenu, Ocean 2020, permettra par exemple à Safran de tester ses drones Patroller en milieu maritime. Des drones dont l'entreprise pourrait bientôt exporter la version armée à l'Égypte. Un pays pourtant placé sous embargo par l'UE, mais qui reste l'un des plus gros clients de la France en termes de ventes d'armes.

Car le régime d'exportation reste totalement aux mains des États membres. Quant aux brevets issus des recherches financées grâce à l'argent européen, ils resteront vraisemblablement aux mains des industriels. Qui pourront donc décider de transférer ces technologies à leurs clients, contribuant à la prolifération des nouvelles technologies d'armement. De quoi alimenter l'instabilité mondiale dont les industriels de l'armement affirment justement vouloir nous protéger. ■

NEXA TECHNOLOGIES OU ERCOM, PARTENAIRES DES RÉGIMES ÉGYPTIENS OU LIBYENS DANS LA SURVEILLANCE DE LEURS POPULATIONS

Plusieurs sociétés françaises possèdent un savoir faire d'excellence en matière de technologies de surveillance. Problème : certaines n'hésitent pas à l'exporter, y compris à des régimes répressifs. Ainsi, fin 2017, la FIDH a porté plainte contre Nexa Technologies (ex-Amesys, ancienne filiale d'Atos) pour avoir vendu en 2014 un système de surveillance à 10 millions d'euros, Cerebro, à l'Égypte autoritaire d'Al-Sissi. Ce système aurait pu servir à des opérations de répression et l'enquête pourrait conduire à une

mise en examen pour complicité de tortures et disparitions forcées. Un cas de récidive pour Amesys, puisqu'elle avait déjà été épinglée pour avoir vendu son outil de surveillance électronique Eagle à la Libye du colonel Kadhafi. Philippe Vannier, président d'Amesys de 2004 à 2010, aurait joué un rôle très actif dans la vente de systèmes de surveillance à la Libye. Pas de quoi perdre la confiance d'Atos, puisqu'après la cession d'Amesys, il est resté comme Directeur général de la filiale Bull et conseiller du groupe pour la technologie.

Plus récemment, c'est la société Ercom qui a été mise en cause par une enquête du magazine *Télérama* pour la vente des systèmes Cortex et Vortex à l'Égypte. Déployés avec l'aide d'Engie Ineo, filiale d'Engie et actionnaire d'Ercom, ces systèmes permettent d'intercepter des appels, des SMS, et de croiser des informations pour localiser n'importe qui. Un cauchemar dans un pays où les défenseurs des droits ou les journalistes se retrouvent communément sous les verrous. ■

LES MIGRANTS, UNE SOURCE DE PROFITS ?

L'accueil des migrants et des réfugiés en Europe donne lieu à énormément de débats et de tentatives d'instrumentalisation politique depuis des années. C'est aussi une opportunité économique pour certaines entreprises, qui se voient confier la mission de « gérer » ces nouvelles arrivées.



CBAC07

VINCI, THALES, EAMUS CORK... CES ENTREPRISES QUI PROFITENT DE LA FRONTIÈRE À CALAIS

La situation à Calais fait au moins quelques heureux : des groupes privés comme Vinci ou Thales. La sécurisation de la frontière franco-britannique est un business, et le collectif Calais Research Network a identifié plus de 40 entreprises qui en bénéficient, dans des secteurs allant du transport à la construction de clôtures, en passant par les technologies biométriques, les systèmes de scanner de poids lourds, ou la fourniture de containers ou de cartouches de gaz lacrymogènes.

Parmi les heureux élus, on retrouve Vinci, dont la filiale Sogea s'est chargée de la destruction de la « jungle » en février-mars 2016 puis en octobre 2016. Le collectif national des syndicats CGT de Vinci a dénoncé des conditions d'intervention déplorables

pour réaliser de « basses besognes » dont l'État se décharge sur le privé. C'est également Vinci, via sa filiale Eurovia, qui a construit le mur anti-in-

La sous-traitance de la gestion des migrants à des sociétés privées est déjà la norme au Royaume-Uni

trusion de la rocade de Calais. Un budget estimé à 2,7 millions d'euros, financé par la Grande-Bretagne. Dans la zone portuaire, les équipements pour sécuriser la zone ont été installés par Thales : portiques, lecteurs de badges, caméras de surveillance, protection d'infrastructures... Selon le Calais Research Group, les deux drones chargés de la surveillance du

site d'Eurotunnel pourraient aussi être des Spycopter de Thales.

Autre acteur majeur à Calais : Eamus Cork Solutions. La société française a remporté un appel d'offre de 80 millions de livres lancé par le ministère de l'Intérieur britannique pour assurer des services tels que la fouille des véhicules et des personnes, la détention ou l'escorte. C'est l'un des plus gros contrats de sécurité privée à Calais, signe d'une privatisation de la sécurité frontalière. Au Royaume Uni, la sous-traitance de la gestion des migrants à des sociétés privées est déjà la norme. Si en France, ces missions restent généralement de la compétence des forces publiques, l'exemple de Calais montre que les entreprises de sécurité privée sont prêtes à s'engager dans la brèche. ■

L'HÉBERGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE, UN NOUVEL INVESTISSEMENT RENTABLE POUR LES FINANCIERS

BNP Paribas Cardif, CNP Assurance ou Aviva ont trouvé un moyen de faire des bénéfices sur l'accueil des demandeurs d'asile. L'État a en effet décidé de financer un nouveau programme d'hébergement, les « Pradha » (Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile), via le fonds d'investissement Hémisphère. Ce « fonds à impact social » de 200 millions d'euros promet à ses actionnaires un taux de rémunération fixe de 3,5 % assorti d'un taux de rémunération variable en fonction de la réussite d'objectifs sociaux du projet. Les banquiers et assureurs qui ont misé sur ce système en auront sans doute pour leur argent, puisque selon les syndicats, les objectifs sociaux fixés sont tellement basiques qu'il est difficile d'imaginer qu'ils ne puissent pas être atteints.

Pour garantir le retour sur investissement, le programme d'hébergement se doit d'être rentable. L'appel d'offre lancé par l'État impose donc des conditions d'accueil à prix cassé : 16,5 euros par personne et par nuit, soit 17,5% de moins que dans un centre d'accueil classique. Les demandeurs d'asile sont logés dans 62 vieux hôtels Formule 1 rachetés au groupe Accor, dont une grande partie des salariés sont licenciés au passage. Dans ces bâtiments vétustes, loin des centres-villes, en bordure d'autoroutes ou de routes nationales, on entasse des familles de quatre personnes dans des chambres de 7 m². Des associations dénoncent des conditions de vie indignes.

Quant au suivi social, vu les taux d'enca-drement (deux assistantes sociales pour 85 résidents dans le centre d'Appoigny, par exemple), il est réduit à la portion congrue. Pas d'alphabétisation, pas de vrai suivi médical, les travailleurs sociaux doivent se contenter de vérifier qu'il n'y a pas d'urgence médicale et que les enfants sont scolarisés. Tout juste de quoi valider les critères sociaux du fonds Hémisphère. Ce dispositif d'accueil semble avant tout être un lieu de stockage des migrants avant expulsion. Les « dublinés », ces demandeurs d'asile qui peuvent être renvoyés dans le premier pays européen où ils sont arrivés, représentent une majorité des accueillis et peuvent être assignés à résidence dans l'attente de leur renvoi. Contraints de faire un travail de maton, les

travailleurs sociaux sont en souffrance. Beaucoup démissionnent.

C'est Adoma, filiale de CDC Habitat, qui a gagné l'appel d'offre de la gestion de ces centres. La société d'économie mixte affiche un chiffre d'affaire de 357 millions d'euros en 2016 et gère 25% du parc national d'accueil des demandeurs d'asile. Elle ambitionne de généraliser les fonds d'investissement comme modèle de financement de l'action sociale. Les acteurs de la solidarité y voient une remise en cause des missions de l'État et de la nature

même du travail social, et l'OCDE constate que ce système est plus coûteux qu'un financement direct par des fonds publics.

Ironie de ce cas : plusieurs des investisseurs du fond Hémisphère appartiennent à des groupes épinglés pour des pratiques d'évasion fiscale, notamment dans le cadre de Luxleaks (BNP Paribas, Aviva, CNP Assurance notamment). Si l'État considère qu'il manque d'argent pour financer ces hébergements, pourquoi ne pas commencer par récupérer les impôts dus par ces sociétés ? ■

DE BOUYGUES AUX FILIALES D'ENGIE : LES ENTREPRISES IMPLIQUÉES DANS LE BUSINESS DE LA DÉTENTION DES MIGRANTS



CIVIL PROTECTION AND HUMANITARIAN AID OPERATIONS

La France enferme de plus en plus les réfugiés. La nouvelle loi « Asile et Immigration » de 2018 prévoit un doublement de la durée maximale de rétention, tout en maintenant la possibilité de placer des enfants en détention, malgré les effets traumatisants de cette pratique et les condamnations de la Cour européenne des droits de l'homme. Si les droits humains sont bafoués dans nos centres de rétention administrative (CRA), des entreprises y trouvent des marchés, que ce soit dans la construction ou la gestion de ces « prisons pour migrants ». Bouygues, par exemple, a participé à la construction de plusieurs CRA à travers ses différentes filiales. Le géant du BTP est allé jusqu'à employer des travailleurs migrants qui, une fois arrêtés, ont été enfermés dans le centre qu'ils ont contribué à bâtir. Côté travaux d'entretien, on retrouve par exemple Engie Axima, filiale

du groupe Engie. S'agissant de la blanchisserie, du nettoyage ou de la restauration, c'est la société Gepsa, filiale d'Engie Cofely qui appartient là encore au groupe Engie, qui tient aujourd'hui la grande majorité des marchés. En Italie, Gepsa a également obtenu la gestion du centre de rétention de Rome en cassant les prix par rapport à la coopérative qui assurait ce service auparavant. Suivent ONET, un groupe de services « familial » dont les actions sont détenues par le Holding Reinier, puis Compass Group. Vinci est également présent au CRA de Marseille.

Conséquences de la sous-traitance de ces services : des prix cassés pour être concurrentiel dans les réponses aux appels d'offre, et une désresponsabilisation de l'État qui n'assure plus ces services. Rien qui n'augure un traitement plus humain des demandeurs d'asile. ■

06

LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES CONTRIBUENT-ELLES À UNE ÉCONOMIE SAINES ?

GRANDS PROJETS CONTESTÉS : UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT EN QUESTION

De Notre-Dame-des-Landes au Center Parcs de Roybon, en passant par le barrage de Sivens, la Ferme des milles vaches ou encore la ligne à grande vitesse Lyon-Turin, la résistance aux grands projets qualifiés d'« inutiles et imposés » par leurs opposants continue de faire l'actualité en France. Souvent conçus par ou pour des grandes entreprises comme Vinci, ils sont contestés à la fois pour leurs impacts sur l'environnement et sur l'économie locale.

NOTRE-DAME DES LANDES : MALGRÉ L'ABANDON, VINCI TIRE SON ÉPINGLE DU JEU



JIM CITOYART

Le projet du nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes a été officiellement abandonné le 17 janvier 2018, 50 ans après l'identification du site et suite à presque 10 ans d'occupation et de développement d'alternatives au sein de la « zone à défendre » (ZAD). Cet abandon fait suite à un énième rapport démontrant, en décembre 2017, que le réaménagement de l'aéroport actuel coûterait entre 250 et 350 millions d'euros de moins que ce projet impliquant la destruction d'une zone humide et de parcelles agricoles riches en biodiversité. La contestation avait été lancée en 2008, sous la forme de manifestations, de pétitions, d'événements festifs mais aussi d'occupations de fermes, de mai-

sons abandonnées et des blocages de bulldozers. Un an plus tard, les premiers « zadistes » s'installent, alors que des études remettent en cause les coûts élevés et l'utilité du projet.

Le contrat de concession avait été signé en 2010 entre l'État et la société Aéroports du Grand Ouest (AGO, qui gère les aéroports de Nantes-Atlantique et Saint-Nazaire), détenue à 85% par Vinci Airports. Ce contrat désormais rompu prévoyait une participation publique de 246 millions d'euros et 556,5 millions d'euros pour AGO. Mais Vinci ne sort pas entièrement perdant de l'abandon du projet. La rupture du contrat devrait entraîner le versement

d'indemnités au géant du BTP. Leur montant est encore inconnu, mais il pourrait se chiffrer à plusieurs centaines de millions d'euros. À quoi il faut ajouter les 80 millions d'euros de bénéfices mis de côté par AGO depuis 2011 grâce à l'arrêt des investissements sur l'aéroport existant. Les collectivités locales qui avaient investi dans le projet auprès d'AGO demandent elles aussi une indemnisation de l'État. À moins que celui-ci n'indemnise Vinci d'une autre manière. Le groupe de BTP est aujourd'hui le principal favori pour le rachat des parts publiques de la société Aéroports de Paris qui gère aujourd'hui Le Bourget, Orly et surtout l'aéroport Paris-Charles de Gaulle. ■

GRAND PARIS ET JEUX OLYMPIQUES : UNE VAGUE DE BÉTON ET D'AFFAIRISME SUR L'ÎLE-DE-FRANCE ?

Le « Grand Paris » désigne l'immense projet de réaménagement urbain de la métropole parisienne lancé en 2007 par Nicolas Sarkozy. Entre « bétonisation » et « chasse aux pauvres » pour les uns, « transformation et densification de la ville » pour les autres, le projet va changer le paysage de la capitale et de sa banlieue. Accélééré par la désignation de Paris pour accueillir les Jeux Olympiques 2024, le « Grand Paris » va surtout faire le bonheur des promoteurs et des géants du BTP. Infrastructures, nouvelles tours, projets urbains autour de gares ou sur d'anciens sites industriels : des centaines d'appel d'offres et de marchés publics sont en train d'être lancés. La hausse programmée des prix de l'immobilier avec la gentrification de certains quartiers, notamment autour de futures gares, va aussi leur profiter.

Le « Grand Paris », c'est aussi et peut-être surtout le « Grand Paris Express » : quatre nouvelles lignes de métro automatiques (15, 16, 17 et 18) et le prolongement de la ligne 14. Soit le doublement du réseau actuel, pour un total de 68 nouvelles gares qui devraient relier les points névralgiques de la banlieue, et dont la mise en service s'échelonne jusqu'à 2030. Les 22 milliards d'euros de budget prévus initialement pourraient finalement se transformer en 35

milliards. De quoi alimenter l'enthousiasme du secteur de la construction. Eiffage par exemple, a annoncé l'explosion de son carnet de commandes avec déjà près de 1,9 milliard d'euros grâce à deux lots du « Grands Paris Express ». De leur côté Bouygues et Vinci ont récu-

Les millions de tonnes de terre déplacée et de béton coulé sont bien loin des objectifs climatiques affichés.

péré respectivement 1,38 et 1,08 milliard d'euros sur les marchés de génie civil de la ligne 15. Ce projet extrêmement lourd de tunnels très profonds a été choisi au détriment d'autres options, moins coûteuses et moins nuisibles à l'environnement.

D'autres secteurs devraient aussi profiter de la manne : les fournisseurs de trains et d'équipements électroniques (Siemens-Alstom, Thales), les gestionnaires de transports publics (RATP, Keolis-SNCF et Transdev) ou encore les fournisseurs de matériaux de construction comme le cimentier Lafarge. Mais aussi peut-être les géants des services Veolia, Suez ou Engie, qui dominent les grands syndicats intercommunaux de l'agglomération parisienne en charge de l'eau, de l'assainissement, des déchets

ou encore du chauffage urbain, et qui pourraient renforcer leur influence.

Les contrats lucratifs du Grand Paris et des Jeux Olympiques sont attribués par des structures technocratiques éloignées des citoyens, comme la Métropole Grand Paris, la Société du Grand Paris (en charge essentiellement du projet de transports Grand Paris Express), Grand Paris Aménagement (responsable de la gestion de divers projets d'aménagement et en particulier d'Europa City), et quelques autres. Déjà, la Cour des comptes a dénoncé le manque d'expertise au sein de la Société du Grand Paris, qui nuit à sa capacité de négociation avec les entreprises prestataires.

Le « Grand Paris » pose aussi question du point de vue environnemental. Plusieurs projets font déjà l'objet de fortes contestations, comme sur le plateau de Saclay ou dans le triangle de Gonesse. Les millions de tonnes de terre déplacée et de béton coulé sont bien loin des objectifs climatiques affichés par les collectivités parisiennes et le gouvernement français. En plus de ses émissions de gaz à effet de serre, le bétonnage aggrave également les impacts du réchauffement climatique avec l'imperméabilisation des sols, qui réduit la recharge des nappes phréatiques et favorise les inondations. ■

LYON-TURIN : COÛTS ÉLEVÉS, UTILITÉ DOUTEUSE

Avec ses 200 kilomètres de voies ferrées et un tunnel de 57,5 kilomètres, le projet de ligne Lyon-Turin est pour ses critiques un autre exemple emblématique de « grand projet inutile et imposé ». Officiellement pensé pour développer le fret et le transport de voyageurs, ce projet dans la vallée de Susse remonte au début des années 1990. Son principal promoteur était Louis Besson, une figure politique locale devenu ministre des Transports et qui quitta son poste au lendemain même de l'adoption du schéma directeur national du projet. Le projet est entaché d'un certain nombre de conflits d'intérêts, voire

de fraudes impliquant la mafia du côté italien. Le percement du tunnel et le chantier impliqueront de forts impacts environnementaux.

Le chantier, commencé à l'été 2016, devrait se terminer en 2030. Estimé à 26 milliards d'euros par la Cour des comptes en 2012, ce projet devrait coûter aux finances publiques entre 8 et 11 milliards d'euros. Le tout pour gagner autour d'une heure et demie de trajet entre Paris et Milan, contrairement aux trois heures avancées par le promoteur, et dans le cadre d'un partenariat public-privé dans lequel « la puissance publique conserve les risques liés

à la construction de l'ouvrage et délègue ensuite la gestion de l'infrastructure » explique la journaliste Isabelle Jarjaille dans son livre *Services publics délégués au privé : à qui profite le deal ?*. Sur le front de l'emploi, les 10 000 postes promis par l'ancien maire de Chambéry ont été revus à la baisse à de nombreuses reprises jusqu'à 2 000, seulement « *au plus fort du chantier* » explique Daniel Ibanez, opposant au projet. Son utilité a même été questionnée par la Cour des comptes en mai 2017 qui parle du Lyon-Turin comme « *d'un grand projet très coûteux pour les finances publiques et dont la pertinence n'est toujours pas établie* ». ■

EUROPACITY : LE MÉGA CENTRE COMMERCIAL DE TROP AU NORD DE PARIS ?



EUROPACITY

Annoncé en 2011 pour une ouverture prévue en 2027, le projet Europacity, sur le « Triangle de Gonesse », est porté par Alliages & Territoires, filiale du groupe Auchan, et son partenaire chinois Wanda. L'entreprise de la famille Mulliez, quatrième fortune française, veut y construire un gigantesque centre commercial et de loisirs, accompagné d'un quartier d'affaires et d'hôtels qui pourraient entraîner la destruction de 280 hectares de terres parmi les plus fertiles d'Île-de-France. Le tout pour un coût estimé à 3,1 milliards d'euros. À quoi s'ajouteraient 686 millions d'argent public pour construire les aménagements préalables de la ZAC : routes, ligne 17, gare, murs anti-bruits...

Le modèle prétendument « éco-responsable » des promoteurs a été remis en cause par un commissaire enquêteur en août 2017, déclarant les orientations du projet « incompatibles avec le pilier environnemental par ses impacts sur le changement climatique, la destruction des ressources et l'atteinte à la biodiversité ». Mais surtout, alors que les promoteurs et certains élus locaux justifient son utilité publique au nom du développement territoire et de la création d'emploi (près de 12 000 emplois annoncés), il ajoute qu'EuropaCity pourrait en réalité détruire des emplois « avec potentiellement la création de friches commer-

ciales et tertiaires » et plus globalement le tissu économique local, dans une zone déjà saturée en centres commerciaux. Finalement, en mars 2018, un tribunal administratif a annulé la zone d'aménagement concerté (ZAC), l'État et l'Agence Grand Paris Aménagement ont fait appel.

Un projet alternatif baptisé Carma prévoyant « la valorisation des terres agricoles du Triangle de Gonesse

autour d'un cycle d'économie circulaire en agro-écologie » est porté par des professionnels et des associations. Il « envisage la création d'emplois durables et utiles dans le domaine de la transition énergétique ainsi que la localisation dans le Nord-Est francilien d'un centre de recherches, d'innovations et de transfert de technologies sur l'agro-écologie et la sécurité alimentaire. » ■

UN INCINÉRATEUR GÉANT À LA FRONTIÈRE ENTRE IVRY ET PARIS ?

Un autre grand projet contesté est celui de l'usine de traitement des déchets Ivry-Paris XIII où le syndicat intercommunal de gestion des déchets de l'agglomération parisienne (Syctom) veut reconstruire l'incinérateur à horizon 2027. Une opération à 2 milliards d'euros qui reviendront principalement à Vinci, chargée du chantier, et à Suez, qui gèrera l'incinérateur pour le Syctom.

Selon ses opposants, reconstruire cet incinérateur géant est en contradiction avec les objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique, et serait inutile si l'on appliquait une véritable politique de réduction et de tri des déchets – dont

le seul inconvénient semble être qu'elle générerait moins de profits pour Vinci et Suez. Avec le soutien du collectif 3R et de Zero Waste France, ils ont élaboré leur propre projet, le plan B'OM, basé sur les principes du « zéro déchet » appliqués à San Francisco et dans de nombreuses villes européennes. Ce plan permettrait de se passer de l'incinérateur pour un coût de seulement 200 millions d'euros. En mars 2018, l'Autorité environnementale leur a donné raison en publiant un avis défavorable à la seconde phase de « modernisation » de l'usine en raison de la mauvaise qualité de l'étude d'impact et la non-prise en compte par le Syctom du projet alternatif porté par les associations. ■

BURE : BRAS DE FER AUTOUR DE L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS NUCLÉAIRES



AURELIEN GLABAS

Estimé à 25 milliards d'euros, le projet de centre industriel de stockage géologique des déchets radioactifs (Cigéo) à Bure, dans la Meuse est porté par l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs (Andra) et bénéficie du soutien de tous acteurs de la filière nucléaire. Il est prévu d'y stocker 85 000 m³ de déchets à « haute et moyenne activité à vie longue » à plus de 500 mètres de profondeur. À partir de 2016, militants anti-nucléaires et opposants locaux

occupent le site du Bois Lejuc, dénonçant un projet consistant à le transformer en « grande poubelle nucléaire ». Une bataille juridique est engagée en parallèle avec l'Andra, accusée d'avoir engagé des travaux sans autorisation dans la forêt et d'irrégularités dans l'acquisition des parcelles. De l'autre côté, les opposants font eux aussi l'objet de poursuites judiciaires, y compris un agriculteur local dont le seul crime était d'avoir prêté son tracteur aux occupants.

Pour convaincre les habitants et les pouvoirs publics locaux, la Meuse et la Haute-Marne ont reçu au moins 1,1 milliard d'euros depuis 2000. Des fonds à destination des communes, des conseils départementaux, des communautés de communes mais aussi d'entreprises privées, des offices HLM ou encore des maisons de retraites. Les donateurs sont l'État et les acteurs de la filière nucléaire (réunis dans un Groupement d'Intérêt public présidé par l'Andra) : le Commissariat à l'énergie atomique, Areva (devenue Orano), mais surtout EDF qui avance avoir donné plusieurs centaines de millions d'euros et créé ou maintenu entre 1 000 et 2 000 emplois depuis 2006. Début 2018, le gouvernement expulse une partie des occupants du Bois Lejuc et annonce une nouvelle consultation publique, la troisième sur le projet, assortie de nouveaux financements à hauteur d'un demi-milliard d'euros dans le cadre d'un « Contrat de développement territorial ». En attendant, l'industrie nucléaire reste confrontée au problème insoluble de la gestion de ses déchets. ■

PROJETS AUTOROUTIERS AUX DÉPENS DES TERRITOIRES

Les projets autoroutiers font eux aussi l'objet de vives contestations en raison de leurs coûts économiques et environnementaux très élevés comparés à leur utilité. Deux exemples ont particulièrement fait l'actualité en 2017, tous deux portés par Vinci : l'A45 entre Lyon et Saint-Étienne et le « grand contournement ouest » de Strasbourg (GCO).

Le projet de l'A45, dont Vinci était fortement pressenti comme concessionnaire, avait pour but affiché de désengorger l'A47 entre Lyon et Saint-Étienne. Pour un coût estimé à 1,2 milliard d'euros, il consiste en la construction d'une nouvelle portion d'autoroute payante d'une cinquantaine de kilomètres en parallèle de l'existante, gratuite. Il est fortement soutenu par les chambres de commerce et d'industrie de Lyon et de la région, les syndicats patronaux, et les organi-

sations professionnelles du BTP, de la chimie et de l'artisanat. Pour les opposants au projet, celui-ci entraînerait l'accélération du délitement de l'économie locale stéphanoise au profit de Lyon, en plus de menacer des centaines d'hectares de zones fruitières, maraîchères, viticoles ou naturelles protégées. Début 2018, un rapport du Conseil d'orientation des infrastructures remis à la ministre du Transport a classé le projet comme « non-prioritaire », le privant ainsi de financement de l'État pour au moins 10 ans. Ce qui revient à un abandon pour les opposants, alors que pour la préfecture de la Loire, « aucune décision [n'est] prise ».

À Strasbourg, Arcos, filiale de Vinci, est le concessionnaire d'un projet de 24 kilomètres qui a pour objectif de désengorger l'actuelle A35. Le début des

travaux est prévu pour août 2018. Cette nouvelle autoroute à péages pourrait faire disparaître 350 hectares d'espaces naturels, de forêts et de terres agricoles. Un projet à plus de 500 millions d'euros conçu dans les années 1970, considéré comme non-prioritaire dans le rapport de la commission mobilités 21 en juin 2013, qui s'interrogeait même sur sa pertinence. Tandis que des avis défavorables ont déjà été formulés par le Conseil national de la protection de la nature (CNP) et l'Autorité environnementale (AE), une enquête publique sur le volet environnemental du projet s'est terminée le 11 mai 2018. Trois jours avant la comparution devant le tribunal d'instance de deux militants anti-GCO, occupants de la ZAD de Kolbsheim pour avoir entravé des travaux d'intérêt public et dégradé une machine lors d'un blocage de chantier. ■

LES COÛTS DE LA LIBÉRALISATION ET DE LA PRIVATISATION

À coup de privatisations successives, une grande partie du secteur public français a été cédé au secteur privé depuis trente ans. Le recours à des entreprises prestataires et à des « partenariats public-privé » s'est également imposé pour construire de nouvelles infrastructures ou mettre en œuvre certains programmes gouvernementaux. Et même les entreprises publiques qui ont échappé jusqu'ici à cette vague sont poussées à adopter les modes de fonctionnement du privé. Le tout à un coût significatif pour les travailleurs, les usagers et les pouvoirs publics.

LE SCANDALE DE LA PRIVATISATION DES AUTOROUTES NE SE CALME PAS

Les autoroutes françaises avaient été données en concession en 2005 à trois multinationales du secteur du BTP, les françaises Vinci et Eiffage et l'espagnole Abertis. Pour faire taire les polémiques à répétition sur les hausses des tarifs, les profits excessifs des concessionnaires et l'opportunité de renationaliser ces infrastructures, le gouvernement de Manuel Valls avait opté en 2016 pour le lancement d'un énième plan autoroutier, à 800 millions d'euros, autorisant de nouvelles augmentations des péages en échange d'investissements réels de la part des firmes concernées.



BRESSION THOMAS

C'est ce plan autoroutier que l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer) a vigoureusement critiqué dans un avis rendu le 19 juin 2017 : un tiers des investissements annoncés seraient inutiles ou déjà comptabilisés dans les plans précédents, et les chantiers restants auraient

été confiés à leurs propres filiales de BTP à un coût largement supérieur à celui du marché.

Un précédent accord d'investissement avait été signé en 2015 par l'État et les sociétés autoroutières, pour mettre fin au litige qui les opposait suite au gel

des tarifs des péages annoncé par le gouvernement. Accord qui prévoyait un rattrapage tarifaire pour compenser le gel. Le gouvernement a toujours refusé de rendre cet accord public, malgré plusieurs décisions de justice en ce sens. C'est finalement la presse qui en a révélé la teneur en septembre 2017. ■

PREMIÈRE LIGNE GRANDE VITESSE PRIVÉE DE FRANCE : PROFITS ASSURÉS POUR VINCI ?

François Hollande a inauguré le 28 février 2017 la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux, qui est entrée en service le 2 juillet. C'est la première ligne TGV privée en France, puisqu'elle a été construite par le groupe de BTP Vinci, leader du consortium Lisea, dans le cadre d'un partenariat public privé (PPP). Celui-ci assurera l'exploitation de la ligne, qui permettra de relier Paris à Bordeaux en deux heures, jusqu'en 2061.

L'État a apporté 4 milliards d'euros sur les 7,8 milliards de budget total, à quoi s'ajoute une garantie sur l'emprunt de 3 milliards contracté par Lisea. Les fonds propres apportés par les partenaires privés ne représentent qu'un peu plus de 700 millions d'euros. Face aux critiques sur ce déséquilibre, Vinci se défend en soulignant que ce partenariat public-privé est le premier qui fasse assumer le risque commercial au concessionnaire et non à l'État.

Autrement dit, si la ligne n'est pas rentable, c'est l'opérateur qui est censé en assumer les conséquences financières. L'expérience prouve cependant que si celui-ci se retrouve en état de faillite, faute de revenus suffisants, ce sont les pouvoirs publics qui paient les pots cassés. C'est ce qui est arrivé pour la ligne Perpignan-Figueiras, confiée initialement au groupement TP Ferro (filiale commune d'Eiffage et du groupe espagnol de BTP ACS). >>>

>>> En l'occurrence, le consortium Lisea table sur des chiffres de fréquentation très ambitieux, avec un doublement de la fréquentation actuelle des trains Tours-Bordeaux, malgré l'augmentation du prix des billets. Les derniers mois du chantier ont été marqués par un bras de fer entre Vinci, la SNCF et l'État sur le nombre de trains devant

circuler chaque jour, ainsi que sur le montant des péages qui devront être acquittés par la SNCF, seul « client » du consortium Lisea, pour y faire passer les trains. Les dirigeants de Vinci ne s'étaient pas privé de brandir la menace d'une mise en faillite pour peser dans ces négociations. Le contrat de concession prévoit

expressément que la responsabilité financière de Vinci en cas de faillite sera limitée à 350 millions d'euros. Si la LGV génère des profits à court ou à long terme, en revanche, ils iront dans leur totalité aux partenaires du consortium privé. Bref, dans un cas, c'est Vinci qui gagne ; dans l'autre, c'est l'État qui perd. ■

LES « PARTENARIATS PUBLICS PRIVÉS » DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE EN ACCUSATION



OLIVIER JEANNIN

D'un côté, la prestigieuse tour du nouveau Tribunal de grande instance de Paris aux Batignolles, conçue par Renzo Piano, qui sera inaugurée en grande pompe en avril 2018. De l'autre, plus d'une douzaine de nouvelles prisons construites ou en construction par Bouygues, Eiffage et Spie Batignolles pour faire face à la surpopulation carcérale issue de décennies de politiques pénales aveugles. Point commun ? Ces opérations immobilières pilotées par le ministère de la Justice ont été confiées au secteur privé à travers des contrats de « partenariat public privé » (PPP). Et elles se soldent, selon un rapport de la Cour des comptes publié le 13 décembre 2017, par une véritable gabegie financière.

Le principe de ces contrats de PPP est simple : une institution publique confie à une entreprise privée la réalisation et la gestion d'un équipement, avec les investissements initiaux nécessaires,

contre le versement d'un « loyer » sur une durée de 10, 20 ou 30 ans. Au terme du contrat, l'édifice passe définitivement dans le giron public. Principal avantage pour les pouvoirs publics dans un contexte d'austérité budgétaire : ne pas avoir à afficher de dette supplémentaire à court terme.

Les infrastructures réalisées en PPP pèsent d'un poids exorbitant dans le budget du ministère de la Justice.

Le problème est que ces opérations se révèlent extrêmement coûteuses au final, comme l'ont montré de nombreux exemples en France et ailleurs, dans des secteurs aussi divers que les hôpitaux ou les stades, sans oublier la construction du nouveau ministère de la Défense, baptisé « Pentagone à la française ».

Tout d'abord, il s'agit d'une forme de dette « cachée » : le coût des infrastructures est étalé sur plusieurs dizaines d'années, mais représente un montant supérieur à ce qu'il aurait été en réalisation directe. Ensuite, les firmes chargées des chantiers se financent à un taux plus élevé que ne le feraient les autorités publiques : 6,4% dans le cas du TGI de Paris réalisé par Bouygues, alors que l'État français bénéficiait dans le même temps d'un taux de 1,31%. Enfin, les prestataires privés semblent avoir une fâcheuse tendance à afficher des coûts anormalement élevés par rapport au marché, toujours selon la Cour des comptes, qui note que les contrats de PPP mettent l'État dans l'impossibilité de revoir ces coûts à la baisse au cours du contrat.

Résultat : les infrastructures réalisées en PPP pèsent d'un poids exorbitant dans le budget du ministère de la Justice. Les loyers du nouveau TGI de Paris (réalisé par Bouygues) et celui du tribunal de Caen (Vinci) représenteront à eux seuls 30% du budget consacré par le ministère à ses bâtiments officiels. De la même manière, les loyers pour les prisons privées représentent 40% du budget total alloué à ce poste, pour seulement 15% des places. Une ponction qui réduira encore plus la capacité du ministère à réaliser les investissements immobiliers nécessaires à l'avenir. Bref, une « fuite en avant », selon les termes de la Cour des comptes. Interrogée sur les conclusions du rapport, la ministre de la Justice a indiqué qu'aucun nouveau PPP n'était prévu pour les années à venir, mais qu'il n'était pas envisagé de résilier les contrats en cours avec Vinci ou Bouygues, car cela « impliquerait le versement d'indemnités trop élevées ». ■

LA POSTE PEUT-ELLE SE RÉINVENTER SANS PERDRE SON ÂME ?



Avec la SNCF et (de manière plus ambiguë) EDF, La Poste est l'un des derniers services publics nationaux qui a échappé à la privatisation pure et simple. Ce qui ne l'a pas empêchée de subir, comme ses deux homologues, une cure de « libéralisation » passant par des restructurations

en interne qui ont fréquemment opposé direction et facteurs, par l'invention de nouveaux « services » parfois contestés, comme les visites facturées aux personnes âgées du programme « Veiller sur mes parents », et par le développement à l'international. Point commun de ces développements : une détérioration du climat social et des conditions de travail. Fin 2016, la direction de La Poste avait été interpellée suite à une épidémie de suicides de facteurs et factrices.

Pour parer à la réduction du courrier traditionnel, La Poste mise beaucoup sur le développement des colis lié au boom de la vente en ligne. Sa filiale Geopost, opérant sous la marque DPD et Chronopost, est présente dans plusieurs pays. L'annonce que La Poste livrerait bientôt des colis le dimanche en France est d'ailleurs liée au souci de séduire l'industrie de la vente en ligne, et notamment Amazon. Mais ce développement s'accompagne souvent de conditions sociales dégradées, comme le montre le cas du livreur britannique de DPD mort pour avoir manqué des rendez-vous chez le médecin par crainte d'une pénalité. En France même, La Poste recourt de plus en plus à des sous-traitants pour faire livrer les colis type Colissimo. Ciblée par une plainte des syndicats Sud et CGT faisant suite à la mort d'un livreur sous-traitant au cours de l'une de ses courses, le groupe public a récemment été mis en examen et suite au réquisitoire du parquet, pourrait subir un procès devant un tribunal correctionnel pour recours abusif à la sous-traitance.

AVANT MÊME LES ANNONCES DE RÉFORME, LA SNCF SOUMISE À UNE CURE INTENSIVE DE LIBÉRALISATION

La réforme de la SNCF annoncée début 2018 par le gouvernement français, et l'opposition dont elle fait l'objet, ne doivent pas faire oublier que sous l'impulsion de sa direction, l'entreprise ferroviaire publique se prépare depuis longtemps à l'ouverture à la concurrence. Mais elle l'a fait en quelque sorte en interne, en multipliant les filiales privées, qu'elle met parfois en concurrence entre elles pour pousser vers le bas les conditions sociales et salariales. C'est ainsi que la ligne T11 de tram-train, en Ile-de-France, a été confiée en 2017 par la SNCF à Transkeo, sa filiale au second degré via Keolis. Keolis, Geodis, Ouigo, Ouibus, Voyages-sncf, Effia, Altameris, Arep, Systra... Au nombre de 187 il

ya dix ans, les filiales de la SNCF sont plus d'un millier aujourd'hui, et représentent la moitié du chiffre d'affaires du groupe. Leurs travailleurs ne bénéficient bien entendu pas du statut de cheminot. Pour la maison mère, les coûts de la dette de 50 milliards d'euros, et de la rémunération du personnel. Pour les sociétés privées dépendant du groupe, la conquête des marchés et des bénéfices. Le révélateur d'une privatisation larvée, qui accompagne depuis un certain temps déjà la libéralisation progressive du secteur.

LA PLATEFORME DES INTERCEPTIONS JUDICIAIRES DE THALES ACCUMULE LES RATÉS

La Plateforme nationale des interceptions judiciaires (PNIJ), qui devait entrer en fonction en 2008 et dont le marché avait été confié à

Thales, est devenue obligatoire en 2017. Ce qui ne signifie pas qu'elle n'a pas continué à accumuler les problèmes, comme l'impossibilité de géolocaliser certains usagers du téléphone mobile ou la difficulté à gérer un grand nombre d'écoutes en simultané. Les syndicats de policiers se plaignent de pannes et de bugs à répétition. Thales nie l'ampleur des problèmes et met en cause l'explosion du nombre d'écoutes judiciaires depuis quelques années. Le coût du système a entre-temps été multiplié par dix.

LA LIBÉRALISATION DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE EST-ELLE IRRÉMÉDIABLE ?

En quelques mois, l'entreprise pétrolière Total a racheté coup sur coup Lampiris et Direct Energie, devenant le troisième poids lourd du marché français de l'électricité et du gaz avec Engie (issu de GDF) et EDF. Vingt ans après la libéralisation, ce marché reste dominé par les deux opérateurs historiques, mais la perte continue de clients chez EDF et l'arrivée de ce nouveau compétiteur pourrait le faire basculer vers un modèle plus privatisé, et plus oligopolistique, similaire à celui qui existe en Belgique ou au Royaume-Uni. Dans ces deux pays, les consommateurs déplorent la hausse des prix, la jungle des offres incompréhensibles, et les pratiques commerciales douteuses ou carrément illégales des entreprises, dont les démarcheurs à domicile n'hésitent pas à mentir aux usagers. Des pratiques qui existent déjà en France, et qui ont valu aux entreprises concernées plaintes et sanctions de l'Autorité de la concurrence, mais qui pourraient prendre une nouvelle ampleur. Pas de quoi maintenir la tradition du service public national de l'énergie, alors que l'émergence d'entreprises énergétiques locales et citoyennes est entravée par le poids de ces géants.

AU ROYAUME-UNI, LA GESTION DES PRISONS PRIVÉES EN QUESTION

Le Royaume-Uni est sans doute le pays européen qui a poussé le plus loin la privatisation de ses prisons. Un chemin que certaines entreprises voudraient également voir la France emprunter. Pour l'instant, seuls certains services fournis dans les prisons, comme la réhabilitation, l'accueil des visiteurs, la cantine ou la maintenance, sont confiés en France au secteur privé. De l'autre côté de la Manche, certaines prisons ont été entièrement privatisées, et l'une des firmes à avoir profité de ce marché n'est autre que Sodexo, avec 4 prisons dans son

portefeuille. Un documentaire diffusé par la BBC début 2017 sur les conditions régnant dans l'une d'entre elles, HMP Northumberland, a mis en lumière un

Dans les prisons privatisées, le premier réflexe est de supprimer des emplois de gardiens.

trafic et une consommation incontrôlés de drogues, ainsi que des problèmes sérieux de sécurité. Quant aux services

de réinsertion proposés par la prison, le journaliste évoque une formation à l'« employabilité » où il était demandé aux détenus de colorier des images du dessin animé Peppa Pig... Un peu auparavant, une émeute dans une autre prison privatisée, appartenant cette fois à G4S, faisait la une des médias outre-Manche. Autant d'exemples qui suggèrent que le recours à des entreprises privées, dont le premier réflexe comme dans le cas de Sodexo est de supprimer des emplois de gardiens, ne suffira pas à résoudre les problèmes créés par la surpopulation carcérale. ■

LES MULTINATIONALES FRANÇAISES, LEADERS MONDIAUX DE LA PRIVATISATION



vée de l'énergie et des transports, faisant remonter chaque année de copieux dividendes... au budget public de la France.

Un autre pays européen s'est particulièrement retrouvé dans le viseur des champions tricolores de la privatisation ces dernières années, avec le soutien déterminé du gouvernement français : la Grèce. Suite à la crise financière, le pays a été soumis à une cure d'austérité sans précédent, incluant un vaste programme de privatisations dont les entreprises françaises espèrent bien tirer bénéfice. Sans beaucoup de succès à ce jour, il est vrai. Suez n'a pas encore obtenu la gestion de l'eau de Thessalonique comme elle le souhaitait, suite à la résistance de la population et des employés. Le groupe de BTP Vinci – qui avait candidaté sans succès il y a quelques années à la reprise des aéroports régionaux grecs – lorgne désormais sur la concession de l'immense autoroute Egnatia, qui traverse tout le pays. Quant à Engie, elle a fait acte de candidature pour reprendre via sa filiale GRTgaz l'entreprise publique de réseau gazier grecque, DEFSa, mais aurait été écartée du marché. Au printemps 2017, CMA-GMA, l'un des leaders mondiaux du transport maritime, a été la première firme française à remporter un marché de privatisation en Grèce, celui du port de Thessalonique, en consortium avec des intérêts allemands, chinois et russes. ■

La France est réputée dans le monde entier pour son attachement présumé aux services publics et sa prédilection pour l'interventionnisme de l'État dans la vie économique. Pourtant, la France est aussi à bien des égards une championne de la privatisation. Veolia et Suez pour l'eau et les déchets, EDF, Veolia et Engie pour l'énergie et le chauffage urbain, Keolis (SNCF), Transdev et RATP Dev pour les transports publics urbains, Sodexo et Elixior pour la restauration collective, Atos et Steria pour les services informatiques et la sous-trai-

tance administrative, Bouygues et Vinci pour les « partenariats public-privés » d'infrastructures... Autant de firmes qui sont les bénéficiaires et les ardents défenseurs de la privatisation en France et dans le monde – ils ont d'ailleurs leurs lobbys communs, comme l'Institut de la gestion déléguée. Paradoxalement, un grand nombre de ces firmes sont la propriété – entièrement ou partiellement – de l'État français. Une situation particulièrement caricaturale vis-à-vis du Royaume-Uni, où EDF et la SNCF sont des acteurs dominants de la gestion pri-

SERVICES PUBLICS LOCAUX : LE « MODÈLE FRANÇAIS » DE DÉLÉGATION AU PRIVÉ EN QUESTION

La gestion privée des services publics locaux a longtemps été une spécificité française, au point que l'on a parlé d'un « modèle français » de la délégation de service public, que nos entreprises et notre gouvernement voudraient bien exporter ailleurs dans le monde. Mais ils se heurtent, en France comme à l'étranger, à la résistance des élus et des usagers, ainsi qu'à une nouvelle tendance à la « remunicipalisation » de ces services.

EAU, DÉCHETS, TRANSPORT, RESTAURATION SCOLAIRE : DE LA PRIVATISATION À LA REMUNICIPALISATION

À écouter une grande partie des médias, des hommes politiques et des prétendus experts, les services publics seraient entrés dans une phase de déclin irréversible, et devraient inévitablement laisser une place toujours grande au secteur privé et à sa logique de profits. Pourtant, un peu partout, notamment en Europe, des élus et des groupes de citoyens ont choisi de partir à la reconquête de leurs services publics, principalement au niveau local, pour en défendre les valeurs et pour concrétiser leurs aspirations démocratiques, sociales et environnementales.



CEDRENNES

En France, la remunicipalisation de l'eau s'est amplifiée, avec, depuis 15 ans, au moins une cinquantaine de villes de gauche comme de droite, de Paris à Grenoble, de Rennes à Nice, qui ont repris directement en main leur gestion de l'eau. En Allemagne, un vaste mouvement de remunicipalisation de la production et de la distribution d'électricité, via des coopératives ou des entreprises municipales, est en cours, dans le cadre de *l'Energiewende* (la transition énergétique). En Norvège, où les élections municipales de 2015 ont amené au pouvoir dans de nombreuses villes des coalitions « rouge-rose-vert », les équipes nouvellement élues travaillent avec les syndicats pour faire repasser les services sanitaires et sociaux municipaux sous l'égide du public. En Grande-Bretagne, Jeremy Corbyn et le Labour sont passés près d'une victoire inattendue lors des dernières élections en faisant campagne contre l'austérité et en proposant

la renationalisation de la poste, du rail, de l'eau et d'une partie du secteur de l'énergie. Des villes comme Nottingham, Leeds ou Bristol ont créé des fournisseurs d'énergie municipaux pour combattre une précarité énergétique galopante et favoriser les énergies renouvelables. En Espagne, de nombreuses villes conquises en 2015 par des coalitions citoyennes se lancent aujourd'hui dans des remunicipalisations tous azimuts, comme Barcelone qui a remunicipalisé crèches, services sociaux et services funéraires, créé une entreprise municipale d'énergie et vise désormais à reprendre le contrôle de son eau.

En France même, la remunicipalisation touche des secteurs nouveaux, comme celui des transports publics. Les cantines scolaires sont également concernées : le retour en gestion publique directe va souvent de pair

avec le souhait de privilégier une alimentation locale et biologique, et plus généralement de mieux contrôler le prix, la teneur et la qualité des repas servis aux enfants. Le modèle commercial des entreprises qui approvisionnent les cantines, comme Sodexo ou Elios, repose traditionnellement sur l'agriculture industrielle et les chaînes d'approvisionnement longues. Elles tentent de s'adapter en proposant elles-aussi une alimentation plus locale, avec une plus grande part d'aliments bio. Dans d'autres secteurs comme celui des déchets, en revanche, les modèles économiques privés – reposant sur la maximisation des volumes, la mise en décharge ou l'incinération – semblent incompatibles avec les enjeux de réduction drastique des déchets, qui inspirent au contraire certaines expériences de remunicipalisation. ■

JAKARTA, KENYA, BARCELONE : DÉBOIRES POUR LES CONTRATS DE PRIVATISATION DE L'EAU DE SUEZ

La privatisation de l'eau n'a plus vraiment le vent en poupe. Les années 1990 et 2000 avaient été une période d'expansion à l'international pour les géants français de l'eau Veolia et Suez, particulièrement dans les pays du Sud de la planète, mais elle a été suivie par une période de reflux, avec la perte de nombreux contrats emblématiques obtenus au cours de ces années.

2017 a confirmé la tendance et, cette fois, ce sont plutôt les déboires de Suez qui ont occupé le sommet de l'affiche. Tout d'abord, l'entreprise a définitivement renoncé au contrat de l'eau de Jakarta en revendant ses parts à des hommes d'affaires indonésiens pour une somme modeste. Les tribunaux indonésiens avaient jugé anticonstitutionnel le contrat de privatisation de l'eau passé à la fin des années 1990, objet d'une critique quasi

unanime des habitants de Jakarta. Sous pression de la société civile, les autorités de la ville avaient annoncé leur intention de remunicipaliser le service.

Barcelone souhaite organiser un référendum municipal sur la reprise de l'eau en gestion publique.

Autre bastion important mais menacé de Suez : la ville de Barcelone, siège de sa filiale stratégique Agbar. La municipalité de la capitale catalane, qui s'est engagée dans une politique volontariste de remunicipalisation, a également commencé à préparer celle de son service de l'eau. Elle souhaite également organiser un référendum municipal

à ce sujet, mais ces projets donnent lieu à une intense bataille politique et médiatique.

Au Kenya, c'est le contrat de gestion du service de l'eau de Nairobi qui est passée sous le nez de Suez suite à une levée de boucliers chez les travailleurs et dans l'opinion au cours de l'été 2017. L'affaire est passablement obscure, mais il semble qu'un protocole d'accord ait été signé dans le plus grand secret lors d'une visite d'officiels kenyans au Maroc. Les fonctionnaires en question ont été congédiés.

Suez a également connu des déboires en 2017 dans le secteur des déchets, en perdant le contrat de Casablanca, résilié unilatéralement par la municipalité pour « engagements contractuels non honorés ». ■

L'EMPRISE DE VEOLIA SUR LA BANLIEUE PARISIENNE REMISE EN CAUSE



MATHEU GÉNON

À compter du 1er avril 2018, le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), qui dessert Paris et sa banlieue, a décidé de reprendre en gestion publique l'usine de traitement de Valenton. La gestion de cet équipement avait été confiée en grande pompe à Veolia quelques mois auparavant. Cette remunicipalisation inattendue fait suite à un arrêt de la Cour administrative d'appel de Paris qui avait suspendu le contrat liant le SIAAP à Veolia. Le préfet d'Ile-de-France, dans une démarche totalement

inédite, avait fait appel de la décision, demandant que le contrat soit purement et simplement annulé en raison de multiples anomalies et de forts soupçons de favoritisme. Des enquêtes sont en cours au sein du Parquet national financier sur plusieurs contrats de rénovation d'usines passés par le syndicat intercommunal ces dernières années. Plusieurs médias avaient révélé peu auparavant la teneur d'enregistrements audio réalisés par un entrepreneur italien évincé des contrats du traitement des eaux usées franciliennes malgré une meilleure offre.

Derrière ces faits, c'est tout un système d'entente entre géants de l'eau et du BTP, avec la complicité du SIAAP, qui a été mis en lumière.

Cette remunicipalisation est un développement important alors que beaucoup aimeraient à faire croire que la bataille entre gestion publique et privée de l'eau en Ile-de-France n'a plus lieu d'être, ou qu'elle tourne à nouveau en faveur du privé. André Santini, le président du Sedif – le syndicat intercommunal d'eau de la banlieue parisienne, qui est aussi le plus gros contrat de Veolia dans le monde –, s'agite beaucoup autour du « Grand Paris » pour reconquérir le terrain perdu avec la remunicipalisation du service d'eau de la capitale en 2010, sans résultat jusqu'à présent. Au contraire, les communautés de communes Grand-Orly-Seine-Bièvre, Est Ensemble (Montreuil, Bagnolet, Pantin...) et Plaine Commune (Saint-Denis, Aubervilliers...) ont toutes trois décidé fin 2017 de quitter le Sedif d'ici deux ans et d'étudier la reprise en gestion publique directe de leurs services d'eau, dans le cadre d'une alliance avec Eau de Paris, l'opérateur remunicipalisé de l'autre côté du périphérique. ■

DE MARSEILLE À LA ROUMANIE, VEOLIA EAU AU COEUR DE NOMBREUSES AFFAIRES

Veolia aura connu une nouvelle année marquée par les affaires. Outre ses problèmes sur le marché des eaux usées franciliennes, le géant français de l'eau est toujours ciblée par une enquête pour des faits de corruption en Roumanie. Neuf personnes ont été mises en examen, dont deux cadres français de Veolia, dans le cadre du volet roumain de cette enquête. Le groupe subit aussi encore le contre-coup de l'affaire OlkyPay, montage au travers duquel des cadres de Veolia souhaitaient lui faire sous-traiter la gestion des paiements à une société luxembourgeoise leur appartenant, en

empochant de copieuses bénéfices au passage.

Toujours en France, on apprenait en juin 2017 la garde-à-vue de plusieurs personnalités politiques et dirigeants de Veolia suite à l'enquête ouverte par le parquet financier sur les marchés de l'eau passés par la métropole marseillaise en 2013. Les marchés de l'eau attribués par la métropole marseillaise à Veolia, avec un lot de consolation pour Suez, avaient été immédiatement contestés par les citoyens et les élus d'opposition. La Chambre régionale des comptes avait vertement critiqué

les conditions d'attribution et plusieurs dispositions de ce marché, particulièrement favorables à la partie privée. Au centre de l'enquête, les relations étroites entre Martine Vassal, présidente du conseil général des Bouches-du-Rhône et conseillère municipale marseillaise chargée du dossier de l'eau, et Loïc Fauchon, patron de la Société des Eaux de Marseille (SEM), filiale de Veolia. Martine Vassal était, avant d'entrer en fonction, la trésorière du Conseil mondial de l'eau, dont l'ex-président et actuel président d'honneur n'est autre que Loïc Fauchon. ■

LA GESTION DES SERVICES DE CHAUFFAGE URBAIN EN FRANCE VERTEMENT CRITIQUÉE



C'est un service public local qui fait moins souvent la une des médias que celui de l'eau ou des cantines, mais qui revêt aussi une importance économique cruciale : celui du chauffage collectif urbain. Lui aussi peut soit être géré directement par les municipalités, soit confié à des firmes privées comme EDF, Engie ou Veolia. À l'automne 2017, l'association de consommateurs CLCV a dressé un état des lieux de ces services en pointant de nombreux problèmes. Elle dénonce

notamment des tarifs souvent exorbitants, qui font que contrairement à ce que l'on pourrait croire, le raccordement au réseau de chauffage se révèle parfois plus cher pour les habitants. À Paris, le service du chauffage urbain (confié à Engie) a bénéficié d'un taux réduit de TVA grâce à l'utilisation de sources d'énergie classées comme « vertes » (y compris du biodiesel et de la biomasse importée des États-Unis), sans répercuter cette baisse sur les usagers. La CLCV pointe également l'opacité

et la trop longue durée de nombreux contrats. « Un rapport récent de la Cour des comptes montre que l'on trouve dans ce secteur les traits caricaturaux d'une gestion défaillante de délégation de service public et qui rappelle la distribution de l'eau dans les années 1990 : un marché aux mains de deux entreprises, des contrats de très longue durée, une trop grande latitude tarifaire laissée au délégataire, un manque de contrôle par la collectivité, etc. », conclut l'association. ■

PARKING ET STATIONNEMENT : UN MARCHÉ DE PLUS EN PLUS PRIVATISÉ ?

La construction et la gestion de places de parking fait aussi partie des services que les villes peuvent déléguer au privé. Sur le million de places de stationnement réglementé que compte la France, plus de la moitié sont gérées par des entreprises privées. Et comme tous les services locaux de ce type, ces privatisations peuvent donner lieu à des abus, les entreprises profitant du manque d'expérience des élus pour leur faire signer des contrats extrêmement avantageux.

En outre, depuis le 1er janvier 2018, les villes fixent elles-mêmes le tarif des amendes pour stationnement, dont elles récupéreront désormais les fonds. Elles auront aussi la possibilité de déléguer au privé la perception de ces recettes. Les agents des sociétés privées ont fait le tour des villes pour les convaincre de les laisser « s'occuper de tout », ce qui pourrait entraîner pour elles des risques financiers, mais aussi politiques. La ville de Paris a déjà découvert que le délégataire qu'elle avait choisi pour cette tâche, la société Streeteo (filiale d'Indigo) avait mis en place un système de faux contrôles pour gonfler ses chiffres et justifier sa rémunération.

TENSIONS AUTOUR DE LA PRIVATISATION DE LA PLAGE DE LA BAULE

Après l'eau, les déchets, les transports et autres, va-t-on maintenant privatiser les plages françaises ? C'est en tout cas ce qui est arrivé à La Baule, où, la mairie refusant d'assumer la responsabilité directe de sa plage pour respecter les dispositions de la loi littoral, l'État a choisi d'en confier la gestion pour 12 ans à une entreprise privée, Veolia, seule concurrente en lice. Suite à la fronde des habitants et des restaurateurs présents sur la page, soumis à une hausse drastique de leur



ALEXANDRE PÉRYOT

redevance, le contrat avec Veolia a été renégocié pour atteindre un coût plus proche de celui de la plage de Pornichet, à proximité, où la mairie avait opté pour une gestion publique directe. En revanche, l'État a écarté la possibilité d'annuler le contrat, comme le souhaitaient beaucoup de gens localement, pour éviter d'avoir à verser une compensation conséquente à Veolia.

MEXICO : UN INCINÉRATEUR DE DÉCHETS CONTESTÉ

Les grandes entreprises françaises comme Veolia ou Suez ont longtemps cherché à exporter à l'étranger, et notamment en Amérique latine, leur modèle de gestion des déchets, fondé sur l'incinération. Ils ont souvent rencontré de fortes résistances non seulement des écologistes, inquiets des fumées toxiques et privilégiant une politique basée sur la prévention, mais également des chiffonniers et autres trieurs traditionnels de déchets, qui risquaient de se trouver laissés pour compte par ces projets. En 2017, c'est un nouveau projet d'incinérateur de Veolia pour la capitale mexicaine qui a défrayé la chronique localement. Les opposants mettent en cause son coût exorbitant pour les deniers publics, ainsi que les risques de pollution.

LA « SMART CITY » OU LA PRIVATISATION INTÉGRALE ?

De Veolia à Engie et Suez, en passant par Sodexo et les groupes de BTP, les grandes entreprises françaises sont très actives sur le secteur des services aux collectivités locales. Moins scrutées qu'au niveau national, les relations entre firmes et élus locaux donnent lieu elles aussi à un intense lobbying et, parfois, à des pratiques illégales. Si la privatisation a généralement mauvaise presse, et se trouve aujourd'hui fortement contestée en France dans un secteur comme l'eau, le secteur privé cherche à contourner ces critiques à travers un nouveau slogan, celui de la ville intelligente ou « *smart city* ». Sous ce terme – dans la version promue par les multinationales – se cache généralement une intégration des services urbains sous le signe du partage des informations et de l'ajustement permanent en temps réel grâce au traitement des mégadonnées. Comme pour beaucoup de slogans de ce type, les bénéfices réels de ces politiques pour les usagers, ou même pour les finances publiques, restent douteux. Elles soulèvent aussi des questions de protection de la vie privée et de surveillance. Pour les entreprises en revanche, la « *smart city* » ouvre la perspective d'un contrôle surplombant des services publics locaux grâce à la maîtrise et à la privatisation de l'information.

ZOOM SUR...

OLIGOPOLY

Du commerce alimentaire aux médias, en passant par l'eau, l'électricité ou les services bancaires, la plupart des secteurs de l'économie sont désormais dominés par une poignée de grandes entreprises multinationales. Ces nouveaux oligopoles sont souvent en mesure d'imposer leurs intérêts face aux autres acteurs économiques, aux consommateurs... mais aussi aux pouvoirs publics. Un point de vue essentiel pour comprendre le pouvoir des multinationales aujourd'hui.

La plupart des grands secteurs de l'économie française et européenne – à commencer par ceux qui ont été « libéralisés » depuis trente ans – sont dominés par une poignée de très grands groupes. Qu'il s'agisse des géants de la finance, de l'énergie, de l'eau, de la pharmacie, de la grande distribution ou du BTP, le tableau général est le même ou presque : grâce à leur domination économique, un petit nombre de multinationales parvient à imposer largement sa loi aux PME et aux acteurs économiques locaux, aux fournisseurs, aux usagers et consommateurs... et même souvent aux pouvoirs publics et aux agences chargées de les réguler. C'est ce qui explique qu'en pratique, l'ouverture au privé ne soit généralement pas synonyme de baisse de prix, bien au contraire. Et la tendance ne fait que s'aggraver, avec l'émergence des géants du net et des plateformes numériques, ainsi qu'avec la mode des mégafusions telles que celle entre Bayer et Monsanto.

Ce phénomène de concentration oligopolistique pose des problèmes non seulement d'un point de vue économique – pouvoir excessif sur les fournisseurs, ententes sur les prix, capacité à absorber ou écraser les acteurs économiques plus petits... – mais aussi d'un point de vue politique, puisque ces grands groupes sont en position de force face aux autorités publiques et aux agences chargées de les réguler... quand il

n'ont pas réussi à y placer leurs propres personnes. Pourtant, quand il s'agit de mesurer la réalité de cette concentration, les chiffres et les études manquent, et les institutions chargées de veiller à ces questions, comme l'Autorité de la concurrence en France ou la Commission européenne, se préoccupent surtout d'appliquer des règles de forme au coup par coup, sans toujours regarder le tableau dans son ensemble. Les chiffres que nous donnons ici n'ont donc rien de systématique ; tirés de diverses sources, ils ne visent qu'à donner une idée d'une réalité souvent occultée.

L'ouverture au privé n'est généralement pas synonyme de baisse des prix, bien au contraire.

GRANDE DISTRIBUTION : 6 POIDS LOURDS CONTRÔLENT 92% DU MARCHÉ FRANÇAIS

Carrefour, Casino, Auchan, Leclerc, Intermarché et Super U se partagent la quasi totalité du marché de la grande distribution. Ces enseignes représentent désormais 60% des dépenses alimentaires en France, contre seulement 10% au début des années 1960. C'est dire leur domination sur tout le secteur agricole. La grande distribution est même en train de connaître une

phase supplémentaire de concentration avec le regroupement annoncé des centrales d'achat de Carrefour et Système U d'une part, de Casino et Auchan de l'autre.

BANQUE : UN SECTEUR DOMINÉ PAR SIX GRANDS GROUPES

En 2016, les six principaux groupes français (BNP Paribas, Société générale, Crédit agricole, BPCE, Crédit mutuel CIC et Banque postale) contrôlaient 89 % du marché bancaire et quatre banques (les mêmes sans Crédit mutuel et la Banque postale) 70% de celui des prêts bancaires. Ces quatre géants associant activités de banque de détail et activités spéculatives sur les marchés sont devenus des « banques systémiques », dont dépend la stabilité de tout le système financier français, et même mondial.

EAU : 3 ENTREPRISES SE PARTAGENT LE MARCHÉ FACE AU SECTEUR PUBLIC

Veolia et Suez dominent le secteur de la gestion privée de l'eau aussi bien en France qu'au niveau mondial, suivies par un troisième protagoniste, la Saur. La place éminente laissée au privé dans le secteur de l'eau a longtemps été une exception française, et c'est la rente ainsi accumulée qui a permis aux géants tricolores de s'étendre à l'étranger. S'ils ont vu leurs parts de marché en France s'éroder avec la tendance à la remunicipalisation de l'eau, ces géants historiques en contrôlent >>>



GILLYAN

»» encore les deux tiers. Une concentration que l'on retrouve dans les déchets : Veolia et Suez (via sa filiale Sita) se partagent 70% du marché de l'incinération et des décharges.

AGROALIMENTAIRE : DE FORTES CONCENTRATIONS SELON LES FILIÈRES

Dans sa globalité, l'industrie agroalimentaire ne présente pas le même niveau de concentration que d'autres secteurs. Le Basic estime ainsi qu'environ 350 entreprises se partagent 60% du marché. Si en revanche on descend au niveau de filières spécifiques, comme le lait et les produits laitiers, on retrouve des exemples manifestes de concentration oligopolistique (Lactalis, Sodial, Bongrain, Danone et Bel). De même pour les secteurs des sodas, de l'eau en bouteille ou de la bière. La réalité de la concentration est également illustrée par le petit nombre de grosses multinationales qui se cachent derrière une multitude de marques. Il y a quelques années, une infographie qui a beaucoup circulé sur les réseaux sociaux détaillait ainsi les 472 marques différentes possédées par seulement 10 multinationales, dont Nestlé, Coca-Cola et PepsiCo.

ENERGIE : LE SERVICE PUBLIC LAISSERA-T-IL PLACE À UN « BIG 3 » À LA FRANÇAISE ?

Le marché du gaz et de l'électricité reste dominé en France par les deux acteurs historiques que sont EDF (plus de 80% de parts de marché sur l'électricité) et Engie, l'entreprise héritière de Gaz de France (trois quarts de parts de marché sur le gaz). La plupart des usagers témoignent ainsi de leur fidélité à l'ancien service public, bien que les pratiques de ces entreprises ne se distinguent pas toujours de celles de leurs concurrentes. L'érosion de la part de marché d'EDF et les pressions à la libéralisation pourraient faire évoluer cette situation. C'est en tout cas ce que souhaite Total, qui, avec le rachat de Lampiris puis de Direct Energie, cherche à se positionner comme le troisième poids lourd du secteur.

TÉLÉCOMS : UN MARCHÉ MONOPOLISÉ PAR QUATRE OPÉRATEURS

L'arrivée de Free, outre la baisse des prix, a fait passer le nombre d'opérateurs téléphoniques nationaux de trois à quatre. Différentes opérations de fusion ont été négociées depuis (notamment entre Orange et Bouygues) pour faire revenir ce chiffre à trois, sans aboutir jusqu'à

présent. La dynamique de concentration est également forte au niveau européen, le secteur ayant été marqué par de nombreuses opérations de fusions-acquisitions réduisant le nombre de groupes en lice.

AUTOMOBILE : PLUS DE 60% DU MARCHÉ POUR LES MARQUES DE RENAULT ET PSA

Les groupes Renault-Nissan (Renault, Dacia, Nissan) et PSA (Peugeot, Citroën, DS, Opel) s'accaparaient plus de 60% du marché français en 2017. Si l'on y ajoute les marques du groupe Volkswagen (Volkswagen, Audi, Seat, Skoda, Porsche), ce chiffre se porte à près de 75%.

BTP ET INFRASTRUCTURES : 3 GÉANTS SE PARTAGENT LES MARCHÉS LES PLUS JUTEUX

Tout le monde connaît les poids lourds du BTP que sont Vinci, Bouygues et Eiffage. Globalement, ils ne représentaient toutefois en 2015 qu'un peu plus de 20% du chiffre d'affaires de la construction en France. Un chiffre qui masque leur domination quasi incontestée dès lors qu'il s'agit de grands projets prestigieux ou de « partenariats public-privé ». Domination qui se retrouve aussi dans les infrastructures de transport. Les autoroutes françaises sont ainsi partagées entre Vinci, Eiffage et le groupe espagnol Abertis ; les nouvelles lignes à grande vitesse Paris-Bordeaux et Paris-Rennes ont été confiées respectivement à Vinci et Eiffage ; et Vinci (encore) a multiplié les prises de participation dans les aéroports régionaux, jusqu'à lorgner aujourd'hui sur le groupe Aéroports de Paris, promis à la privatisation. ■

DIX ANS APRÈS, LA FINANCE A-T-ELLE TIRÉ LES LEÇONS DE LA CRISE ?

En 2008, les gouvernants du monde entier, affolés par la crise des *subprimes*, affichaient une ferme volonté de réguler la finance. Dix ans plus tard, la plupart des velléités de rediriger la finance dans le sens de l'intérêt général se sont dégonflées. En France, le lobbying constant des grandes banques, le Brexit et l'élection d'Emmanuel Macron ont fini de remettre au placard les perspectives de régulation plus stricte.

APRÈS LE BREXIT, LA FRANCE SOUS LE SIGNE DE « NOTRE AMIE LA FINANCE »



VICTORTSU

Les temps changent. En 2012, François Hollande avait été élu à la présidence de la République après un discours très remarqué désignant la finance comme son principal ennemi. Cinq ans plus tard, les responsables politiques français rivalisent de cajoleries à l'égard des grandes banques et du secteur financier international. Revirement ? En réalité, François Hollande et les gouvernements qu'il a désignés ont toujours fait preuve de beaucoup de timidité sur ce dossier. Mais le virage à 180 degrés a été accentué par le vote des citoyens britanniques, en juin 2016, lors du référendum sur leur appartenance à l'Union européenne. Le Brexit a immédiatement été vu par le milieu financier et les dirigeants politiques français (de tous

bords ou presque) comme un opportunité d'attirer à Paris une bonne partie des activités financières de la City, suite à la perte programmée du « passeport financier » dont bénéficiaient les établissements londoniens.

Les lobbys de la place de Paris et les responsables politiques ont lancé une opération de charme outre-Manche, visant principalement le secteur financier états-unien qui s'y était installé. Le gouvernement a multiplié les annonces destinées à attirer les traders basés à Londres, avec l'ouverture de trois nouveaux lycées internationaux, et surtout une série de gestes fiscaux (suppressions de la tranche supérieure de la taxe sur les hauts salaires) et de modifications du droit du travail (non

inclusion des bonus des traders dans les indemnités chômage). D'autres mesures pourraient bientôt suivre.

De manière moins visible, les autorités françaises ont également entrepris de geler, voire de revenir sur certaines réglementations financières. En plus de l'abandon de la taxe sur les transactions financières (voir ci-après), elles ont par exemple annoncé qu'elles procéderaient à une révision de toutes les directives européennes relatives au secteur financier pour vérifier qu'elles n'ont pas été « surtransposées » – autrement dit pour revenir sur leurs dispositions les plus contraignantes. Certains lobbys ont fait des propositions encore plus audacieuses, comme la création de « zones franches financières » à Paris et à la frontière avec le Luxembourg... >>>

>>> Au final, ce seraient plusieurs milliers, voire dizaines de milliers d'emplois financiers qui pourraient selon nos dirigeants arriver dans la capitale française. Mais l'incertitude règne sur le nombre exact de relocalisations d'établissements depuis la City vers l'Europe continentale, surtout tant que l'on ne connaîtra pas la teneur exacte de l'accord de sortie entre Grande-Bretagne et UE. D'autres villes du continent ont également pris des mesures pour attirer les traders londoniens chez elles, à commencer par Francfort. Le tout pour la plus grande joie des dirigeants de Goldman Sachs, JP Morgan ou encore BlackRock, qui parcourent les capitales

du vieux continent en promettant des emplois et en encourageant les gouvernements européens à améliorer leur « attractivité ».

La volonté de rivaliser avec la City – depuis longtemps objet de jalousie des élites économiques parisiennes – ne s'arrête pas au secteur financier, puisqu'il est également question de faire venir à Paris une partie du vaste secteur des avocats d'affaires qui ont aussi fait la fortune de Londres. Une nouvelle chambre spéciale destinée à traiter les litiges du commerce international a été instituée à Paris, où les

affaires pourront être débattues en anglais. C'est la première fois depuis le XVI^e siècle qu'un tribunal en France est autorisé à utiliser une autre langue que le français.

Les dirigeants français ne semblent pas se poser de question sur les bénéfices économiques réels qu'apporterait – s'il se matérialise – un afflux de traders venus de Londres. De l'autre côté de la Manche, le boom de la City a provoqué de graves déséquilibres dans l'économie britannique, qui n'ont bénéficié qu'à une minorité, au point que certains n'hésitent pas à parler de « malédiction de la finance ». ■

LES ACTIVITÉS FLORISSANTES DE SPÉCULATION POUR COMPTE PROPRE DE BNP ET SOCGEN

Rien n'illustre mieux la faiblesse des réponses à la crise de 2008 que la vraie-fausse loi française de 2013 sur la « séparation » des activités de banque de détail et activités sur les marchés financiers. Cette séparation était censée protéger les clients de base et les contribuables des risques engendrés par les activités spéculatives des grandes banques. Le lobby de la finance ayant fait bloc pour préserver le « modèle français » de la banque universelle, seules BNP Paribas et la Société générale ont finalement eu à créer une nouvelle filiale pour regrouper certaines activités jugées trop « spéculatives », et encore... pour une fraction infime de leurs opérations sur les marchés.

La création de ces deux filiales baptisées respectivement Opera Trading et Descartes Trading, toutes deux basées à Londres et Hong Kong, semblent avoir permis aux deux géants français de poursuivre tranquillement leurs activités spéculatives pour leur compte propre, à un moment où la plupart de leurs consoeurs les abandonnaient du fait des nouvelles règles financières adoptées aux États-Unis. BNP Paribas a injecté 600 000 euros dans sa filiale et Société générale presque 400 000 euros. Toutes deux se portent bien, avec des actifs de respectivement 2,1 et 4,2 milliards d'euros fin 2016 (derniers comptes disponibles, contre 2,6 et 2 l'année précédente) et des profits en forte hausse de 45,6 millions et 4,75 millions d'euros respectivement (contre 4,4 et 21 millions l'année précédente). ■



MOHAMED YAHYA

LES BANQUES TRICOLORS MÈNENT LA CHARGE CONTRE LA RÉGULATION FINANCIÈRE

Le secteur financier français est toujours prompt à se présenter comme un modèle de sérieux et de décence par opposition à ses homologues anglo-saxons. Pourtant, dans le cadre de la négociation des nouvelles exigences de solvabilité du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (où se retrouvent les gouverneurs des banques centrales de différents pays), ce sont bien les grandes banques françaises qui ont été en pointe contre les nouvelles règles jugées trop strictes. Le Comité de Bâle proposait en effet d'appliquer un modèle dit standard de calcul des risques, alors que les banques françaises souhaitaient utiliser leur propre méthode pour calculer ces risques, avec pour résultat – surprise ! – de réduire

le niveau de fonds propres qu'elles sont obligées de maintenir pour leurs activités sur les marchés.

Le lobby bancaire français a trouvé ici un allié de poids en la personne d'Emmanuel Macron, qui a déclaré pendant sa campagne présidentielle que les politiques devaient reprendre la main sur les règles prudentielles, fixées de manière trop... prudente par les régulateurs réunis au sein du Comité de Bâle. Les règles finalement adoptées fin 2017 – dites de « Bâle IV » – peuvent être considérées comme une victoire pour les banques françaises puisqu'elles ne changeront finalement pas grand chose aux exigences de capitaux propres. ■

LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES AUX OUBLIETTES

C'est une mesure éminemment symbolique. Demandée depuis longtemps par la société civile et certains économistes, l'idée d'une taxation des transactions financières a connu un nouvel élan suite à la crise de 2008. Une première version très modeste de cette taxe, dite TTF, a été mise en place en France en 2012, et les gouvernements successifs ont poussé à son adoption au niveau européen, se heurtant à la résistance de quelques États membres (et des lobbys financiers). L'ardeur française à pousser la TTF européenne s'est considérablement amoindrie au fil du temps, jusqu'à ce qu'Emmanuel Macron décide de geler toute discussion à ce sujet, prenant prétexte des négociations du Brexit. Dans le même temps, l'extension programmée de la TTF française aux opérations infra-journalières (les opérations multiples sur une action au cours d'une même journée) a été abandonnée. Pour la plus grande joie des représentants de la place de Paris, qui n'ont jamais digéré l'adoption de la TTF et la verraient bien disparaître.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE N'EN A PAS FINI AVEC L'AFFAIRE KERVIEL

2,2 milliard d'euros : c'est le montant du redressement fiscal adressé en 2017 par le ministère des Finances à la Société générale. Pour compenser les pertes de 4,9 milliards d'euros encourues en janvier 2008 suite à la découverte de positions prises par le trader Jérôme Kerviel, la banque s'était vu accorder un généreux crédit d'impôt dans des conditions très controversées. En 2016, la cour d'appel de Versailles avait conclu à une responsabilité partagée de Jérôme Kerviel et de la banque dans les pertes encourues, contrairement à la version de l'affaire diffusée par la direction de la Société générale qui en rejetait

toute la faute sur le trader. Décision qui remettait en cause du même coup la légitimité du crédit d'impôt accordé quelques années plus tôt. La Société générale a annoncé son intention de défendre ses intérêts contre le fisc devant les tribunaux.

PLUS DE 62 000 MILLIARDS D'EUROS DE PRODUITS FINANCIERS DÉRIVÉS

62 395 milliards d'euros : c'est le montant des produits financiers dérivés détenus au 31 décembre 2017 par les quatre grandes banques françaises, BNP Paribas, BPCE, Crédit agricole et Société générale. Les dérivés ont été au cœur de la crise financière de 2008 et, du fait des nouvelles règles mises en place depuis lors, leur place dans le bilan des banques tend à baisser lentement d'année en année. Les montants en jeu n'en restent pas moins stratosphériques.

LOBBYING POUR LA DÉRÉGULATION FINANCIÈRE DES ÉTATS-UNIS DE TRUMP

Pour le secteur bancaire comme pour beaucoup d'autres, l'élection de Donald Trump a été vu comme une opportunité de lancer un vaste mouvement de dérégulation. Particulièrement dans le viseur de la finance : la loi Dodd-Frank adoptée par l'administration Obama suite à la crise de 2008. Des lois en ce sens ont été déposées au Sénat et à la

Chambre des représentants. Selon les calculs de l'ONG états-unienne OpenSecrets, 26 grandes banques sortiraient grandes gagnantes de l'adoption de ces lois... parmi lesquelles BNP Paribas. Collectivement, les dirigeants et les « political action committees » de ces banques ont déjà versé près d'un million de dollars US pour financer les campagnes de sénateurs aux élections de fin 2018, et plus de 5 millions depuis les élections de 2014.

MANIPULATIONS SUR LES TAUX DE CHANGE

Les suites de la crise financière de 2008 ont vu leur lot de révélations sur les pratiques spéculatives et parfois carrément frauduleuses des traders employés par les grandes banques. Plusieurs sanctions ont été prononcées contre des banques pour des affaires de manipulation de taux de change (Libor, Euribor, etc.). En 2017, BNP Paribas a accepté de verser une amende de 350 millions de dollars aux États-Unis dans le cadre d'un règlement à l'amiable suite à une enquête sur des manipulations de ce type. Après avoir dû payer 218 millions d'euros d'amende à la Commission européenne dans l'affaire de l'Euribor, la Société générale pourrait avoir à verser plus de 1 milliard d'euros aux autorités états-unienne suite à deux enquêtes sur le scandale du Libor et sur des transactions suspectes avec la Libye.



PENDANT CE TEMPS... LES PERSONNELS DES AGENCES BANCAIRES SOUS PRESSION



J. JIMAN CEAU

On pourrait avoir tendance à l'oublier : le secteur bancaire, ce ne sont pas que les traders. Pendant que ces derniers continuent à s'offrir des salaires mirobolants, les personnels des agences bancaires françaises subissent une énorme dégradation de leurs conditions de travail. Si les activités de banque de détail continuent à assurer une partie non négligeable du revenu des groupes bancaires, elles sont aussi les plus faciles à soumettre à une cure d'austérité. Fermetures d'agences, non remplacement des départs à la retraite, restructurations permanentes... C'est un véritable « plan social silencieux » que subit le secteur, qui reste l'un des premiers employeurs du privé en

France avec environ 370 000 emplois en 2016, mais qui perd quelques milliers d'emplois chaque année. La tendance est encore aggravée par l'émergence des banques en ligne et autres « fintech ».

Comme la charge de travail effective ne se réduit pas, et se transforme avec les nouvelles technologies numériques, les personnels se retrouvent soumis à une pression accrue, à laquelle s'ajoute la crainte de perdre leur emploi. Résultat : une aggravation de la souffrance au travail dans tout le secteur. Au printemps 2017 par exemple, les syndicats alertaient sur une vague de suicides au travail au sein de LCL (groupe Crédit agricole), un réseau d'agences en pleine

crise qui a subi des restructurations à répétition. Les choses ne vont pas tellement mieux au sein de BNP Paribas ou de la Société générale, où, selon une enquête interne réalisée fin 2016, 26 % des salariés se déclaraient en stress et 22 % supplémentaires en « stress élevé ». ■

INVESTISSEMENTS CONTROVERSÉS

En plus de ses activités sur les marchés et au profit des particuliers, le secteur financier joue également un rôle fondamental dans le financement de l'économie réelle et des autres multinationales. À ce titre, il se trouve régulièrement sur la sellette pour ses différentes formes de soutien à des activités controversées ou problématiques. Par exemple en 2017 :

- ▶ le soutien aux énergies fossiles et à certains projets emblématiques et très controversés comme le Dakota Access Pipeline aux États-Unis.
- ▶ les ventes d'armes, y compris vers des pays et régions sous embargo.
- ▶ les colonies israéliennes illégales dans les territoires occupés.

Plus de détails dans les parties 2 et 5 cette publication.

SANCTION POUR NATIXIS ASSET MANAGEMENT

L'Autorité des marchés financiers a fini par trancher, infligeant une amende de 35 millions d'euros à Natixis Asset Management, société de gestion filiale de BPCE, pour un système de commissions occultes sur certains fonds, révélé par *Mediapart*. Le directeur des risques de cette filiale, qui avait tenté en vain d'alerter sa hiérarchie, avait été licencié sans ménagement, mais les prud'hommes lui ont donné raison début 2018.

CORRUPTION : LES « AFFAIRES » DU CAC40

C'est la face obscure de l'économie, et les grandes entreprises françaises sont concernées autant que les autres. Scandales politico-financiers et affaires de corruption touchent tous les secteurs et se croisent souvent avec d'autres enjeux comme les ventes d'armes ou la passation des marchés publics. Passage en revue de certains des cas emblématiques de 2017, qui n'ont pas été abordés ailleurs dans ce rapport.



EMMANUEL HUYBRECHTS

ENGIE LIÉE AUX SCANDALES DE CORRUPTION TOUCHANT LES PARTIS AU POUVOIR EN ESPAGNE

Le premier ministre espagnol Mariano Rajoy a fini par être poussé à la sortie, en mai 2018, suite à une motion de censure provoquée par les scandales de corruption touchant son parti politique, le *Partido popular* (PP). L'un de ces scandales implique une firme française, Engie, à travers sa filiale Cofely. La firme française aurait remporté des contrats dans plusieurs communes espagnoles en échange de pots-de-vins versés notamment aux élus du PP. Des dirigeants de Cofely Espagne seraient passés aux aveux selon la presse espagnole.

EN AFRIQUE DU SUD, UN PROCÈS POUR CORRUPTION IMPLIQUANT THALES RÉVEILLE LES MAUVAIS SOUVENIRS DE L'APARTHEID

Les poursuites pour corruption visant l'ancien président Jacob Zuma, en lien avec un contrat d'armement passé dans les années 1990, ont été relancées début 2018. Ces poursuites visent également la filiale sud-africaine de Thales, partie prenante de ce marché passé immédiatement après la fin de l'apartheid. Une affaire aux multiples ramifications que les présidents français successifs auraient tenté d'étouffer, selon certains témoignages. Beaucoup voient dans cet immense contrat d'armement entaché de cor-

ruption un héritage de la période de l'apartheid, où une grande partie des importations d'armes illégales du régime de l'apartheid transitaient par Paris, selon les révélations d'un livre paru en Afrique du Sud en 2017.

AIRBUS AUX PRISES AVEC LES AFFAIRES DE CORRUPTION

Une vaste enquête franco-britannique est en cours sur des présomptions de corruption au sein du groupe Airbus. Une affaire aux proportions potentiellement gigantesques – plusieurs centaines de millions d'euros de commissions occultes – et qui pourrait fragiliser encore davantage l'avionneur européen si la justice américaine décidait elle aussi de s'en mêler. Les

accusations de corruption avaient commencé à s'accumuler pour le groupe avec l'affaire du Kazakhgate (pots-de-vin à un ministre kazakh en échange de la vente d'hélicoptères), les accusations d'intermédiaires turcs en lien avec la vente d'avions civils à la Chine, puis l'ouverture d'une enquête interne révélant des paiements problématiques en lien avec des dizaines de contrats partout dans le monde. Une autre enquête est en cours au Royaume-Uni impliquant une filiale d'Airbus appelée GPT Special Project, sur des transactions suspectes liées à un contrat entre autorités saoudiennes et ministère de la Défense britannique.

Une restructuration complète de la direction d'Airbus a été annoncée, avec le départ programmé de son directeur général Tom Enders, lui-même personnellement visé dans une autre affaire de corruption, les pots-de-vin présumés du contrat des Eurofighter en Autriche. Le groupe n'en pourrait pas moins devoir verser une amende de plusieurs milliards d'euros.

CORRUPTION ET GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS : LE RÔLE DES BANQUES FRANÇAISES

Plusieurs affaires de corruption liées à l'attribution de l'organisation des Jeux olympiques ou de la Coupe du monde de football ont fait la une de la presse ces dernières années. Les noms de deux banques françaises ont été cités dans le cadre des enquêtes menées sur ces accusations : celui de la Société générale, en lien avec un transfert de fonds d'un homme d'affaires brésilien à un délégué sénégalais du Comité international olympique pour l'attribution des JO 2016 à Rio, et celui d'une ancienne filiale du Crédit mutuel-CIC, Pasche Monaco, en lien avec un transfert suspect potentiellement lié à l'attribution de la Coupe du monde au Qatar.



CHRIS FREWIN

AREVA : APRÈS L'AFFAIRE URAMIN, L'URANIUMGATE

Uramin : c'est le nom d'une société minière rachetée au prix fort par Areva, et dont les actifs se sont rapidement révélés ne rien valoir, plombant les finances du groupe nucléaire. L'enquête judiciaire sur cette affaire et les fraudes auxquelles elle a pu donner lieu se poursuit. Un ancien cadre d'Areva a été mis en examen au printemps 2018 pour corruption, tandis que l'ancienne patronne du groupe Anne Lauvergeon est mise en examen pour fraude comptable. Mais ce n'est pas la seule affaire qui mine l'entreprise française, rebaptisée Orano. De moindre ampleur mais importante dans le contexte nigérien, l'affaire de l'Uraniumgate a défrayé la chronique en 2017. En 2011, Areva a vendu puis racheté de l'uranium appartenant au gouvernement nigérien à des mystérieux intermédiaires russes et libanais. Bilan de l'opération ? Une perte de 18 millions de dollars pour Areva, et un gain de 800 000 dollars pour le Niger. Le reste s'est volatilisé. L'affaire fait l'objet d'une commission d'enquête parlementaire et d'une plainte contre X au Niger.

UNE AMENDE DE 331 MILLIONS D'EUROS POUR LES GÉANTS FRANÇAIS DE L'ARMEMENT

Airbus, Dassault, Thales et Safran ont finalement été condamnés par

un tribunal arbitral en 2017 à une amende combinée de 331 millions d'euros dans le cadre d'un litige avec Taïwan datant du début des années 1990, en lien avec la vente de Mirage et de missiles. Ce contrat à 4,6 milliards d'euros aurait été entaché d'irrégularités, dont le versement de commissions, alors que le contrat les interdisait.

ALSTOM : L'HÉRITAGE EMPOISONNÉ DE LA CORRUPTION

Le groupe Alstom est l'une des entreprises françaises dont le passif est le plus lourd en termes d'affaires de corruption, avec plusieurs procédures ces dernières années en lien avec des marchés passés au Brésil, en Inde, en Malaisie ou encore en Tunisie. Le poids de ces affaires n'est d'ailleurs peut-être pas étranger au démantèlement progressif du groupe français, puisque les menaces de poursuites pour corruption aux États-Unis semblent avoir joué un rôle dans la décision des dirigeants du groupe de revendre leurs actifs énergétiques à General Electric. Certains cadres de l'entreprise dénoncent le sort réservé à l'un des anciens dirigeants d'Alstom impliqué dans ces affaires, Frédéric Pierucci, aujourd'hui emprisonné aux États-Unis, et qui aurait été sacrifié par ses collègues en échange de leur impunité.

ZOOM SUR...

LE CAC ET LA FRANCE

LE CAC40 REPRÉSENTE-T-IL D'UNE CERTAINE MANIÈRE LA FRANCE ?

Bien sûr que oui, puisque l'indice boursier parisien regroupe les plus grandes entreprises françaises, et que l'évolution de son cours est souvent prise pour un indice de la santé économique du pays tout entier. Et puisque l'État français se préoccupe de protéger les « fleurons » nationaux contre les acquéreurs étrangers indécents.

Bien sûr que non, puisqu'il s'agit de multinationales dont les actionnaires, l'activité et les effectifs sont localisés en bonne partie à l'étranger, et qu'elles sont gérées comme n'importe quelles multinationales, dans une optique de profit qui ne s'embarrasse pas de considérations patriotiques. Et puisque l'État français ne parvient pas toujours à empêcher l'acquisition des fleurons nationaux par des groupes étrangers et la délocalisation de leur siège hors de France, comme dernièrement pour LafargeHolcim.

D'un côté, nos grandes entreprises sont très internationalisées, ce qui est sans doute une bonne chose à certains égards. De l'autre, elles restent étroitement entrelacées, symboliquement et politiquement, avec la France. D'abord parce que bon nombre d'entre elles (neuf dans le CAC40) comptent l'État parmi leurs actionnaires. Ensuite parce que toutes ou presque bénéficient du soutien de l'État en France et à l'étranger, que leurs dirigeants participent aux voyages présidentiels ou ministériels, voire se rendent par eux-mêmes en délégation pour rencontrer Vladimir Poutine ou d'autres leaders internationaux. Certains dirigeants de grandes entreprises

françaises interviennent en tant que tels dans le débat public national, par exemple pour soutenir les réformes du droit du travail ou la baisse de la fiscalité. Mais ils le font souvent, justement, en tant que porte-parole en France d'un ordre économique mondial auquel il faudrait nécessairement s'adapter.

Les effectifs français du CAC40 ont fondu de 20% sur la période 2010- 2017.

La question est délicate mais importante. Nos grandes entreprises ont-elles une « nationalité » et doivent-elles ou non être « patriotiques », et en quel sens ? Méritent-elles le soutien de l'État et du public alors que les stratégies qu'elles poursuivent ne correspondent pas forcément aux intérêts immédiats des travailleurs français ou du pays dans son ensemble ?

Quelques éléments pour poser les termes du débat.

UNE PART TRÈS MINORITAIRE ET DÉCROISSANTE DE LA FRANCE DANS LES EFFECTIFS

Que pèse la France dans les plus de 5 millions de salariés des groupes du CAC40 dans le monde au 31 décembre 2017 ? Sept firmes de l'indice boursier ne publient pas de chiffres précis à ce sujet. Pour les autres, la proportion de salariés français dans l'effectif mondial à la fin de l'année dernière était de 26%. Un chiffre en baisse, puisque cette proportion était encore de 35% en

2010. Comme cela a été abordé précédemment dans cette publication, les effectifs français du CAC40 ont fondu de 20% sur la période 2010-2017, alors même que ses effectifs mondiaux augmentaient légèrement et que les dividendes et rémunérations patronales montaient en flèche.

L'industrie est particulièrement touchée par ce phénomène de perte d'emplois en France malgré une bonne santé économique et financière. Seules deux des neuf firmes du CAC40 qui ont augmenté leurs effectifs en France depuis 2010 relèvent du secteur industriel : Safran et Airbus. Leur bonne performance relative peut être mise en lien avec l'augmentation des ventes d'armes françaises.

Selon les chiffres disponibles, la place de la France dans les effectifs du CAC40 varie de 6 à 63%. Les grands groupes dont les effectifs sont « le moins français » sont, dans l'ordre, LafargeHolcim (6,1%), Essilor (6,9%) et Kering (7,1%). Celles où la France occupe encore une place majoritaire sont Safran (63,3%), Bouygues (58%) et Unibail Rodamco (52,6%).

CHIFFRE D'AFFAIRES, BÉNÉFICES, FISCALITÉ : LES DONNÉES MANQUENT

En ce qui concerne les données financières cette fois, la situation est beaucoup plus nébuleuse. Plusieurs grandes entreprises du CAC40 publient des données sur la localisation de leur chiffre d'affaires, mais sans toujours être claires sur ce que recouvrent ces chiffres : seulement les ventes et activités sur le territoire français lui-même, >>>

>>> ou également les activités générales gérées depuis le siège. En ce qui concerne la localisation – beaucoup plus sensible – des bénéfices et des impôts versés, les données sont encore plus rares et encore plus à prendre avec des pincettes.

Sur les 30 firmes du CAC40 qui donnent des détails à ce sujet, une petite dizaine affiche une part du chiffre d'affaires en France inférieure à 10%. Cette part descend à 1,5% dans le cas de STMicro, 3,8% pour Solvay, et entre 6,6 et 6,8% pour Sanofi, Schneider Electric et LafargeHolcim. À l'autre extrémité, on trouve les entreprises du BTP et de l'immobilier : Bouygues (63,8%), Vinci (58,8%), Unibail (55,2%). Réalisent également une part significative de leur chiffre d'affaires en France certaines banques (Crédit agricole, Société générale) ainsi que Carrefour et Orange.

Parmi le tout petit nombre de firmes qui déclarent la part de leurs bénéfices en France, Orange est la seule où celle-ci (69%) est supérieure à la fois à la part de la France dans le chiffre d'affaires (43,9%) et dans l'effectif (39,3%).

C'EST DU POINT DE VUE DE SES DIRIGEANTS QUE LE CAC40 RESTE LE PLUS « FRANÇAIS »

Si l'on regarde maintenant du côté de la direction des entreprises, les choses sont plus nettes. L'immense majorité du CAC40 a son siège social en France, à l'exception d'Airbus (Pays-Bas), ArcelorMittal (Luxembourg), LafargeHolcim (Suisse), STMicro (Suisse), Solvay (Belgique) et TechnipFMC (Royaume-Uni). Trois de ces six firmes comptent pourtant l'État français parmi leurs actionnaires déterminants.

Le constat est similaire en ce qui concerne les dirigeants. De toutes les firmes du CAC40, seules ArcelorMittal, LafargeHolcim et Renault n'ont pas au moins un directeur général ou un président



FRANCISCO GONZALEZ

de conseil d'administration de nationalité française. Leurs conseils d'administration comptaient en 2017 37% de membres de nationalité étrangère. Dans les comités exécutifs en revanche, la place des Français et Françaises est plus importante, autour de 75%.

Le CAC40 en 2017, ce sont donc des groupes qui restent très majoritairement dirigés par des Français (et quelques Françaises), mais dont l'activité est largement internationalisée et qui tendent à réduire progressivement leurs effectifs en France. Ce constat pourrait être mis en relation avec le contraste

souvent invoqué entre le développement des grandes entreprises françaises et allemandes. En forçant le trait, les premières ont plutôt étendu leurs activités en délocalisant et en investissant à l'étranger (ce qui explique aussi leurs relations étroites avec la diplomatie tricolore), tandis que les secondes auraient davantage investi dans l'appareil productif en Allemagne même, en privilégiant les exportations. ■

07

**LES GRANDES
ENTREPRISES FRANÇAISES
NUISENT-ELLES
À LA SANTÉ ?**

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT : CE QUE FONT LES GRANDES ENTREPRISES À NOTRE « CADRE DE VIE »

De l'automobile au BTP en passant par la chimie, les activités économiques ont souvent un impact lourd sur l'environnement et sur la santé des travailleurs, des riverains et des consommateurs. Impacts qui restent minimisés, voire déniés, au nom du développement industriel et de l'emploi.



JOISEY SHOWAA

DIESELGATE : RENAULT ET PSA DANS LE VISEUR

En septembre 2015 éclatait le scandale du « Dieselgate » : Volkswagen avait introduit un logiciel truqueur dans ses moteurs pour tromper le public sur les émissions polluantes de ses véhicules diesel. Très vite, il est apparu que l'affaire ne concernait pas seulement Volkswagen, mais tous les constructeurs automobiles, et en particulier Renault. Depuis les tests effectués en France et ailleurs dans la foulée du Dieselgate, on savait que les voitures du fabricant français émettaient bien davantage de polluants – notamment du monoxyde d'azote ou NOx – qu'il le prétendait. Les modèles Captur et Clio IV étudiés par la « Commission Royal », mise en place en France suite au scandale, affichaient

des émissions de NOx plus de trois fois supérieures aux seuils réglementaires. Ce qui manquait encore, c'était la preuve que Renault avait procédé à une

Une information judiciaire, pour tromperie aggravée, a été ouverte en janvier 2017.

tromperie délibérée, et pas seulement à une « optimisation ». C'est précisément ce que la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) estime avoir établi : la présence d'un logiciel « injecté au ordinateur » provoquant une « sous-utilisation importante

des éléments de dépollution » sauf en situation de test d'homologation. Autrement dit, le système anti-pollution est programmé pour fonctionner de manière optimale seulement pour les contrôles, et reste désactivé la plupart du temps, apparemment dans le but d'éviter des effets indésirables sur la conduite et la consommation du véhicule. Les agents de la répression des fraudes auraient également découvert des courriers électroniques entre des cadres du groupe attestant du caractère délibéré de la fraude. Une information judiciaire, pour tromperie aggravée a été ouverte en janvier 2017.

Par la voix de son numéro deux Thierry Bolloré, Renault a démenti l'existence >>>

>>> de logiciel trompeur sur ses véhicules. Autre pomme de discorde : selon la DGCCRF, en l'absence de délégation de pouvoir au sein de Renault, c'est le PDG Carlos Ghosn lui-même qui doit être tenu juridiquement responsable de la tromperie. Ce que dément là aussi Renault. Carlos Ghosn encourt jusqu'à deux ans de prison et une interdiction de continuer à exercer ses fonctions. La mise en cause personnelle d'un patron de multinationale serait inédite. Quant au groupe, en plus d'une amende potentielle équivalant à 10% de son chiffre d'affaires, soit 3,5 milliards d'euros, il

pourrait faire face aux demandes de remboursement de dizaines de milliers de particuliers. Selon la DGCCRF, tous les modèles vendus en France équipés d'un moteur diesel de type K9 sont potentiellement concernés, soit près de 900 000 véhicules (un chiffre contesté par Renault).

En septembre 2017, on apprenait que PSA faisait elle aussi l'objet d'un rapport à charge de la DGCCRF sur ses moteurs diesel. Le groupe automobile aurait mis en place une stratégie basée sur une « calibration frauduleuse »

consistant à activer un mode spécial « LowNox » pour passer les tests. Le « chiffre d'affaires frauduleux » réalisé ainsi par PSA est estimé à 33,86 milliards d'euros pour au moins 1 914 965 véhicules concernés. Suite à ces révélations du quotidien *Le Monde*, le groupe automobile a porté plainte pour violation du secret de l'instruction et nie en bloc les allégations. PSA avait fait ces derniers mois de ses « moteurs propres » un élément clé de sa communication, visant à se démarquer de Renault et Volkswagen et à sauver une partie de sa production diesel. ■

DE LACQ À FOS-SUR-MER : POLLUTION CONTRE EMPLOIS ?

En France comme ailleurs, les impacts à long termes des rejets industriels sur la santé des ouvriers et des riverains ont longtemps été sous-estimés, quand ils n'ont pas été passés délibérément sous silence. Même lorsque les problèmes sont devenus trop évidents pour les nier, l'impératif de préserver l'emploi reste mis dans la balance avec le besoin de protéger la santé des travailleurs et de la population. Deux dossiers sont venus illustrer ces problématiques en France en 2017, dans deux zones où l'industrie chimique est solidement ancrée depuis longtemps.

À Lacq, dans les Pyrénées-Atlantiques, le bassin industriel, qui constitue le deuxième pôle chimique français, regroupe aujourd'hui une vingtaine d'usines classées Seveso (présentant des risques industriels majeurs). Les riverains se plaignent des nuisances et s'inquiètent de plus en plus ouvertement des conséquences sur leur santé des rejets de ces industries. Ils ont découvert une étude épidémiologique de 2002, mais passée sous silence, concluant à une surmortalité significative à proximité de la zone industrielle. Suite au scandale causé par ces révélations, de nouvelles études devraient être diligentées. Mais elles risquent de se faire attendre en raison de la mauvaise volonté de l'administration et des industriels. Ces derniers affirment respecter les normes de rejets toxiques... tout en admettant ne rien savoir des risques potentiels d'« effet cocktail » lié à la multiplication des



WILLEM BOUYS

substances rejetées. Le suivi sanitaire des salariés de la chimie dans le secteur reste également lacunaire.

Ce sont ces carences que plusieurs études épidémiologiques innovantes ont voulu pallier à propos d'un autre

**L'impératif
de préserver l'emploi reste mis
dans la balance
avec le besoin de protéger
la santé des travailleurs
et de la population**

important regroupement de sites Seveso en France : le pourtour de l'étang de Berre et en particulier Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône. Une étude participative rendue publique début 2017 révèle ainsi qu'il y a deux fois

plus de cas de cancers, de diabète et d'asthme à Fos-sur-mer et Port-Saint-Louis du Rhône qu'ailleurs en France, et fait état d'un fort soupçon de lien avec la pollution industrielle. Une autre étude réalisée par une association locale a conclu à une présence importante de polluants, comme des dioxines et les PCB, dans l'environnement et dans les denrées agricoles produites autour de la zone. Une plainte contre X pour « mise en danger de la vie d'autrui » est annoncée, ciblant les industriels. La préfecture a immédiatement mis en doute ces résultats. Auparavant, des études avaient déjà été menées avec les ouvriers de Fos pour mesurer leur degré d'exposition à des substances toxiques, sans déboucher sur des transformations concrètes. ■

LA DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE « AU QUOTIDIEN »

Petites pollutions, rejets intempestifs d'eaux usées toxiques, mises en décharge sauvage, destruction de milieux naturels locaux... Ce ne sont pas forcément des scandales de grande ampleur, et leurs impacts sur l'environnement et *a fortiori* sur la santé humaine sont minimes, ou indirects. Ils sont parfois le fait de la négligence, mais parfois aussi des initiatives délibérées de la part des grandes entreprises ou, plus souvent, de leurs sous-traitants. La multiplication de ces pollutions n'en affecte pas moins au quotidien, et à long terme, l'environnement dans lequel nous vivons. Plusieurs affaires survenues en 2017 illustrent l'ampleur de cette « délinquance environnementale » et l'impunité qui continue largement à régner pour les entreprises qui en sont responsables.

En juillet 2017, l'employé d'une filiale de Suez chargée de traiter les déchets toxiques issus du site d'ArcelorMittal à Florange a révélé que son employeur l'obligeait à déverser directement des centaines de mètres cubes d'acide dans une décharge en plein air, destinée à accueillir des déchets non dangereux. Le géant de la sidérurgie dément catégoriquement ces accusations, après en avoir rejeté la faute sur des « indi-



MICHAEL RYGEL

vidus ». Une enquête judiciaire est en cours, tandis que le lanceur d'alerte affirme avoir été « blacklisté » par toutes les entreprises de la région.

Autre illustration : le chantier de la ligne grande vitesse Tours-Bordeaux, entaché de nombreuses infractions environnementales de la part de Vinci, Bouygues et de leurs prestataires, en particulier des rejets d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel. La fédération écologiste France nature environnement, qui a porté plainte contre les entreprises concernées, dénonce également les carences et l'opacité des

mesures de compensation environnementale qui devaient légalement être mises en place. Elle déplore également qu'au vu du caractère dérisoire des amendes infligées à ce type de pratiques, « *il est plus rentable d'être en infraction que de respecter la loi* » pour ces géants du BTP.

Dernier exemple : l'entreprise laitière Lactalis, qui ne s'est pas seulement illustrée par le scandale du lait contaminé à la salmonelle, mais également par des pollutions des eaux à répétition. À Saint-Just-de-Claix (Isère), la députée locale accuse la firme de déverser « *quotidiennement l'équivalent des eaux usées d'une ville de 10 000 habitants* » dans l'Isère. À Retiers (Ille-

INCENDIE DE LA TOUR GRENFELL : DES ENTREPRISES FRANÇAISES EN CAUSE

Le 14 juin 2017, un incendie ravageait la tour Grenfell, un immeuble d'habitation à Londres, faisant 72 victimes. Les enquêteurs ont rapidement mis en cause la mauvaise qualité des travaux de rénovation effectués récemment, et l'inadaptation des matériaux utilisés. Plus largement, la recherche constante du moindre coût et la multiplication des prestataires et des sous-traitants semblent avoir rendu possible une telle catastrophe. L'un de ces prestataires n'était autre que la firme française d'ingénierie et de conseil Artelia. Cette société a été engagée par la Kensington and Chelsea Tenant Management Organisation (KCTMO), qui gère la tour et d'autres

immeubles pour le compte du conseil municipal, afin de « gérer les coûts » de la rénovation.

En mai 2018, une enquête de la BBC suggère que Celotex, le fournisseur du matériel isolant utilisé à la tour Grenfell, filiale de Saint-Gobain depuis 2012, avait sciemment vendu des produits inadaptés qui n'avaient pas passé les tests de sécurité nécessaires. Ce matériel hautement inflammable et dégageant des vapeurs toxiques lors de sa combustion est présent dans bien d'autres immeubles d'habitation au Royaume-Uni. Il n'est sûr que lorsqu'il est utilisé de manière adéquate, en lien avec des isolants anti-feu, ce qui n'était pas le cas dans la tour Grenfell. ■

**Pour les géants du BTP,
« il est plus rentable
d'être en infraction
que de respecter la loi ».**

et-Vilaine), durant l'été 2017, le déversement d'importantes quantités de lactose dans la rivière a asphyxié des milliers de poissons et provoqué la mort d'oiseaux vivant aux alentours. L'usine de Craon (Mayenne) elle-même, pointée du doigt dans le scandale sanitaire de 2017, s'est signalée par le passé par des déversements intempestifs dans la rivière voisine, l'Oudon. Ce qui n'a pas empêché l'administration d'autoriser son extension. ■

TOTAL, RENAULT, PSA ET LA SCIENCE DE LA POLLUTION DE L'AIR

Tout comme auparavant sur le tabac ou les hydrocarbures, une nébuleuse d'acteurs issus de l'industrie, des lobbys ultralibéraux ou de la droite extrême se retrouve aujourd'hui pour dénier ou minimiser la gravité de la pollution de l'air et ses impacts sanitaires. Un phénomène que l'on retrouve, sous différentes formes aux Etats-Unis et un peu partout dans le monde. Y compris en France.

« *L'air moderne est un petit peu trop propre pour une santé optimale* » ; « *on ne peut pas faire de lien entre décès prématurés et ozone* » ; « [si la pollution de l'air tue,] où sont les corps ? » ; « *les experts ne sont pas d'accord entre eux quant à la réalité de l'impact sanitaire des particules fines* » ; « *la qualité de l'air n'a jamais été aussi bonne qu'aujourd'hui* »... Telles sont quelques-unes des phrases glanées récemment dans les médias ou les réseaux sociaux.

Ce « déni de la pollution de l'air » se manifeste aussi sous une autre forme, dans certaines études « scientifiques » financées par des constructeurs automobiles. *Le New York Times* a révélé comment une officine créée par Volkswagen avait

payé des chercheurs pour faire respirer des vapeurs de diesel à un groupe de singes, dans le but de prouver leur innocuité. De la même manière que pour les tests d'émissions visés par le scandale du Dieseltgate, le véhicule utilisé pour l'expérience (une « Coccinelle » diesel) avait été truqué pour émettre moins de particules toxiques en laboratoire qu'en conditions réelles.

Qu'en est-il en France ? De la même manière que le climato-scepticisme pur et dur reste marginal dans le pays, les voix qui s'aventurent à nier franchement la réalité de la pollution de l'air ou

Renault et PSA se sont associées pour financer une chaire universitaire sur « la mobilité et la qualité de vie en milieu urbain ».

ses impacts sanitaires restent rares. Il y a cependant le cas Michel Aubier, ce pneumologue éminent qui écumait les plateaux télévisés pour minimiser les dangers de la pollution de l'air... et dont il a été révélé peu après qu'il occupait une position rémunérée de « médecin

conseil » au sein du groupe Total (voir la partie sur le lobbying). Michel Aubier avait publié en 2012 un rapport – abondamment cité par l'industrie – auprès de l'Académie de médecine intitulé *Impact sanitaire des particules diesel : entre mythe et réalité ?*, vantant les mérites des filtres à particules. En 2015, il avait témoigné dans le même sens devant une commission d'enquête sénatoriale, affirmant que le nombre de cancers liés à la pollution était « *extrêmement faible* ». Les constructeurs automobiles hexagonaux, Renault et PSA, ont eux aussi noué des partenariats financiers avec le monde scientifique et universitaire, contribuant à entretenir un mélange des genres propice à tous les conflits d'intérêts. Les deux firmes se sont par exemple associées il y a quelques années pour financer une chaire universitaire sur « la mobilité et la qualité de vie en milieu urbain » au sein de l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI). Sans oublier que le principal organisme auquel le gouvernement français délègue la mesure et l'analyse de la pollution atmosphérique, le Citepa, est une association loi 1901 regroupant les industriels concernés... et seulement eux. ■

SAINT-GOBAIN POLLUE LES EAUX EN NOUVELLE-ANGLETERRE

L'administration fédérale américaine a décidé de mettre les environs d'une des deux usines de Saint-Gobain Performance Plastics située à Hoosick Falls, dans l'État de New York, sur sa liste « Superfund », regroupant des sites industriels à décontaminer en priorité. Quelques années auparavant, suite à des cas de cancer, il avait été découvert que les eaux de la ville étaient contaminées notamment au PFOA, ou acide perfluorooctanoïque, également connu sous le nom de C8. Cette substance toxique et extrêmement persistante est notamment utilisée dans la production du Teflon. Un

système de filtre a été installé dans l'usine en 2016, mais les résidents restent méfiants quant à la qualité de l'eau du réseau, soupçonnant une collusion entre autorités et industriels pour minimiser l'affaire. Un produit de substitution au PFOA a été adopté dans l'usine, mais Saint-Gobain refuse d'en révéler la nature, déclarant s'en remettre à ses fournisseurs. Or des substituts au PFOA ont déjà été mis en cause pour les risques presque équivalents qu'ils présenteraient pour la santé. Des traces de PFOA ont été trouvées dans les eaux autour d'autres sites de cette filiale de Saint-Gobain aux États-Unis.

ONDES DES TÉLÉPHONES : APRÈS LE « DIESELGATE », LE « PHONEGATE » ?

Les niveaux d'exposition aux radiofréquences affichés par les fabricants de téléphones comme Apple ou Samsung sont-ils fiables ? Si leurs appareils respectent en apparence les normes européennes dans ce domaine, c'est parce que les tests sont réalisés dans des conditions très éloignées des conditions d'utilisation réelles, avec des téléphones à quelques centimètres de distance des corps. Pour les organisations et les experts qui alertent sur les risques des ondes électromagnétiques, c'est un scandale du même ordre que le Dieseltgate.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION : QUAND MANGER REND MALADE

Entre scandales alimentaires et dénonciations de la « malbouffe », l'industrie agroalimentaire est régulièrement montrée du doigt pour ses pratiques nuisibles à la santé des consommateurs, mais aussi des paysans. Le secteur dispose cependant d'une influence considérable en France et en Europe, qui retarde les changements nécessaires.



DERRIÈRE LA BATAILLE DU GLYPHOSATE, LES LIENS ÉTROITS ENTRE PROFESSION AGRICOLE ET INDUSTRIE DES PESTICIDES

L'année 2017 a été marquée par le feuillet à rebondissement de la réautorisation du glyphosate par l'Union européenne. Cette molécule présente dans de nombreux herbicides et notamment dans le Roundup, produit phare de Monsanto, est considérée comme cancérigène probable par la plupart des experts... sauf ceux de l'industrie. Son autorisation d'utilisation devait être renouvelée pour dix ans en 2017, mais les États membres de l'Union européenne, et en particulier la France, n'ont cessé de tergiverser. La profession agricole, à travers la FNSEA, est montée au créneau pour défendre le produit chimique, allant jusqu'à organiser une manifestation sur les Champs-Élysées et écrire aux responsables européens. Comment expliquer cette alliance avec l'industrie des pesticides, alors que l'usage

des produits phytosanitaires mène à une véritable hécatombe de cancers parmi les agriculteurs ?

Les revenus des grandes coopératives agricoles françaises sont pour partie liés à la vente de pesticides

Une partie de la réponse tient à la structuration de la profession agricole française en grandes coopératives qui poussent les paysans à adopter les pratiques de l'agriculture industrielle et productiviste. Les revenus de ces coopératives, très influentes dans le syndicat agricole majoritaire, sont pour partie liés à la vente de pesticides et d'autres

produits chimiques aux agriculteurs. Les comptes de Triskalia, la plus grande coopérative agricole bretonne, dont le conseil d'administration est géré par des agriculteurs membres de la FNSEA, montrent que la vente de produits phytosanitaires est, de loin, son activité la plus rentable. Elle dispose d'une équipe de 120 techniciens, rémunérés à la quantité de pesticides vendus, qui vont de ferme en ferme vanter les mérites de ces produits. Quant à InVivo, la plus grosse coopérative agricole française, elle investit même directement dans la production de pesticides.

Aujourd'hui encore, on ne sait pas si le glyphosate sera vraiment interdit en France et en Europe dans quelques années. ■

GUERRE D'USURE CONTRE L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL

C'est l'une de ces batailles de lobbying qui n'en finissent jamais, sans doute parce qu'elles touchent trop directement au cœur du modèle commercial de puissantes multinationales, et mettent ainsi en cause les profits mirobolants que celles-ci accumulent depuis des décennies. Tout comme avant eux les géants du tabac, et aujourd'hui les géants du pétrole, les géants de l'agroalimentaire refusent de voir questionné le modèle alimentaire qui fait leur prospérité, à coups de calories, de sucre, de sel et de gras.

Pour limiter les dégâts, un outil simple a été mis en place par plusieurs pays : l'« étiquetage nutritionnel » ou NutriScore. Rien de révolutionnaire : il s'agit simplement d'informer le consommateur sur la qualité des produits offerts au moyen d'un système de couleurs allant du vert pour les aliments les plus nutritifs au rouge pour ceux de moindre qualité. Une mesure de bon sens, soutenue par l'essentiel de la communauté scientifique, qui a été proposée au niveau européen, puis en France. Dans les deux cas, elle s'est heurtée à un véritable tir de barrage de lobbying.

En France, l'affaire a illustré la multiplicité des moyens et des relais dont disposent les industriels pour com-



LIONEL LORGE

battre une réforme qui ne leur plaît pas : action auprès des parlementaires dans le cadre du « club parlementaire de la Table française », mise en place unilatérale par Carrefour d'un système d'étiquetage moins « stigmatisant » que celui proposé par les pouvoirs publics, test (après intervention du ministre de l'Agriculture) de différents systèmes d'étiquetage par un comité d'experts dont la majorité avait des liens avec l'industrie. Ce n'est que le 31 octobre 2017 que le « NutriScore » a été finalement validé par les pouvoirs publics... mais seulement de manière facultative. Les géants de l'agroalimentaire (Coca-Cola, Nestlé, Mars, Mondelez, Pepsico et Unilever) ne se sont donc pas privés

d'encourager toute l'industrie à utiliser un système alternatif, NutriCouleurs, qui dépeint leurs produits sous un jour bien plus favorable. Le Cerin, lobby de l'industrie laitière, a multiplié les invitations aux journalistes pour les alerter sur les dangers du NutriScore, et récemment encore l'industrie agroalimentaire a réussi à réunir les signatures de tous les grands groupes de télévision français pour une lettre ouverte contre un amendement proposant de rendre le NutriScore obligatoire dans les publicités alimentaires. Des grands noms de la distribution (Auchan, Intermarché...) et de l'alimentation (Danone, Fleury Michon...) se sont néanmoins engagés à utiliser le NutriScore du ministère de la Santé. ■

L'AFFAIRE LACTALIS, OU LES DÉFAILLANCES D'UN GÉANT DU LAIT

Le 1er décembre 2017, l'Agence nationale de santé publique s'alerte d'un nombre anormalement important de cas de salmonellose chez les nourrissons. Le lendemain, la préfecture de Mayenne prévient Lactalis, qui décide du retrait de 12 lots susceptibles d'être contaminés. Face au minimalisme de cette réaction, l'État doit intervenir. Les 8 et 9 décembre, le gouvernement décide de « se substituer à une entreprise défaillante », en lui demandant de retirer tous les lots issus d'une tour de séchage de son usine de Craon (Mayenne). Avant de prendre un arrêté ministériel visant le rappel de plus de 600 lots de produits infantiles « faute de réponses suffisantes de la part du groupe Lactalis ».

Les consommateurs se retrouvent à alerter eux-mêmes les grandes enseignes de distribution de la présence de produits concernés par les consignes de rappel dans leurs rayons.

Les distributeurs en rejettent la faute sur la mauvaise gestion des procédures de rappel par Lactalis.

Les distributeurs en rejettent la faute sur la mauvaise gestion des procédures de rappel par Lactalis. Thierry Cotillard, président d'Intermarché déclare alors à l'AFP n'avoir « jamais vu une telle confusion de la part d'un fournisseur quant à la gestion d'un

rappel », qualifiant même la gestion de Lactalis de travail « d'amateur ».

Deux semaines plus tard, ce sont finalement tous les produits fabriqués sur le site de Craon depuis février 2017 qui sont rappelés. Le 22 décembre, le parquet de Paris ouvre une enquête préliminaire pour « blessures involontaires », « mise en danger de la vie d'autrui », « tromperie aggravée par le danger pour la santé humaine » et « inexécution d'une procédure de retrait ou de rappel d'un produit » préjudiciable à la santé. De leur côté, les familles de victimes ont porté plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui » et « blessures involontaires » contre Lactalis (et contre Auchan >>>

>>> et Leclerc pour le second motif seulement). Simultanément, l'association Foodwatch dépose également plainte contre X pour 12 infractions commises par Lactalis, les distributeurs, les laboratoires et les autorités publiques. La contamination a affecté des nourrissons non seulement en France, mais aussi en Espagne et en Grèce, au moins. 83 pays sont concernés par le rappel de produits.

Sous couvert d'anonymat, un salarié et une intérimaire ont dénoncé début 2018 les conditions d'hygiène dans l'usine : par exemple l'utilisation des mêmes outils pour nettoyer le sol et les tuyaux de production de poudre de lait. À cela s'ajoutent les révélations de Patrick Dehaumont, de la direction générale de l'alimentation (DGAL), lors de son audition au Sénat le 13 février 2018. Ce haut fonctionnaire a révélé que Lactalis

n'avait pas transmis à ses services cinq autocontrôles positifs dans l'usine de Craon révélant la présence de la bactérie pathogène entre 2009 et 2017. Cette usine avait été rachetée par Lactalis en 2006 à un concurrent fragilisé, justement, par une contamination à la salmonelle. Le groupe l'avait agrandie précipitamment, pour profiter de la fin des quotas laitiers et augmenter sa capacité d'exportation vers le marché chinois. ■

DIABÈTE (1) : LA SANTÉ PUBLIQUE FACE AUX LOBBYS DU SUCRE



LIONEL ALLORGE

Plusieurs centaines de millions d'êtres humains sont aujourd'hui diabétiques, un chiffre en croissance continue. Les mesures proposées pour lutter contre cette maladie – comme l'étiquetage nutritionnel des aliments ou la limitation du sucre – ont été féroce­ment combattues aussi bien en France qu'au niveau européen par les multinationales de l'agroalimentaire et des sodas. À l'autre bout de la chaîne, l'industrie pharmaceutique voit surtout dans le diabète une source de profits mirobolants. Face à ce double étai de lobbying, quelle place y a-t-il pour les politiques de prévention, pourtant au final les moins coûteuses et les plus efficaces ?

Les géants du sucre dépensent des sommes considérables non seulement en lobbying à Paris et à Bruxelles pour s'opposer aux mesures de régulation,

mais également en publicité. Une entreprise comme Coca-Cola multiplie également les financements destinés aux institutions scientifiques aux États-Unis, mais également en France. En 2016, Coca-Cola France avait publié la liste des institutions et associations qu'elle finançait, à hau-

teur de 7 millions d'euros au total : parmi les bénéficiaires, on trouvait la Fédération française des diabétiques, l'Institut européen d'expertise en physiologie, le Centre national pour le développement du sport (qui dépend

**Coca-Cola
multiplie également
les financements destinés
aux institutions
scientifiques**

du ministère des Sports), l'Association française des diététiciens nutritionnistes, Dietecom (salon de la nutrition destiné aux professionnels de la santé), Creabio (Centre de ressources pour études appliquées biomédicales, fondé par Marc Fantino, professeur au CHU de Dijon et grand défenseur des édulcorants), l'Université de Poitiers, l'Institut Pasteur de Lille, le Credoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), ou encore le Comité national olympique et sportif français. ■

ŒUFS AU FILPRONIL

Dans la série des scandales alimentaires qui se succèdent d'année en année, 2017 aura été marquée par celui des œufs contaminés par le filpronil, un produit vétérinaire normalement interdit chez les animaux utilisés pour l'alimentation humaine. Les autorités françaises ont fini par admettre que l'alerte, partie des Pays-Bas et d'Allemagne, concernait également la France, où des œufs contaminés auraient été vendus directement ou utilisés comme ingrédients dans des produits transformés. Comme souvent, ce scandale met en cause les pratiques de l'élevage industriel ainsi que l'opacité des filières agroalimentaires qui rend difficile de tracer la provenance ou la destination des produits à risque.

LES PROFITS DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE ET LA SANTÉ PUBLIQUE PEUVENT-ILS FAIRE BON MÉNAGE ?

Les multinationales de la pharmacie figurent parmi les plus profitables au monde, mais leurs stratégies commerciales et leurs conséquences pour la santé publique sont de plus en plus discutées. Hausse du prix des médicaments, scandales sanitaires, conflits d'intérêts... Entre patients et laboratoires, l'heure est à la crise de confiance.

CES MÉDICAMENTS QUI COÛTENT DES MILLIARDS À L'ASSURANCE MALADIE

Les logiques économiques des laboratoires pharmaceutiques sont-elles compatibles avec une sécurité sociale chargée de s'occuper efficacement de la santé de tous ? Difficile d'échapper à cette question dès lors que l'on se plonge dans les chiffres disponibles sur les médicaments remboursés par l'assurance maladie et leur coût total. On y découvre que les médicaments contre le cancer sont si onéreux qu'ils menacent le principe de solidarité au cœur de notre assurance maladie. Mais aussi que les médicaments champions des prescriptions des médecins ont une efficacité parfois contestée. Ou encore, que le système de fixation des prix est opaque, et victime lui aussi des liens d'intérêts entre experts et entreprises pharmaceutiques...

En 2016 (derniers chiffres disponibles), le champion toutes catégories des coûts pour la sécurité sociale est un immunosuppresseur, le Humira du laboratoire Abbvie. Son rôle : supprimer ou réduire les réactions immunologiques spécifiques de l'organisme. Humira est utilisé contre les maladies auto-immunes, comme la polyarthrite ou la maladie de Crohn. Son coût est estimé à 1300 euros par mois et par patient. Harvoni, du laboratoire Gilead, occupe la deuxième place du classement. Ce médicament contre l'hépatite C coûte environ 46 000 euros pour 12 semaines de traitement, soit un comprimé à 513 euros ! Sur la troisième marche du podium, on trouve l'Avastin du laboratoire Roche, un anticancéreux utilisé notamment contre les cancers du sein, des bronches, du rein, des ovaires. Son prix est de 932 euros le flacon de 16 ml. Globalement, les caté-

gories de traitement les plus coûteuses pour l'assurance maladie sont le cancer, les maladies auto-immunes, suivies par le VIH, le diabète et l'hépatite C. En ce qui concerne les laboratoires, celui qui a coûté le plus à l'assurance maladie en 2016 est le suisse Roche, avec presque un milliard d'euros de remboursements, suivi par Gilead, spécialiste des médicaments extrêmement onéreux, et Novartis. Le français Sanofi occupe la cinquième position.

De manière générale, le fait qu'un médicament soit très prescrit et coûteux n'apporte pas de garantie sur son efficacité. Si les anticancéreux sont parfois très efficaces, ou si les médicaments contre l'hépatite C sont censés éradiquer la maladie, d'autres médicaments sont particulièrement controversés. L'antidiabétique sous-cutané Victoza (24e position) aurait une faible efficacité et provoquerait de nombreux effets

secondaires. Les nouveaux antidiabétiques oraux ou sous-cutanés apparus depuis les années 2000 coûteraient de 3 à 15 fois plus chers que certaines molécules plus anciennes mais plus efficaces, par exemple la metformine. Autre exemple intéressant : la famille des statines, censée lutter contre le cholestérol. Parmi elles, le Crestor, du laboratoire AstraZeneca, se trouve au 9e rang de notre classement. Depuis quelques années, le Crestor figure parmi les médicaments les plus remboursés par la sécurité sociale, bien qu'étant quatre fois plus cher que les génériques disponibles sur le marché. Les statines sont par ailleurs controversées. Certes, elles abaissent le taux de cholestérol sanguin, mais elles ne permettraient pas de réduire les accidents cardiovasculaires. Leurs effets auraient été mal évalués dans des études partielles et par des experts aux nombreux liens d'intérêt avec les laboratoires. >>>





VINCENT MONCORGE

» Les prix des médicaments sont fixés en France par le Comité économique pour les produits de santé (CEPS), un organisme de l'État, où siègent principalement des hauts fonctionnaires nommés par Bercy, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Sécurité sociale, les complémentaires de Santé. Le CEPS se base d'abord sur l'avis médical de la Haute autorité de santé (HAS) et fixe le prix en fonction du service médical

rendu et du nombre de patients concernés. En pratique, les règles sont souvent contournées, et certains membres du CEPS sont dans des situations de conflit d'intérêt. Et les laboratoires pharmaceutiques savent déployer les méthodes de marketing et de lobbying nécessaires pour séduire médecins et patients. Le laboratoire Gilead a ainsi dépensé 1 460 000 euros de cadeaux aux médecins français entre janvier 2012 et

juin 2014 selon les chiffres du collectif Regards citoyens. Et d'après Mediapart, plusieurs experts qui ont rédigé un rapport sur le Solvadi commandé par le ministère de la Santé en 2014 avaient des liens avec le laboratoire. Or ce rapport a servi à la commission de transparence de la Haute autorité de santé (HAS) pour rendre son avis sur le médicament.

Au final, l'envol des prix de certains médicaments semble menacer la viabilité du système de protection sociale français, du point de vue financier mais aussi du point de vue de ses valeurs fondamentales. En raison de son coût, la prescription du Solvadi a tout d'abord été réservée à une partie seulement des patients atteints d'hépatite C. Dans le même temps, les profits des compagnies pharmaceutiques croissent d'année en année. Associations et praticiens avancent plusieurs pistes pour remettre un peu d'équilibre dans le système, avec notamment des mécanismes plus sains et plus transparents de fixation des prix. ■

LES 1001 LIENS ENTRE LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES ET PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Effet de la mise en application progressive du « Sunshine Act », ensemble de lois relatives à la transparence du secteur, une nouvelle mouture de la base de données « Transparence Santé » a été mise en ligne en 2017, qui met en lumière les liens financiers directs (rémunérations) ou indirects (repas, voyages, conférences, etc.) entre professionnels de la santé et industrie. 691 millions d'euros au total selon les calculs du quotidien *Le Monde*, qui liste les entreprises les plus généreuses : Novartis (34 millions d'euros), MSD (30 millions), AstraZeneca (20 millions), Roche (19 millions), Bayer (18 millions) et Sanofi (15 millions). Une première mouture de cette base de données, moins complète, avait été mise en ligne deux mois auparavant.

Ces liens financiers ne sont toutefois qu'une des facettes du travail d'influence des laboratoires pharmaceutiques auprès des professionnels de santé, qui commence dès l'université ou auprès des internes dans les hôpitaux, avec petits déjeuners de présentation ou intervention de visiteurs médicaux. Autre forme

d'influence à nouveau mise en lumière en 2017, les « études observationnelles », par lesquelles des laboratoires rémunèrent des praticiens pour assurer le « suivi » de leurs médicaments et de leurs effets sur les patients. De quoi encourager ces praticiens à prescrire les médicaments en question. Selon une étude publiée au début de l'année, la pratique a aussi pour conséquence de décourager le signalement d'éventuels effets indésirables : sur 558 études observationnelles menées en Allemagne, rému-

nerées en moyenne 19 424 euros par étude, aucun effet indésirable n'a été signalé. Moins de 1 % des études a pu être vérifié grâce à des publications dans des journaux scientifiques, les données étant la plupart du temps confidentielles. Contrairement à l'Allemagne, il est impossible d'avoir des données aussi précises en France. Pour le moment, les autorités sanitaires françaises n'ont pas décidé d'imposer la transparence et une régulation efficace de ces études observationnelles. ■

DIABÈTE (2) : LES PROFITS DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE EN QUESTION

Du côté de l'industrie pharmaceutique, l'épidémie mondiale de diabète fait des heureux. Le français Sanofi est le numéro 2 mondial du marché avec 8 milliards de dollars de chiffres d'affaires en 2017. Son médicament Lantus représentait 224 millions d'euros de dépenses pour l'assurance maladie française en 2016. Insuline la plus vendue dans le monde, le Lantus a vu son brevet expirer en 2015, mais Sanofi a multiplié procès pour contrefaçon et autres procédures pour empêcher la commercialisation de biosimilaires meilleur marché par d'autres laboratoires. Aux États-Unis, Sanofi et ses concurrents sont sous le coup d'une action de groupe lancée début 2017, accusés de s'être entendus pour augmenter de concert les prix des antidiabétiques.

LA DÉPAKINE DE SANOFI DEVANT LES TRIBUNAUX

C'est la première action de groupe en France dans le domaine de la santé. Lancée fin 2016 par un groupe de familles, elle a vu sa première manche se jouer en novembre 2017, plutôt à l'avantage de Sanofi puisque le tribunal a rejeté les demandes des plaignants, qui voulaient que le laboratoire provisionne 400 millions d'euros pour faire face aux éventuelles compensations. L'affaire doit encore être jugée sur le fond, et une enquête judiciaire relative aux mêmes faits est en cours. La Dépakine, un antiépileptique, a été prescrit abusivement à des dizaines de femmes enceintes alors que les risques étaient déjà connus, et a été lié à des malformations et des troubles du développement chez leurs enfants. Le groupe pharmaceutique affirme avoir respecté toutes ses obligations en matière d'information des médecins et des autorités.

L'AFFAIRE DU LEVOTHYROX

Les affaires de sécurité des médicaments ne concernent évidemment pas que les laboratoires français. L'un de celles qui a le plus défrayé la chronique en 2017 en France concerne le Levothyrox de l'entreprise Merck, un médicament pour la thyroïde. Le laboratoire a mis sur le marché une nouvelle formule de son médicament qui a été rapidement accusée de provoquer des effets sanitaires indésirables. Des plaintes ont été déposées par des patients, tandis que le laboratoire décidait de remettre sur le marché l'ancienne formule, tout en affirmant que la nouvelle ne présentait aucun risque pour la santé. Seul le dosage serait en cause. Une enquête préliminaire a été ouverte pour tromperie aggravée, atteintes involontaires à l'intégrité physique et mise en danger d'autrui.

PÉNURIES DE MÉDICAMENTS : LA FAUTE AUX LABOS ?

Les pénuries de médicaments vitaux deviendraient-elles monnaie courante ? Depuis quelques années, l'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé recense plusieurs centaines de médicaments en rupture d'approvisionnement, dix fois plus qu'au début des années 2000. En 2017, le chiffre a atteint le nouveau record de 530. En cause : la production à flux tendu, l'internationalisation des chaînes de production qui les rend plus vulnérable à un incident ou une pénurie de matières premières en Chine ou en Inde, mais aussi les stratégies commerciales des grands laboratoires pharmaceutiques. La plupart des médicaments difficiles à trouver sont en effet des vieilles molécules peu rentables, ou des produits au public limité, comme certains vaccins.

En 2017, c'est par exemple la pénurie de sérum anti-morsure de vipère (produit par Sanofi) qui a attiré l'attention. L'entreprise française a également arrêté en 2017 de produire l'Ametycine, un anticancéreux prescrit pour le cancer de la vessie, pour des raisons commerciales, ainsi que l'Altim, un corticoïde. Des tensions d'approvisionnement ont également été signalées sur les vaccins de Sanofi contre la rage, la coqueluche, le BCG et l'hépatite B.

LE FIASCO DU « VACCIN MIRACLE » CONTRE LA DENGUE DE SANOFI

Lancé en fanfare en 2015, le vaccin contre la dengue Dengvaxia, développé et commercialisé par Sanofi, est aujourd'hui sur la sellette après plusieurs décès d'enfants aux Philippines. Les programmes de vaccination lancés aux Philippines et au Mexique ont été arrêtés. Le groupe pharmaceutique français est accusé d'avoir mis ce vaccin trop rapidement sur le marché et d'en avoir minimisé les risques, alléché par les perspec-

tives de profits juteux qu'il offrait. Au-delà des problèmes d'évaluation insuffisante des risques, l'affaire semble surtout illustrer les dérives de la logique commerciale et financière qui gouverne désormais les géants pharmaceutiques comme Sanofi. Le groupe français a coupé dans ses propres effectifs de R&D pour miser sur des acquisitions de « start-up » biotechnologiques comme Acambis, censées apporter des innovations « de rupture », sources de futurs blockbusters rapportant à eux seuls des milliards de profits. Dans le cas de la dengue, l'échec de ce modèle est patent.

L'enquête du quotidien *Le Monde* signale également de nombreux conflits d'intérêts : le premier pays à avoir autorisé le vaccin (d'ailleurs sous pression de la diplomatie française) a été le Mexique, dont le vice-ministre de la santé était alors un ancien cadre de Sanofi. Aux Philippines également, l'un des décideurs qui a favorisé Sanofi était lié financièrement à la firme chargée de la campagne de vaccination.

POLÉMIQUE AUTOUR DE LA RECHERCHE D'UN VACCIN CONTRE LE ZIKA

Sanofi a annoncé en septembre 2017 avoir renoncé à son programme de recherche d'un vaccin contre le virus zika. En cause : la réduction drastique des financements accordés par l'administration américaine pour ce programme, elle-même liée à la baisse du nombre de cas constatés dans le pays après le pic de 2016. Ce programme de recherches avait suscité la polémique aux États-Unis : presque entièrement financé par les pouvoirs publics, il allait tout de même donner lieu à une licence exclusive pour Sanofi.

08

LES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES AMÉLIORENT-ELLES NOTRE DÉMOCRATIE ?

COMPLAISANCES ET CONFLITS D'INTÉRÊTS AU SOMMET

En France, les relations étroites et les allers-retours entre grandes entreprises, haute fonction publique et sphère politique sont une tradition bien établie. Malgré les scandales à répétition qui décrédibilisent notre démocratie, les garde-fous déontologiques restent presque inexistants.



ALEX PROIMOS

L'AFFAIRE FILLON, RÉVÉLATEUR D'UN MÉLANGE DES GENRES BIEN ANCRÉ EN FRANCE

François Fillon, candidat de la droite à l'élection présidentielle 2017, a vu sa campagne éclaboussée par une série de scandales qui l'ont discrédité et empêché de figurer au second tour du scrutin dont il était apparu un temps comme le favori. En plus des soupçons d'emplois fictifs dont auraient bénéficié sa femme et ses enfants, le candidat de la droite et du centre a également travaillé pour le compte d'un grand groupe consultant les multinationales françaises, Ricol Lasteyrie, par l'intermédiaire de sa propre société de conseil, 2F. Celle-ci lui a permis de dégager de substantiels revenus, et il a longtemps refusé de dévoiler le nom de ses clients avant de reconnaître, sous la pression, avoir touché des émoluments d'Axa, de Fimalac et de la banque Oddo. Parmi les autres missions qui auraient été confiées à

François Fillon via sa société 2F, celle d'organiser pour le compte d'un milliardaire libanais une rencontre avec le président russe et Patrick Pouyanné, l'actuel PDG de Total. Rappelons que ce

Certains parlementaires siègent parallèlement dans des conseils d'administration d'entreprise

dernier a été le directeur de cabinet de François Fillon lors de son passage au ministère des Télécommunications, dans les années 1990. Parmi les conférences pour lesquelles l'ancien Premier ministre a été rémunéré via sa société, plusieurs ont eu lieu en Russie, au Kazakhstan, et dans d'autres nations pétrolières.

L'ancien Premier ministre de Nicolas Sarkozy n'était pas le seul parlementaire français à exercer ce type d'activité de consultant en parallèle de son mandat. Luc Chatel par exemple, député jusqu'en 2017 et ancien ministre de l'Éducation entre 2009 et 2012, a lui aussi créé sa propre société de « conseil en stratégie et accompagnement », appelée LCH, en mai 2012. Cette société lui a apporté plus de 50 000 euros de revenus en 2012 et plus de 183 000 euros en 2013, dernière année renseignée de la déclaration d'intérêts du député, qu'il n'a pas mise à jour entre 2013 et la fin de son mandat. Luc Chatel n'a pas répondu à nos sollicitations sur la nature de son activité ni sur l'identité de ses clients.

Certains parlementaires siègent parallèlement dans des conseils d'administration d'entreprise, comme bien sûr Olivier >>>

>>> Dassault, député depuis 1988 (avec une interruption de 1997 à 2002), et son père, Serge Dassault, décédé en mai, et qui avait été sénateur de 2004 à 2017. De même Dominique Bussereau (député jusqu'en 2017 et président du conseil général de Charentes-Maritime) à CMA-CGM, Philippe Dominati (au conseil de surveillance de Teleperformance) ou encore Alain Marsaud, qui n'a pas été réélu

en 2017 et siège dans plusieurs filiales de Veolia. Mentionnons aussi François Brottes, bombardé en 2015 PDG de RTE, filiale d'EDF en charge des réseaux électriques, juste après avoir été rapporteur de la loi sur la transition énergétique.

Plusieurs parlementaires sont eux-mêmes d'anciens lobbyistes ou consultants, y compris l'actuel Premier

ministre Édouard Philippe, ancien directeur des relations institutionnelles d'Areva. Le sénateur LR Jean-Pierre Cantegrit, qui a fini son mandat en octobre 2017, était en parallèle directeur des affaires institutionnelles du groupe Castel, spécialisé dans le vin et la bière. De même pour Malik Boutih, responsable des affaires institutionnelles de Skyrock. ■

AREVA, AXA, SAINT-GOBAIN, HAVAS, VEOLIA... LES GRANDES ENTREPRISES TOUJOURS AUSSI PRÉSENTES AU CŒUR DU NOUVEAU POUVOIR

L'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République, en 2017, suivi de celle de centaines de députés de son parti La République en marche, a été vue par beaucoup comme le signe d'un degré supplémentaire de pénétration du pouvoir politique par les forces économiques. Le nouveau président, quoiqu'issu de la haute fonction publique, a en effet passé plusieurs années à la banque Rothschild comme banquier d'affaires, au cours desquelles il a travaillé avec le gratin des milieux économiques français.

La compénétration entre élites politiques et économiques a toujours existé, et il est difficile d'établir un comparatif précis avec les mandatures précédentes, elles aussi marquées par de nombreux allers-retours entre public et privé et conflits d'intérêts. Il n'en reste pas moins que l'on retrouve de nombreux anciens cadres ou dirigeants d'entreprises aux plus hautes marches du pouvoir.

Parmi les entreprises concernées, Areva, dont l'ancien directeur des affaires publiques, Édouard Philippe, est désormais Premier ministre. Une ancienne employée de Veolia, Brune Poirson, se retrouve également secrétaire d'État auprès de Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique

**On retrouve
de nombreux anciens cadres
ou dirigeants d'entreprises
aux plus hautes marches
du pouvoir.**

et solidaire. Elle a été notamment chargée de la « responsabilité sociale » de Veolia en Inde, au moment où la firme française s'engageait dans la privatisation de l'eau de la ville de Nagpur, et se retrouvait confrontée à des controverses en cascades. Une autre députée débutante de LREM est une ancienne dirigeante de Veolia au Niger, tandis qu'une nouvelle élue de

la droite « constructive » est étroitement liée aux structures de lobbying de Veolia et Suez.

Parmi les autres ministres, Muriel Pénicaud, ancienne haute fonctionnaire, occupait auparavant les fonctions de directrice des ressources humaines de Danone, avant de rejoindre en 2014 Business France. Benjamin Griveaux, porte-parole du gouvernement, a été directeur de la communication du groupe immobilier Unibail-Rodamco. Une autre secrétaire d'État, Delphine Gény-Stephann, ancienne haute fonctionnaire, a passé de longues années chez Saint-Gobain, entre 2005 et 2017, avant de retrouver le ministère de l'Économie. Autre produit de Saint-Gobain, Jean-Pierre Floris a été nommé délégué interministériel aux restructurations d'entreprises.

Du côté des conseillers, une firme se distingue : Havas, la multinationale de la publicité et de la communication désormais dans le giron de Vivendi. Plusieurs de ses cadres occupent des positions clé au cœur du nouveau pouvoir, à commencer par Ismaël Emelien, conseiller spécial d'Emmanuel Macron à l'Élysée, et quelques autres conseillers ministériels. Yannick Bolloré, dirigeant d'Havas et désormais de Vivendi, et fils de Vincent Bolloré, a lui aussi été étroitement associé à la campagne d'Emmanuel Macron. Mais ce n'est pas tout. Alexis Kohler, le secrétaire général de l'Élysée, occupait de hautes fonctions au sein du groupe de transport maritime MSC, occasionnant des situations de conflits d'intérêts potentiels qui font aujourd'hui scandale. Cédric O, conseiller conjoint de Matignon >>>



PIERRE METTIER

>>> et de l'Élysée et trésorier de La République en marche depuis 2017, venait de passer quelques années au sein du groupe Safran avant de rejoindre le Président et son parti.

Du côté des députés LREM enfin, on retrouve le même constat. Stanislas

Guérini, député de Paris et porte-parole du groupe parlementaire, a été directeur de l'expérience client du blanchisseur industriel Elis. Parmi les autres députés de Paris, Olivia Grégoire, consultante, a également été cadre de Saint-Gobain. Hugues Renson a été délégué général de la fondation EDF. Amélie de Monchalin,

députée clé du groupe sur les questions budgétaires, est une ancienne dirigeante d'Axa, tout comme Jacques Maire, également passé par le cabinet Vigeo Eiris. Ce ne sont pas les seuls, puisque l'ouverture à la « société civile » voulue par Emmanuel Macron a concerné au premier chef les cadres du secteur privé. ■

LES PATRONS DU CAC40 : UNE HAUTE FONCTION « PUBLIQUE-PRIVÉE » ?

On a l'habitude en France d'opposer diamétralement la sphère de l'État, garante de l'intérêt général, à celle des entreprises. Qu'il s'agisse de dénoncer le pouvoir excessif des intérêts privés ou au contraire de déplorer le trop grand poids de l'État, les deux côtés de l'échiquier politique se rejoignent au moins sur ce point.

Cette opposition est sans doute juste en théorie. Mais en pratique, difficile de passer à côté de ce qui fait l'une des spécificités de la France et de ses multinationales : le fait qu'un grand nombre de ces dernières soient dirigées par d'anciens hauts fonctionnaires, issus des plus prestigieux des grands corps de l'État comme l'Inspection générale des finances ou le corps des Mines.

Sur les 57 PDG, directeurs généraux et présidents du conseil d'administration qui dirigent aujourd'hui les géants du CAC40, on trouve ainsi un peu plus d'un tiers (20) de patrons ayant fait leurs armes à l'ENA et Polytechnique puis dans un grand corps de l'État. Si l'on ne retient que les patrons de nationalité française, la proportion atteint presque la moitié. Sur les 40 entreprises du CAC, 19 ont au moins un dirigeant (PDG, DG ou président du CA) issu de ce moule.

Le phénomène ne se limite pas au CAC40, mais se retrouve dans les firmes qui ne figurent pas (ou plus) au sein du principal indice boursier parisien, comme EDF (Jean-Bernard Lévy, X et corps des Mines) ou Alstom (Henri Poupart-Lafarge, X et Ponts). Outre les grandes écoles et la haute fonction publique proprement dite, la plupart de ces grands patrons publics-privés ont également fait un passage dans les cabinets ministériels.



BARANDE - JEREMY

INVASION DU PRIVÉ PAR LE PUBLIC, OU L'INVERSE ?

Patrick Pouyanné, l'actuel PDG de Total, est ainsi passé par Polytechnique et le corps des Mines. Il a ensuite occupé plusieurs postes au ministère de l'Industrie sous le gouvernement du Premier ministre Édouard Balladur entre 1993 et 1995, puis auprès de François Fillon entre 1995 et 1997. Il rejoint ensuite l'entreprise pétrolière publique Elf et

Sur les 40 entreprises du CAC, 19 ont au moins un dirigeant issu de la haute fonction publique

il demeure après son rachat par Total en 2000. Serge Weinberg, aujourd'hui président de Sanofi, est passé par l'ENA et divers postes de sous-préfet avant de rejoindre le cabinet de Laurent Fabius, puis le monde de l'entreprise. Alexandre Bompard, le nouveau PDG de Carrefour âgé de 45 ans, vient de l'Inspection générale des finances et du cabinet de François Fillon, lors

du passage de ce dernier au ministère des Affaires sociales. Il a ensuite rejoint Canal+, puis Europe 1, puis Fnac et Darty. Stéphane Richard, inspecteur des finances, a été conseiller de Dominique Strauss-Kahn, avant de rejoindre Vivendi, puis les cabinets de Jean-Louis Borloo et Christine Lagarde, puis France Télécom-Orange. Jean-Pierre Clamadieu, le directeur général de Solvay appelé à devenir le nouveau président du conseil d'administration d'Engie, issu du corps des Mines, est passé par les ministères du Travail et de l'Industrie avant de rejoindre Rhône-Poulenc, devenu Rhodia (pour ses activités chimiques), ensuite absorbé par Solvay. Et ainsi de suite.

La compénétration entre la haute fonction publique et les grandes entreprises n'est pas un phénomène nouveau en France. Mais depuis 30 ans, avec les politiques de privatisation et la diffusion au sein même de l'État d'une idéologie délégitimant l'intervention publique et favorable au secteur privé, cette imbrication est devenue un instrument d'influence des multinationales >>>

» tricolores sur les autorités publiques, plutôt que l'inverse. Elle a favorisé la constitution d'une sorte d'« État profond » public-privé, persuadé de d'incarner l'intérêt supérieur du pays, en mesure de s'opposer efficacement aux velléités de réforme des élus.

L'IGF ET LE CORPS DES MINES, USINES À GRANDS PATRONS

S'il est deux secteurs où cette compénétration du public et du privé est éclatante, ce sont probablement ceux de la finance et de l'énergie, incarnés respectivement par deux grands corps très influents, l'Inspection générale des finances et le corps des Mines. Sans surprise, ce sont ces deux corps qui ont produit le plus de PDG du CAC40. De la première sont issus des patrons comme Jean Lemierre à BNP Paribas, Alexandre Bompard à Carrefour, Jean-Charles Naouri à Casino, Stéphane Richard à Orange, Pierre-André de Chalendar à Saint-Gobain ou Frédéric Oudéa à la Société générale. Du second proviennent Denis Ranque (Airbus), Jean-Laurent Bonnaffé (BNP Paribas), Isabelle Kocher (Engie), Jean-Pierre Clamadieu (Solvay et bientôt Engie), Patrick Pouyanné (Total) et Jacques Aschenbroich (Valeo). En troisième position, on trouve le corps des Ponts, qui a fourni ses patrons à Veolia et Vinci, mais aussi – hors CAC40 – à Alstom et Eiffage.

Les autres grands corps, comme le Conseil d'État et la Cour des comptes, sont nettement moins bien représentés, même si l'on trouve un conseiller d'État à la tête de Vallourec (hors CAC40), Philippe Crouzet, ou dans les comités exécutifs de firmes comme Carrefour, Veolia ou EDF.

LES DIRECTIONS DE GRANDS GROUPES PRIVÉS TRUFFÉES DE HAUTS FONCTIONNAIRES

Le même phénomène se retrouve dans les conseils d'administrations et les comités de direction des entreprises. Certains d'entre eux sont littéralement truffés de hauts fonctionnaires. C'est le cas des groupes issus des anciens services publics nationaux comme Orange (avec un record de quatre inspecteurs généraux des finances à son conseil d'administration, plus un administrateur issu des Ponts, sans compter les trois hauts fonctionnaires en poste qui représentent l'État au CA) ou EDF (plusieurs cadres issus du corps des Mines au comité de direction, ainsi que deux ex-conseillers d'État et un ancien magistrat de la Cour des comptes). Mais c'est aussi le cas de groupes comme Bouygues (qui compte plus d'anciens hauts fonctionnaires que de représentants de la famille Bouygues), Saint-Gobain (deux inspecteurs des finances et deux du corps des Mines au conseil

d'administration, à quoi s'ajoute une ancienne haute fonctionnaire) ou Veolia (deux corps des Ponts, deux corps des Mines, trois IGF, une conseillère d'État, une magistrate de la Cour des comptes !). Il faut dire que certaines de ces firmes tirent une bonne partie de leur fortune de la commande publique et de leur proximité avec les pouvoirs en place.

Ces dirigeants d'entreprises issus des grands corps de l'État, censés avoir été nourris aux valeurs du service public et de l'intérêt général, se comportent-ils différemment des autres ? Si l'on s'en tient à des indicateurs comme la redistribution de dividendes aux actionnaires ou les inégalités salariales, pas vraiment. Selon nos estimations, pour l'année 2017, les entreprises ayant un patron issu d'un grand corps de hauts fonctionnaires ont distribué en moyenne 57 % de leurs bénéfices sous formes de dividendes (hors rachats d'actions), contre 55 % pour les autres. Leur salaire moyen annuel s'élevait à 4,1 millions d'euros (sans tenir compte des entreprises auxquelles l'État actionnaire a fixé un maximum de rémunération), contre 4,6 millions pour les autres. ■

LA « CONSANGUINITÉ » DU CAC

Il vaut toujours la peine de le rappeler : les grandes entreprises françaises n'ont pas seulement pour point commun de figurer sur les mêmes indices boursiers. Elles sont aussi liées entre elles par une dense réseau d'actionnariat réciproque et de relations personnelles. C'est ce que l'on a coutume de désigner comme la « consanguinité » du CAC40. Comme le rappelait récemment le mensuel *Alternatives économiques*, « LVMH, Carrefour, Orange, Saint-Gobain ou encore Veolia ont ainsi plus de cinq membres de leur conseil d'administration ou de leur comité directeur en commun avec d'autres sociétés du CAC 40 ». Selon la même enquête,

les entreprises dont les administrateurs et dirigeants affichent le plus de « liens » avec d'autres membres du CAC40 sont Orange (13 liens), LVMH (11 liens dont 3 avec Carrefour), Saint-Gobain et Veolia (10 liens) et Danone (9 liens). Celles qui n'affichent aucun lien sont Essilor, Unibail-Rodamco et ArcelorMittal.

RELAXE POUR FRANÇOIS PÉROL, PDG DE LA BPCE

En juin 2017, la Cour d'appel de Paris a prononcé la relaxe de François Pérol, PDG du groupe bancaire BPCE. Cet ancien inspecteur général des finances était poursuivi pour prise illégale d'intérêts pour avoir

pris la direction du groupe bancaire immédiatement après en avoir orchestré la création – via la fusion entre Banques populaires et Caisses d'épargne – en tant que secrétaire général adjoint de l'Élysée. Pour ses critiques, c'est donc l'un des plus spectaculaires « pantoufles » de ces dernières années en France qui demeure impuni. François Pérol a quitté la direction de la BPCE en 2018.

L'ÉTAT FRANÇAIS, UN ACTIONNAIRE COMME LES AUTRES ?

Neuf entreprises du CAC40 comptent – dans des proportions variables – l'État français parmi leurs actionnaires déterminants. À quoi s'ajoutent des groupes qui ne figurent pas dans l'indice boursier mais qui pèsent lourd dans l'économie française, comme EDF, Air France ou Thales. Ainsi bien entendu que la SNCF et la Poste, si elles sont toujours à capitaux publics, possèdent des filiales de droit privé et investissent à l'étranger. Ces chiffres donnent une idée du poids de l'État dans l'économie française, souvent dénoncé comme une hérésie par les économistes orthodoxes. Celui-ci est cependant en baisse continue du fait des privatisations. La présence des pouvoirs publics au capital de ces entreprises contribue-t-elle pour autant à en faire des champions de l'intérêt général, de la redistribution, de l'environnement et du sort des salariés ? On est en droit d'en douter.

LE PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT : UN APERÇU



FELIXR

Trois institutions gèrent la très grande majeure des participations publiques en France, ce qu'on appelle aussi l'« État actionnaire » : l'Agence des participations de l'État (APE) dépendant de Bercy, la Caisse des dépôts et consignations (CDC), et de l'ex-Banque publique d'investissement, Bpifrance. Même si leurs portefeuilles dépendent beaucoup de l'histoire de chacune de ces institutions, leur gestion des investissements dans le temps, leurs missions et leurs secteurs d'intervention les distinguent.

La mission officielle de l'APE est de « veiller aux intérêts patrimoniaux de l'État », selon quatre objectifs : la souveraineté (défense et nucléaire, principalement), les infrastructures et grands opérateurs de service public, les secteurs et filières

stratégiques et les sauvetages d'entreprises. Dans la pratique, c'est cette agence qui gère les grosses participations de l'État comme dans EDF (87 % du capital soit environ 17 milliards d'euros) ou

**En 2016,
l'État a touché 3,5 milliards
d'euros de dividendes
de ses participations
de l'APE.**

encore DCNS, Airbus, Safran, Thales, Areva, Engie, Aéroports de Paris, RATP, SNCF, etc. Le portefeuille inclut 12 aéroports et 11 ports. À noter que l'APE joue aussi un rôle important dans les cas où les difficultés d'une entreprise pourraient représenter un risque systémique pour l'économie française. C'est ce qui expli-

qua l'investissement dans le sauvetage de PSA en 2004, pour éviter de perdre des milliers d'emplois. En 2016, l'État a touché 3,5 milliards d'euros de dividendes de ses participations de l'APE.

Dans une logique plus proche de celle d'une banque de développement des entreprises françaises, Bpifrance agit (entre autres) à travers des prises de participations minoritaires dans des firmes de taille variable, à court et moyen terme. Elle a des secteurs de prédilection, considérés comme stratégiques du point de vue de l'industrie française, comme la filière automobile, d'où le rachat des parts de PSA à l'APE au printemps 2017, le numérique et l'électronique (Orange, STMicro, Eutelsat, Ingenico, Gemalto, Technicolor) ou encore les services à l'industrie pétrolière (TechnipFMC, Vallourec, CGG).

Enfin, la Caisse des dépôts est un investisseur de long terme, comme l'APE, pour le développement des entreprises d'intérêt patrimonial. Elle est à la fois actionnaire clé de certaines entreprises (Transdev, entreprise de transports publics codétenue avec Veolia, la Compagnie des Alpes, CNP Assurances) et présente en tant qu'investisseur institutionnel au capital de nombreuses firmes du CAC40, notamment Veolia à hauteur de 4,62 %. Son rôle est surtout d'être en appui aux politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales. ■

UNE GESTION DE PLUS EN PLUS FINANCIARISÉE

La place de l'État dans l'actionnariat du CAC40 est souvent attaquée par les économistes libéraux, parce qu'elle serait un symbole de l'interventionnisme étatique français, et parce qu'elle créerait un mélange de genre permanent entre les divers rôles de l'État : celui de garantir l'intérêt général, celui de réguler et celui de maximiser la valeur de ses participations.

En réalité, la gestion des participations de l'État a subi depuis longtemps une transformation qui l'aligne de plus en plus sur les pratiques financières de n'importe quel investisseur, y compris les plus acrobatiques, comme lors du rachat de parts de Renault en 2015. La notion même d'« État actionnaire », désormais communément utilisée, se substitue à l'expression historique d'« entreprises publiques » ou de « secteur public », dont la taille s'est réduite comme peau de chagrin à la faveur de privatisations successives ou de la transformation en sociétés anonymes

d'anciens services publics nationaux (comme France Télécom en 1994 ou EDF en 2004).

Suite à des réformes introduites en 2015, la représentation de l'État au conseil d'administration de ces entreprises s'est un peu plus « privatisée ».

La gestion des participations de l'État a subi une transformation qui l'aligne sur les pratiques financières de n'importe quel investisseur.

Désormais, aux côtés des hauts fonctionnaires représentant l'État et des commissaires du gouvernement, sorte de porte-parole de l'intérêt public avec voix consultative, l'État peut proposer des administrateurs issus du privé.

Encore insuffisant pour certains. Le début de l'année 2017 a été marqué par plusieurs rapports très à charge contre

l'État actionnaire, dont l'un émanant de la Cour des comptes elle-même, recommandant des privatisations supplémentaires, voire un programme de « désengagement massif ». Les débuts du mandat d'Emmanuel Macron confirme cette orientation, qui va de pair avec la volonté de rendre le portefeuille de participations de l'État plus « dynamique ». En clair : on continue à réduire les participations historiques dans les entreprises publiques, tout en gardant une partie de l'argent pour intervenir au coup par coup pour protéger un « champion » national.

Nulle part ou presque il n'est question dans ces débats de la supervision démocratique des participations financières de l'État, qui paraîtrait pourtant de rigueur s'agissant de fonds publics. Le rôle de contrôle du Parlement est minime dans ce domaine, et celui des citoyens est nul. ■

L'AFFAIRE FLORENCE PARLY, SYMBOLE DES COMPLAISANCES DE L'ÉTAT ACTIONNAIRE



JETTE CARR

En 2017 on apprenait qu'avant sa nomination au gouvernement, la nouvelle ministre des Armées, Florence Parly, alors haut fonctionnaire, avait perçu des rémunérations étonnamment élevées dans diverses entreprises à capitaux publics : près de 450 000 euros à la SNCF, 139 000 euros bruts de jetons de présence en tant qu'administratrice d'entreprises comme Altran, Ingenico et Zodiac, mais aussi 675 800 euros bruts d'indemnités de licenciement d'Air France en 2014. L'affaire illustre une autre facette souvent dénoncée de l'État actionnaire : un entre-soi de hauts fonctionnaires grevé

par les conflits d'intérêts. Outre ses rémunérations importantes, Florence Parly est l'épouse de Martin Vial, patron de l'APE, qui gère les participations de l'État dans des entreprises de la défense comme Thales, Safran et Airbus.

On retrouve ce même phénomène de rémunérations très élevées, qui semblent contraires aux principes édictés sur ce sujet par le gouvernement, dans d'autres entités publiques, comme La Poste. Dans un rapport de 2015, la Cour des comptes indique que 170 cadres dirigeants, dont une moitié de hauts fonctionnaires, y gagnant plus de 150 000 euros par an. Certains gagneraient même plus de 200 000 euros par an pour « des fonctions imprécises, voire non désignées ». Ces dirigeants grassement rémunérés de La Poste ou de la SNCF sont souvent les premiers à programmer la privatisation progressive de leur entreprise et la fin des statuts « privilégiés » des cheminots ou des facteurs. ■

PLAINTÉ CONTRE L'ÉTAT POUR « NÉGLIGENCE » DANS L'AFFAIRE ALSTOM

L'association Anticor a déposé en janvier 2018 une plainte visant les services de l'État pour « négligence ». En cause : en renonçant à son option d'achat de 20 % d'actions Alstom, les pouvoirs publics auraient laissé passer l'opportunité de réaliser une plus-value de 350 millions d'euros. Cette option d'achats avait été obtenue via un accord passé avec Bouygues lors du rachat des activités énergie d'Alstom par GE. Le gouvernement s'est défendu en indiquant que Siemens avait fait du non-exercice de cette option une condition *sine qua non* de la fusion de ses activités transport avec celles du groupe français. Résultat : c'est Bouygues qui empochera les 350 millions d'euros. « L'ensemble de ces circonstances témoigne incontestablement du caractère abstentionniste et coupable des agissements de l'État », accuse Anticor.

LES ENTREPRISES DONT L'ÉTAT EST ACTIONNAIRE FONT-ELLES MIEUX QUE LES AUTRES ?



FICKR

FISCALITÉ.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, de nombreuses firmes ayant l'État parmi leurs actionnaires principaux s'adonnent parallèlement à des pratiques d'évitement fiscal qui privent ce même État de rentrées fiscales. C'est le cas d'Engie, objet d'une enquête de la Commission européenne pour ses filiales au Luxembourg, d'EDF ou Orange qui ont abondamment profité du système belge des « intérêts notionnels » (voir *supra* la section sur la fiscalité), ou encore de Renault et PSA, épinglés en 2017 pour leurs filiales à Malte. Les dividendes versés par ces entreprises seraient-ils plus avantageux que les impôts versés ? C'est en tout cas une illustration de la schizophrénie de l'État actionnaire.

DIVIDENDES.

Si l'on excepte La Poste et la SNCF qui ne sont pas (encore) des sociétés anonymes et ne versent donc pas de dividendes à l'État, les entreprises liées à ce dernier

affichent un taux de redistribution de leurs bénéficiaires aux actionnaires de 77 % en 2017, soit davantage que le taux de redistribution moyen des entreprises du CAC40. Ce chiffre – qui confirme la prédilection de l'État pour les dividendes – recouvre en réalité des réalités très contrastées, entre des firmes relativement modérées de ce point de vue, et d'autres comme Engie qui ont pris l'habitude de verser davantage de dividendes qu'elles n'enregistrent de profits.

INÉGALITÉS SALARIALES.

Les entreprises liées à l'État sont-elles plus épargnées que les autres par l'explosion des rémunérations patronales ? En réalité, il faut distinguer entre un petit groupe de grandes entreprises dont l'actionnariat est encore majoritairement public (EDF, Aéroports de Paris, SNCF et La Poste) qui sont soumises aux règles édictées par le gouvernement précédent sur la limitation des salaires patronaux, et les autres. Hors de ce petit groupe, les autres firmes ayant l'État français parmi leurs actionnaires font légèrement mieux que leurs consoeurs entièrement privées. Le ratio entre plus haute rémunération et dépenses moyennes par salariés y était de 76 en 2017, contre 81 pour notre échantillon global et 95 pour le CAC40. Pour EDF, ADP, SNCF et

La Poste, ce chiffre est de 8... Le pouvoir de l'État actionnaire sur les entreprises dont il ne possède pas la majorité des parts est limité, comme l'ont montré les controverses de ces dernières années sur le niveau de rémunération de Carlos Ghosn, PDG de Renault.

ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS ET À L'ENVIRONNEMENT.

La nature même des participations de l'État, concentrées sur certains secteurs comme l'énergie, l'armement ou les transports, fait qu'il est difficile de comparer leur performance sociale ou environnementale avec celles de leurs consoeurs d'autres secteurs. À travers ses participations dans EDF et Engie, ou encore dans Renault et PSA, l'État actionnaire est en première ligne sur les questions de climat et de pollution de l'air. De même en ce qui concerne la filière nucléaire et ses impacts environnementaux et sanitaires, y compris en amont lors de la phase d'extraction de l'uranium dans les mines d'Areva. Les questions éthiques et humanitaires liées à l'industrie de la défense, et aux ventes d'armes à des pays dictatoriaux, engagés dans la répression de leurs opposants ou accusés de crimes de guerre, sont un autre gros point noir du portefeuille de participations de l'État. ■

NOUVELLES PRIVATISATIONS À L'HORIZON

Le gouvernement français a annoncé en 2017 son intention de lancer un nouveau programme de privatisations, d'un montant de 10 milliards d'euros au total, destiné à alimenter un futur « fonds pour l'innovation de rupture » dont les contours et la gestion restent très flous. Une première opération a eu lieu en septembre 2017 avec la vente d'actions d'Engie pour un peu plus de 1,5 milliard d'euros. D'autres sont évoquées depuis des mois, notamment la vente de parts dans la Française des Jeux (FDJ) et dans Aéroports de Paris. Ces privatisations, qui nécessitent un mandat législatif, ont été incluses dans la loi « Pacte » que le gouvernement a présenté en juin 2018, mais le climat social en France pourrait l'amener à retarder l'échéance.

Les deux principales privatisations envisagées ne vont pas sans poser de nombreux problèmes, et font d'ores et déjà l'objet de critiques acerbes. En ce qui concerne la Française des jeux, c'est l'intérêt de céder au privé un monopole assurant des revenus garantis et de confortables dividendes chaque année qui est interrogé. Se pose également la question du maintien de certaines règles éthiques et de garde-fous dans un secteur d'activité qui peut donner lieu à bien des dérives en termes d'addiction ou de fraude. Citons par exemple le Rapido en 2014, ce jeu très rentable mais que la FDJ avait dû abandonner car trop addictif.

Du côté d'Aéroports de Paris, c'est le spectre d'une reprise par Vinci qui

inquiète. Le groupe de BTP s'est déclaré depuis longtemps intéressé par une montée au capital d'ADP, qui gère les aéroports de Roissy, Orly et du Bourget, et dont il est déjà actionnaire. Ce qui reviendrait à lui assurer un large monopole sur le secteur aéroportuaire français, vu ses parts dans plusieurs aéroports régionaux, sans oublier qu'il contrôle une partie des autoroutes et, depuis 2017, une ligne ferroviaire à grande vitesse. La cession par l'État de ses parts dans ADP pourrait également avoir un impact important sur Air France, si elle mène à court ou moyen terme à une augmentation des redevances aéroportuaires. Air France qui pourrait aussi être privatisée, le groupe Accor s'étant déjà mis sur les rangs. ■

LOBBYING : DES JEUX D'INFLUENCE QUI MINENT LA DÉMOCRATIE

Le lobbying ne se réduit pas à influencer, voire à rédiger, des amendements parlementaires. En réalité, l'influence des grandes entreprises et du secteur privé se manifeste à travers une multiplicité de canaux, commençant très en amont avec le contrôle de l'expertise et finissant très en aval avec par exemple les saisines du Conseil constitutionnel. Elle s'exerce auprès d'une multiplicité d'instances décisionnaires à Paris, mais aussi à Bruxelles et ailleurs. Souvent hors de portée des regards des citoyens et de la société civile.



PARTI SOCIALISTE

PREMIERS PAS DE LA TRANSPARENCE DU LOBBYING EN FRANCE : QUELQUES ENSEIGNEMENTS

Avec la loi Sapin 2, la France s'est dotée pour la première fois d'un registre du lobbying unique et cohérent, couvrant aussi bien les parlementaires que le pouvoir exécutif. Entreprises, associations professionnelles, cabinets de consultants, associations et autres « porteurs d'intérêts » avaient jusqu'au 30 avril 2018 pour déclarer leurs dépenses et leurs activités de lobbying au second semestre 2017. Ces éléments sont disponibles en ligne sur le site de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique. Les registres de ce genre sont structurellement limités parce qu'ils ne fournissent nécessairement que des informations parcellaires et laissent une grande latitude aux « représen-

tants d'intérêts » pour définir ce qu'ils considèrent comme du lobbying ou pas. Ils ne capturent pas toute la dimension informelle et indirecte de l'influence (proximités personnelles, pantouflages,

Pour les multinationales françaises, le lobbying à Paris a une importance moindre que le lobbying à Bruxelles ou Washington.

etc.), de sorte qu'ils peuvent donner une fausse impression d'équilibre relatif entre une grosse multinationale (comme EDF ou Bayer) et ses opposants (une association anti-nucléaire ou anti-pesticides).

Les déclarations effectuées suggèrent que pour les multinationales françaises, le lobbying de Paris a une importance moindre que le lobbying à Bruxelles ou Washington. Au total, d'après les chiffres déclarés, les groupes du CAC40 n'ont dépensé l'année passée qu'environ 10 millions d'euros à Paris, contre 27 et 22 millions d'euros et de dollars respectivement à Bruxelles et Washington. Ce qui compte le plus pour les grandes entreprises, c'est la définition des normes d'accès aux marchés ou les régulations qui pourraient entraver certaines de leurs activités (sur la pollution, sur l'alimentation, etc.). Normes et régulations qui sont fixées à Bruxelles ou à Washington. >>>

» Les entreprises qui déclarent le plus de dépenses à Paris sont Renault, le Crédit agricole et Total (en tenant compte de leurs filiales qui déclarent des dépenses séparément). L'entreprise Accor a tout d'abord déclaré des dépenses équivalentes à celles de Renault (entre 800 000 et 900 000 euros annuels) puis a décidé quelques jours plus tard de les diviser par huit. Les activités déclarées couvrent une

immense gamme de sujets, du plus général au plus concret, mais on y retrouve quelques fils rouges. Le premier d'entre eux est la fiscalité ou, à l'inverse, les aides et marchés publics, qui apparaissent clairement comme un des enjeux clés du lobbying à Paris pour les grandes firmes françaises. Autre sujet qui ressort : la transition écologique et énergétique. Confirmant l'adage selon lequel le lobbying le

plus efficace ne cible pas seulement les normes et réglementations passées et présentes, mais aussi et surtout celles de l'avenir, les industriels français se sont beaucoup mobilisés sur des thématiques comme l'économie circulaire, la voiture électrique, le gaz « vert » et la méthanisation, les énergies renouvelables ou encore « l'agriculture durable ». ■

CONSEIL CONSTITUTIONNEL ET CONSEIL D'ÉTAT : DES LIEUX DE LOBBYING MAL CONNUS MAIS SOUVENT DÉCISIFS

En matière de « lobbying », la plupart des gens en France pensent spontanément à celui qui s'exerce sur les députés et sénateurs, sous des formes parfois scabreuses ou à la limite de la corruption comme les invitations ou les petits cadeaux. En réalité, l'essentiel du lobbying s'exerce, de manière moins visible, auprès du pouvoir exécutif, bien plus décisif sur les gros dossiers. Mais il existe encore une autre forme de lobbying, encore plus opaque et s'exerçant sur des institutions peu connues du grand public : le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel. Or ces deux instances très proches l'une de l'autre disposent d'une influence souvent décisive sur le devenir des lois, en amont (le Conseil d'État conseille le gouvernement sur les projets législatifs) et en aval (le Conseil constitutionnel vérifie leur validité au regard de la constitution). Les milieux d'affaires l'ont bien compris, qui se sont tournés vers le Conseil constitutionnel pour faire invalider *a posteriori* plusieurs lois emblématiques dans le domaine de la fiscalité ou du droit des entreprises. Et ce notamment à travers une démarche connue sous le nom de « porte étroite », consistant à transmettre aux Sages des avis juridiques rédigés par des constitutionnalistes renommés. Ils ont réussi par ce moyen à faire censurer la proposition de taxer les très hauts revenus à 75 % sur la dernière tranche, retoquée en 2012, ou encore la loi Florange de 2014, censée mettre fin aux licenciements boursiers en imposant des pénalités aux entreprises qui fermeraient des sites rentables. Fin 2016, c'est la proposition d'un reporting fiscal pays par pays public – seul moyen effi-



cace de prévenir l'évasion fiscale – qui est à nouveau censurée par le Conseil constitutionnel, au motif qu'elle porterait atteinte à la liberté d'entreprendre. Le motif a à nouveau été invoqué début

**Conseil d'État
et Conseil constitutionnel
disposent d'une influence
souvent décisive sur le devenir
des lois**

2017 pour la censure d'une loi sur l'ac-capement des terres. Les milieux d'affaires ont voulu l'invoquer à nouveau contre la loi sur le devoir de vigilance des multinationales, adoptée en mars 2017, mais sans obtenir gain de cause cette fois.

Il n'en reste pas moins que le Conseil constitutionnel a eu tendance ces dernières années, encouragé par les « portes étroites » et les cabinets d'avocats d'affaires qui se sont saisis de la procédure dite de question prioritaire de constitutionnalité, à donner un poids toujours plus important à la liberté d'entreprendre et au droit de propriété pour invalider des propositions de régulation sociale ou environnementale. Quant au Conseil d'État, il semble se diriger sur le même chemin si l'on en croit son avis rendu sur la loi Hulot, qui donne la priorité aux droits de propriété établis, conçus de manière très extensive, sur les impératifs de préservation du climat. À ce régime, aucune réforme ne serait plus possible dès lors qu'elle touche aux intérêts en place. ■

UN CAS D'ÉCOLE : LA LOI HULOT SUR LA FIN DES HYDROCARBURES



PHILIPPE ROGOS

C'était l'une des premières lois emblématiques de la nouvelle mandature : celle portant sur la fin de l'exploitation des hydrocarbures en France, portée par le ministre écologiste Nicolas Hulot. Initialement, tout devait prendre fin à l'horizon 2040. Mais les associations environnementalistes ont eu la mauvaise surprise de voir ces ambitions fortement réduites. Tout d'abord, le Conseil d'État a

jugé dans son avis sur le projet de loi que celui-ci ne devait pas porter atteinte aux « espérances légitimes » des détenteurs de concessions en restreignant leur droit à un renouvellement quasi automatique. Il a aussi refusé la proposition de clarifier le droit relatif au gaz de schiste en interdisant leur exploitation en général, et non la seule technique de la fracturation hydraulique comme c'est le cas depuis

la loi Jacob de 2011. Cet avis n'était que consultatif mais le gouvernement a fait comme s'il était impossible de le remettre en cause, sous peine de voir la loi invalidée par le Conseil constitutionnel.

Ce n'est pas tout : des exemptions ont été ménagées pour les régions où la loi aurait pu faire une réelle différence, à savoir pour l'exploitation du « gaz de couche » dans les anciennes régions charbonnières de Lorraine et du Nord, ou dans la région entourant le gisement gazier historique de Lacq, dans les Pyrénées. Les députés et sénateurs locaux se sont mobilisés pour obtenir ces exemptions. Dans le cas de Lacq, le député historique de la circonscription, David Habib, qui avait déjà obtenu par le passé de multiples faveurs pour Total et les autres industriels présents sur le bassin, a une nouvelle fois joué un rôle important.

Le tout nouveau registre de la transparence du lobbying donne quelques indications supplémentaires sur les acteurs qui sont intervenus sur cette loi. Engie y a été de ses « propositions rédactionnelles », Total a alerté les décideurs sur les enjeux du stockage de gaz, les conséquences de la loi pour le bassin de Lacq et a même pris langue avec un conseiller de l'Élysée sur le « maintien des intérêts issus de titres miniers et des demandes de titres miniers

22,2 MILLIONS DE DOLLARS DE LOBBYING DÉCLARÉS À WASHINGTON EN 2017

La capitale des États-Unis est avec Bruxelles l'un des hauts lieux du lobbying dans le monde. Les multinationales françaises présentes sur le marché nord-américain ne pouvaient pas manquer d'y jouer aussi leur partition. Les champions du lobbying français à Washington en 2017 étaient, de loin, Sanofi avec près de 5 millions de dollars de dépenses, Airbus (près de 4 millions) et Renault-Nissan (près de 3 millions). Les enjeux de régulation sur le marché nord-américain, le premier au monde, sont clairement cruciaux pour l'entreprise pharmaceutique française. De même pour l'avionneur et le constructeur automobile, également confrontés avec l'administration Trump à d'importants enjeux commerciaux.

2017 n'était pas une année électorale aux États-Unis, mais ces mêmes multinationales françaises ont également l'habitude de contribuer, tout comme leurs

consoeurs américaines, au financement des campagnes électorales de candidats à la Présidence, mais aussi au Sénat ou à la Chambre des représentants, au niveau fédéral comme au niveau de chaque État. Ces financements – qui se font généralement via des structures appelées PACs pour *political action committees* – s'inscrivent dans la continuité du lobbying proprement dit et expriment soit une option idéologique de la part des dirigeants, soit un souci de nouer des relations « donnant-donnant » avec les futurs élus. L'Observatoire des multinationales a étudié les financements des entreprises françaises aux campagnes électorales américaines 2012, 2014 et 2016, avec à chaque fois la même conclusion : elles se font majoritairement au bénéfice de candidats républicains, y compris les plus extrémistes d'entre eux sur des questions comme le climat, l'homosexualité ou les armes à feu.

Total a pris langue avec un conseiller de l'Élysée sur le « maintien des intérêts issus de titres miniers ».

dans le cadre du projet de loi Hulot », soutenu sur ce point par le Medef. Le sujet a aussi mobilisé, sans surprise, l'Union française des industries pétrolières, Esso France et plus bizarrement la CGPME. Une autre entreprise pétrolière concernée par la loi, Vermilion, affiche un niveau de dépenses de lobbying significatif pour le second semestre 2017, entre 500 000 et 600 000 euros, supérieur à son chiffre d'affaires en France. Le cabinet de lobbying dirigé par Raymond Soubie, Taddeo, s'est aussi attaqué au sujet pour le compte de la Française de l'énergie, intéressée par l'exploitation du gaz de couche en Lorraine. ■

QUAND LES « LOBBYS BRUXELLOIS » SONT FRANÇAIS



LUC LEGAY

On dénonce volontiers en France, de tous les côtés de l'échiquier politique, l'influence démesurée des lobbys et des intérêts économiques à Bruxelles et à Strasbourg, dans les couloirs de la Commission et du Parlement. Non sans raison. On évalue à environ 25 000 le nombre de lobbyistes actifs à Bruxelles, et le budget total dépensé pour influencer les institutions européennes s'approcherait chaque année de 1,5 milliard d'euros. Mais – on aurait presque tendance à l'oublier – les intérêts défendus dans les couloirs des institutions communautaires sont avant tout ceux des différents pays européens et de « leurs » entreprises. Y compris en ce qui concerne la France. Certains savent très bien en jouer, en tenant des discours différents à Paris et à Bruxelles, ou en rejetant sur les institutions européennes la responsabilité de politiques qu'ils soutiennent de fait, voire qu'ils ont eux-mêmes inspirées.

Qui sont les principaux lobbys « français » actifs à Bruxelles, et quels intérêts représentent-ils effectivement ? Nous avons étudié en 2017 les données disponibles. Premier constat : ce sont les multinationales et leurs associations professionnelles qui dominent tous les autres acteurs aussi bien en termes de dépenses déclarées que de rendez-vous avec les

échelons supérieurs de la Commission. En 2017, les champions français des dépenses lobbying à Bruxelles étaient Engie, Pernod Ricard et Total, suivis par Airbus, ArcelorMittal et Sanofi.

Autre constat : le lobbying des grandes entreprises françaises se concentre autour de quelques secteurs clés, très dépendants de Bruxelles pour leur régulation ou pour obtenir des aides publiques. Le premier est celui de l'énergie, avec au premier plan les géants français du secteur Total, EDF et Engie. Rien d'étonnant lorsque

l'on sait que leurs affaires sont fortement tributaires de décisions prises à Bruxelles, en matière de lutte contre le changement climatique, mais aussi de normes pollution de l'air, de marchés de l'énergie ou de financement de grandes infrastructures énergétiques. Le second est celui de la finance, avec les principales grandes banques françaises et une multitude d'associations professionnelles. Suivent les secteurs de l'agriculture et de la défense. Dans tous ces secteurs, on peut dire qu'une partie significative du lobbying qui s'exerce à Bruxelles est le fait d'intérêts français. ■

QUAND LES LOBBYS FONT DU LOBBYING CONTRE LA TRANSPARENCE DU LOBBYING

Le décret d'application de la loi Sapin 2 fixant les règles du futur registre de transparence a été adopté dans les dernières heures du quinquennat de François Hollande, et il s'est avéré très en retrait des attentes de la société civile. Les informations requises sont finalement beaucoup plus vagues et générales qu'espéré, et elles n'ont à être rendues publiques que longtemps après les faits. Explication : l'élaboration de ce décret a elle-même donné lieu à une intense bataille de lobbying, notamment de la part du Medef et de l'Afep (le lobby du CAC40) qui ont présenté ces obligations de transparence comme une charge excessive et une atteinte à la compétitivité des entreprises. Aujourd'hui encore, certains grands patrons continuent de regretter publiquement ces nouvelles règles, et on trouve, dans le registre lui-même, trace d'activités de lobbying au second semestre 2017 contre la transparence du lobbying...

LES TENTACULES DE TOTAL DANS LE MONDE DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



BESOPHA

Les universités et les institutions de recherche publique sont de plus en plus encouragées à aller chercher une partie de leurs financements du côté des entreprises. Celles-ci ne se sont pas empressées de donner suite à ces sollicitations, sauf pour les cas les plus prestigieux ou quand elles y voyaient un intérêt. C'est toute la limite du recours à la philanthropie et au mécénat des entreprises. Parmi les grands groupes français, Total se distingue par les liens étroits tissés avec le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Ces liens passent par de multiples mécanismes de soutien via la fondation

Total, ainsi que par le financement de chaires universitaires : Total en déclare une trentaine dans le monde, y compris en France (Dauphine, IFP-EN, Centrale Supélec). Des partenariats financiers et académiques très étroits ont été noués avec l'université de Lorraine et avec l'université de Pau et des Pays d'Adour, deux régions historiques d'implantation de la firme. Total a également noué un partenariat avec Sciences Po, contesté par une partie des étudiants de l'institution, inspirés par le mouvement global pour le désinvestissement des énergies fossiles.

Ces liens passent également par des débauchages de haut vol, comme celui

de Jean-François Minster, éminent spécialiste des océans recruté comme directeur scientifique du groupe. Philippe Baptiste, issu du CNRS, a quant à lui intégré Total comme « *chief technology officer* », avant de devenir en 2017 directeur de cabinet de la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal.

Autre cas emblématique : celui de Michel Aubier, pneumologue renommé de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, embauché comme « médecin conseil » des dirigeants de Total – un lien que celui-ci avait omis de mentionner alors qu'il était appelé à témoigner sur les conséquences de la pollution de l'air devant une commission d'enquête du Sénat. Michel Aubier était habitué à écumer les plateaux télévisés pour minimiser l'impact du diesel sur la santé.

Total se distingue par les liens étroits tissés avec le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur.

L'omission lui a valu une peine de 50 000 euros d'amende et six mois de prison avec sursis en juillet 2017. En 2018, une fois la polémique passée, Total a renouvelé l'expérience en passant un nouvel accord avec un autre médecin de l'AP-HP.

Nouvelle polémique cette fois fin 2017, lorsque Polytechnique Montréal, principale école d'ingénieurs publique du Québec, décide de nommer à sa tête un ancien cadre de Total, Philippe Tanguy, auparavant en charge du développement scientifique international au sein du groupe pétrolier. Des liens tout sauf anodins puisque début 2016, Total publiait une « stratégie climat » dont l'une des pièces maîtresses était une étude commandée à une structure dépendant de Polytechnique Montréal, destinée à valider les affirmations répétées des grandes multinationales pétrolières selon lesquelles le gaz – y compris le gaz de schiste – serait une énergie fossile comparativement propre, notamment par rapport au charbon. ■

IFRAP, INSTITUT MONTAIGNE, INSTITUT DE L'ENTREPRISE... CES THINK TANKS FINANCÉS PAR LES ENTREPRISES

Un autre vecteur d'influence abondamment utilisé par les grandes entreprises et les milieux d'affaires est le financement de *think tanks* ou d'instituts comme l'Institut Montaigne, l'Institut de l'entreprise, l'Institut de la gestion déléguée et quelques autres, chargés de diffuser une doctrine économique conforme aux intérêts des multinationales et de leurs dirigeants, à travers la publication de rapports et les interventions dans les médias. Se présentant comme « experts » et « indépendants », ils sont largement alignés sur les besoins de leurs donateurs, dont des cadres dirigeants siègent généralement à leur conseil d'administration. Les dons très intéressés des grandes entreprises n'en bénéficient pas moins des avantages fiscaux liés au mécénat. Le think tank qui se distingue le plus à la fois par son omniprésence médiatique, par l'opacité de ses financements et par sa tendance à présenter ses affirmations comme une expertise « scientifique » bien qu'émanant d'employés dépourvus de diplômes est l'Ifrap, d'Agnès Verdier-Molinié, journaliste devenue militante néolibérale.

ZOOM SUR...

DEVANT LES TRIBUNAUX

Est-il possible en France de mettre une grande entreprise face à ses responsabilités devant un tribunal ? L'inadéquation du droit, la timidité des pouvoirs publics et les armées d'avocats dont disposent les firmes font que celles-ci parviennent souvent à échapper à un procès, ou alors ne sont condamnées qu'à des amendes peu dissuasives. Mais l'évolution du droit et l'obstination de certaines associations pourraient changer la donne.

CORRUPTION, DROITS HUMAINS, VIOLATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES : LE LABORIEUX COMBAT CONTRE L'IMPUNITÉ

Le droit est-il adapté à la réalité des multinationales ? Probablement non, si l'on en croit les difficultés à poursuivre des grandes entreprises pour des atteintes graves aux droits fondamentaux ou à l'environnement occasionnées par leurs activités, particulièrement lorsque celles-ci surviennent à l'étranger. Les multinationales peuvent se défaire sur la justice du pays où sont survenus les faits (même si celle-ci est inexistante ou corrompue) ou sur leurs filiales ou sous-traitants pour dégager la société-mère de toute responsabilité juridique. C'est pourquoi les plaintes déposées ces dernières années par les associations comme Sherpa ont malheureusement souvent débouché sur des classements sans suite, comme en 2017 celle déposée contre Vinci au sujet des condi-

tions régnant dans ses chantiers au Qatar. Seule l'affaire de la cimenterie de Lafarge en Syrie et de ses liens financiers avec divers groupes terroristes semble faire exception, avec plusieurs mises en examen, y compris celle de l'entreprise en tant que telle. Ce qui reflète sans doute l'ampleur de l'affaire et la gravité des faits reprochés. La loi sur le devoir de vigilance des multinationales devrait néanmoins changer la donne, en ouvrant la possibilité de saisir le juge si les « plans de vigilance » mis en place par les grandes entreprises françaises s'avèrent inadéquats.

En matière de corruption, la justice française se distingue depuis toujours par sa tolérance envers le recours à des commissions ou à des pots-de-vin de la part de grands groupes tricolores. Les amendes pour corruption auxquelles les multinationales françaises ont été condamnées ces dernières années ont toujours été le fait de juridictions étrangères, à commencer

(peut-être non sans arrière-pensées) par celle des États-Unis. La loi Sapin 2 a introduit en 2017 dans le droit français un nouveau dispositif de « transaction pénale » pour les infractions financières, qui pourrait permettre aux entreprises d'échapper à un procès, mais tout en reconnaissant partiellement leur responsabilité.

Les multinationales peuvent se défaire sur leurs filiales ou sous-traitants pour dégager la société-mère de toute responsabilité juridique.

En France même, les violations commises par les entreprises dans le domaine social et environnemental, même lorsqu'elles sont poursuivies et condamnées, ne visent souvent que les sous-traitants et les filiales. Pour les donneurs d'ordre, elles débouchent au mieux sur des amendes, lesquelles sont rarement de nature à dissuader les récidives. Ainsi lorsque Bouygues a finalement été condamné pour travail dissimulé sur le chantier de l'EPR de Flamanville, l'amende a été fixée juste en dessous du seuil déjà modeste de 30 000 euros, qui aurait empêché la firme de concourir à des marchés publics. En matière environnementales, les multiples condamnations de Vinci et de ses prestataires sur le chantier de la ligne grande vitesse Tours-Bordeaux ont débouché sur des amendes trop faibles pour changer leurs pratiques. >>>



STEPHAN WERNLI



VILLE DE TOULOUSE

»» Même en cas d'accident mortel, les grandes entreprises échappent souvent à toute sanction sérieuse, quand elles n'en rejettent pas la responsabilité sur les victimes elles-mêmes, alléguant l'erreur humaine. L'année 2017 en a fourni un nouvel exemple avec la décision de la justice de classer sans suite une enquête diligentée sur ArcelorMittal suite à un décès survenu en 2012 sur le site de l'entreprise à Dunkerque, malgré des conclusions accablantes de la police et de l'inspection du travail. Le cas est loin d'être isolé. À peine 2% des employeurs concernés écopent de peines de prison, généralement avec sursis. Les rares condamnations se limitent à une amende. Souvent au prix d'un éprouvant combat judiciaire.

Dans un autre secteur, celui de l'eau, la série de procès intentés par des victimes de coupures d'eau avec le soutien des associations France Libertés et Coordination Eau Ile-de-France montre l'obstination des géants du secteur, Saur et Veolia, à ne pas respecter l'interdiction de ces coupures, pourtant en vigueur depuis une loi de 2013.

MEDIATOR, AMIANTE, AZF : LES IMPOSSIBLES PROCÈS ?

Trois affaires emblématiques, qui ont connu de nouveaux rebondissements en 2017, illustrent les immenses difficultés à faire condamner en justice les responsables ultimes des catastrophes industrielles ou sanitaires.

Dans l'affaire du Mediator, les poursuites judiciaires initiées contre le laboratoire Servier suite au retentissant scandale de 2010-2011 ont longtemps semblé au bord de l'enlisement, en raison de la multiplicité des recours de l'entreprise, mais aussi peut-être de la manière même dont le dossier a été construit, focalisant l'attention sur Servier sans aller jusqu'au fond du système de conflits d'intérêts qui a rendu le scandale possible. Le procès devrait bien avoir lieu fin 2018 ou début 2019, sans que son issue soit certaine. Dans le volet administratif du dossier, Servier et l'État ont été condamnés à indemniser les victimes, mais divers témoignages suggèrent que l'entreprise traîne les pieds et multiplie les obstacles.

Dans l'affaire AZF, cette usine chimique qui a explosé en 2001 dans

la banlieue de Toulouse, la cour d'appel de Paris a finalement condamné en octobre 2017 l'ex-directeur de l'usine AZF à Toulouse, Serge Biechlin, à quinze mois de prison avec sursis, et la société Grande Paroisse – filiale de Total et gestionnaire du site – à une amende de 225 000 euros. La société mère Total échappe néanmoins à la condamnation. Le jugement rendu met clairement en cause l'organisation du travail, évoquant une sous-traitance excessive et un manque de formation des salariés sous-traitants. Serge Biechlin et la société Grande Paroisse ont annoncé leur volonté de se pourvoir en cassation. S'ils obtenaient satisfaction, cela pourrait entraîner la tenue d'un quatrième procès. Le premier procès, en 2009, s'était soldé par une relaxe des accusés. Le Parquet avait immédiatement fait appel. Et le second procès avait conclu à la culpabilité de Serge Biechlin et Grande Paroisse. Le jugement avait été annulé en 2015 par la Cour de cassation, ce qui avait entraîné la tenue d'un troisième procès.

En ce qui concerne l'amiante en revanche – l'affaire de loin la plus grave en termes d'impact >>>

»»humain –, les recours en justice pour les dizaines de milliers de personnes empoisonnées pendant leur vie professionnelle se ferment les uns après les autres. Les premières plaintes ont été déposées en 1997. Vingt ans plus tard, aucun procès n'a encore eu lieu. L'année 2017 a été ponctuée pour les victimes, qui meurent par milliers chaque année en France, de diverses décisions judiciaires dévastatrices. En septembre les mises en examen de neuf décideurs – industriels, scientifiques, lobbyistes ou hauts fonctionnaires – ont été annulées. Au début de l'été, une ordonnance des juges d'instruction du pôle santé publique annonçait la clôture de l'instruction dans une vingtaine de dossiers pénaux de l'amiante, dont Eternit, Valeo ou Everite (Saint-Gobain). Motif invoqué : il est impossible de dater le moment où la faute a été commise et donc de l'imputer à quiconque... L'Association nationale des victimes de l'amiante (Andeva) et l'association des personnes accidentées de la vie et handicapées (Fnath) annoncent qu'elles iront en appel, voire en cassation.

VING ANS APRÈS, VICTOIRE À TAIWAN POUR DES OUVRIÈRES EXPOSÉES À DES SUBSTANCES CANCÉRIGÈNES

C'est un salutaire contre-exemple de l'impunité dont continuent souvent à bénéficier les multinationales pour leurs agissements à l'étranger, illustrée par le cas emblématiques de Bhopal en Inde, dont les victimes n'ont jamais réussi à mettre Dow Chemical devant ses responsabilités. À Taïwan, les anciennes ouvrières d'une firme naguère liée au groupe français Thomson (aujourd'hui Technicolor) ont obtenu une seconde victoire en appel en octobre 2017, en faisant condamner l'entreprise concernée et ses repreneurs successifs à leur verser une indemnisation pour les avoir exposées à des substances toxiques. 1500 cas de cancer, dont 200 mortels, ont été identifiés parmi les ouvrières qui ont fréquenté l'usine entre 1971 et 1992.

PLAINTES INÉDITES POUR « TROMPERIE ÉTHIQUE » CONTRE AUCHAN ET SAMSUNG

Un an après la catastrophe du Rana Plaza au Bangladesh, le collectif Ethique sur l'étiquette et les ONG Sherpa et Peuples solidaires déposaient une plainte d'un type inédit contre Auchan pour « pratique commerciale trompeuse ». En cause, les divers documents de « responsabilité sociale » publiés par l'entreprise (charte éthique, code de conduite, etc.), considérés comme autant de manières de tromper les consommateurs sur la réalité de ses pratiques et de ses relations avec ses fournisseurs. Des étiquettes de la marque d'Auchan In Extenso avaient été retrouvées dans les décombres du Rana Plaza, et les ONG déclarent détenir des éléments suggérant que les problèmes persistent chez les fournisseurs d'Auchan au Bangladesh.

Des étiquettes de la marque d'Auchan In Extenso avaient été retrouvées dans les décombres du Rana Plaza

Une manière donc de prendre les beaux discours éthiques des multinationales comme Auchan au mot, et de les forcer devant les juges à tenir concrètement leurs engagements. Une plainte similaire a été déposée contre Samsung, ciblant cette fois les conditions de travail chez les sous-traitants de l'industrie électronique.

Après un classement sans suite (les éléments ayant été jugés insuffisamment probants pour caractériser une « tromperie », les mêmes associations ont déposé une nouvelle plainte contre Auchan en 2015, sur une base similaire, avec constitution de partie civile. Le juge d'instruction aurait mandaté une

commission rogatoire internationale, à laquelle le gouvernement ne semble pas avoir donné suite jusqu'ici.

L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE DEVANT LES TRIBUNAUX

Le délit d'obsolescence programmée est inscrit dans la loi française depuis 2015. L'année 2017 a vu deux plaintes inédites déposées par l'association Halte à l'obsolescence programmée (HOP) contre des fabricants d'imprimantes d'une part et Apple de l'autre, accusés de raccourcir délibérément la durée de vie de leurs imprimantes et cartouches d'encre (enquête à l'appui) d'une part, et de ses téléphones de l'autre. Des enquêtes préliminaires ont été ouvertes. ■

MENACES SUR LE DROIT À L'INFORMATION

L'information libre et indépendante est indispensable au débat démocratique. Pourtant, les grandes entreprises cherchent souvent à échapper aux regards du public. D'un côté, à travers leurs pratiques de communication et de relations publiques, elles filtrent les informations qui parviennent à l'extérieur sur leur fonctionnement et leurs impacts. De l'autre, elles se retournent contre les lanceurs d'alerte, les militants de la société civile ou les journalistes qui mettent en lumière leurs manquements à travers sanctions et procédures bâillonnages. Le secret des affaires risque d'aggraver encore cette omertà.



JASON

LES 10 MILLIARDAIRES QUI CONTRÔLENT LA PRESSE FRANÇAISE...

Le secteur de la presse en France est un grand Monopole. Tout s'achète, tout se vend, les journaux, les télévisions, les radios. Résultat : 90 % des quotidiens nationaux vendus chaque jour appartiennent à 10 milliardaires ! Les mêmes possèdent des télévisions et radios qui totalisent respectivement 55% et 40% des parts d'audience. Ces milliardaires sont cinq à faire partie du cercle des dix premières fortunes de France : Bernard Arnault, PDG du groupe de luxe LVMH (patron des *Echos*, du *Parisien*), Serge Dassault (*Le Figaro*), François Pinault, le patron de Kering (*Le Point*), Patrick Drahi, principal actionnaire d'Altice-SFR (*Libération*, *L'Express*, BFM-TV, RMC), Vincent Bolloré (Canal+ mais aussi Havas, l'un des principaux pourvoyeurs de publicité des médias

français). On trouve ensuite Xavier Niel, patron de l'opérateur de téléphonie Free et 11e fortune de France, qui s'est associé avec Pierre Bergé, héritier du couturier Yves Saint-Laurent, et avec le banquier Matthieu Pigasse, pour devenir propriétaire du groupe Le Monde (*L'Obs*, *Télérama*, *La Vie*...). Matthieu Pigasse possède également Radio Nova et l'hebdomadaire *Les Inrocks*. Martin Bouygues, 30e fortune de France, est propriétaire du groupe TF1. La famille Mohn, qui contrôle le groupe allemand Bertelsmann, est propriétaire de M6, RTL, *Gala*, *Femme actuelle*, *VSD*, *Capital*,... Viennent ensuite Arnaud Lagardère, propriétaire d'Europe 1, *Paris Match*, du *JDD*, de Virgin radio, RFM, *Télé 7 jours*, et Marie-Odile Amaury, qui possède *L'Equipe* (et dont le groupe est,

par l'une de ses filiales, organisateur du Tour de France notamment). Petite précision : ces deux derniers ne sont « que » millionnaires, avec tout de même une fortune évaluée entre 200 et 300 millions d'euros. À ce « Top 10 », on pourrait aussi ajouter la famille Bettencourt qui finance le journal ultra-libéral *L'opinion*. Ou le milliardaire d'origine libanaise Iskander Safa, 71e fortune de France et propriétaire du très réactionnaire *Valeurs actuelles*.

Une concentration extrême, d'autant plus problématique que les propriétaires en question sont souvent eux-mêmes liés à de grandes entreprises. Comment ces propriétaires peuvent-ils concilier liberté de l'information et intérêts privés ? Comment TF1, BFM-TV, *Le Monde*, *Libération* peuvent-ils produire >>>

>>> en toute indépendance des enquêtes sur le secteur de la téléphonie, quand leurs propriétaires sont les patrons de Free, Bouygues Telecom et SFR ? Comment les journalistes du *Figaro* peuvent-ils porter un regard critique sur la politique de défense de la France, quand le propriétaire de leur journal vend des avions de chasse à l'État français ? 2017 a vu une nouvelle illustration de ce mélange des genres avec l'arrivée du groupe Renault au capital du magazine économique *Challenges* de Claude Perdriel, dont le groupe contrôle également les titres *La Recherche*, *Historia*, *Histoire et Science* et *Avenir*.

Pressions sur les journalistes, licenciements, censures... De nombreux

exemples récents sont venus confirmer les risques de cette situation. C'est Bernard Arnault qui a temporairement coupé tout achat de publicité dans les pages du Monde pour LVMH après le travail de ce journal sur son implication dans les *Panama Papers*. Vincent

Bolloré avait ciblé le quotidien de la même manière auparavant suite à un reportage sur ses affaires africaines. Lors de son arrivée à la tête de Canal+, l'homme d'affaires breton avait également censuré un documentaire sur le Crédit mutuel. ■

... ET S'ACCAPARENT LES AIDES PUBLIQUES À LA PRESSE

Ces mêmes milliardaires s'accaparent en outre la majorité des aides publiques à la presse. Les chiffres 2017 ne sont pas disponibles, mais les chiffres 2016 révélés par *Mediapart* indiquent que le groupe LVMH de Bernard Arnault (*Le Parisien*, *Aujourd'hui en France*, *Les Échos*) a ainsi touché 12,3 millions d'euros d'aides publiques, Patrick Drahi (*Libération*, tous les titres du groupe *L'Express*, *BFM Business*, *BFM-TV* ou encore *RMC*) plus de 7 millions, et Dassault (*Le Figaro*) 6,3 millions d'euros. Les aides distribuées par Google ou Facebook, ainsi que par la fondation Gates bénéficient elles aussi très majoritairement à ces mêmes groupes. ■

POURSUITES BÂILLON : UNE TENDANCE INQUIÉTANTE



Les poursuites judiciaires lancées par des multinationales contre des associations, des journalistes, des lanceurs d'alerte, des chercheurs ou de simples citoyens ne cessent de s'accumuler. Dernièrement, c'est le promoteur de l'oléoduc Dakota Access Pipeline, objet d'une résistance très médiatisée des Sioux du Dakota, qui a poursuivi Greenpeace, Banktrack et d'autres ONG pour avoir « *disséminé de fausses infor-*

mations » et lui avoir prétendument fait perdre des centaines de millions de dollars. En France, c'est Areva qui a poursuivi un simple blogueur pour avoir relayé le texte d'une association anti-nucléaire. Après avoir publié un rapport « Menaces sur les forêts africaines », Greenpeace est poursuivi par la Socfin, qui gère des plantations en Afrique de l'Ouest, et dont le groupe Bolloré est le principal actionnaire. Ce dernier s'est

fait une spécialité des poursuites en diffamation contre les journalistes ou les militants qui s'intéressent de trop près à ses affaires africaines (voir ci-après). On observe aussi de plus en plus de poursuites d'entreprises visant des chercheurs, ce qui a fini par susciter l'émoi du monde de l'enseignement supérieur et la mise en place d'une commission – la commission Mazeaud – pour traiter le problème. >>>

» À l'heure où la société civile utilise de plus en plus les armes du droit contre les entreprises, ces « procès bâillon » sont aussi un moyen pour ces dernières de contre-attaquer. C'est ainsi que le groupe de BTP Vinci a lancé pas moins de quatre procédures contre l'association Sherpa, qui avait saisi la justice pour faire la lumière sur les conditions de travail des ouvriers migrants sur les chantiers du groupe français au Qatar. Veolia, de son côté, a porté plainte pour diffamation contre les associations France Libertés et Coordination Eau Ile-de-France qui ont multiplié les actions en justice pour la faire condamner pour coupures d'eau illégales. Dernièrement, EDF a déposé une plainte ciblant Greenpeace, quelques jours après que l'association écologiste ait porté plainte contre elle auprès du parquet financier pour avoir présenté un « bilan trompeur » en sous-estimant délibérément le coût du démantèlement des centrales et du retraitement des déchets nucléaires. L'organisation écologiste est

également poursuivie devant les tribunaux par EDF pour ses actions non-violentes dans les centrales visant à alerter l'opinion sur les risques du nucléaire. Des peines de prison ferme ont même été prononcées début 2018 contre certains militants, qui avaient pénétré sur le site de la centrale de Cattenom.

Les poursuites tendent de plus en plus à cibler leurs critiques à titre individuel, et pour des sommes considérables.

Si ces « procès bâillon » ne sont pas en soi une nouveauté, on observe une tendance inquiétante à leur prolifération. Les entreprises comme Bolloré ou Areva n'hésitent plus à poursuivre de simples blogueurs pour avoir mis en ligne un lien vers un article. Au-delà du droit de la diffamation, les entreprises rivalisent également d'inventivité pour trouver de nouveaux

prétextes juridiques pour ennuyer leurs critiques – atteinte à la vie privée ou à la réputation, violation de la propriété intellectuelle, etc. Le groupe laitier Lactalis a utilisé un autre moyen de pression début 2017 en mettant fin au contrat de producteurs qui avaient témoigné à la télévision sur les pratiques d'achat de l'entreprise. Surtout, les poursuites tendent de plus en plus à cibler leurs critiques à titre individuel, et pour des sommes considérables. Inutile de rappeler que les multinationales disposent de ressources très largement supérieures aux individus ou aux petites organisations qu'elles tentent ainsi d'intimider...

D'autres pays, confrontés à ce type de procédures, ont mis en place des garde-fous. C'est le cas du Québec, qui a adopté une loi visant à prévenir et sanctionner les abus de droit. C'est aussi le cas de l'Australie, qui a purement et simplement interdit les poursuites en diffamation aux organisations de plus de 10 salariés. ■

BOLLORÉ ET SES AFFAIRES AFRICAINES : PROCÈS EN SÉRIE

Si il est une grande entreprise française qui s'est illustrée ces dernières années par ses poursuites contre des journalistes ou des organisations de la société civile, c'est bien le groupe Bolloré, pour tout ce qui touche à ses affaires africaines – ports et plantations de palmiers à huile. Depuis 2009, plus d'une vingtaine de procédures en diffamation ont ainsi été lancées par Bolloré ou la Socfin en France et à l'étranger contre des articles, des reportages audiovisuels, des rapports d'organisations non gouvernementales, et même un livre. *France Inter*, *France Culture*, *France Info*, *France 2*, *Bastamag*, *Le Monde*, *Les Inrocks*, *Libération*, *Mediapart*, *L'Obs*, *Le Point*, *Rue 89*, *Greenpeace*, *React*, *Sherpa*... Une cinquantaine de journalistes, d'avocats, de photographes, de responsables d'ONG et de directeurs de médias, ont été visés par Bolloré et ses partenaires. Un acharnement qui semble de moins en moins porter ses fruits puisque les dernières plaintes en diffamation déposées par le groupe Bolloré (contre *Les Inrocks* ou *Bastamag*) ou sa filiale Socfin (contre *Mediapart*, *Sherpa* et le *React*) se sont toutes soldées par une relaxe.

C'est peut-être ce qui a encouragé le groupe à développer une stratégie de contournement. Ciblant France Télévisions et un documentaire réalisé par Tristan Waleckx et diffusé en 2016 dans l'émission « Complément d'enquête », Bolloré a non seulement réclamé 450 000 euros aux journalistes pour diffamation (sans succès, puisque le tribunal a prononcé leur relaxe début juin 2018), mais il a aussi engagé en

Depuis 2009, plus d'une vingtaine de procédures en diffamation ont ainsi été lancées par Bolloré ou la Socfin.

parallèle une autre procédure, cette fois pour dénigrement et concurrence déloyale, devant le tribunal de commerce de Paris, dans le cadre de laquelle le groupe réclamait pas moins de 50 millions de dommages à France Télévisions. Sans parler d'une troisième procédure au Cameroun. Devant les juges, l'essentiel des débats a porté non pas sur les conditions de travail misérables des sous-traitants et riverains



COPYLEFT

des plantations de la Socapalm – dont la réalité est difficilement contestable – mais sur l'âge réel de jeunes ouvriers interrogés dans le documentaire. En pleine assemblée générale annuelle de son groupe, Vincent Bolloré était revenu publiquement sur ces témoignages, accusant les individus présentés comme mineurs d'avoir en fait 20 ans et d'avoir été payés par les journalistes français pour mentir sur leur âge. Ironie du sort, l'un des jeunes hommes qui apparaît dans le documentaire cherche aujourd'hui à poursuivre Vincent Bolloré en diffamation pour ces propos. ■

SECRET DES AFFAIRES : UNE MENACE DÉMOCRATIQUE



TIM VENCHUS

En 2016, malgré les protestations de la société civile, la Commission, le Parlement et le Conseil européens adoptaient une directive très controversée sur le « secret des affaires ». Sous prétexte de lutter plus efficacement contre l'espionnage industriel, ce texte crée un droit général au secret pour les entreprises, qui leur permet de traîner devant les tribunaux quiconque porterait à la connaissance du public une information sur leurs activités sur laquelle elles auraient préféré maintenir l'omertà.

C'est donc une épée de Damoclès qui pèse désormais sur les lanceurs d'alerte, les salariés et leurs syndicats, les journalistes, les chercheurs et les associations de protection des consommateurs et de l'environnement. Dévoiler un montage d'optimisation fiscale, comme dans le cas récent du groupe Kering de François Pinault (7e fortune de France), révéler des difficultés économiques qui pourraient provoquer des licenciements massifs, comme dans le cas de Conforama fin 2017, ou enquêter sur l'utilisation de produits toxiques dangereux pour les salariés et les consommateurs, pourraient ainsi tomber sous le coup du « secret des affaires ».

Certaines exceptions ont certes été introduites dans la directive pour protéger la

liberté d'expression et l'intérêt général. Mais les institutions européennes ont en revanche catégoriquement refusé de restreindre la portée de ce texte aux seules situations concurrentielles, autrement dit aux cas où un acteur économique chercherait effectivement à acquérir des informations commerciales sensibles pour son propre gain. Ce qui laisse

Sous prétexte de lutter contre l'espionnage industriel, ce texte crée un droit général au secret pour les entreprises

la porte ouverte à tous les abus, alors même que certaines firmes, comme le groupe Bolloré ou Veolia, ont de plus en plus tendance à vouloir museler leurs critiques aux travers de « procédures bâillon ». Loin de « clarifier le droit » sur la protection des secrets commerciaux comme le clament ses partisans, cette nouvelle loi sur le secret des affaires ne fait que créer de nouvelles contradictions entre les exigences de la liberté d'expression, du droit à l'information et de l'intérêt général d'une part, et celles du secret des affaires d'autre part. Contradictions qui devront être tranchées au cas par cas par les tribunaux. ONG, syndicats et

journalistes craignent d'ailleurs que les entreprises se tournent de plus en plus vers les tribunaux de commerce, qui leur sont bien plus favorables.

La directive a été transposée dans le droit français en 2018. Comment expliquer que cette directive inutile, poussée par un petit nombre d'entreprises, de lobbyistes et de spécialistes autoproclamés de « l'intelligence économique », ne reposant sur aucun exemple probant d'espionnage industriel insuffisamment puni par les dispositions légales déjà existantes, finisse par être adoptée dans toute l'Europe ? C'est sans doute qu'elle constitue un véritable « joker » dont les grandes entreprises pourront se servir pour éviter toutes les questions dérangeantes, voire échapper aux régulations. On en voit déjà un premier exemple avec la directive européenne sur la transparence fiscale en cours de finalisation. Les grandes entreprises du vieux continent devront désormais se soumettre à un reporting financier et fiscal « pays par pays » – sauf si... divulguer ces informations pourrait nuire à leur « compétitivité ». Certains craignent que les dispositions sur le devoir de vigilance ou la transparence du lobbying soient les prochaines en France à être contournées via ce droit d'exception. ■

POST- SCRIPTUM

LE VÉRITABLE COÛT DE LA « COMPÉTITIVITÉ »

Nous sommes constamment incités – que ce soit par les médias, les politiques ou les firmes elles-mêmes – à considérer les grandes entreprises françaises sous un jour positif, comme sources de richesse économique, créatrices d'emploi, symboles et garantes du prestige de la France. Lorsque les grands groupes tricolores se portent bien, c'est toute la société française qui irait bien.

Les multiples bienfaits apportés par nos multinationales justifieraient qu'il faille baisser les impôts et les cotisations sociales pour préserver leur « compétitivité ». Mais aussi qu'il vaille mieux éviter des mesures trop contraignantes pour réduire les pollutions occasionnées par leurs activités. Et enfin qu'elles continuent à bénéficier d'un soutien sans faille de l'État français pour les aider à rester compétitives face à la concurrence internationale et étendre leurs activités à l'étranger.

Après tout, ces grandes entreprises ne représentent-elles pas des centaines de milliers d'emplois en France et des centaines de millions de taxes et impôts versés ?

Ce « véritable bilan annuel » a montré de page en page le revers de la médaille. Derrière les « bienfaits » allégués de nos grandes entreprises françaises, il y a d'innombrables questions sur le partage des richesses qu'elles créent (et notamment sur leur générosité exorbitante envers les actionnaires, qui explique en partie leurs problèmes de « compétitivité ») ; sur la compatibilité de leurs modèles commerciaux et de leur stratégie de développement avec la sauvegarde du climat ; sur la situation faite aux travailleurs et travailleuses en France et, plus encore, à l'étranger ; sur leurs chaînes d'approvisionnement internationalisées qui contribuent à l'épuisement des ressources, à la des-

truction d'environnements naturels préservés, et favorisent d'innombrables atteintes aux droits fondamentaux ; et ainsi de suite.

Certes, nous dira-t-on, mais ne s'agit-il pas du prix indispensable à payer pour maintenir nos entreprises en bonne santé financière, leur permettre de créer (ou plutôt de maintenir, voire de ne pas trop supprimer) des emplois ?

EN MOYENNE 300 MILLIONS D'EUROS DE COÛTS ANNUELS POUR LA COLLECTIVITÉ

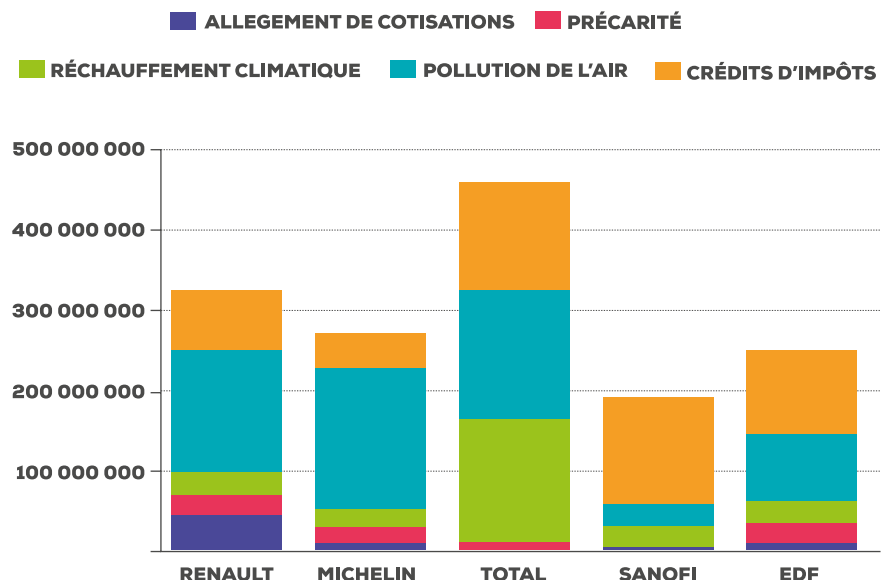
En réalité, les politiques publiques menées depuis des décennies pour soutenir nos multinationales ont bien un coût, y compris en France même. Et il est possible de mettre un chiffre au moins indicatif sur ce coût.

L'Observatoire des multinationales et le Basic (Bureau d'analyse sociétale pour information citoyenne) se sont associés pour produire une estimation du coût pour la collectivité de cinq des plus grandes multinationales françaises : Renault, Michelin, Total, Sanofi et EDF. Elles ont été choisies car leurs activités

sont au cœur de notre modèle de société et sont porteuses de défis majeurs. Pour cette étude (dont les résultats complets et la méthodologie sont disponibles dans un rapport séparé, publié parallèlement à ce « véritable bilan annuel »), nous avons examiné cinq postes de coûts directement liés aux politiques de moins-disant social et fiscal (allègements de cotisations pour les bas salaires, travail précaire, crédits d'impôts) ou au retardement de toute action décisive en matière environnementale (pollution de l'air et émissions de gaz à effet de serre).

Résultat : chacun de ces cinq groupes représente à lui seul un coût annuel allant de 165 à 460 millions d'euros pour la France. Les coûts les plus importants sont ceux liés à la pollution de l'air, suivis par les crédits d'impôts. Viennent ensuite les émissions de gaz à effet de serre, la précarité et enfin les allègements de cotisations sociales.

Le poids de ces différents coûts pour la collectivité varie selon les entreprises. Pour Michelin et Renault, la pollution de l'air est le coût dominant. >>>



ALLÈGEMENTS DE COTISATIONS

Pour soutenir l'emploi, l'État français octroie des allègements de cotisations patronales pour les salariés basés en France dont la rémunération est en deçà de 1,6 SMIC. Comme le rappelle la DARES, ces allègements peuvent être considérés comme un coût sociétal car c'est l'État ou la sécurité sociale qui prennent en charge tout ou partie de ces cotisations en lieu et place des employeurs¹.

Les coûts sociétaux sont calculés pour chaque entreprise selon la formule suivante :



Le nombre de salariés concernés a été estimé sur la base des bilans sociaux des entreprises (sauf pour Renault et Sanofi, pour lesquels les estimations ont été faites à partir des moyennes sectorielles de l'INSEE). Le manque à gagner par salarié a été évalué à partir des travaux de la DARES.

Dans notre échantillon, c'est de loin Renault qui emploie davantage de salariés ouvrant droit à des allègements de cotisation, avec un coût sur l'année pour la collectivité d'environ 45 millions d'euros. À l'opposé, selon ses documents sociaux, Total n'emploie aucun salarié en deçà du seuil de 1,6 SMIC.

TRAVAIL PRÉCAIRE

Le recours aux travail précaire à travers des contrats courts (contrats à durée déterminée, intérim et intermittents) est structurellement déficitaire et pèse de plus en plus sur les comptes de l'assurance chômage. Le déficit que ces contrats entraînent reste à la charge de la collectivité, comme le montrent les analyses de la Cour des comptes² et du Conseil d'analyse économique auprès du Premier Ministre³.

Les coûts sociétaux sont calculés pour chaque entreprise selon la formule suivante :



Le nombre de salariés en CDD et en intérim a été estimé sur la base des bilans sociaux des entreprises, et le déficit par salarié a été évalué à partir des travaux de la Cour des comptes.

Le nombre de travailleurs précaires est le plus important chez EDF (plus de 10 000 personnes), générant un coût sociétal sur l'année de plus de 27 millions d'euros. Le plus faible se trouve chez Total, où le coût annuel estimé atteint néanmoins 11 millions d'euros.

>>> Le constructeur automobile se distingue également en termes de recours aux allègements de cotisations sociales. Sans surprise, en tant qu'entreprise pétrolière, Total domine de loin toutes les autres firmes de l'échantillon en termes d'émissions de gaz à effet de serre, tout en bénéficiant de crédits d'impôts élevés, comparables à ceux de Sanofi. Pour ce dernier groupe, les crédits d'impôts représentent d'ailleurs près de 80% de ses coûts pour la collectivité, même s'il semble aussi très adepte – comme EDF – du recours au travail précaire.

Précision importante : à la différence d'autres méthodologies, l'approche des coûts sociétaux détaillée dans les encarts évalue les dépenses réelles, effectivement engagées pour l'année 2016, par la collectivité, autrement dit le budget de l'État et des systèmes de protection sociale.

LE COÛT SOCIÉTAL DES GAZ À EFFET DE SERRE OU DE LA POLLUTION DE L'AIR DEMEURE LARGEMENT SOUS-ESTIMÉ

En matière de pollution de l'air, les estimations incluent les dépenses d'assurance maladie, ainsi que certaines autres dépenses publiques liées à la mesure et à la prévention de la pollution, ou encore à la rénovation des bâtiments publics. En matière d'émissions de gaz à effet de serre, ce sont les diverses formes d'investissements ou d'intervention publics en matière de lutte contre le changement climatique qui sont prises en compte, qu'il s'agisse de dépenses engagées par l'État, les collectivités locales, ou les agences ou institutions financières publiques.

À bien des égards, l'estimation de ces coûts sociétaux ne fournit qu'un ordre de grandeur à minima des coûts reportés sur la société, car les dépenses directement supportées par les pouvoirs publics ne représentent que la partie émergée de l'iceberg. D'abord, évidemment, parce que ces derniers ne font sans doute pas tout ce qu'ils devraient faire pour réduire effectivement la pollution de l'air ou nos émissions de gaz à effet de serre. Ensuite et surtout, parce que la plupart des dégâts >>>

>>> liés au dérèglement climatique et à la pollution de l'air sont engendrés sur plusieurs décennies et seront payés sur le long terme. Enfin, parce qu'il est difficile voire impossible d'identifier toutes les conséquences en chaîne et ceux qui en paie le prix.

Le coût sociétal du carbone en est l'exemple type : les dépenses réellement engagées en 2016 par l'État français ne représentent que 0,36 euros la tonne (si on les ramène à l'ensemble des émissions des entreprises étudiées). Si l'on se basait sur le prix du carbone suggéré par l'Union européenne pour orienter les décisions d'investissement, prix qui prend en compte une partie des dépenses engendrées sur le long terme et qui s'élève à 27 euros la tonne, ce ne seraient plus 52 millions d'euros dont seraient redevables en moyenne chacune de nos cinq multinationales à la collectivité pour l'année 2016, mais plus de 3,9 milliards d'euros. Soit à peu près leurs bénéfices moyens pour cette même année. Si l'on se réfère aux travaux du GIEC qui comptabilisent l'ensemble des impacts et des coûts à venir du changement climatique à l'échelle mondiale, la facture s'élèverait même à plus de 14 milliards d'euros par entreprise en moyenne, pour les émissions d'une seule année.

Il en va de même, à moindre échelle, pour la pollution de l'air. Au-delà des dépenses réelles que nous avons comptabilisées dans notre estimation de coûts sociétaux, certains économistes tentent de donner une valeur théorique à d'autres impacts dits « intangibles » :

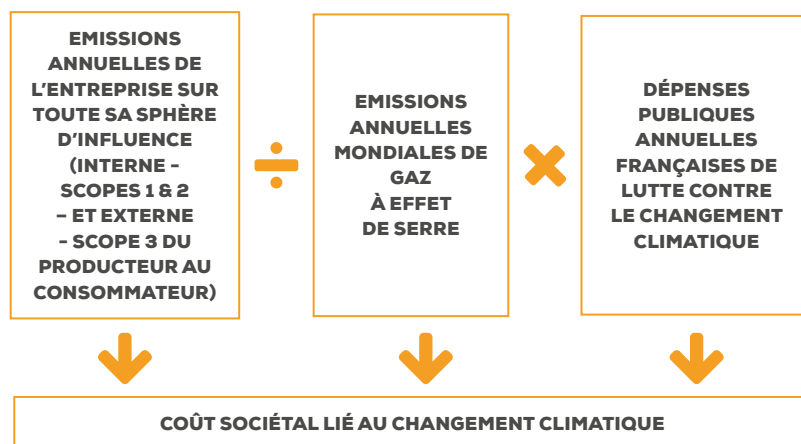
Si l'on se basait sur le prix du carbone suggéré par l'Union européenne, ce ne seraient plus 52 millions d'euros dont seraient redevables chacune de nos cinq multinationales pour 2016, mais plus de 3,9 milliards.

les « pertes de vie humaine » et « les pertes d'années de vie en bonne santé ». D'après les conclusions d'un rapport sénatorial de 2015 sur le coût de la pollution de l'air en France⁴, ces coûts « intangibles » seraient *grosso modo* neuf fois supérieurs aux dépenses >>>

GAZ À EFFET DE SERRE

Les émissions de gaz à effet de serre contribuent au dérèglement climatique, phénomène contre lequel un nombre croissant d'actions sont engagées par la plupart des pays. Rien qu'à l'échelle de la France, ces actions représenteraient une dépense annuelle de plus de 13 milliards d'euros pour les pouvoirs publics.⁵ Cet impact est par nature mondial, chaque entreprise y contribuant au prorata de ses émissions dans le total des émissions mondiales.

Les coûts sociétaux sont donc calculés pour chaque entreprise selon la formule suivante :



Les émissions internes des entreprises sont issues de leurs propres déclarations et les émissions externes ont été estimées sur la base d'études sectorielles. Les dépenses publiques françaises de lutte contre le changement climatique ont été évaluées sur la base des travaux de l'Institute for Climate Economics. Sans surprise, c'est Total qui affiche les coûts sociétaux les plus élevés dans ce domaine, devant Michelin et EDF.

CRÉDITS D'IMPÔTS

Pour soutenir l'emploi et la compétitivité des entreprises françaises, l'État octroie des avantages fiscaux dans différents domaines, les deux principaux étant le crédit d'impôt recherche (CIR) et le crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE). Ils constituent une charge pour les finances publiques qui doit être compensée par d'autres ressources, ou par des réductions de dépenses.

Les coûts sociétaux sont calculés pour chaque entreprise selon la formule suivante :



Nous avons basé nos estimations sur les derniers chiffres publiés par les entreprises elles-mêmes. Certaines d'entre elles ne le déclarant pas de manière transparente et systématique chaque année, nous nous sommes basés sur la dernière déclaration disponible (2014 pour EDF et 2015 pour Sanofi) en faisant l'hypothèse que les montants étaient restés constants en 2016.

Total et Sanofi apparaissent comme les principales bénéficiaires de ces crédits d'impôts parmi notre échantillon, avec environ 130 millions d'euros chacune.

POLLUTION DE L'AIR

Les émissions de polluants aériens sont à l'origine de nombreuses problématiques sanitaires (maladies, décès prématurés), mais ont aussi des répercussions négatives sur la détérioration des bâtiments, la baisse des rendements agricoles... Leurs conséquences sont en partie prises en charge par la sécurité sociale et les dépenses publiques. Un rapport récent du Sénat estime qu'à l'échelle de la France, elles représenteraient un total de plus de 77 milliards d'euros par an⁶. Chaque entreprise y contribue au prorata de ses émissions de chacun des principaux polluants incriminés (soufre, oxydes d'azote, ammoniac, particules fines...)

Les coûts sociétaux sont calculés pour chaque entreprise selon la formule suivante :



Les émissions internes des entreprises sont issues de leurs propres déclarations et les émissions externes ont été estimées sur la base d'études sectorielles. Les dépenses publiques liées aux effets de la pollution aérienne ont été estimées à partir du rapport récent du Sénat, en ne tenant compte que des dépenses tangibles (dépense de sécurité sociale, actions de lutte contre la pollution...).

Les entreprises liées au secteur des transports – Total, Michelin et Renault – affichent les résultats les plus élevés, supérieurs à 150 millions d'euros par an en moyenne (avec des chevauchements potentiels puisque l'usage des véhicules est pris en compte pour chacune d'entre elles).

>>> tangibles de cette pollution – celles que nous avons retenues dans nos calculs. Autrement dit, si l'on tenait compte de ces coûts intangibles, nos cinq multinationales ne seraient plus redevables à la collectivité de 115 millions d'euros chacune en moyenne, mais de 11,5 milliards pour l'année 2016.

EN MATIÈRE SOCIALE ET FISCALE, DES INFORMATIONS TRÈS PARTIELLES

En ce qui concerne les coûts sociaux et fiscaux, les calculs sont *a priori* plus clairs. Mais encore faut-il accéder aux informations nécessaires, ce qui relève souvent du parcours du combattant. Les données sont difficilement accessibles, ne concernent pas toujours l'ensemble de leurs filiales basées en France, et remontent parfois à plusieurs années en arrière. Nous en sommes réduits

dans quelques cas à des estimations faites à partir des données sectorielles compilées par l'INSEE.

Concernant les données salariales à l'intérieur des grands groupes, comme par exemple la proportion de contrats à durée déterminée et d'intérimaires au sein de leur effectif français, ou la répartition des employés par déciles de rémunération, il faut se référer aux « bilans sociaux » qu'ils sont tenus de produire chaque année. Seule une minorité d'entreprise rend publics ces bilans sociaux, même s'ils n'ont théoriquement rien de confidentiel, et il est difficile de se les procurer, même sur simple demande.

En matière fiscale, c'est pire encore. Les multinationales françaises entretiennent une opacité délibérée dans ce domaine. La plupart d'entre elles ne rendent même pas publics le montant

des différents crédits d'impôts dont elles bénéficient. Quant au manque à gagner pour l'État du fait de l'évitement fiscal et des localisations de filiales dans des paradis fiscaux, seul un reporting par pays public et complet permettrait d'y mettre un chiffre.

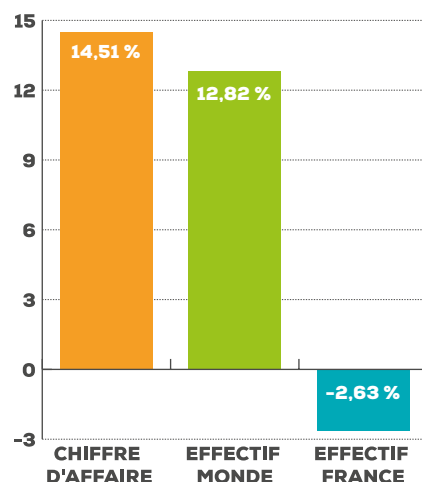
Toutes ces mesures sociales et fiscales favorables aux entreprises ont pour objectif de favoriser l'emploi en France. Admettons qu'elles soient coûteuses. Sont-elles au moins efficaces ? Les chiffres que nous avons collectés pour ce « véritable bilan annuel » suggèrent que non. Toutes les entreprises de notre échantillon à l'exception d'EDF ont vu leur effectif en France diminuer depuis 2010, alors même que leur effectif mondial et leur chiffre d'affaires cumulé croissaient de plus de 10% sur la même période.

PRIVATISATION DES BÉNÉFICES, SOCIALISATION DES COÛTS

Il est tentant de comparer, pour chacune des cinq grandes entreprises analysées, les coûts sociétaux qu'elles génèrent avec les impôts qu'elles paient en France chaque année.

Premier impondérable, on ne connaît pas exactement les montants d'impôts en question. Là encore, nous en sommes réduits aux approximations. Si l'on rapporte leurs bénéfices déclarés en 2016 à la part de la France dans leur chiffre d'affaires, et qu'on applique le taux nominal de l'impôt sur les sociétés, les impôts sur les bénéfices >>>

ÉVOLUTION 2010-2017



>>> virtuellement versés en France par nos 5 entreprises s'élèveraient à environ 275 millions d'euros pour chacune. C'est-à-dire moins que les coûts sociétaux que nous avons estimés en moyenne à 300 millions d'euros par entreprise.

Mais l'impôt sur les sociétés n'a pas pour seule vocation de compenser les coûts sociétaux. Son objectif premier est de contribuer au financement des infrastructures et du capital social et humain qui permettent aux entreprises de fonctionner et d'embaucher (éducation nationale, justice, sécurité...), ainsi qu'à une redistribution partielle des richesses. Les coûts sociétaux générés par ces grands groupes sur la collectivité sont donc nettement supérieurs à leur contribution fiscale une fois déduits ces investissements (laquelle est d'ailleurs appelée à baisser dans les années à venir en France avec la réduction du taux d'impôt sur les bénéfices de 33 à 25% d'ici 2022). Quant aux taxes du type « pollueur-payeur » comme la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), elles sont bien loin de couvrir les coûts sociétaux : leur montant est environ 10 fois inférieur⁵ aux dépenses tangibles comptabilisées pour chaque polluant dans le cadre de notre estimation (sans compter les décès prématurés et autres coûts intangibles non pris en compte).

Là encore, les grandes entreprises semblent maîtriser l'art de reporter les coûts sociétaux qu'elles génèrent sur d'autres (notamment à travers le lobbying des associations patronales ou sectorielles, pour obtenir des réductions de « charges » sociales et fiscales ou pour éviter des normes environnementales trop contraignantes), tandis qu'elles gardent la majorité des profits qui en découlent pour les redistribuer à leurs actionnaires.

QUE CONCLURE DE CES CHIFFRES ?

Un dernier point : nos estimations se focalisant sur 5 impacts clés, elles n'offrent évidemment qu'un aperçu partiel de l'ensemble des coûts sociaux, environnementaux, sanitaires, économiques occasionnés par les activités des multinationales. Autre limite : elles ne portent que sur la France, alors que certaines entreprises génèrent une grosse partie

de leurs impacts environnementaux et sociaux ailleurs sur la planète du fait de l'emprise internationale de leurs activités, mais aussi et surtout de leurs chaînes d'approvisionnement, ce qui peut fausser les comparaisons. Le constat s'applique aux entreprises de notre échantillon, mais davantage encore aux multinationales du secteur agroalimentaire ou de la grande distribution comme Carrefour ou Danone. Autre type d'entreprise dont il est particulièrement difficile d'appréhender les coûts sociétaux (d'autant plus qu'elles sont peu transparentes sur leurs données sociales et fiscales) : celles comme LVMH ou L'Oréal dont l'empreinte environnementale directe est plus limitée, mais dont les activités posent d'autres sortes de questions quant à leur impact sur la société.

Serait-il possible de poser et résoudre une large équation économique mettant dans la balance tous les coûts sociétaux des multinationales avec tous les bénéfices, directs ou indirects, qu'elles apportent à nos sociétés ? Si certaines entreprises comme LafargeHolcim commencent à s'y essayer⁸, de tels calculs doivent être considérés comme

un moyen de nourrir la controverse et le débat politique au sein et à l'extérieur des entreprises, non pas d'apporter des réponses définitives.

Il s'agit plus modestement ici de remettre en question certaines certitudes trop bien établies, et de mettre en lumière le contraste saisissant entre l'accaparement des profits financiers générés par ces grandes entreprises entre les mains de quelques-uns, et les coûts dont elles se défont sur la société dans son ensemble. Relocalisation de l'économie, transition énergétique, fiscalité écologique... Les propositions ne manquent pourtant pas pour faire autrement. ■

- 1 DARES, Allègements et autres dispositifs dérogatoires portant sur les cotisations sociales patronales, 2014
- 2 Cour des Comptes, le régime d'indemnisation chômage à l'issue des emplois précaires, lettre aux ministres de l'Économie et du Travail, 2013
- 3 Conseil d'analyse économique, Améliorer l'assurance chômage pour limiter l'instabilité de l'emploi, 2015
- 4 Sénat, Commission d'enquête sur le coût économique de la pollution de l'air, 2015
- 5 Institute for Climate Economics, Landscape of climate finance in France, 2015
- 6 Sénat, Commission d'enquête sur le coût économique de la pollution de l'air, 2015
- 7 Sur la base des taux en vigueur consultables sur <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-30449-tgap-tableau-2018.pdf>
- 8 Voir https://www.lafargeholcim.com/sites/lafargeholcim.com/files/atoms/files/integrated-profit-loss-statement_2016.pdf Cette étude conclut que LafargeHolcim a apporté un bénéfice net à la société dans son ensemble d'un peu plus de 4 milliards de francs suisses, mais ce calcul est le fruit d'un ensemble d'hypothèses et de décisions qui sont inévitablement sujettes à contestation, à commencer par les sujets les plus évidents comme le prix à donner à la tonne de carbone ou celui d'une vie humaine.

L'OBSERVATOIRE DES MULTINATIONALES

L'Observatoire des multinationales est un média d'information et d'investigation sur les activités des grandes multinationales françaises, et plus généralement sur les enjeux de responsabilité des entreprises et de démocratie économique.

L'Observatoire réalise et publie des enquêtes et des reportages sur l'impact social et environnemental et le rôle politique des grands groupes français, aussi bien en France qu'à l'étranger. Il mène également un travail de veille plus large sur ces questions. Le site de l'Observatoire des multinationales propose des tableaux de bord sur les grands groupes français ainsi que des dossiers thématiques sur des sujets comme l'énergie nucléaire, l'eau, les accords de commerce, le textile ou les paradis fiscaux. L'Observatoire des multinationales est un projet de l'association Alter-médias, qui publie également le site d'informations environnementales et sociales Basta ! www.bastamag.net

Contact : Alter-médias - 5 avenue Paul Langevin - 93100 Montreuil

Tel : 09 52 83 22 46

Mail : observatoire@multinationales.org • Site web : [www.http://multinationales.org](http://www.multinationales.org)

Paris, juin 2018

Coordination :

Olivier Petitjean & Mathieu Paris

Conception graphique et mise en page :

Guillaume Seyral

Avec la participation de :

Simon Gouin, Rachel Knaebel, Ivan du Roy, Anne-Sophie Simpère, Nolwenn Weiler

Ce « véritable bilan annuel » est largement basé sur des articles publiés au cours de l'année 2017 et au-delà sur le site de l'Observatoire des multinationales (www.multinationales.org). Il est donc le produit du travail collectif de l'équipe de journalistes et des pigistes qui contribuent à ce site ainsi qu'au site d'information Basta ! (www.bastamag.net).

Plus généralement, il n'aurait pas été possible sans le travail d'alerte, d'investigation et de veille d'innombrables salariés, syndicalistes, journalistes, militants associatifs, agents publics, experts et simples citoyens sur les pratiques des grandes entreprises.

Publié sous licence Creative Commons CC BY NC ND (www.creativecommons.org)

Les photos, sous licence Creative Commons CC BY-NC-ND 2.0 & CC BY-ND 2.0, sont issues des sites flickr.fr, wikimedia.org et pxhere.com.

Cette publication a bénéficié du soutien financier de la Fondation Un monde par tous et de la Fondation pour les droits de l'homme au travail.

Les chiffres

Les chiffres présentés dans ce contre-rapport sont extraits des « documents de référence » que les entreprises sont tenues de publier chaque année. Nous avons récolté les données des 40 groupes du CAC40 en 2017 (Accor, Air liquide, Airbus, ArcelorMittal, Atos, Axa, BNP Paribas, Bouygues, Capgemini, Carrefour, Crédit agricole, Danone, Engie, Essilor, Kering, LafargeHolcim, Legrand, L'Oréal, LVMH, Michelin, Orange, Pernod Ricard, PSA, Publicis, Renault, Safran, Saint-Gobain, Sanofi, Schneider Electric, Société générale, Sodexo, Solvay, ST Micro, TechnipFMC, Total, Unibail-Rodamco, Valeo, Veolia, Vinci, Vivendi). Dans certains cas, nous avons aussi récolté les données d'une sélection complémentaire de grandes entreprises hors CAC40 (Aéroports de Paris, Air France KLM, Alstom, Auchan, Bolloré, BPCE, Casino, Dassault, EDF, Eiffage, Elior, Eramet, Iliad, Lactalis, La Poste, Orano, SNCF, Suez, Thales, Vallourec).

Les données complètes seront publiées au cours des prochains mois sur le site de l'Observatoire des multinationales. D'ici là, pour toute question ou signaler un problème avec les données, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : observatoire@multinationales.org.

OBSERVATOIRE
DES MULTINATIONALES

SOCIAL, ÉCOLOGIQUE, POLITIQUE

www.multinationales.org